№ 24

MEMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE FRANCE.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable dans ce Roiaume depuis 1515. juſqu'en 1611. avec les portraits des Rois, Reines, Princes, Princeſſes & autres perſonnes illuſtres dont il y eſt fait mention.

TOME PREMIER.

Depuis 1515. juſqu'en 1589.

A COLOGNE.
Chez les Heritiers de HERMAN DEMEN.
MDCCXIX.

WBP
Opole
3051 A.

AU LECTEUR.

LA premiere partie de ces memoires a eſté pluſieurs fois donnée au public ſous le titre de Journal des choſes memorables advenues durant le regne de Henry III. *Roy de* France *&* *de* Pologne. *Les Editions qui en ont paru juſques à preſent eſtant toutes imparfaites, on ſe croit obligé d'en donner une ample & plus exacte ſous celuy de Memoires pour l'hiſtoire de* France *depuis* 1515. *juſques* 1611. *parce que l'autheur y rapporte quelques evenemens des regnes de* François I. Henry II. François II. *&* Charles IX. *& qu'il les continue juſques*

ques au commencement de celuy de Louis XIII.

M. le Duchat *trompé par les lettres initiales M. S. A. G. D. P. D. P. qui ſont au titre de quelques Editions modernes au journal a cru que Monſieur* Servin *Avocat general du Parlement de* Paris *en eſtoit l'autheur il s'en explique ainſy page* 454. *de ſon edition de* 1696. *de la Satire* Menippée *& il a eſté ſuivy par Mr.* Caille du Fourny *Auditeur des Comptes dans ſon hiſtoire genealogique des officiers de la Couronne pages* 443. *&* 999.

On ſuivroit cette opinion ſi l'hiſtoire de l'academie Françoiſe *de Mr. de* Peliſſon *ne nous apprenoit que Claude de* l'Eſtoile *l'un des* 40. *de l'academie eſtoit fils d'un Audiancier en la Chancellerie de* Paris *qui a recueilly des memoires des affaires de ſon temps deſquels un de ſes amis a tiré le livre intitulé, journal de ce qui s'eſt paſſé ſous* Henry III. *& dont les enfans n'ont ja-*

jamais voulu donner le reſte au public.

Ainſy Mr. Baile *a eu raiſon de rendre cet ouvrage à ſon autheur par une notte de ſon dictionaire critique page* 1529. *du* 1. *vol.* 2. *edition.*

Le dictionaire Hiſtorique marque la méme choſe en deux endroits ſous le nom de Claude de l'Eſtoile *ce qui a determiné Mr.* le Duchat *à retrancher celuy de Mr.* Servin *de ſon edition de* 1709. *de la Satire Menippée.*

En effet les endroits de ce journal où l'autheur parle de ſa famille, de ſes parens, & de luy-méme ne conviennent point à Mr. Servin, *qui n'eſtoit ny beaufrere de Mr.* du Guat *mort en* 1585. *ny neveu à cauſe de ſa femme de M. M. de* Neuville *&* Vaucourtois *morts en* 1589. *Mr.* Servin *avoit ſuivy le Parlement à* Tours *& n'avoit point de maiſon à* Paris *dans le temps que celle de l'autheur y a eſté pillée.*

On peut donc aſſeurer que ces me-

moires ſont de Pierre de l'Eſtoile *Sieur de* Gland *fils de Louis Preſident aux Enqueſtes du Parlement de* Paris *& de Marguerite de* Montolon *fille de François de* Montolon *Preſident au Parlement & garde des ſceaux de* France *& petit fils de Pierre de* l'Eſtoile *auſſy Preſident aux Enqueſtes pourveu le* 23. *Juin* 1535. *ſuivant* Blanchard : *il eſtoit neveu de Mathieu* Chartier *Doyen du Parlement, à cauſe de Marie de* Montolon *ſa femme & allié aux meilleures & plus anciennes familles de* Paris *& du Parlement.*

L'hiſtoire de la Chancellerie de Teſſereau *marque qu'il a eſté Audiancier en celle de* Paris *juſqu'au* 15. *Mars* 1607. *que Nicolas* Martin *a eſté receu en cet office & les regiſtres de la paroiſſe de St. André des Arcs prouvent qu'il y a été enterré le* 8. *Octobre* 1611.

Il a été marié deux fois la premiere à Anne de Baillon *fille de* Jean *Treſorier de l'Eſpargne de laquelle il a eu deux filles, la ſeconde fois à Colombe*

be Marteau *fille du Sr. de* Gland ** *de laquelle il a eu trois enfans maſles, l'aiſné mort jeune. François de* l'Eſtoile *le ſecond a été Prieur* d'Hornoy *& Secretaire du Cardinal de* Lion *Alfonſe du* Pleſſis *de* Richelieu : *le troiſieme Claude de* l'Eſtoile *Sr. du* Sauſſay *& de la* Boiffinniere *mort en* 1651. *agé de* 54. *ans, eſt celuy dont parle Mr.* Péliſſon *dans ſon hiſtoire de l'academie, on n'a point connoiſſance de ſa poſterité ni qu'il reſte aucuns enfans maſles de cette famille.*

** L'autheur parle de Mr. du Gland ſon beau frere pag. 16. du 2. Volume.

La premiere partie de ces memoires eſt aſſez connue, ſous le titre de journal de Henry III.

La ſeconde n'a point encore paru, elle commence au Regne du Roy Henry IV. *& finit en* 1611. *Le ſtile de ces deux parties perſuadera facilement, que tout l'ouvrage eſt d'une même main.*

L'autheur s'y montre au naturel, plein de zele pour ſon Roy & ſon pays : la liberté avec laquelle il eſcrit en eſt une preuve, & quoy qu'il ne l'ait pas fait pour eſtre imprimé, on ne veut priver plus longtemps le public de tant

de ſingularitez, dont quelquesunes paroitront nouvelles, & d'autres confirmeront ce que nos hiſtoriens les plus fideles & les plus exacts ont rapporté.

Comme ces memoires ſont tirez de ſon propre manuſcript, on a lieu d'eſperer qu'ils ſeront receus avec ſatisfaction de ceux qui cherchent la verité dans l'hiſtoire.

Il ſeroit à ſouhaiter que l'on eut pu remplir le vuide qui ſe trouve depuis le mois de Mars 1594. *juſques au* 4. *Juillet* 1606. *on a cherché le volume, où il doit eſtre ſans pouvoir le deſcouvrir, il eſtoit en* 1700. *entre les mains du Sr.* Langlois *maitre d'hoſtel du Roy parent de l'autheur on en ſera part au public ſi on peut le recouvrer.*

Il y a dans quelques editions du journal de Henry III. *des faits qui ne ſont point dans le manuſcript, dont celle-cy eſt tirée, on ne les rejette pas abſolument, mais on les a renfermez dans des crochets pour diſtinguer ce qui eſt de l'autheur, d'avec ce que l'on ne peut raiſonnablement luy attribuer.*

On

On a joint quelques nottes critiques & genealogiques qui ſervent à eſclaircir les faits que l'autheur rapporte, ou qui deſignent plus particulierement ceux dont il parle, leſquels eſtant fort connus de leur temps, ne le ſeroient peut eſtre pas à preſent ſans ces explications.

Ces nottes feront connoitre, que l'on n'a pas eu une foy aveugle pour tout ce que l'autheur eſcrit, lors que les faits qu'il rapporte n'ont pas paru certains.

AVERTISSEMENT

Touchant les Portraits qui ſont dans ces Memoires.

ON a taché de rendre cette Edition parfaite en l'ornant de quelques Portraits avec les diviſes de ceux qu'ils repreſentent, ainſy qu'elles ſont rapportées par les Autheurs qui en ont écrit.

Pour ceux de qui on n'a point trouvé de deviſes, on a pris la liberté de leur en attribuer de convenables à leurs vertus, ou aux accidens notables de leur vie.

La Reine Louiſe de *Lorraine* femme du Roy Henry III. a eté très-vertueuſe; en cette vüe on luy a donné pour deviſe une *hermine* qui eſt le ſimbole de la pureté avec ces paroles: *Candida ſemper*, qui marquent la candeur de ſon ame.

La deviſe du Duc de *Joyeuſe* eſt parlante, c'eſt une *Harpe*, & le mot *Hilariter* qui ſe rapporte à ſon nom.

Marguerite de *Valois* premiere femme du Roy Henry IV. a eu beaucoup d'inegalitez dans ſa vie, & ſa fortune; elle a ſupporté ſes diſgraces avec quelque fermeté; la deviſe qu'on

luy a donnée, est une *Eclipse de Lune* avec ces mots : *Constanter fero*, qui marquent sa constance dans ses malheurs.

Le Cardinal du *Perron* s'accommodoit de tout, pour faire connoitre son esprit on lui a donné pour devise une *Grenade* avec ces paroles : *omnibus viscera pando.*

Le Duc de *Guise* a eté le moteur de la ligue qui devint plus furieuse & plus ardente après sa mort ; pour ce sujet on l'a comparé à un *arbre coupé* avec ces mots: *ignem accendet*, qui font entendre que la mort de ce Prince a augmenté le feu qu'il avoit alumé dans toute la *France.*

Le Cardinal de *Guise* n'etoit pas moins violent que le Duc son frere ; les corps de ces Princes furent consommez dans la *Chaux*, on en a fait l'application à ce Cardinal avec ces mots : *Rorata furit* pour marquer que la *Chaux* arrosée du sang de ces Princes, n'a servy qu'a rendre la ligue plus furieuse.

Gabrielle *d'Estrées* s'estoit livrée au Roy Henry IV. dans l'esperance de devenir Reyne, on luy a donné pour devise la fleur nommée *Couronne Imperiale* avec ces mots: *Coronam opto* qui marquent les vains desirs de cette Dame.

Le Roy Henry IV. dit un jour que le Marechal de *Biron* le pere etoit digne de commander. Pour entrer dans ce sentiment on luy a donné pour devise le *Lion* Roy des animaux avec ces parolles: *Imperio dignus*, qui marquent l'estime que le Roy avoit pour luy.

Le

Le Duc de *Mayenne*, ne pouvant plus supporter le faix de la Ligue, l'abandonna ; on le compare à *Phaëton* qui n'ayant pas l'adresse de conduire le char du Soleil, en abandonna les resnes avec ces mots tirez d'Ovide : *lora remisit.*

Le Cardinal de *Pellevé* estoit un furieux, il ne put apprendre l'entrée du Roy Henry IV. dans *Paris* sans en crever de rage ; pour expliquer cet accident on luy a donné pour devise le *Basilic* Roy des serpens avec ces mots : *Visu necat*, pour marquer que la crainte de voir le Roy, l'avoit tué, comme le *Basilic* tue les autres animaux par la vue.

Henry de *Bourbon* Duc de *Montpensier* estoit un Prince d'un grand merite, il avoit gagné l'affection publique & est mort en grande reputation ; pour en conserver la memoire on luy a donné pour devise une *Cassolette* avec ces mots : *suaviter olet.*

Henry de *Bourbon* Prince de *Condé* a eu de grandes traverses en sa vie, l'affection qu'il avoit pour la Princesse son epouse & la crainte des galenteries du Roy Henry IV. pour elle, le porterent, à mener cette Princesse hors du Royaume ; on luy a donné pour devise *un cœur attiré par un las d'amour*, avec ces paroles : *amor regit & honor*, qui marquent qu'il n'y avoit que l'honneur & l'amour qui l'avoient engagé à faire cette demarche.

Marguerite Charlotte de *Montmorency*

Princeſſe de Condé ſe laiſſa entierement conduire par le Prince ſon epoux, on luy a donné pour deviſe une *Tourterelle* ſimbole de la fidelité conjugale, avec ces paroles: *Infida nunquam.*

Henriette de *Balſac* Marquiſe de *Verneuil* eſtoit la plus imperieuſe creature de ſon temps, fiere de l'aſcendant, qu'elle avoit pris ſur le Roy Henry IV. elle le traittoit avec des hauteurs qui aviliſſoient en luy la dignité Royale; on luy a donné pour deviſe un *Paon* avec ces parolles: *Gloria rapit*, qui font connoitre l'orgueil de cette Dame.

Le Roy Louis XIII. a eſté ſurnommé le Juſte, on luy a donné pour deviſe une *Balance* & le mot *Æquiter*, qui marque la droiture du cœur de ce bon Prince.

Le Duc *d'Eſpernon* a eprouvé en beaucoup d'occaſions l'inconſtance de la Cour, il n'en a pas eté demonté, on luy a donné pour deviſe une *Roche ſoufflée des quatre vents* avec ces paroles: *Immota manet*, pour marquer que les differentes agitations qu'il a eu à ſouffrir, n'ont point ebranlé la fermeté de ſon eſprit.

MEMOIRES
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE DE FRANCE
Depuis 1515. jusqu'en 1611.

LE grand Roy *François* Pere & Restaurateur des bonnes lettres succeda au bon Roy *Louys* Pere du peuple au commencement de Janvier 1515. il fut sacré en ce mois à *Rheims* par l'Archevêque *Lenoncour*, * & fit son entrée à *Paris* à la fin de Fevrier, le Chancelier *du Prat* † & autres luy firent faire de grandes fautes dont la *France* se ressentira toujours. 1515.

En cette année au mois d'Octobre il fut assailly par les *Suisses* à *Marignan* * près *Milan*, il les vainquit & en tua grand nombre, plusieurs Seigneurs & Gentilshommes François furent tuez en ce combat.

Après une telle prouesse le Roy se laissa gagner par le Pape *Leon X.* il l'alla trouver au mois de Decembre à *Boulogne*, & par le conseil de son Chancelier il consentit au concordat qui donne aux Papes, & aux Roys de *France* ce qui ne leur apartient pas, & il ceda à l'importunité de *Leon* pour abolir la pragmatique. Quand le Chancelier qui après la sortie du Roy estoit resté à *Boulogne*

* Robert de Lenoncourt fait Archevesque de Reims en 1509. mort en 1532.

† Antoine du Prat Sgr. de Nantouillet fait Chancelier en 1514. Cardinal en 1527. mort en 1535.

* Bataille de Marignan donnée le 13. Septembre 1515.

1515. pour achever le traité, fut revenu vers le Roy, S. M. luy dit Mr le Chancelier j'ay grande peur que ces lettres nous envoyent tous deux vous & moy en enfer.

1516. Le Roy qui s'etoit obligé faire ratifier le concordat par l'Eglise gallicane & publier en la cour de Parlement, commanda qu'on le publiast & ratifiast, mais les Prelats, Chanoines & supposts de l'Université, pareillement les Presidens & Conseillers s'assemblerent à part pour deliberer ce qui étoit à faire, puis pour les gens d'Eglise le Cardinal de *Boissy* * dit au Roy que la matiere touchoit l'etat de l'universelle Eglise gallicane, & que sans icelle assemblée ne pouroient ratifier les concordats : auquel le Roy en grand deplaisir fit réponse qu'ils leur feroit bien faire, ou les envoyeroit à *Rome* pour disputer avec le Pape lesdits concordats, le President *Baillet* * dit pour les Presidens & Conseillers qu'ils se conduiroient en sorte que Dieu & le Roy devroient estre contens, lors le Chancelier dit au Roy que ceux de sa Cour l'entendoient bien, qui repondit telles parolles, à ceux là je leur feray bien faire.

* Adrien Gouffier grand Aumosnier de France Evesque d'Alby fait Cardinal en 1515. mort en 1523.

* Thibaut Baillet President au Parlement mort en 1525. après avoir exercé tres-dignement cet office pres de 43. ans.

Enfin après grandes menasses & juffions de la part du Roy & après beaucoup d'excuses & de remontrances de la part de la Cour de Parlement ladite Cour fut contrainte d'accorder la lecture & publication desdits concordats ayant auparavant fait declaration & protestation de n'avoir pour agreable ces concordats & de ne faire aucuns jugemens selon iceux, la lecture & publication ne se faisant de son vouloir & consentement, mais du commandement du Roy, ainsy declaré & protesté en Parlement les 19. & 24. de Mars 1517. avant Pasques pardevant les Greffiers & Nottaires du Parlement, outre ce apellation *ad Papam melius consultum & concilium generale*, en presence de Messire Michel *Boudet* Evesque Duc de *Langres*, Me. André *Verjus*, Nicole *Lemaistre*, François de *Loyne*, Nicole *Dorigny*, Jean de *la Haye* Conseillers & commis pour ce firent bien leurs devoirs.

1517.

Le 9. d'Aoust 1524. Jacques de *Beaulne* Seigneur de *Samblancay* Viscomte de *Tours* Conseiller Chambellan du Roy, Bailly & Gouverneur de *Touraine* ayant esté atteint & convaincu de larcins, faussetez, abus & malversations fut condamné à étre pendu & étranglé à *Montfaucon*, & le Lundy 12. la sentence executée, Me. Jean *Maillard* Lieutenant criminel à ce faire commis, & le Sr. de *Gonais* confesseur, *Chantereau* Docteur Prieur des Augustins, furent attachez au gibet ces deux vers.

1524.

Viscosas quicumque manus ad furta paratis,
Hujus vos memores convenit esse loci.

Aux mêmes Tresoriers furent adressés les vers suivans.

O Tresoriers amasseurs de deniers,
Vous & vos clers, si n'étes gros asniers
Bien retenir devés ce quolibet,
Que pareil bruit avez que les Meusniers
Car pour larcin un de ces jours derniers
Vostre guidon fut pendu au gibet.

Ce guidon des voleurs avoit fait faire son tombeau sur lequel *Beze* composa ces vers:

Hunc sibi Belnensis *tumulum, quem cernis inanem,*
Struxerat, invidit cui laqueus titulum.
Debuerat certe sors omnibus ut foret æqua,
Tardius hic fieri, vel prius ille mori.

En la même année le Chevalier *Bayard* * fut tué comme on scait, il etoit si renommé entre les *Espagnols* que faisans allusion à son nom ils disoient qu'il y avoit en *France* plus de grisons que de Bayards.

* Pierre du Terrail Chevalier Bayard, né sur la fin de l'année 1469 suivant le Supplement de Claude Expilly & mort en 1524 ainsy l'Epitaphe mis sous le buste de ce Chevalier dans le chœur des Minimes de la Plaigne lez Grenoble, ne marque pas bien son age puisqu'il le fait agé de 48. ans & qu'il en devoit avoir 55.

En 1527. Charles de *Bourbon* comme il entroit victorieux dans *Rome* par la porte, fut blessé à

1527.

1527. mort d'un coup de fauconneau, la ville ayant esté prise d'assaut par ses gens, duquel coup etant tombé, il dit compagnon je suis mort, jette vitement ton manteau sur moy, afin qu'on ne me reconnoisse, & que ma mort soit cause de faire perdre le cœur au soldat.

Unum Borbonio *votum fuit arma ferenti*
Vincere vel morier, donat utrumque Deus.

1528. En 1528. Odet de Foix de *Lautrec* * & Pierre de *Navarre* moururent en *Italie*, Ferdinand *Consalve* par une generosité chretienne ou guerriere leur fit dresser des tombeaux à *Naples* avec ces epitaphes.

* Odet de Foix Sgr. de Lautrec Gouverneur & Amiral de Guyenne Marechal de France.

Pour Odet de Foix.

Fuxio Odetto Lautreccho
Consalvus Ferdinandus Ludovici filius,
Magni Consalvi nepos
Cum ejus ossa quamvis hostis
In avito sacello ut belli fortuna tulerat, comperisset;
Humanarum miseriarum memor
Gallo Duci Hispanus Princeps, P.

Pour Pierre Navarre.

Ossibus & memoriæ P. Navarri *cantabri clarissimi*
Solerti in expugnandis urbibus arte
Consalvus Ferdinandus Ludovici filius
Magni Consalvi nepos
Ducem gallorum partes sequentem
Pio sepulturæ munere honestavit.

* René Gentil ou Gentils receu Conseiller au Parlement de Paris le 13. Novembre 1534. depuis President aux Enquestes. Blanchard en son Catalogue des Conseillers du Parlement, dit que son procès luy fut fait pour malversations & n'ose adjouter qu'il fut pendu il en use ainsi, lors qu'il parle de quelqu'un du Parlement executé *jure aut injuria*.

En 1543. le President *Gentil* * fut pendu un Mardy 25. Septembre à *Montfaucon*, auquel jour & à pareille heure, il avoit fait pendre le pauvre *Poncher* innocent.

En 1546. François de *Bourbon* Duc *d'Enghien* jeune & vaillant Prince fut en folatrant à la *Rocheguyon* où etoit la Cour, tué d'un bahu qui luy fut jetté d'une fenestre par le Seigneur Corneille *Bentivoglio* Italien.

Com-

Comparaiſon de Louis XII. & de François I. 1546.

Aeger in extremis regnans Ludovicus *in annis*,
Servavit felix ſeque, regnumque ſuum,
Integer, & primis regnans Franciſcus *in annis*
Perdidit infelix ſeque, regnumque ſuum,
Deſine mirari, facti juſtiſſima cauſa eſt,
Conſilio juvenum rexit is, & ille ſenum.

En 1547. *Henry II.* commença de regner, au commencement de ſon regne il accorda le duel entre Jarnac * & la Chaſteigneraye † ce que beaucoup des lors interpreterent à ſiniſtre preſage, comme il advint, car le regne de ce Roy ayant commencé par un duel, finit auſſy par un duel, ce qu'on trouve longtems devant avoir eſté predit par *Lucas Gauricus* celebre Mathematicien.

En 1557. en la journée de St. Laurent fut tué *Jean de Bourbon* * vraiment des *Bourbons* de cœur & de race : car repondant à coups d'epée à ceux qui luy parloient de ſe rendre il mourut diſant ja Dieu ne plaiſe qu'on die de moy que je me ſois rendu à des canailles.

Ce fut en 1559. que ce Roy courant en lice dans la grande rue St. Antoine vis à vis les Tournelles & de la Baſtille fut frapé à l'œil & rudement atteint d'un coup de lance par le Capitaine *Lorges*, * Capitaine de ſes gardes, ce Seigneur fut comme forcé par le Roy de courir & tirer contre luy, Sa M. luy fit même bailler une lance en diſant, je ne courreray plus que cette fois, c'eſt un coup de faveur, le Roy etant tombé du coup il fut porté aux Tournelles où il deceda onze jours après, ſcavoir le dix Juillet, & fut la ſalle du feſtin faite une ſalle de deuil pour le corps mort; les Huguenots obſerverent que le Roy fut bleſſé mortellement vis à vis de la Baſtille où etoient detenus pluſieurs Conſeillers, & entr'autres *Anne du Bourg* * que le

* Guy Chabot Comte de Jarnac qui a eté dans la ſuitte Gouverneur de la Rochelle & Pays d'Aunix.

†François de Vivonne Sr. d'Ardelay & de la Chaſteigneraye.

* Jean de Bourbon Duc d'Enghien & d'Eſtouteville Comte de Soiſſons frere d'Antoine Roy de Navarre & de Louis I. du nom Prince de Condé.

* Gabriel Comte de Montgomery Capitaine de la Garde Ecoſſoiſe qui a eu la teſte tranchée en 1574.

* Il etoit Conſeiller Clerc au Parlement receu le 19. Octobre 1557. il fut executé le 19. Octobre 1559. après la mort du Roy.

Roy avoit juré qu'il verroit bruler de ses deux yeux, & lesquels le Capitaine *Lorges* par le commandement de Sa M. avoit saisy.

Ludicra dum tractas impensius, en tibi vita
Stringitur, & miseræ mortis imago ruit.
Seria si regni memor egisses ut decuit te
O Rex, vita magis, morsque beata foret.

En 1560. le 5. Decembre mourut à Orleans le Roy *François II.* ayant regné 17. mois 17. jours 17. heures & etant agé de 17. ans, il etoit né à *Fontainebleau*, & avoit eu pour pareins le Pape *Paul III. François I.* & la Seigneurie de *Venise*, comme le coup d'œuil de son pere avoit ouvert les yeux à plusieurs, ainsy le coup d'oreille de cestuy-cy fit baisser les oreilles à beaucoup de gens & les crestes aux plus grands, causant par toute la *France* un notable changement.

Manes Franciſci II. Regis ad Galliam,

Mors mea vita tibi, pacem qui quærere regno
Vivus non potui, funere dono meo
Sic viſum ſuperis unius morte redempta
Vita ſit ut reliquis, & mihi parta quies.

Au même mois de Decembre mourut à 38. ans le *Vidame de Chartres* * Seigneur fort magnifique, il fut tiré de la Bastille où il avoit esté mis par ce qu'il étoit trop attaché aux Princes de la maison de *Bourbon* & à la maison de *Montmorency*.

En 1561. Henry de *Bourbon* Marquis de *Beaupreau* Prince de grande esperance fut dans Orleans tué d'un cheval dans un tournoy.

* *Cur donant quæ mox repetant, lugendaque terris*
Oſtentant raptim gaudia falſa Dii?
An quia vel vidiſſe ſat eſt, mediocribus uti
Nos ſinit, atque ſibi maxima numen habet,
Luxiſti toties, jam perſice Gallia, *talem*
Materiam lachrymis non dabit ulla dies.

Le Roy de *Navarre* excusant le fait de *Vassy* à *Theodore de Beze* qui luy en faisoit des plaintes &

* François de Vendosme Vidame de Chartres Prince de Chabanois Colonel de l'Infanterie Françoise. Il avoit epousé Jeanne d'Estissac & n'a point laissé d'enfans sa maison est finie en luy, il parloit peu avantageusement de la bravoure du Duc de Guise & n'etoit pas amy de la Reyne Catherine de Medicis qui fut soupçonnée d'avoir avancé ses jours il fut mis hors de la Bastille peu avant sa mort.

* Ces vers sont d'Etienne de la Boetie Conseiller au Parlement de Bourdeaux & rapportez differemment dans l'histoire de la maison de France par Ste Marthe.

1562.

1562.

remontrances de la part de ses Eglises, & le Roy de *Navarre* soutenant encor que ce que le Duc de *Guise* avoit fait, il l'avoit pû justement faire, & que s'ils avoient esté maltraitez, leur insolence en avoit eté cause, luy declarant au surplus que qui toucheroit au bout du doigt au Duc de *Guise* qu'il appelloit son frere, le toucheroit au corps, ledit de *Beze* luy dit fort hardiment: *Sire c'est à la verité à l'Eglise de Dieu au nom de laquelle je parle d'endurer les coups & non pas d'en donner, mais aussy vous plaira t'il vous souvenir que c'est une enclume qui a déja usé beaucoup de marteaux.*

La Reyne mere etant avertie de la fin proche de ce pauvre Prince, le vint voir & luy dit ces mots, mon frere à quoy passés vous le tems vous devriés vous faire lire, Madame luy repartit il, la pluspart de ceux qui sont alentour de moy sont Huguenots, ils n'en sont pas moins dit elle vos serviteurs, & de fait s'en etant allée il se fit mettre dans un petit lit bas près la cheminée, & commandant à un nommé *Bezieres* prendre la Bible se fit lire l'histoire de *Job* qu'il ouyt fort patiemment ayant toujours les mains jointes, & les yeux au ciel, puis dit à ceux qui luy assistoient, je sçais bien que vous direz par tout le Roy de *Navarre* s'est reconnu & est mort Huguenot: ne vous souciez pas qui je suis, mais contentés vous que je veux mourir en la confession *d'Ausbourg*, & que si je puis rechaper je feray encor prescher l'Evangile en *France*, quant il fut prest de mourir, il fit venir *Raphael* son medecin & luy fit faire la priere à laquelle la pluspart de ceux qui etoient dans le Basteau même le Prince de *la Rocheguyon* * se mirent à genoux, ses derniers propos furent en prenant un sien valet de chambre Italien par la barbe, *servés bien mon fils, & qu'il serve bien le Roy* & ainsy rendit l'esprit le 17. Novem-

* Charles de Bourbon Prince de la Roche sur Yon mort le 6. Octobre 1565. il etoit frere de Louis II du nom Duc de Montpensier.

1562. vembre 1562. sur Seyne vis à vis le grand *Andely*, peu auparavant sa mort on avoit ecrit sur le mur de sa garde robe.

Ha ha ha pauvre caillette
Tu sçauras bien mesovan
Que valent prunes de Rouan
Pour avoir tourné ta jaquette.

Et après sa mort furent faits & publiés plusieurs ecrits par les Huguenots contre ce bon Prince, entr'autres ceux cy qui sont aussy contre *Henry II.* & *François II.*

Par l'œil, par l'espaule, & l'oreille
Dieu a fait en France *merveille*
Par l'oreille, l'espaule & l'œil
Dieu a mis trois Roys au cercueil
Par l'œil, l'oreille & l'espaule
Dieu a tué trois Roys en Gaule
Antoine François & Henry,
Qui de luy n'ont pas eû soucy.

Jacques *Dalbon* Marechal de *St. André* en la Bataille de *Dreux* le 19. Decembre 1562. fut pris & lachement tué, il etoit plus vaillant que pieux, & fut dechiré par les vers des Huguenots.

Gabriel de *Montmorency* Seigneur de *Montbron* fils du Connestable agé d'environ 20. ans d'une valeur heroïque & rare fut tué en cette sanglante bataille, en laquelle perit un grand nombre de Noblesse Françoise & n'en echapa quasi de signalez qu'ils ne fussent tués ou pris, que le Duc de *Guyse* auquel le champ de bataille demeura après avoir rallié ses gens & usé de stratageme de grand Capitaine, tel qu'il étoit.

*François de Cleves II. du nom Duc de Nevers & de Rhetelois.

M. de *Nevers* * y fut tué par un Gentilhomme nommé *des Bordes* son grand mignon & confident, auquel le pistolet, sans y penser, se debanda & en blessa ce pauvre Seigneur, lequel à la solicitation de ce *des Bordes* avoit abjuré la Religion & retourné à la messe comme l'on portoit

1562. toit à *Dreux* ce Seigneur mortellement blessé M. *Dandelot* passant avec ses troupes demanda qui c'estoit & ayant entendu que c'etoit M. de *Nevers* ne voulut l'arreter ny le faire arrester ains luy manda seulement par un des siens qu'il pensât à ses fautes & qu'il estoit tems.

La legende du Cardinal de *Loraine* & de ses freres imprimée à Reims *hoc est* à *Paris*, porte que ledit Cardinal ayant reçu nouvelles de la journée de *Dreux* dit au porteur ces mots, tout va bien puisque mon frere est sauvé: parle t'on plus à *Paris* de nous faire rendre compte? puis se tournant vers un de ses familiers, à ce que je vois dit-il, Monsieur mon frere & moy oirons nos comptes tous seuls, M. le Connestable est prisonnier d'un coté, & M. le Prince de l'autre, voila où je les demandois.

Le Chancelier de *l'Hôpital* qui avoit fleur de Lys dans le cœur ût des sentimens bien contraires, il deplora le malheur de la *France* & ny pouvant donner ordre dechargea sa douleur en faisant les vers suivans pour servir de tombeau à la *France*.

Pro patria pugnent, pugnæ quibus utilis ætas
Hanc fero nutanti quam queo gratus opem,
Sin furiis accensa suis minus illa docentem
Audiat, & præceps in sua fata ruat
Et sim, quod nollem, patriæ, sociisque superstes,
Inscribam stratis sanguine corporibus
Hic jacet, à nullis potuit quæ Francia *vinci,*
Ipsa sui victrix, ipsa sui tumulus.

1562. François de *Guise* au mois de Fevrier 1563. fut tué devant *Orleans* par Jean *Poltrot De Meré*, ce *Poltrot* etoit un Gentilhomme Huguenot petit & pauvre, mais d'un esprit vif & accort, lequel des son jeune âge ayant eté en *Espagne* en avoit tellement apris le langage, qu'avec la taille & la couleur dont il etoit, on l'ût pris pour un Espagnol

1563. pagnol naturel dont il acquit le nom d'Espagnolet, les Huguenots dont ce Prince avoit eté le fleau aiguisoient leurs plumes contre sa memoire & voulurent faire peur aux autres Princes Lorrains.

Autant que sont de Guisards *demeurés*
Autant a-t'il en France *De* Merés.

Les Catholiques de leur coté firent des vers à sa louange.

Dum res mole sua nostras, Franciſce *ruentes*
Sistis & oppositis humeris prohibere ruinam
Tanti conaris regni, egregia en tibi merces
Mors infanda, Deus cœlo at tibi cernitur ultor.

Jani Pauli Selvæ.

Si l'on en croit ses ennemis quant on luy remontroit la difficulté de prendre la ville *d'Orleans*, il demandoit en jurant si le soleil ny entroit pas, & que puisqu'il y entroit il s'assuroit d'y entrer luy-même.

1564. *L'an mil cinq cent soixante & quatre*
Un grand hyver vint nous combattre
De cet an les trois premiers mois
Tuerent arbres portans noix,
On n'a pas vû dans la nature,
Jamais telle deconfiture.

Le 11. d'Aoust *Vimont* Comte de *Morvillier* & de la garde ordinaire du Marechal de *Montmorency* arriva à *Rouen* avec deux pistolets sans rouets & y demeura jusqu'au Mardy 14. suivant, que *Villebon* Bailly de *Rouen* & Lieutenant general pour le Roy en *Normandie* en l'absence du Duc de *Bouillon* envoya prendre au logis de *Vimont* ses deux pistolets pendant qu'il etoit au Palais, d'où il fut mandé de la part de *Villebon* qui luy demanda s'il avouoit les deux pistolets siens, les ayant avouez, il fut constitué prisonnier & quant & quant envoyé querir par le Lieutenant de *Villebon* qui le condamna à étre decapité l'apresdiner d'où

1564. d'où il appella au Parlement où il fut mené sur l'heure, depuis *Villebon* se souvenant que s'il l'ût condamné en qualité de Lieutenant du Roy il n'y avoit pas d'apel, partit incontinent après diner & remontra à Mrs. de la Cour qu'il avoit comme Lieutenant & non comme Bailly condamné *Vimont*, surquoy la Cour luy ayant repondu quelle en etoit saisie, attendit à luy donner un arrest jusqu'au Jeudy ensuivant, à cause que le Mercredy etoit jour de feste, auquel jour Jeudy *Vimont* qui avoit eté recommandé par un grand Seigneur fut condamné à 300. liv. d'amende envers le Roy, de quoy *Villebon* fort faché, & aussy de ce que le Marechal de la *Vielleville* * qui faisoit son propre fait de *Vimont* luy avoit donné un coup d'epée sur le bras pour un dementy couvert qu'il disoit luy avoir eté donné par *Villebon*, tomba malade le Vendredy 17. d'Aoust & mourut le lendemain.

*Francois de Scepeaux Sgr. de Vielleville & de Duretal fait Marechal de France en 1562. mort en 1571.

L'an mil cinq cens quarente six, 1566.
Bien comptez avec deux fois dix,
Les Tresoriers urent la chasse,
On defendit la belle chasse,
Pour faire le tems pluvieux,
Armez s'éleverent les gueux,
Le bled fut cher l'orge & l'avoine
Le seigle aussy à grande peine,
En avoit-on pour de l'argent,
Septembre fut chaud & fervent
Et pour fin de mauvaise année,
On cueillit fort bonne vinée.

Le Conseil etant assemblé à *Moulins*, le Cardinal de *Lorraine* presenta une Requeste adressante au Conseil de la part de Mess. du Parlement de *Dijon*, par laquelle ils requeroient que certain Edit envoyé de la part du Roy pour estre registré portant qu'il etoit permis par tout le Royaume à ceux de la Religion reformée d'appeller, aux lieux

1566. lieux auſquels l'exercice de ladite Religion n'etoit permis, toutes & quantesfois que bon leur ſembleroit, les Miniſtres de leur Religion pour étre par eux conſolez & endoctrinez & pareillement endoctriner leurs enfans, fut caſſé & annullé comme pernicieux & contrevenant à l'Edit de pacification : car par icelluy ce ſeroit tacitement permettre les preches ſecrettes, & à ce que j'ay pû en entendre il etoit fait plus pour ceux de la Religion qui ſont à *Paris* que pour tous autres, laquelle Requeſte deux Conſeillers de ladite Cour avoient preſentée à tous les Mes. des Requeſtes qui ſont en cette Cour, leſquels n'en avoient voulu faire le raport craignans facher le Chancelier, quoy voyans leſdits Conſeillers s'adreſſerent à mondit ſieur le Cardinal qui leur promit raporter ladite Requeſte au Conſeil Privé, où etans les Cardinaux de *Bourbon*, & de *Guyſe*, M. de *Nevers*, les Marechaux de *Montmorency*, de *Bourdillon* & de *Vieilleville*, les Barons de *la garde* & de *Lanſac*, Mrs. de *Morvilliers*, de *Limoges*, de *Laubeſpine*, de *Valence*, de *la Caze Dieu*, Preſident de *Laubeſpine*, &c. s'adreſſa au Chancelier, & à tous les Mes. des Requeſtes, leur remontrant qu'il s'ebayſſoit fort de ce que les Catholiques n'avoient aucun moyen en cette Cour & conſeil d'etre ouys, & qu'il ne ſçavoit pas pour quelles raiſons aucuns des Maiſtres des Requeſtes n'avoient voulu raporter ladite Requeſte, laquelle ſûe, les Cardinaux de *Guyſe*, & de *Bourbon* & autres dirent qu'ils ne ſcavoient que c'étoit dudit Edit, ce que voyant le Cardinal de *Bourbon* ſe mit en grande colere, & dit que ce n'etoit bien fait au Chancelier de faire tels Edits, qui n'avoient eté paſſés au conſeil, & puis qu'on feſoit telles choſes, il ne faloit plus de conſeil, & que pour luy il ny aſſiſteroit plus, lors le Chancellier dit au Cardinal de *Loraine*

ces

ces mots, Monſieur, il vous etes déja venu pour nous troubler, auquel ledit Cardinal repondit, je ne ſuis pas venu vous troubler, mais empeſcher que ne troubliez, comme vous avez fait par le paſſé *beliſtre que vous étes*, lors le Chancelier, repondit au Cardinal de *Loraine* voudriez vous empecher que ces pauvres gens auſquels le Roy a permis de vivre en liberté de leurs conſciences, ne fuſſent aucunement conſolés ? *ouy je le veux empecher*, dit le Cardinal, car l'on ſcait bien que ſouffrant telles choſes, c'eſt tacitement ſouffrir les prêches ſecrettes, & l'empeſcheray tant que je pourray, & vous qui etes ce que etes apreſent, de par moy, oſés bien me dire que viens pour vous troubler, je vous garderay bien de faire ce que avez fait par ci-devant, & pareillement M. le Cardinal de *Bourbon* ſe courouçant fort audit Chancelier, luy demanda s'il luy apartenoit de paſſer quelque Edit ſans le Conſeil, & de fait ſe leverent tous deux en colere, & entrerent en la chambre de la Reyne qui etoit malade, & les apaiſa le mieux qu'elle put, le Roy les renvoya au conſeil, auquel M. le Duc *d'Anjou* vint & aſſiſta, il fut arreſté touttesfois par le Roy & la Reyne que ledit Edit ſeroit caſſé, & au lieu d'iceluy deffenſes faites à tous ceux de la Religion de frequenter es villes eſquelles il ny a aucun exercice de ladite Religion, & à eux deffendu de faire endoctriner leurs enfans par Pedagogues de cette Religion, ny en retenir aucun, en outre deffendu au Chancellier de ſeeller aucunes choſes concernant l'Egliſe & la Religion ſans le conſentement du conſeil. 1566.

Le conſeil étant finy, arriva de bonne fortune l'Ambaſſadeur *d'Eſpagne* chargé d'un gros paquet adreſſant à la Reyne de la part du Roy *d'Eſpagne*, contenant qu'il voit bien que les promeſſes qui luy ont eté faites cy-devant ſont fri-

vo-

1566. voles, quelle luy avoit mandé qu'en l'assemblée qu'elle a faite ces jours passés, elle decideroit entierement du fait de la Religion faisant entretenir la vieille & Catholique annullant entierement la nouvelle, mais que tant s'en faut qu'elle a fait à la maison de *Loraine* les plus grandes indignitez qu'il n'est possible de plus, & laquelle maison a soustenue seule la Religion Catholique, de maniere qu'il est deliberé de luy montrer par effet qu'il veut quelle luy tienne sa promesse; desquelles lettres la Reyne fort étonnée dit au Cardinal qu'il sasoit bien qu'il en eut ecrit au Roy *d'Espagne*, & quelle s'etonnoit pourquoy il luy en avoit ecrit, luy demandant que vous ay-je fait mon cousin, à laquelle il repondit qu'il ne luy en avoit ecrit, ce que l'Ambassadeur ratifia, & dit que luy même par le service qu'il doit à son maistre l'avoit averty de tout ce qui s'etoit passé en cette Cour, & lors parlementerent longtems ensemble la Reyne & le Cardinal, auquel etant sorty de là, l'Ambassadeur presenta lettres du Roy *d'Espagne* par lesquelles il luy mandoit s'ebayr comme il a comporté les indignitez qu'il a comportées, auquel Ambassadeur le Cardinal repondit, que les indignités qu'il a soufertes il les a endurées par le commandement du Roy & de la Reyne ausquels pour mourir il ne voudroit en rien desobeir, mais que ça esté toutesfois sous promesse de maintenir la Religion Catholique, & abolir la nouvelle, & laquelle chose ne se faisant, il criera si haut que tous les Princes de la terre en oyront parler, depuis cela la Reyne envoya l'Evêque de *Valence* * vers Madame de *Guyse*, & l'on presupposa que c'etoit pour trouver moyen d'apaiser le Cardinal, cette comedie s'est jouée à *Moulins*.

* Jean de Montluc qui étoit desja Huguenot declaré.

Le

1567. Le Prince de *Portian* * jeune, martial & guerrier mourut à *Paris* le 15. May d'une fievre chaude causée d'une colere meiée d'excès, qui fut qu'ayant joué à la paume tout le long du jour, il fut mandé le soir aux Thuilleries où le Roy le tint deux heures decouvert dans le jardin à la lune, & au serain & luy tint des rudes propos jusqu'à le menacer de la perte de sa teste pour *Linchamp* place frontiere, qu'on avoit donné à entendre à Sa M. qu'il faisoit fortifier, car étant revenu en sa maison outré de depit, comme il avoit le cœur merveilleusement grand, envoya querir du vin, & etant en chaleur en but trois quartes, & mangea trois platelées d'amendes vertes, & s'en alla coucher là-dessus qui fut le poison qu'on a dit luy avoir eté baillé.

* Antoine de Croy Prince de Porcean agé de 26. ans, il mourut sans enfans de Catherine de Cleves sa femme qui se remaria avec Henry de Lorraine Duc de Guise mort en 1588.

Sur la mort du Connestable à la journée de sainct Denys le 10. Novembre 1567.

Vulnere qui cadit adverso, averseque, fugitne?
Non, verum in mediis hostibus ille cadit.

1569. Louis Prince de *Condé* genereux & magnanime s'il en fut oncques se trouvant si engagé dans la bataille de *Jarnac* qui se donna le 13. Mars 1569. qu'il faloit de necessité fuyr ou combattre, encor qu'il l'ût fait par l'avis de son conseil & de l'Admiral, hazarda avec peu de forces une bonne partie de sa noblesse, & joua par même moyen à trois dez toute la cause (qui sont tres grandes fautes en un chef de guerre & qu'il ne peut faire qu'une fois) mais son grand cœur en fut cause, aimant mieux y laisser la vie comme il fit que de reculer, usant de ces mots quant on luy en parla ja Dieu ne plaise qu'on die jamais que *Bourbon* ait fuy devant ses ennemys, & fut pris prisonnier par *Dargence* gentilhomme qui etoit tenu à ce Prince de la vie, & qui fit aussy ce qu'il put pour le luy rendre, mais il ne luy fut possible pour avoir eté decouvert par les compagnies

de

1569. de Monsieur frere du Roy son ennemy, lesquels ce pauvre Prince avisant venir de loin, & ayant entendu que c'etoient les compagnies du Duc *d'Anjou*, je suis mort dit-il, *Dargence* tu ne me sauveras jamais, comme aussy arriva incontinant *Montesquiou* * qui le tua de sang froit, par le commandement dit-on de son maistre, ce Prince s'etant couvert la face de son manteau comme fit autresfois *Jules Cezar* quant il fut tué.

* Il étoit Capitaine des gardes du Duc d'Anjou.

Vivit adhuc, vivetque diu, qui vindice dextra
Annixus patriæ, ne cadat ilia, cadit.

Furent adressés les vers suivans au Cardinal de *Bourbon* seul resté de cinq freres.

Quæritis in nostrum quid fati conscia possint
Astra caput: non prisca loquar, vulgata docebit
Borboniæ *fortuna domus tot fratribus orbæ.*
Ausonii *terror* Franciscus * *& horror* Iberi
Invictus Bello ludum dum ludit inermem,
Occidit injecta mediis cervicibus arca
Quintini *ad cladem circumveniente* Philippo
Vinclorum impatiens, & nescia vertere terga
Theutonicis Jani * *virtus est obruta tello*
Trajectis humeris tormenti Antonius * *ictu*
Muros dum premit obsidione rebelles,
Communem hanc lucem & dotalia regna relinquit,
Dum veterum ritus convellit, & otia turbat
Tertia bella gerens Patriæ funesta sibique
Diffudit vitam fractis Lodoicus * *in armis*
Dimidium justi vixerunt quatuor ævi
Adversis rapti fatis florente juventa
Quum quintus fratrum è numero nunc, Carole, *restes*
Si tibi fata velint detractos fratribus annos,
Adjicere, explebis Pylii *tria sæcula regis.*

* François I tué à la Rocheguyon 1546.

* Jean tué à la journée de St. Quentin 1557.

* Antoine Roy de Navarre mort d'une blessure receue au siege de Rouen 1562.

* Louis tué en 1569.

La veille de la bataille de *Dreux* ce Prince étant couché dit à *Beze*, il me sembloit cette nuit que j'avois donné trois batailles & avois vû mes trois ennemys morts, mais que j'avois aussy été

1569. eté blessé à mort; tellement toutesfois que les ayant fait mettre les uns sur les autres, on m'y avoit aussy mis par dessus & que de cette façon j'avois rendu mon esprit à Dieu; laquelle vision il semble aux Huguenots que l'effet ait verifié, car ses trois ennemis furent entassez les uns sur les autres, & luy sur eux à la journée de *Bassac* ou *Jarnac*; ils dirent encor que ce Prince passant un ruisseau près le Chateau de *Maintenon*, une pauvre femme le prit par la botte en luy disant, va Prince tu souffriras, mais Dieu est avec toy, mauvaise Propheteſſe, le Connestable, le Marechal de *St. André*, & François de *Guise* ses trois ennemis furent tués l'un après l'autre avant luy.

Sebastien de *Luxembourg* ennemy mortel des Huguenots se moquant d'eux, & des hymnes & pseaumes qu'ils chantoient, leur demandoit où étoit leur Dieu le fort & qu'il étoit à ceste heure leur Dieu le feble, tenant lesquels propos selon l'observation des Huguenots, fut à l'instant dans la tranchée frapé d'un coup de mousquet qui le coucha mort sur la place c'étoit au siege de *St. Jean d'Angely*.

Plus d'un an avant la Boucherie de la *St. Barthelemy* j'ay lû la Prophetie d'un homme de la Réligion etant au lit de la mort peu avant la conclusion de la paix faite l'année suivante en ces termes: La paix sera faite inopinement & assés à notre avantage. Nouvelles alliances, divers traités & voyages, durant ces menées, elle * viendra à *Paris* & y mourra, la Noblesse de l'un & l'autre party s'y assemblera, † les choses commencées se paracheveront, ô quelle soudaine mutation quelles trahisons & cruautés. *

Au mois d'Avril le Comte de *Brissac* jeune Seigneur de grande esperance fut tué d'un coup de mousquet tiré de la petitte ville de *Mucidan* en reconnoissant cette bicoque que tenoient les Hu-

* La Reine de Navarre Jeanne d'Albret morte peu avant la St. Barthelemi.

† Pour les Nopces de Henry Roy de Navarre son fils avec Marguerite de France.

* Journée de la St. Barthelemi en 1572.

1569. Huguenots ausquels ce Seigneur servoit de reveille matin pour la generosité qui étoit en luy.

Le onze Juin le Duc des *Deux-Ponts* passa de ce siecle en l'autre au pays de *Limosin*, ce Seigneur Allemand Prince du St. Empire après avoir amené au tres-grand besoin de ceux de la Religion, un brave & puissant secours depuis les bords du Rhin jusqu'aux dernieres limites du *Limosin* non sans un extreme danger, & joint son armée à celle des Protestans de *France*, malgré les forces du Duc de *Guise* & du Pape, fut saisy d'une fievre chaude causée d'avoir trop bu, & d'avoir trop fait karoux avec les *François* pour la joye qu'il avoit de les avoir joints & etre venu à bout de son entreprise, de laquelle fievre il mourut pourquoy fut fait sur sa mort le distique suivant,

Pons superavit aquas, superarunt pocula Pontem,
Febre tremens periit, qui tremor orbis erat.

De *Vieux-Pont* Gentilhomme agé de 25. ans fut tué d'une arquebusade à la cuisse à l'assaut de *Sancerre*, le lit d'honeur auquel il mourut selon les maximes de la noblesse Françoise, couvrit tous les vices qui regnoient dans ce jeune homme tels & si grands que son bon homme de pere ne le vouloit ny voir ny rencontrer, aussy Dieu ne luy prolongea t'il pas ses jours, mais selon la parole de l'Ecclesiaste VIII. fuirent comme l'ombre, pour ce qu'il ne craignoit point la face de Dieu.

Elizabeth fille de *France* femme de *Philippe II.* Roy *d'Espagne* mourut au mois d'Octobre; le bruit fut qu'elle avoit eté empoisonnée, mais ce bruit de la Cour fut plus artificiel que vray, & ne servit peu pour le dessein de la guerre de *Flandres* qui s'executa contre l'Admiral, & les Huguenots qu'on vouloit principalement prendre par ce piege, comme on fit finalement.

Entre les choses memorables avenues en ce tems

tems 1569. *Marie Stuard* veuve de notre deffunt dernier Roy & Reyne *d'Ecosse* fit mourir le Comte de *Lenos* son mary dans la maison où il étoit, laquelle ayant fait miner & renverser sans dessus dessous accabla, tua, & brula miserablement le Comte son mary & tous ceux qui étoient avec luy, surquoy Messire *Michel de l'Hopital* étant en sa maison de *Vigny* composa des vers. 1569.

L'edit de la paix fut publié à *Paris* le xj. d'Aoust, & dans *la Rochelle* le 26. en la place du Chateau devant le logis où étoit la Reyne de *Navarre* aux fenestres, étant avec elle Mad. la Princesse sa fille, & leurs Demoiselles & aussy y étoit M. de *la Rochefoucaut*, M. *des Roches* premier Ecuyer du Roy, & plusieurs autres grands Seigneurs & Gentilshommes, les deux trompettes du Roy sonnerent par trois fois, puis le Roy d'Armes *Dauphiné* accompagné des Roys d'Armes *d'Anjou*, & *Bourgogne* lût & publia l'edit de pacification; ce fait la Royne de *Navarre* fit faire la priere par *Du Nort* Ministre de l'Eglise de *la Rochelle*, & à la fin des prieres toutes les artilleries de *la Rochelle* tirerent. 1570.

En cet an mourut la Comtesse de *la Rochefoucaut* * femme de celuy qui fut tué à la journée de *St. Barthelemy*, elle mourut d'un mal de gorge qui luy serra tellement les conduits que la viande n'y pouvoit passer: dont cette sage Dame disoit en mourant que c'étoit grande pitié d'avoir soixante mil livres de rente & toutefois mourir de faim.

Une Paysanne de *Chatillon* sujette de l'Admiral, comme il fut prest de monter à cheval pour venir à *Paris* aux nopces du Roy de *Navarre*, s'en vint à luy, & se jettant à ses pieds, & luy embrassant les genoux par grande affection, ah s'ecria-t-elle, notre bon maistre où vous allez vous perdre, je ne vous verray jamais, si vous allez 1572.

* Charlotte de Roye Comtesse de Roucy sœur puisnee d'Eleonore de Roye Princesse de Condé & seconde femme de François III. du nom Comte de la Rochefoucaut & de Roucy.

1572. allez à *Paris*, car vous y mourerez vous & tous ceux qui yront avec vous, au moins disoit elle en pleurant, si vous n'avez pitié de vous, ayez pitié de Madame, de vos enfans & de tant de gens de bien qui y periront à votre occasion; & comme l'Admiral la rebutoit & luy disoit qu'elle n'etoit pas bien sage, cette pauvre femme s'alla jetter aux pieds de Madame l'Admirale, la priant de vouloir garder son mary d'y aller, par ce qu'elle étoit bien assurée que s'il alloit une fois à *Paris* il n'en reviendroit jamais, & si seroit cause de la mort de plus de dix mil hommes après luy. Entendu de la bouche d'un qui l'a vû & ouy

Le jour que la Reyne de *Navarre* arriva à *Blois*, le Roy & la Reyne mere qui la fit empoisonner par *René* son parfumeur, luy firent tant de caresses, principalement le Roy, qui l'appelloit sa grande tante, son tout, sa mieux aimée qu'il ne bougea jamais d'auprès d'elle à l'entretenir avec tant d'honneur, & de reverence que chacun en etoit etonné, le soir en se retirant, il dit à la Reyne sa mere en riant, & puis, Madame, que vous en semble ? joué je pas bien mon rollet ? ouy luy repondit-elle fort bien, mais ce n'est rien qui ne continue, laissez moy faire seulement dit le Roy, & vous verrez que je les mettray au filet.

En même tems le Roy envoya par tout son Royaume des lettres de confirmation de son edit de paix, & accordoit aux Huguenots plus qu'ils ne luy demandoient, seulement pour les aprivoiser, car en derriere il disoit se riant qu'il faisoit comme son Fauconnier qui veilloit ses oiseaux.

La Reyne de *Navarre* etant à *Paris*, luy parlant un jour de la dispense du Pape pour le mariage de son fils avec Madame sœur du Roy & quel-

quelle en craignoit la longueur, que le Pape à cauſe de ſa Religion ſe feroit tenir, non non dit-il, ma tante je vous honore plus que le Pape, & aime plus ma ſœur que je ne le crains, je ne ſuis pas Huguenot, mais je ne ſuis pas ſot auſſi, ſi Monſieur le Pape fait trop la beſte, je prendray moy-même *Margot* par la main, & la meneray epouſer en plein préche. 1572.

Parlant un jour à l'Admiral de la conduite de l'entrepriſe de *Flandres* & ſachant bien que la Reyne mere luy étoit ſuſpecte, mon pere luy dit-il en ces termes, il y a encor une choſe en cecy, à quoy il nous faut bien prendre garde, c'eſt que la Reyne ma mere, qui veut mettre le nez par tout comme vous ſçavez, ne ſache rien de cette entrepriſe, au moins quant au fond, car elle nous gateroit tout, ce qu'il vous plaira Sire, repliqua l'Admiral, mais je la tiens pour ſi bonne mere & ſi affectionnée au bien de votre etat, que quant elle le ſçaura, elle ne gâtera rien, au contraire elle nous y pourra beaucoup aider ce me ſemble, joint qu'à luy celer j'y trouve de la difficulté, & de l'inconvenient, vous vous trompez mon pere, luy dit le Roy, laiſſez moy faire ſeulement, je vois bien que vous ne connoiſſez pas ma mere, c'eſt la plus grande brouillonne de la terre, cependant c'etoit elle qui faiſoit tout, & le Roy ne tournoit pas un œuf qu'elle n'en fut avertie, mais voyant qu'elle avoit ja acquis la reputation de *Clement* ſon Oncle, que promettant quelque choſe, même en intention de le tenir, on ne la croyoit plus, elle faiſoit jouer ce perſonnage au Roy, quelle habilloit, & faiſoit parler comme elle vouloit, d'autant qu'en telle jeuneſſe ſes parolles étoient moins ſuſpectes de feintiſe & diſſimulation.

1572. Une autrefois parlant à *Teligny* * fort privement comme il faisoit à tous les Huguenots pour les endormir & discourant avec luy de l'entreprise de *Flandres*, il luy dit veux tu que je te die librement *Teligny*. Je me deffie de tous ces gens cy, l'ambition de *Tavanne* m'est suspecte, *Vieilleville* n'ayme que le bon vin, *Cossé* est trop avare, de *Montmorency* ne se soucie que de la chasse & volerie, le Comte de *Retz* est *Espagnol*, les autres Seigneurs de ma Cour, & ceux de mon Conseil ne sont que des bestes, mes Secretaires d'Etat, pour ne rien celer de ce que j'en pense, ne me sont pas fideles, si bien qu'à vray dire je ne sçais par quel bout commencer.

* Charles Sgr. de Teligny en Rouergue, qui avoit épousé Louise de Coligny fille de l'Amiral & fut ruë avec son beaupere. Sa Veuve épousa en secon des nopces Guillaume de Nassau Prince d'Orange.

Le Mercredy de devant la blessure de l'Admiral, comme ledit Seigneur voulut entretenir Sa Majesté d'aucunes affaires, concernant le fait de la Religion, il luy dit, mon pere, je vous prie de me donner quatre ou cinq jours seulement pour m'ebattre, cela fait je vous promets, foy de Roy, que je vous rendray contant vous & tous ceux de votre Religion, le contentement qu'il leur donna fut que le Dimanche suivant il les fit tous massacrer.

Ce jour de Mercredy le Capitaine *Blosset Bourguignon* & Huguenot assés remarqué par le siege de *Vezelay* qu'il deffendit vaillamment contre l'effort de l'armée Catholique, prit congé de l'Admiral de se retirer en sa maison, auquel l'Admiral demanda pourquoy c'est qu'il vouloit s'en aller, pour ce Monsr. répondit il, qu'on ne vous veut pas de bien icy, comment dit l'Admiral l'entendés vous? croyez que nous avons un bon Roy, il nous est trop bon, dit-il, c'est pourquoy j'ay envie de m'en aller, & si vous en faisiez de même comme moy vous feriez beaucoup pour vous & pour nous, & ne fut

fut jamais possible de l'arrester dont il se trouva tres-bien. 1572.

Le lendemain de *St. Barthelemy* environ midy on vit un Aubespin au cimetiere St. Innocent, si-tost que le bruit en fut repandu par la ville, le peuple y accourut de toutes parts en si grande foule qu'il falut y poser des gardes à l'entour, on commença aussy à crier miracle & à sonner & carillonner les cloches de joye, le peuple mutiné croyant que Dieu par ce signe aprouvat les massacres recommença de plus belle sur les Huguenots, & s'en allant au logis de l'Admiral après avoir coupé le nez, les oreilles & parties honteuses à ce pauvre corps le traina furieusement à la voirie, & par ce qu'il y avoit tout plein de Catholiques qui interpretoient le reverdissement de l'Aubespin pour le reverdissement de l'Etat de *France* & en brouilloient le papier, un mechand Huguenot composa des Epigrames ne pouvant faire pis.

Æterni Christus *soboles æterna parentis,*
In cruce pro nobis spinea serta tulit.
Quæ cum Parrysia Cæsorum *nuper in urbe*
Christiadum rursus sanguine sparsa forent,
Emisere suos alieno tempore flores:
Hinc, quam fœcundus sit cruor iste, nota;
Qui, reliquis herbis rabido morientibus æstu,
Germinat, & cœlo semina digna movet.

Floresçunt spinæ, caveant sibi lilia, raro
Lilia sub spinis surgere læta solent.

En ce tems en derision de l'Admiral & des Huguenots massacrés avec luy, fut par quelque Catholique à gros grain divulgué l'ecrit intitulé: *Passio Gasparis Colligny secundum Bartholomeum* 1572. à la fin de ce bel ecrit, etoient ces mots, *qui crediderit, & Hugonotus non fuerit, salvus erit,*

1572. *qui vero non crediderit condemnabitur, opera illorum sequuntur illos*, autres pieces d'Huguenots.

On disoit dangereux comme feste d'Apostres
Ce que les Huguenots estimoient un abus
Mais St. Barthelemy *pour luy & pour les autres*
Fit le proverbe vray, donc qu'on n'en doute plus.

Gallia *mactatrix, lanius Rex, dira macellum*
Lutetia *ô nostri temporis opprobrium.*

Un coquin nommé *Thomas* vulgairement appellé le tireur d'or tua dans sa maison un nommé *Rouillard* Conseillier en la Cour de Parlement, & Chanoine de notre Dame encor qu'il fut bon Catholique, temoin son testament trouvé après sa mort & après l'avoir gardé trois jours luy coupa la gorge & le jetta en l'eau par une trappe qu'il avoit en sa maison, ce boureau, autorisé du Roy & des plus grands, se vantoit des grands meurtres qu'il faisoit journellement des Huguenots, & d'en avoir tué de sa main pour un jour jusqu'à 80. mangeoit ordinairement avec les mains & bras tous sanglants disant que ce luy etoit honneur par ce que ce sang étoit sang d'heretique.

La Reyne mere pour repaitre ses yeux, fut voir le corps mort de l'Admiral pendant au gibet de *Montfaucon* & y mena ses fils, sa fille & son gendre.

Après que le Roy eut fait la *St. Barthelemy*, il disoit en riant & en jurant Dieu à sa maniere accoutumée, & avec des parolles que la pudeur oblige de taire, que sa grosse *Margot*, en se mariant avoit pris tous ses rebelles Huguenots à la pipée.

Messire *René* Italien étoit un des bourreaux de la *St. Barthelemy* homme confit en toutes sortes de cruautez & mechancetez, qui alloit aux prisons

sons poignarder les Huguenots, & ne vivoit que de meurtres, brigandages & empoisonnemens, aiant empoisonné entr'autres un peu avant la *St. Barthelemy* la Reyne de *Navarre*, & le lendemain du massacre sous couleur d'amitié, aiant fait entrer en sa maison un Jouallier Huguenot qu'il connoissoit & feignoit vouloir sauver, après luy avoir volé toutes ses marchandises faisant semblant de les acheter luy coupa la gorge, & le jetta en l'eau, aussy la fin de cet homme fut epouvantable & toute sa maison un vray miroir de la justice de Dieu, car il mourut peu après sur le fumier & consumé de vermines, deux de ses enfans moururent sur la roue & sa femme au bordeau. 1572.

Le jour du massacre on écrivit au soir sur la porte de l'Admiral.

Qui ter Mavortem sumptis patefecerat armis,
Tertia pax nudum perfidiosa necat.

Les Catholiques & Huguenots firent à l'envy des vers sur l'Admiral qui ne sont pour la plus-part que des redites & allusions fades.

De haut en bas Gaspar *on a jetté,*
Et puis de bas en haut on l'a monté.

Epitaphe de l'Admiral.

Cy gist mais c'est mal entendu
Ce mot pour luy est trop honneste,
Icy l'Admiral est pendu
Par les pieds faute de teste.

Après le massacre, les Huguenots firent faire des portraits de l'Admiral lesquels on distribua en divers lieux & pays aux amys du deffunt en l'honneur de sa memoire, entr'autres Princes etrangers on en fit present à l'Electeur *Palatin*, qui

1572. qui le montrant à Monſieur quant il fut le voir paſſant pour aller en ſon Royaume de *Pologne*, luy demanda s'il ne reconnoiſſoit point l'homme à ſon portrait ? ouy dit le Roy c'eſt le feu Amiral, c'eſt luy-même répondit le *Palatin*, le plus homme de bien, le plus ſage, & le plus grand Capitaine de *l'Europe*, duquel j'ay retiré les enfans avec moy de peur que les chiens de *France* ne les dechiraſſent comme ils ont fait leur pere, au bas du portrait étoit en diſtique.

Talis erat quondam vultu Collignius *heros*,
Quem vere illuſtrem vitaque, morſque facit.

En ce tems, la bonne Dame *Catherine* en faveur de ſon mignon de *Rets* qui vouloit avoir la terre de *Verſailles*, fit étrangler aux priſons *Lomenie* Secretaire du Roy auquel ladite terre appartenoit, & fit mourir encor quelques autres pour recompenſer ſes ſerviteurs de confiſcations.

La veille de la Touſſaints, le Roy de *Navarre* jouoit avec le Duc de *Guiſe* à la paulme, où le peu de compte qu'on faiſoit de ce petit priſonnier de Roitelet qu'on gallopoit à tous propos de parolles & brocards, comme on ût fait un ſimple page ou laquais de cour, faiſoit bien mal au cœur à beaucoup d'honneſtes hommes qui les regardoient jouer.

Au mois de Novembre une nouvelle étoille ſe voyoit ſur *Paris* & par tout avec grande admiration de tout le monde. *Exorta eſt hæc ſtella in concavo Mercurii menſe Nov.* 1572. *luminoſa valde erat annum & dimidium fulſit contra morem ſtellarum, & cometarum, quæ tanto tempore videri non ſolent.*

Beze & autres Poetes Huguenots comparoient cette étoille à celle qui apparut aux Mages, & le Roy *Charles* à *Herode*.

Ca-

Caboche Secretaire de M. le Prince de *Condé* homme facetieux parlant de la journée de *St. Barthelemy* où il avoit echapé belle, diſoit qu'il avoit en ſa vie joué & vu jouer à beaucoup de Jeux, mais qu'il n'en avoit vu jouer un ſi vilain, ſi mechant & ſi traitre que celuy de *St. Barthelemy*; au ſurplus diſoit-il, qu'on m'apelle vilain, larron, parricide, atheiſte, & tout ce qu'on voudra, mais que l'on ne m'apelle pas Huguenot, ce bon compagnon étant priſonnier diſoit, je ſiffle les pſeaumes parce que je ne les oſe pas chanter. 1572.

Ad Galliam,

Rex puer eſt, proceres ſcelerati, regia fallax
Fœdifragi cives, urbs laniena tua eſt
Crudelis, nec jura timens, ac fœdera rumpens,
Eſt bene de regno Gallia *ſtulta tuo.*

Quæ necat innocuos violato fœdere natos
Gallia, *non mater, ſed truculenta lupa eſt.*

Alluſion des Catholiques ſur le nom & la mort de *Coligny*.

Infauſto quod ſim Colligny *nomine dictus*,
Hoc equidem dictum cœlitus eſſe puto;
Seu collum ligno ſeu corpus junxeris igni
Conveniet recte nominis hoc Ετυμον
Nam mihi ſupplicium juſte debetur utrumque,
Ut prædoni crux, ignis ut hæretico.

Autre.

Sic fatis placuit, nomen & omen ut eſſet
Igneus in vita, ligneus interitu.

Paſquier.

Il courut après le maſſacre des vers mal faits ſous le nom *d'Edmond Auger Jeſuite* qu'on dit avoir eté Baſteleur de ſon premier metier & y en

1572. en a encor plusieurs vivans qui assurent l'avoir vû mener l'ours par les rues.

Comparaison de Catherine & de Jezabel.

L'on demande la convenance
De Catherine *&* Jezabel
L'une ruine d'Israel,
L'autre ruine de la France,
L'une etoit de malice extreme
Et l'autre est la malice même,
Enfin le jugement est tel
Par une vengeance divine,
Les chiens mangerent Jezabel
La charogne de Catherine,
Sera differente en ce point
Car les chiens n'en voudront point.

1573. Extrait d'une lettre interceptée en Septembre 1573. ecrite de *Paris* par un courtisan: J'ay vû nos trois Roys celuy de *France*, celuy de *Pologne*, & celuy de *Navarre*, ils manderent à *Nantouillet* * Prevost de *Paris* qu'ils vouloient aller prendre la colation chez luy, comme de fait ils y furent, quelques excuses que sceut alleguer *Nantouillet*, pour ses deffenses, après la collation la vaisselle d'argent de *Nantouillet* & ses coffres furent fouillés, & disoit-on dans *Paris* qu'on luy avoit vollé plus de cinquante mil livres, & qu'il ût mieux fait le bon homme de prendre à femme la *Chasteauneuf* fille de joye du Roy de *Pologne* que de l'avoir refusée, qu'il ût mieux fait aussy vendre sa terre au Duc de *Guise* que de se laisser ainsy piller à de si puissans voleurs. Le lendemain le premier President fut trouver le Roy & luy dire que tout *Paris* etoit ému pour le vol de la nuit passée, & que quelquesuns vouloient dire qu'il l'avoit fait pour rire & que Sa M. y étoit en personne, à quoy le Roy ayant re-

* Antoine du Prat 4. du nom Sgr de Nantouillet & de Precy petit fils d'Antoine du Prat Chancelier de France.

pondu en jurant par S. D. qu'il n'en etoit rien, & que ceux qui le disoient avoient menty, dont le President tres-content luy repondit, j'en feray informer Sire, & en feray justice; non non repondit le Roy ne vous en mettez pas en peine, dites seulement à *Nantouillet* qu'il aura trop forte partie s'il en veut demander la raison. 1573.

En tous ces beaux jeux le seul Prince de *Condé* * ne sy voyoit pas meslé, soit qu'il ût trop mal à la teste de sa femme de laquelle Monsieur qu'on nomme aujourd'huy Roy de *Pologne* portoit le portrait pendu à son col, soit qu'il fut trop empeché à ses devotions pour faire croire qu'il est bon Catholique, se signant à tous propos du signe de la croix, qu'il dit un jour à la Reyne mere que sa femme luy avoit apris à faire, tant la contrainte en matiere de conscience peut bien faire des hipocrites & non pas des Catholiques, de quoy le Roy se doutant bien, a dit ces jours passés par la M. D. la messe ne le sauvera pas plus que les autres, on s'esbayt icy de ce que ce jeune Prince est venu icy sain & sauf de devant *la Rochelle* veu que l'on ne l'y avoit envoyé que pour s'en depescher, & ay sceu pour certain qu'un Gentilhomme qu'il ayme luy dit avant que partir le dessein du Roy & de ses ennemys, mais que ce jeune Prince luy avoit repondu qu'il en etoit bien averty, mais qu'il ne s'en donnoit peine aucune, & qu'il aimoit mieux une mort soudaine qu'une langueur perseverante usant de ces mots, mes ennemys n'auront que faire de m'envoyer à la breche & aux coups, car j'iray devant eux & m'hazarderay à toutes restes, le Roy avoit mandé par deux fois à son frere etant dans son camp devant *la Rochelle* qu'il ût à faire etrangler *la Mole* Gentilhomme Provençal favory du Duc *d'Alençon*, le Roy du depuis avoit fait dessein luy-même de l'étrangler dans sa Cour où *la Mole* étoit

* Henry de Bourbon I. du nom Prince de Condé né en 1552. mort en 1588.

1573. étoit retourné après le camp de *la Rochelle*, & pour ce faire sachant que *la Mole* etoit en la chambre de Madame de *Nevers* dans le Louvre, il prit avec luy le Duc de *Guyse* & certains Gentilshommes jusques à six ausquels il commanda sur la vie d'etrangler celuy qu'il leur diroit avec des cordes qu'il leur distribua; en cet equipage le Roy luy-même portant une bougie allumée disposa ses compagnons boureaux sur les brisées que *la Mole* souloit prendre pour aller à la chambre du Duc *d'Alençon* son maistre, mais bien prit au pauvre jeune homme de ce que au lieu d'aller à son maistre, il descendit trouver sa maistresse sans rien sçavoir touttesfois de cette partie.

Le proverbe qui dit, *telle vie telle mort* fut verifié dans *Etienne Jodelle* poete Parisien qui mourut cette année à *Paris* comme il avoit vecu, car n'ayant pendant sa vie pas craint Dieu, il ne donna en mourant aucun signe de le reconnoistre, & même en sa maladie comme il fut pressé de grandes douleurs etant exhorté d'avoir recours à Dieu, il repondoit qu'il n'avoit garde de le prier, ny le reconnoistre tant qu'il luy feroit tant de mal, & mourut de cette façon avec hurlemens epouvantables, il fut employé comme le poete le plus vilain à un vilain ouvrage, & mourut sur ce beau fait qu'il laissa imparfait. *Ronsard* a dit souvent qu'il ût desiré pour la memoire de *Jodelle* que ses ouvrages ussent eté jettés au feu, il estoit d'un esprit prompt & inventif, mais paillard, yvrogne & sans aucune crainte de Dieu qu'il ne croyoit que par benefice d'Inventaire.

1574. En cet an fut faite à *Paris* une signalée execution de deux Gentilhommes, à scavoir de *Boniface la Mole*, & du Comte *Coconnas* tous deux executez en Gréve, où ils urent les testes tranchées le dernier Avril à cause d'une pretendue con-

conspiration contre l'Etat, & d'avoir voulu emmener M. le Duc en *Flandres* pour faire la guerre à *l'Espagnol*, le premier qui fut executé fut *la Mole* qu'on appeloit le Baladin de la Cour fort aimé des Dames & du Duc son maistre, & au contraire hay du Roy pour quelques particularités plus fondées sur l'amour, que sur la guerre, etant ce Gentilhomme meilleur champion de *Venus* que de *Mars* au reste grand superstitieux, qui ne se contentoit d'une messe tous les jours mais en oyoit trois & quatre, & quelquefois cinq & six même au milieu des armées, & luy a-t'on ouy dire que s'il y ût failly un jour, il ut cru estre damné, le reste du jour & la nuict le plus souvent il l'emploioit à l'amour, ayant cette persuasion que la messe ouye devotement expioit tous les pechés, de quoy le feu Roy bien averty a dit souvent que qui vouloit tenir registre des debauches de *la Mole* * il n'avoit qu'à compter ses messes; ses dernieres parolles furent sur l'eschaffaut Dieu ait mercy de mon ame, & la benoiste Vierge, recommandés moy bien aux bonnes graces de la Reyne de *Navarre*, & des Dames, portant cependant au supplice un visage effrayé, jusqu'à ne luy pouvoir faire tenir ny baiser la Croix tant il trembloit fort, on luy trouva quand il fut executé une chemise de N. D. de *Chartres* qu'il portoit ordinairement sur luy. 1574.

* On peut voir son procès dans les Memoires de Castelnau T. 2. p. 376. & son Epitaphe au T. 2. p. 480. des lettres de Pasquier.

Mollis vita fuit Mollior interitus.

Incontinent après luy, fut executé *Coconnas* Gentilhomme *Piemontois* & de grande maison, miroir de la justice de Dieu pour la cruauté qu'il commit à l'egard de ceux de la Religion à la *St. Barthelemy*, cet homme tout au contraire de *la Mole* etant fort peu superstitieux comme n'ayant pas de Religion se montra assuré, au supplice comme meurtrier qu'il etoit, disant tout haut qu'il falloit que les grands Capitaines capables de

1574. de grandes entrepriſes mouruſſent de cette façon pour le ſervice des grands, leſquels ſcauroient bien avec le tems en avoir la raiſon. Le Roy ayant entendu ſa mort, rendit en preſence de pluſieurs à ſa memoire un temoignage ſignalé, qui ſert pour montrer que les Roys encor que ſouvent ils faſſent faire le mal, touttesfois ils le hayſſent, & que Dieu ſe ſert ordinairement d'eux mêmes pour en punir les executeurs, il dit donc ces mots, *Coconnas* etoit un Gentilhomme vaillant & brave, mais méchant, voire un des plus méchants que je croy qui fut en mon Royaume, il me ſouvient luy avoir ouy dire entr'autres choſes ſe ventant de la *St. Barthelemy* qu'il avoit racheté des mains du peuple juſqu'à trente Huguenots pour avoir le contentement de les faire mourir à ſon plaiſir, qui etoit de leur faire renier leur religion ſous la promeſſe de leur ſauver la vie, ce qu'ayant fait il les poignardoit, & faiſoit languir & mourir à petits coups cruellement; du depuis dit le Roy, je n'ay jamais aymé *Coconnas*, & l'ay toujours tenu digne de la fin qu'il a eue.

Le Vendredy dont le Roy *Charles* mourut le Dimanche enſuivant ſur les deux heures après midi, ayant fait apeller *Mazille* ſon premier medecin, & ſe plaignant des grandes douleurs qu'il ſouffroit luy demanda, s'il etoit pas poſſible que luy, & tant d'autres grands medecins qu'il y avoit en ſon Royaume luy puſſent donner quelque allegement en ſon mal, car je *ſuis*, *dit-il*, *horriblement & cruellement tourmenté*, à quoy *Mazille* repondit, que tout ce qui dependoit de leur art ils l'avoient fait, & que même le jour de devant, tous ceux de leur Faculté s'etoient aſſemblés pour y donner remede, mais que pour en parler à la verité Dieu etoit le grand & ſouverain medecin en telles maladies, auquel il faloit recourir, je crois dit le Roy que ce que vous dites

eſt

est vray, & ny sçavez autre chose, *tirez moy ma custode que j'essaye à reposer*, & à l'instant *Mazille* etant sorty, & ayant fait sortir tous ceux qui etoient dans la chambre horsmis trois, savoir *la Tour*, *St. Pris* & sa Nourice que S. M. aimoit beaucoup encor qu'elle fut Huguenotte; comme elle se fut mise sur un coffre & commençoit à sommeiller ayant entendu le Roy se plaindre, pleurer, & soupirer, s'aproche tout doucement du lit, & tirant sa custode, le Roy commença à luy dire jettant un grand soupir & larmoyant si fort, que les sanglots luy interompoient la parolle, *ah ma nourice, mamie, ma nourice, que de sang, & que de meurtres, ah que j'ay suivy un méchant conseil, ô mon Dieu pardonne les moy, & me fais misericorde s'il te plaist, je ne sçais où j'en suis tant ils me rendent perpleix & agité, que deviendra tout cecy? que feray-je? je suis perdu, je le vois bien.* Alors la Nourice luy dit, Sire les meurtres soient sur ceux qui vous les ont fait faire, mais de vous Sire, vous n'en pouvez mais, & puisque vous n'y prestez pas consentement, & en avez regret, croyez que Dieu ne vous les imputera jamais, & les couvrira du manteau de la justice de son Fils, auquel seul faut qu'ayez vostre recours; mais pour l'honneur de Dieu que V. M. cesse de larmoyer; & sur cela luy ayant eté querir un mouchoir pour ce que le sien etoit tout mouillé de larmes, après que S. M. l'ût pris de sa main, luy fit signe qu'elle s'en allat & le laissat reposer. 1574.

Le Dimanche 30. May jour de Pentecoste sur les 3. heures après midi *Charles IX.* Roy de *France* attenué d'une violente & longue maladie de flux de sang, à raison de laquelle on avoit prevû son decedz plus de trois mois auparavant, mourut au Chastel de *Vincennes* agé de 23. ans, onze mois & 4. ou 5. jours après avoir regné onze ans, six mois

1574. ou environ en guerres & urgentes affaires continuelles, & laissa une seule fille *d'Isabelle d'Autriche* son Epouse nommée *Marie Isabelle de France* agée de 19. mois ou environ, & le Royaume de *France* troublé de divisions & guerres civiles sous pretexte de Religion & du bien public quasi par touttes les Provinces d'iceluy, il ût un fils de *Marie Touchet* nommé Duc *d'Angoulesme*, ce Roy aimoit trop la chasse.

Durant sa vie & après sa mort parurent plusieurs Pasquinades contre luy & sa mere.

Dum simili cultu Venerem, *dignorque* Dianam
Causa Venus *mortis*, *causa* Diana *fuit*,

De quadam Maga.

Esse quid hoc dicam: quondam Medicæa *Virago*
Usa fuit medicis, *ut bene fœta foret.*
Sicque virum medicè numerosa prole beavit,
Sicque fuit natis illa beata novem.
Hanc tamen effœtam, *medicè quos edidit ante*,
E medio medicè tollere fama refert.
Sic fœcunda parens usa est medicamine Thusco,
Ut Medæa *foret*, *quæ* Medicæa *fuit.*

François de *Belleforest* Commingeois mit en lumiere en ce tems un livre intitulé, les neuf *Charles*, où il raconte leurs proüesses & hauts faits, leur donnant titre des plus valeureux & sages Roys que nous ayons eû en *France*, contre lequel pour se mocquer de luy, & montrer qu'au contraire tous les neuf *Charles* ont eté fols, fut composé l'Epigramme suivante.

Nostrorum evolvas annosa volumina Regum
Et quæ sunt illis dicta vel acta legas.
Regibus è Carlis *dabitur cui tertia sedes*,
In vivis fatuus vel furiosus agit

1574.

A magno incipias & tertius ordine simplex
Tertius hunc sequitur, *quem furor exagitat*
A sexto hunc numeres, *est* Carolus *ordine nonus*;
In cædes hujus mens malè sana ruit.

Commencement du Journal de Henry III.

Le Lundy dernier jour de May au matin la Cour de Parlement s'assembla au Palais combien qu'il fut feste, & deputa certains Presidens & Conseillers d'icelle pour aller au chastel de *Vincennes* suplier *Catherine de Medicis* mere du feu Roy d'accepter la regence & entreprendre le gouvernement du Royaume en attendant la venue du Roy *Henry* son fils etant en *Pologne*.

A même effect ledit jour après disné les Prevost des marchans & Eschevins de *Paris* suivis de plusieurs Conseillers & notables de laditte ville allerent audit chastel faire semblable priere à la Reyne mere, qui volontiers accepta laditte regence suivant l'intention du feu Roy qui peu d'heures avant son deceds y avoit enfin consenty.

Cette même après disnée le corps du feu Roy, qui par l'espace de 24. heures avoit demeuré mort en son lit le visage decouvert, fut embaumé & mis en plomb.

Le Mardy premier jour de Juin la Reyne mere & tout le surplus de la Cour vint coucher au chastel du Louvre à *Paris*, laissant le corps à *Vincennes* accompagné des Seigneurs de *Lansac*, & *Rostain* & de Religieux faisans les prieres le jour & la nuit.

Le Mercredy 2. jour, la Reyne fit murer toutes les portes & entrées du Louvre, & n'y laissa autre entrée que celle de la grand porte, qui est entre les jeux de paume, regardant vers l'hostel de *Bourbon*, de laquelle encor ne laissa-t-on que le guichet ouvert avec grande garde d'Archers par le dedans, & un corps de garde par le dehors, même fait clorre de murs les deux bouts de la rue du Louvre, & etoit bruit que ce faisoit elle

1574. pour doute des conspirations ja dez Pasques decouvertes, & pour raison desquelles dès la fin d'Avril, *Tourtet* * Secretaire de *Grandchamp*, *Coconnas* & *la Mole* avoient eté decapitez & mis en quatre quartiers à la place de Greve, & les Marechaux de *Montmorency* & *Cossé* dès le 4. May mis prisonniers en la Bastille.

* Il est nommé Tournay ou la Tourtaye dans les Memoires de Castelnau T. 2. p. 396. & 398.

Le Jeudy 3. les lettres de la regence de la Reyne furent publiées en la Cour en pleine audience, puis interinées, registrées & imprimées.

Le 4. furent depeschez de la part de la Reyne, de Monsieur & du Roy de *Navarre* trois signalés Seigneurs, scavoir *Rambouillet* * pour la Reyne, le jeune *d'Estrées* † pour le Duc, & *Miossans* * pour le Roy de *Navarre*, pour aller en *Pologne* annoncer au Roy la mort du feu Roy son frere, luy congratuler l'adeption de la couronne de *France*, & le prier d'accelerer sa venue en son Royaume.

* Nicolas d'Angennes Sgr. de Rambouillet Capitaine des Gardes des Roys Charles IX. & Henry III.

† Antoine d'Estrées Maitre de l'Artillerie de France Pere de Gabrielle Duchesse de Beaufort & de François Annibal Duc d'Estrees Pair & Marechal de France.

* Henry d'Albret Baron de Miossans, Ayeul de Cæsar Phebus d'Albret Marechal de France Gouverneur de Guyenne.

Le Samedy 5. commission fut decernée au Seigneur *Vialard* President de *Rouen*, & *Poisle* Conseiller de la grand chambre au Parlement de *Paris* pour aller faire le procès au Comte *Mongommery* * qui s'etant retiré à *Damfront en Pissaie* le Jeudy 27. May avoit eté pris par les Seigneurs de *Matignon Fervaques*, & autres Capitaines Catholiques & mené au chasteau de *Caen*.

* Gabriel Comte de Montgomery qui blessa le Roy Henry II. en 1559 en combat de barriere, duquel coup ce Roy mourut; il etoit auparavant nommé le Capitaine Lorges.

Le 6. le Marechal de *Retz* revint de *Pologne*, où il étoit dès le mois de Decembre precedent allé accompagner le Roy à sa reception & couronnement, & rapporté sureté pour le passage du Roy par *l'Allemagne* revenant en *France*.

En ces jours se decouvrirent plusieurs gens de guer-

1574. guerre tant de pied que de cheval tenans les champs vers *Trappes*, *Versailles*, *Ursines*, *Virofley* & villages circonvoisins & vivans à discretion, desquels on ne pût oncques scavoir les noms ny l'entreprise.

Le 12. Juin mourut à *Paris* l'Ambassadeur de *Mantoue* dont on fit saisir tous les meubles & mettre en la main du Roy.

Le Dimanche 13. Juin arriverent à *Paris* les nouvelles de la ville de *Sainct Lo* prise d'assaut par les Catholiques auquel moururent des assaillants beaucoup de braves soldats, & furent blessés le Seigneur de *Laverdin*, *Selles* avec quelques autres gentilshommes signalez du party du Roy, mais enfin etant forcée après avoir soutenu plus de trois grosses heures, le capitaine *Colombieres* qui y commandoit ayant eté tué sur la breche, & un sien fils auprès de luy, tout fut mis au fil de l'espée jusqu'aux femmes qu'on disoit durant le siege & audit assaut avoir fait merveille de bien secourir leurs hommes. Le jour precedent l'assaut qui fut le Jeudy 10. on y avoit mené le Comte de *Mongommery* pour le montrer à *Colombieres* afin de l'induire à se rendre, ce qu'aussy *Mongommery*, par l'induction de ceux qui le tenoient tacha le plus qu'il put de luy persuader, mais l'autre luy fit cette reponse d'un capitaine determiné, *non non mon Capitaine je n'ay pas le cœur si poltron de me rendre pour etre mené à* Paris *servir de spectacle à ce sot peuple dans la place de Greve, comme je m'assure qu'on vous y verra bientost, voila le lieu montrant la breche où je me resous de mourir, & où je mourray peutestre des demain, & mon fils auprès de moy.*

Le Mardy 15. Juin mourut à *Paris* Charles de *Gondy* Seigneur de *la Tour* maistre de la garderobe du Roy nagueres deffunt, & frere de l'Eveque de *Paris*, & du Comte de *Rets* Marechal

1574. de *France*, de depit & melancolie, comme en fut le bruit tout commun, de ce qu'il avoit eté privé des meubles & accoustremens du deffunt Roy, & autres droits à luy appartenans, par son frere ainé le Comte de *Rets* qui avoit voulu avoir la depouille & droits dessusdits, comme ayant baillé ou fait bailler audit *la Tour* son frere ledit Etat de maistre de la garderobe etant cause de tout son bien & avancement.

Ce Comte etoit fils aisné d'un banquier *Florentin* de *Lion* nommé *Gondy* Seigneur du *Peron*, duquel la femme *Italienne* avoit trouvé moyen de passer au service de la Reyne *Catherine*, & avoit eu charge de ses enfans en leur enfance & même disoit-on, avoir aidé à leur naissance après dix ans de sterilité, qui fut cause de la faire tellement aimer par la Reyne qu'après la mort de *Henry II.* son mary etant parvenue au gouvernement des affaires par le bas age de *Charles* son fils en moins de quinze ans, elle avoit si bien avancé les affaires des enfans de laditte du *Peron* qui au jour du decès du Roy *Henry* n'avoient pas tous ensemble 2000 florins de revenu, & de patrimoine leurs dettes payées, cent sols vaillant, que ledit Comte lors du decès du Roy *Charles* etoit premier gentilhomme de la chambre du Roy & Marechal de *France*, entre autres plusieurs Etats possedoit cent mil livres de rente pour le moins, & avoit en argent & meubles la valeur de 15. ou 18. cent mil livres, l'Eveque *Pierre de Gondy* outre l'Eveché tenoit encor * pour 30. ou 40. mil livres de rente d'autres benefices, & avoit d'argent comptant & de meubles la valeur de 200. mil ecus, & ledit Seigneur de *la Tour*, qui etoit le dernier quant il mourut, etoit Capitaine de 50. hommes d'armes, chevalier de l'ordre, maistre de la garde robe & du conseil du Roy avec ses freres.

* Il etoit Abbé de St Jean des Vignes, de St Crespin de Soissons, de St Aubin d'Angers, de St Martin de Pontoise, de Champagne & de l'Espau.

Le

1574.

Le Mercredy 16. Juin *Mongommery* fut mis en la tour quarrée de la conciergerie du Palais à *Paris*, après avoir eté ouy par la Reyne regente, par le Chancelier, & par certains Presidens de la Cour, ayant eté amené par le Seigneur de *Vassé*.

Albert de *Gondy* Comte de *Retz* affectant la Principauté *d'Orange*, on fit cette Pasquinade.

Nature a fait un cas etrange
En la personne de Gondy
Il ne luy faut plus qu'une Orange
Pour faire un bon salmigondy.

La veille de St. Jean le feu fut mis en Greve par le Prevost des Marchans sans aucune solemnité à cause de la mort du Roy, & audit lieu fut pendu un qu'on disoit s'apeler le Capitaine de *la Roche*, & avoit eté Moine *Cordelier* ou *Jacobin*, & depuis ministre de la Religion atteint & convaincu, à ce qu'on disoit, de quelque conspiration.

Le Samedy 26. le Comte de *Mongommery* par arrest de la Cour fut tiré de la conciergerie du Palais, mis en un tombereau les mains liées derriere le dos avec un Prestre & le boureau, après avoir souffert la question extraordinaire, & de là mené en la place de Greve, où il fut decapité & son corps mis en quatre quartiers; il laissa neuf garçons, & deux filles qui par l'arrest furent declarez vilains & incapables d'offices, tous ses biens confisquez au Roy; allant au suplice, il dit qu'il mouroit pour sa Religion, & n'avoit oncques fait trahison ne autre faute à son Prince, bien que la verité fut qu'ayant sa vie, ses moyens & sa Religion asseurez en *Angleterre* où il etoit bien venu, même près de la Reyne, il avoit passé la mer exprès pour venir troubler son pays & l'etat de son maistre dont il s'excusoit

1574. sur le commandement que luy en avoit fait un grand qu'il ne voulut jamais nommer même à la question, & qu'il disoit luy avoir donné ordre de venir *d'Angleterre* faire la guerre en *France*, sinon qu'on le tenoit pour la seconde personne de *France*.

[Il dit aussy qu'il n'avoit fait mal ou offense à personne, qu'il etoit prisonnier de guerre, & qu'on ne luy gardoit pas les promesses qu'on luy avoit faites à *Damfront*, quant il s'y rendit entre les mains du Seigneur de *Vassé* à charge expresse qu'il auroit vie & bagues sauves.]

Il ne voulut pas se confesser à nostre maistre *Vigor* Archeveque de *Narbonne*, ny prendre ou baiser la Croix, ny ecouter le Prestre qui etoit auprès de luy, même à un Cordelier qui commença à luy dire qu'il avoit eté abusé, comment abusé ? luy repondit-il en le regardant fermement, si je l'ay eté, ç'a eté par ceux de vostre ordre, car ce fut un Cordelier qui me bailla le premier une bible en françois, dans laquelle j'ay apris la Religion que je tiens, qui seule est la vraye, & en laquelle y ayant depuis vecu, je veux par la grace de Dieu y mourir aujourd'huy.

Etant venu sur l'echafaut, il pria le peuple de prier Dieu pour luy, recita tout haut le symbole, en la confession duquel il protesta de mourir; puis ayant fait sa priere à la mode de ceux de la Religion il eut la teste tranchée, laquelle le Lundy ensuivant 28. Juin fut mise sur un potteau en la place de Greve & en fut otée la nuit par le commandement de la Reine qui assista à l'execution, & fut enfin vengée de la mort du Roy *Henry* son mary, encor que le pauvre Comte n'en put, mais par le moyen du Seigneur de *Vassé* qui usant de la foy du tems luy mit entre les mains ce Gentilhomme, auquel la justice n'eut

n'eut sçeu faire plaisir quant elle eut voulu. 1574.

Le 26. la ville de *Carentan* fut rendue à *Matignon* suivant la composition, le Sr. *Guittery* qui y commandoit fut amené à la Reyne pour estre fait de luy ce qu'elle voudroit, mais elle trompa bien des gens, car après luy avoir parlé, elle le renvoya en sa maison.

Le Mardy 6. Juillet les lettres patentes du Roy *Henry III.* données à *Cracovie* le 15. Juin pour la confirmation & ampliation du pouvoir de la Reyne sa mere touchant la regence furent publiées & registrées en la Cour.

Le Jeudy 8. le cœur du feu Roy *Charles* fut porté par M. le Duc * aux *Celestins*, & illec inhumé, & le Dimanche suivant le corps fut aporté de St. Antoine des champs à nostre Dame & de nostre Dame à *St. Denys*, où il fut enterré le Mardy avec toutes les magnificences & ceremonies qu'on a coutume d'observer aux enterremens des Roys de *France*.

* François de France Duc d'Alençon frere des Roys Charles IX & Henry III.

En ces obseques, & en l'ordre de marcher & tenir rang se meurent quelques differends & propos d'altercation entre Mrs. du Parlement, & Mre Jaques *Amirot* Evesque *d'Auxerre* grand Aumosnier de *France*, Pierre de *Gondi* Eveque de *Paris*, Albert de *Gondi* Comte de *Retz* Marechal de *France*, le Seigneur de *Fontaines* & autres gentilshommes de la chambre du Roy deffunt. *Fontaines* fit quelques insolences & furent dites hautes parolles de part & d'autre, touttesfois enfin le Parlement l'emporta & tint selon la coutume les plus prochains lieux de l'effigie du feu Roy, pour raison de quoy étoit la contention.

Le 24. Juillet de *Hacqueville* gentilhomme de *Brie* fut decapité aux halles pour avoir tué sa femme, & de *la Morliere* gentilhomme, sur une opinion qu'il avoit prise que ledit *la Morliere* abusoit de sa femme.

Le

1574. Le 28. le Marechal de *Retz* seul de tous les Marechaux en credit, fut deputé pour aller aux confins de *Champagne* & *Loraine* recevoir six mil *Reistres*, & six mil *Suisses* qui devoient y arriver pour le Roy.

Le 8. d'Aoust la Reyne Regente partit de *Paris* pour aller au-devant du Roy jusqu'à *Lion*, & emmena avec elle le Duc *d'Alençon*, & le Roy de *Navarre*, qu'elle remit comme en liberté, & quant aux deux Marechaux * elle fit renforcer leurs gardes avant que de partir.

* François Duc de Montmorency Gouverneur de Paris & Isle de France & Artus de Cossé Comte de Secondiny & de Gonnor arrestez en 1574. & mis à la Bastille, d'où ils ne sortirent qu'au mois d'Avril 1575. ils étoient soupçonnez d'intelligence avec ceux qui formoient ce que l'on appeloit le tiers party.

Le onziesme d'Aoust le Roy qui environ le 16. Juin étoit sorty secrettement de *Pologne* avec 8. ou 9. chevaux seulement après avoir eté receu magnifiquement à *Vienne* par l'Empereur sur la fin de ce mois, & traité à *Venise* le 18. Juillet, & les 8. jours suivans avec le plus somptueux appareil qui fut onques vu & ouy en laditte ville, en partit acompagné du Duc de *Savoye*, des Ducs de *Mantoue*, de *Ferrare*, & de *Nevers*, & du grand Prieur de *France*, * & arriva à *Turin*.

* Henry d'Engoulesme Gouverneur de Provence fils naturel du Roy Henry II.

A *Turin* le vint trouver le Marechal *d'Amville* † parent du Duc, que la Reyne dès les Pasques s'etoit efforcée de faire arrester à *Narbonne*, & s'excusa le mieux qu'il put envers le Roy des crimes à luy imposez, & ne bougea de laditte ville craignant que pis ne luy avint.

† Henry de Montmorency crée Marechal de France en 1566 Duc de Montmorency par le decedz de François son frere aisné il fut elevé à la dignité de Conestable le 8. Decembre 1593.

Le 16. d'Aoust le Roy etant à *Turin* arresta à *Villequier* * l'etat de premier gentilhomme de la chambre nonobstant les lettres pressantes de sa mere pour conserver ledit etat au Marechal de

* René de Villequier qui tua à Poitiers par jalousie, en la maison mesme où le Roy étoit logé, Louise de la Marck sa premiere femme.

Rets,

Rets, à laquelle il fit reponse que le Comte etoit assés & plus que recompensé de ses services. 1574.

La aussy fut *Bellegarde* * neveu du feu Marechal de *Termes* fait cinquiesme Marechal de *France*, & *Ruzé* * frere de l'Eveque *d'Angers*, qui etoit Secretaire du Roy en *Pologne*, fut fait cinquieme Secretaire d'Etat.

* Roger de St. Lary Sgr. de Bellegarde, le Marechal de Termes etoit son grand Oncle Maternel.

Le Lundy 6. Septembre le Roy arriva à *Lyon*, le Duc *d'Alençon* & le Roy de *Navarre* allerent au devant de luy jusqu'au *Pont Beauvoisin*, & la Reyne mere jusqu'au chateau de *Bourgoin*.

*Martin Ruzé de Beaulieu le Roy le fit lors Secretaire des Finances, & il n'a été Secretaire d'Etat qu'en Septembre 1588.

Le dix le Roy donna audience aux Ambassadeurs de l'Electeur *Palatin*, & autres Seigneurs *d'Allemagne* qui etoient venus luy faire remonce de la part du Prince de *Condé*, & autres Huguenots *François*, à ce qu'il plut à Sa Majesté leur permettre l'exercice de la Religion qu'ils appellent Reformée & les remettre en leurs biens & honneurs, ausquels le Roy fit reponse qu'il étoit content de remettre à ses sujets rebelles & nommement aux Huguenots les anciennes offences, pourveu que laissans les armes & luy remettans les places de son Royaume par eux occupées ils vesquissent doresnavant catholiquement & selon les anciens loix du Royaume, sinon qu'ils vuidassent son Royaume & en emportassent tous leurs biens.

Cependant le Prince de *Condé* qui avoit fait quelques levées en *Allemagne* tant de Reistres que de Lansquenets n'est suivy ny servy d'iceux faute d'argent, & tellement reduit au petit pied qu'il est bien empesché de vivre; nonobstant lesquelles traverses il ne diminua rien de son grand cœur, ses cousins *Thoré* & *Meru* * se rendent à *Geneve*, *Thoré* fait profession de la Religion & reste à *Geneve*, & son frere *Meru* est mis hors la ville pour ne vouloir faire semblable profession.

* De la maison de Montmorency.

En

1574. En ce tems sur les deux grands partisans *Sardini* & *Adjacet* fut publié le distique suivant.

Qui modo Sardini, jam nunc sunt grandia Cete
Sic alit Italicos, Gallia *piscículos.*

Le Samedy 11. Septembre fut roué en la place de Greve un jeune garçon nommé *Pierre le Rouge* à raison de l'assassinat *d'Olivier de Vitel* Seigneur de *Mancy*, & de *Vaux* duquel il etoit serviteur domestique, & qu'il avoit assommé & egorgé dans son lit en sa maison du *Plessis* près de *Troyes*.

Le Mardy 14. messe solemnelle & Te Deum en l'Eglise de nostre Dame, feux de joye devant l'hostel de ville, & dans toutes les rues avec les autres marques d'allegresse pour l'heureux retour du Roy en son royaume.

Le Samedy 18. Madame *Marguerite de France* Ducheſſe de *Savoye* mourut à *Turin* au grand regret du Duc, & de tous les gens de bien; entre ses perfections elle étoit tellement craignant Dieu & revétue d'une si heroique charité, que s'etans quelquesfois rencontrés des gentilshommes *François* qui se trouvans en necessité, la faisoient prier de leur vouloir prester de l'argent, non seulement leur en donnoit plus qu'ils ne demandoient, mais les consoloit & leur recommandoit la crainte de Dieu, leur faisoit bonne chere & en les renvoyant leur disoit: je vous donne de bon cœur ce que vous m'avez demandé à prester, car je suis fille de Roys si grands & si liberaux, *qu'ils m'ont apris non à prester, mais à donner liberallement.*

Le 20. Septembre la ville de *Fontenay* en *Poitou* tenue par les Huguenots fut surprise en parlementant, où le meurtre, le sac & le forcement de filles & femmes, rendit cette pauvre ville desolée, *du Moulin* Ministre docte y fut pendu.

En

1574. En ce tems, la vie de la Reyne mere * imprimée qu'on a depuis vulgairement appellée *la vie de saincte Caterine* couroit par tout, la Reyne même se la fit lire riant à gorge deployée, & disant que si on luy en eut communiqué devant, elle en auroit apris bien d'autres qu'ils ne sçavoient pas, dissimulant à la *Florentine* le mal talent qu'elle en couvoit contre les Huguenots; le Cardinal de *Lorraine* l'ayant lüe, dit à un sien familier nommé *la Montagne*, qui disoit que la pluspart de ce qui etoit dans ce livre n'etoit que faussetés, crois moy, *Montagne*, les memoires des Huguenots ne sont pas toujours bien certains, mais de ce coté-là ils ont rencontré, j'en sçay quelque chose, j'ay ouy dire à des Catholiques qu'il n'y avoit pas la moitié de ce qu'elle avoit fait.

* C'est, comme on croit le Discours Merveilleux sur la vie de cette Reyne lequel est imprimé à la suitte du Journal de Henry III.

Le Samedy 30. d'Octobre mourut à *Paris* en la fleur de son age *Marie de Cleves* Marquise *d'Isles* femme de Henry Prince de *Condé*, * elle etoit douée d'une singuliere bonté & beauté, à raison de laquelle le Roy l'aymoit si éperduement qu'il falut que le Cardinal de *Bourbon* l'otast de son Abbaye pour festiner le Roy, disant Sa Majesté luy étre impossible d'y entrer tant que le corps de cette Princesse y seroit, elle laissa une fille son heritiere, & disoit en mourant qu'elle avoit epousé le plus genereux, & le plus jaloux Prince de la terre.

* Il l'avoit epousée en premieres nopces & n'en eut qu'une fille morte sans alliance.

En ce mois un pauvre insensé qui etoit gardé en la maison des *Jesuites* à *Cologne*, etant retourné en son bon sens par l'espace de cinq à six jours, & par ainsy mis en liberté, tua trois des premiers dudit College.

Le Lundy premier jour de Novembre, le Roy, le Roy de *Navarre*, & le Duc *d'Alençon*, firent à *Lyon* leurs Pasques & receurent ensemble leur Createur, à la communion le Roy de

Na-

1574. *Navarre*, & le Duc prosternez à genoux protesterent devant le Roy de leur fidelité, le supliant de mettre en oubly tout le passé, & luy jurant sur la part qu'ils pretendoient en paradis, & par le Dieu qu'ils alloient recevoir estre fideles à luy & à son etat, comme ils avoient toujours esté jusques à la derniere goutte de leur sang, & luy rendre service & obeissance inviolable comme ils reconnoissoient luy devoir.

Le 4. furent extraordinairement en tems de vacations publiée au Parlement lettres patentes du Roy en forme d'edit pour la vente & alienation de 200000. livres de rente sur le Clergé.

Le 5. arriva à *Paris* le Seigneur *Dognon Fontaines* maistre d'hostel du Roy & envoyé par luy exprès pour dire au Marechal de *Montmorency* prisonnier à la Bastille qu'il ût à écrire au Marechal *d'Amville*, & à ses deux autres freres, *Thoré*, & *Meru* de poser les armes que n'agueres ils avoient levées contre Sa Majesté, auquel ledit Marechal repondit que le Roy en fit dresser les lettres comme il luy plairoit & qu'il les signeroit.

Le 16. le Roy partit de *Lyon* pour aller à *Avignon* où etoit auparavant allé M. le Cardinal de *Bourbon* Legat *d'Avignon* pour preparer les logis au Roy; plusieurs personnes ne trouverent pas bon qu'il fit ce voyage, aussy n'alla-t-il pas droit à *Avignon* ains s'arreta à *Tournon* ayant eu avis que de la en *Avignon* les passages n'estoient asseurez.

Le 23. le Roy arriva à *Avignon*, en y allant le train du Roy, & de la Reyne de *Navarre* suivant en batteau par le *Rhosne*, fit naufrage au *Pont St. Esprit*, où se perdit beaucoup de bons meubles, & de 30. à 40. personnes qui etoient dans le batteau, 20. ou 25. se noyerent, entr'autres Alphonse de *Gondy* maistre d'hostel de laditte Reyne.

En

En ce voyage aussy l'argent se trouva si court, 1574.
que la plus part des pages du Roy se trouverent sans manteaux estans contraints de les laisser en gage pour vivre par où ils passoient, & sans le Tresorier *le Comte* qui accommoda la Reyne de cinq mil francs, il ne luy seroit demeuré ny Dame ny Damoiselle; on ne parloit alors que de ce diable d'argent qu'on disoit estre trespassé, & dont on fit l'epitaphe en vers.

En ce tems le Roy ecrivit aux *Rochellois*, que s'ils vouloient poser les armes, & les faire poser à ceux de leur religion, il les remettroit en leurs privileges, biens & etats; leur reponse offensa plus le Roy que n'auroit fait leur silence.

Le 2. Decembre Henry Robert de *la Marck* Duc de *Bouillon* mourut en sa ville de *Sedan* ayant eté empoisonné selon le bruit commun; par sa mort fut donné le Gouvernement de *Normandie* à Louis de *Gonzague* Duc de *Nivernois*.

Le Roy etant à *Avignon* va à la procession des Battus & se fait de leur confrairie; la Reyne Mere comme bonne penitente en voulut etre aussy, & son gendre le Roy de *Navarre*, que le Roy disoit en riant n'etre guere propre à cela, il y en avoit trois sortes audit *Avignon* des blans qui etoient ceux du Roy, des noirs qui etoient ceux de la Reyne, & des bleus qui etoient ceux du Cardinal *d'Armagnac*.

En ce mois un Capitaine *Dauphinois* nommé *le Gas* qui avoit suivy le Roy en *Pologne* & à qui Sa Majesté avoit donné pour recompense de ses services les Eveschez de *Grenoble* & *d'Amiens* vacants par la mort du Cardinal de *Creqny*, vendit à une garce de la Cour l'Eveshé *d'Amiens* * qui des long tems avoit le bouquet sur l'oreille la somme de trente mil livres, ayant vendu auparavant l'Eveshé de

Gre-

* Geoffroy de la Marthonie Evesque d'Amiens sacré en 1577. l'Evesché ayant eté trois ans vacant.

1574. * François d'Avançon a été nommé Eveſque de Grenoble en 1562. & eſt mort en 1574. François Flehard Abbé de Ruricourt luy a ſuccedé en 1575. ainſy l'Autheur n'a pas eu de bons memoires.

Grenoble 40. mil livres au fils du Seigneur *d'Avanſon.**

Le 24. Decembre le Duc de *Montpenſier* fit donner un furieux aſſaut à *Luſignan* ; *Lucé* brave gentilhomme du party du Roy y fut bleſſé à mort, & les Vacheries furent priſes avec grande boucherie de part & d'autre.

Le Dimanche 26. à cinq heures du matin *Charles* Cardinal de *Loraine* mourut en *Avignon* d'une fievre ſymptomée d'un extreme mal de teſte provenu du ſerain *d'Avignon* qui eſt fort dangereux, & luy avoit offenſé le cerveau en la proceſſion des Battus où il s'eſtoit trouvé en grande devotion le crucifix à la main, les piez à moitié nuds, & la teſte peu couverte, qui eſt le poiſon qu'on a voulu depuis faire accroire luy avoir eté donné.

Le jour de ſa mort & la nuit ſuivante, s'éleva en *Avignon*, à *Paris*, & quaſi par toute la *France* un vent ſi impetueux que de memoire d'homme il n'en avoit eté ouy un tel, les Catholiques *Lorrains* diſoient que la vehemence de cet orage portoit indice du couroux de Dieu ſur la *France*, & les Huguenots au contraire que c'eſtoit le ſabat des diables qui s'aſſembloient pour le venir querir ; qu'il faiſoit bon mourir ce jour-là pour ce qu'ils etoient bien empeſchez, ils diſoient encor que pendant ſa maladie quant on penſoit luy parler de Dieu, il n'avoit en la bouche que des vilainies, dont l'Archeveſque de *Reims* ſon neveu le voyant tenir tel langage avoit dit en ſe riant : je ne vois rien en mon oncle pour en deſeſperer, & qu'il avoit encor toutes ſes parolles & actions naturelles ; ſes partiſans au contraire ſoutenoient qu'il avoit fait une fin tant belle que rien plus, la verité eſt que la maladie etoit au cerveau & que juſqu'à la fin il ne ſçavoit ce qu'il diſoit & faiſoit, mourant en grand trouble & inquie-

CHARLES CARDINAL DE LORRAINE,
ARCHEVEQUE DE REIMS
Né le 17. Fevrier 1524. créé Cardinal les. Aout 1547.
et mort le 26 Decembre 1574.

quietude d'esprit invoquant même les diables sur ses derniers soupirs, chose épouvantable & toutesfois temoignée de tous ceux qui luy assistoient. 1574.

[En quoy s'est montrée apertement l'impudence du *Jesuite Auger*, qui fit imprimer en ce tems un discours que j'ay veu sur la mort & derniers soupirs de ce Prelat, lequel il faisoit parler comme un Ange, luy qui etoit privé de tout sens & jugement, discours à la verité digne de la boutique & du mestier, dont on dit qu'a eté premierement ce *Jesuite*.]

C'etoit un Prelat qui avoit d'aussy grandes parties & graces de Dieu, que la *France* en ait jamais eu, mais s'il en a bien usé, ou abusé, le jugement en est à celuy devant le throne duquel il est comparu, le bon arbre se connoist par le fruit, ce fruit étoit par le temoignage même de ses gens que pour n'etre jamais trompé il faloit toujours croire le contraire de ce qu'il vous disoit.

Ce jour la Reyne mere se mettant à table, dit nous aurons à cette heure la paix, puisque le Cardinal de *Loraine* est mort, qui etoit celuy disoit-on, qui l'empéchoit, ce que je ne puis croire, car c'estoit un grand & sage Prelat, auquel la *France* & nous tous perdons beaucoup, & en derriere disoit qu'en ce jour-là etoit mort le plus mechant homme des hommes: puis ayant demandé à boire, comme on luy eut donné son verre, elle commença à tellement trembler qu'il luy cuida tomber des mains, & elle s'ecria Jesus, voila Mr. le Cardinal de *Loraine* que je vois, enfin s'etant un peu rassurée elle dit, c'est grand cas de l'apprehension, je suis bien trompée si je n'ay vû passer ce bon homme devant moy pour s'en aller en paradis, & me sembloit que je l'y voyois monter, les nuits elle se plaignoit souvent qu'elle le voioit, & ne le pouvoit oster de sa fantaisie, encore que dès qu'il fut mort on ne parlat

1574. non plus du Cardinal de *Loraine* que s'il n'eut jamais eté, & en fit on moins de bruit à la Cour qu'on eut fait d'un ſimple Protonotaire ou Curé de village.

Pour ce que l'habillement de ſa mort ſe trouva ſemblable à celuy de ſa vie, etant ſon corps tout couvert du pourpre, on fit les vers ſuivants,

Purpureo fuerat quondam qui tectus amictu,
Omnia quæ imbuerat ſanguine purpureo,
Purpureæ vitæ fertur non diſpare fato,
Abſtulit huic animam purpura purpuream.

Voicy quatre autres vers que les Huguenots firent pour ſon Epitaphe.

Lapis hic ſepultam continet belli facem,
Qualem cruentæ non gerunt Erynnies,
Novam doloſus ne flammam ignis excitet
Sparge ô viator ſparge luſtrales aquas.

Selon ſes bons amys les Huguenots, il ût un vilain commerce avec la Reyne mere, comme il paroiſt dans leur dialogiſme de la paix en 1572. & en leurs autres ſatires. Dieu ſçait ce qui en eſt, mais un de mes amis non Huguenot, m'a conté qu'etant couché avec un valet de chambre du Cardinal dans une chambre qui entroit en celle de la Reyne mere, il vit ſur le minuit ledit Cardinal avec une robe de nuit ſeulement ſur ſes epaules qui paſſoit pour aller voir la Reyne, & que ſon amy luy dit, que s'il luy avenoit jamais de parler de ce qu'il avoit vû, il en perdroit la vie.

En cette année un miſerable Atheiſte, & fou (comme l'un n'eſt jamais ſans l'autre) nommé *Geoffroy Vallée* natif *d'Orleans* fut pendu & étranglé à *Paris*, ſon corps fut brulé avec ſon livre inti-

intitulé: la beatitude des chrétiens ou le fleau de la foy, plusieurs des Juges étoient d'avis de le confiner dans un Monastere comme un vray fou tel qu'il etoit, & se montra lors qu'on le mena au supplice. 1574.

1575. 1575.

Le 10. Janvier le Roy partit *d'Avignon* & vint par le *Dauphiné* à *Romans*, il fit donner l'assaut à *Liveron*, où il vit l'opiniastre resolution des Huguenots à se bien deffendre jusqu'aux femmes qui combattoient à la breche, ce qui luy fit lever le siege.

Le Mardy 25. Janvier la ville & le chateau de *Lusignan* furent rendus à Mr. de *Montpensier*, le siege dura trois mois & 21. jours pendant lequel furent tiré 7. à 8. mil coups de canon; la place fut demantelée, les forts rasez & la tour de *Mellusine* ruynée, dont l'execution fut donnée à *Chemeraud* gentilhomme du pays.

Le Dimanche 13. Fevrier le Roy fut sacré à *Reims* l'an revolu de son sacre en *Pologne* à même jour & heure.

[Quant on vint à luy mettre la couronne sur la teste, il dit assés haut qu'elle le blessoit & luy coula par deux fois comme si elle eut voulu tomber, ce qui fut remarqué & interpreté à mauvais presage.]

Le lendemain le Roy fiança Mlle. de *Loraine** auparavant appellée de *Vaudemont* fille de Nicolas de *Loraine* Comte de *Vaudemont*, & de Catherine *Lalain* sœur du Comte *d'Egmont* sa premiere femme, & le Mardy 15. l'epousa en l'Eglise de *Reims*.

Ce mariage fut trouvé par Seigneurs & Princes même etrangers fort inegal & precipité, la Reyne le trouva bon, & l'avança d'autant qu'elle espera que de si belle & sage Princesse, le Roy pouvoit avoir tost belle lignée, quoy que cepen-

* Louise de Lorraine fille aisnée de Nicolas de Lorraine Duc de Mercœur Comte de Vaudemont & de Marguerite d'Egmondt sa premiere femme qui est icy mal nommée Catherine Lallaing.

1575. dant d'autres disent qu'elle n'en souhaitoit pas, mais ce qui en fit plus d'envie à la Reyne, ce fut l'esprit doux & devot de cette Princesse qu'elle jugea plus propre & addonnée à prier Dieu qu'à se mesler des affaires comme il est advenu.

Le Jeudy 17. Fevrier le Roy ayant avisé François de *Luxembourg* de la maison de *Brienne* venu à son sacre & mariage, & sçachant qu'il avoit pretendu epouser la Reyne sa femme, luy dit mon cousin j'ay epousé vostre maitresse, mais je veux en contrechange que vous epousiez la mienne entendant la *Chateauneuf* * qui avoit eté sa favorite, avant qu'il fut Roy & marié. Surquoy ledit Seigneur luy repondit, qu'il etoit fort joyeux de ce que sa maitresse avoit rencontré tant d'heur & de grandeur & tant gagné au change, mais qu'il luy plut l'excuser d'epouser *Chateauneuf*, pour encores & luy donnat du temps pour y penser, je veux luy repondit le Roy, que vous l'epousiez toute à l'heure, mais *Luxembourg* se sentant si fort pressé suplia le Roy de luy donner patience de huit jours, laquelle etant moderée à trois jours seulement il monta à cheval & se retira de la Cour en diligence.

* Renée de Rieux Chateauneuf Demoiselle de Bretagne de la suite de la Reyne Mere que le Roy avoit aimée & dont il vouloit bien donner les restes à un autre, elle a eté depuis mariée à Philippe Altovity Sgr de Castellane. Mem de Castelnau T. 1. p. 327.

Le 21. Fevrier le Roy partit de *Reims* & passa à *St. Marcoul* où il fit faire sa neufvaine par son grand Aumosnier, puis vint à *Paris*, où etant arrivé le Dimanche 27 alla descendre de son coche au Louvre, où ayant salué la Reyne *Blanche* vint loger au logis neuf de *Du Mortier* près les filles repenties.

Le Roy sejournant à *Paris* le long du Careſme de cet an, va tous les jours par les Parroisses & Eglises de *Paris*, l'une après l'autre ouyr le sermon, la Messe & faire ses devotions, & cependant exquiert tous moyens de faire argent en toutes sortes que les ingenieux peuvent pour penser.

Le

1575. Le 22. Mars les Deputés du Prince de *Condé*, du Marechal de *Damville* & autres associés tant de l'une que de l'autre religion, suivant la permission du Roy, arriverent à *Paris*.

Le Mardi 5. Avril, & le Lundy ensuivant unze dudit mois, furent ouys de Sa Majesté en son Conseil privé Mre. Jean *Dauvet* Seigneur Deraines jadis Conseiller du Parlement portant la parolle, le Roy les ayant fait retirer en un antichambre, se fit lire les articles contenus dans leurs cahiers, par l'un desquels ils demandoient l'edit de Janvier, une heure après les ayant rapellé il leur repondit en Roy qu'il s'etonnoit comme ils avoient eu la hardiesse de se presenter devant luy pour luy faire telles requestes, cependant elles furent examinées par trois du Privé Conseil jusqu'au commencement de May que le Roy permit à ces Deputez de s'en retourner.

Le 19. Avril vignes gelées & endommagées par les hannetons aux environs de *Paris*, ce qui y fit vendre le vin 3. & 4. sols la pinte.

Le Mardy 20. de May la nuit fut derobée la vraye croix etant en la Ste. Chapelle du Palais à *Paris*, de quoy toute la ville fut fort émue, la commune opinion etoit qu'on l'avoit envoyée en *Italie* pour gage d'une grande somme de deniers du consentement tacit du Roy, & de la Reyne mere.

Le 25. fut pendu à *Paris* un soldat qui d'un coup de pistolet avoit tué M. *Dinteville* * Abbé de St. Michel de *Tonnerre* pour 32. ecus que luy avoit donné celuy qui etoit en contention pour laditte Abbaye.

* Marin fils naturel de Louis de Dinteville Chevalier de Malte.

Le 26. le Roy de *Navarre* etant en la chambre de sa tante la Princesse de *Condé* prenoit plaisir à voir toucher le luth à un gentilhomme nommé de *Noailles* qui avoit le bruit d'etre aimé de laditte Dame, comme il accordoit melodieuse-

1575. ment sa voix à l'instrument sur cette chanson, *je ne vois rien qui me contente, absent de ma divinité*, & repetant souvent passionnement ce mot de divinité, le Roy de *Navarre* dit à de *Noailles*, *n'apellez pas ainsy ma tante, elle ayme trop l'humanité*, le Roy l'ayant entendu le même jour, voila dit-il, une rencontre digne de mon frere, si luy & les autres ne s'amusoient qu'à cela, nous aurions bientost la Paix.

En ce mois de May le Roy de *Navarre* ota les sceaux à Mr. de *Mesmes* Seigneur de *Roissy* & de *Malassise* à raison des malversations pretendues faites par luy en cet etat & chassé par les deux Roys & la Reyne mere ignominieusement de la Cour, dont fut fait le quolibet suivant qui fait allusion aux armoiries de *Navarre*, aux sceaux & à la Seigneurie.

Il a derobé la vache,
Mais il a eté surpris,
Et des sceaux plus je ne sçache,
Si ce n'est ceux de son puys,
Il est tombé de sa selle,
Car il etoit mal assis,
Et des seaux point de nouvelle,
S'il ne prend ceux de son puys.

En ce même mois *Du Faur de Pybrac* vendit son etat d'Avocat du Roy une bonne somme à Mr. Barnabé *Brisson* simple Avocat. Sur cette vendition, & la disgrace de *Roissy* furent faits ces vers.

Auri sacra fames fecit te perdere Memmi.
Et te Faure, *locum vendere*, Faure *sapis.*

Le 8. Juin sur les fausses nouvelles de la mort du Marechal *Damville*, fut resserré le Marechal de *Montmorency*, & ses principaux officiers luy fu-

rent ôtés par le commandement de la Reyne mere contre le sentiment du Roy qui ne tenoit cette nouvelle constante, surquoy ledit *Montmorency* dit à un de ses gens, dites à la Reyne que je suis bien averty de ce qu'elle veut faire de moy, il ne faut pas tant de façons, *qu'elle m'envoye seulement l'Apoticaire de Mr. le Chancelier* * *je prendray ce qu'il me baillera*; toutesfois etant arrivé nouvelles contraires le 16. du mois on luy rendit ses gens, & fut la Reyne bien fachée de la precipitation dont elle avoit usée, si j'avois cru le Roy mon fils disoit elle cela ne seroit pas avenu.

Le 12. Madame *Renée de France* Ducheſſe de *Ferrare* fille du Roy *Louis XII.* mourut en son chateau de *Montargis* agée d'environ 65. ans, & en fit le Roi le Samedy 18. quelque forme de funerailles en la chapelle de *Bourbon*, encor que laditte Dame fut de la Religion, & la ville de *Montargis* la retraite de ceux de la Religion.

Ce même jour mourut Henry de *Rohan* Prince de *Leon* en *Bretagne* en sa maison de *Belin*; sa fille agée d'onze à douze ans mourut tôt après, & fut par ce moyen conclu le mariage du Vicomte son frere † avec l'heritiere unique de la maison de *Soubize* Catherine de *Parthenay* veuve du Seigneur *du Pont* tué en la journée de *St. Barthelemy*.

Le 19. Juin arriverent à *Paris* Mr. le Duc de *Loraine*, & le Comte de *Vaudemont* pere de la Reyne, pour achever le mariage du Marquis de *Nomeny* fils ainé dudit Seigneur de *Vaudemont* avec la Demoiselle de *Martigues*, * la Reyne mere mangea tant au repas des noces qu'elle cuida crever.

En ce tems n'etoit tenu pour bon courtisan, qui disoit le Roy, ains falloit dire leurs

1575.

* René de Birague Italien de nation & de Religion, il fut fait Chancelier le 17. Mars 1573 & nommé Cardinal le 12. Fevrier 1578 il en est parlé cy-après peu avantageusement. Papire Masson a fait son Eloge.

† Rene Vicomte de Rohan II. du nom qui epousa Catherine de Parthenay Dame de Soubise fille & heritiere de Jean l'Archevesque Sgr de Soubise & veuve de Charles de Quellenec Baron du Pont.

* Philippe Emanuel de Lorraine depuis Duc de Mercœur & Marie fille unique de Sebastien de Luxembourg Duc de Pentheure & Vicomte de Martigues.

1575. Majestés * à la mode de la Cour, surquoy par derision fut fait le sonnet des Majestés.

* *Voyez* le Dialogue de Mathurine avec le jeune du Perron dans la Confession de Sancy.

[Le Mardy 5. Juillet fut pendu puis mis en quartiers un Capitaine nommé la *Vergerie* condamné à mort par *Birague* Chancelier & quelques maistres des Requestes nommez par la Reyne mere qui luy firent son procès bien court dans l'hostel de ville de *Paris*, toute la charge etoit que s'etant trouvé en compagnie où l'on parloit de la querelle des Ecolliers, & des *Italiens* il avoit dit qu'il faloit se ranger du côté des Ecolliers & sacager & couper la gorge à tous ces B. *Italiens* qui etoient cause de la ruine de la *France* sans avoir autre chose fait & attenté contre iceux; le Roy le vit executer encor qu'au dire d'un chacun il n'aprouvat pas cet inique jugement, lequel fut trouvé fort etrange de plusieurs.]

Dans ce mois de Juillet *Besme* Allemand qui avoit eté laquais du Cardinal de *Loraine*, duquel on le disoit batard, & qui ensuitte fut Ecuyer d'ecurie du Duc de *Guise*, un des meurtriers de l'Admiral de *Colligny*, fut pris par aucuns de la garnison de *Bouteville* comme il retournoit d'*Espagne*. *Berteville* Gouverneur de *Bouteville* l'ayant fait resserrer en attendant la resolution des *Rochelois* qui le vouloient acheter pour en faire une justice exemplaire, cet assassin trouva moyen de se sauver, mais *Berteville* en ayant eté averty à tems, il fut rattrappé, & se voulant deffendre fut tué sur la place.

En ce même mois le Lieutenant *la Haye* fut tué en sa maison de la *Begaudiere* à une lieue de *Poictiers* par *St. Souline* & ses gens; son corps encor tout chaud, fut mené à *Poictiers*, & sa teste mise sur le portail *St. Cyprien*; il etoit homme de grande menée & avoit gagné 400. Gentilshommes prests à prendre les armes pour secouer la tyran-

1575. tyrannie qu'ils appelloient, c'est à dire l'obeissance due à leur Roy.

Le Samedy 13. d'Aoust fut pendu, puis mis en quartiers en la place de Greve *Abraham* Secretaire du Prince de *Condé*, qui avoit eté pris voulant passer en *Angleterre*, chargé de pacquets & memoires.

Le 27. le Roy vint au palais tenir son lit de justice tout exprès pour gratifier le Duc de *Loraine* son beaufrere de quelques points concernans la souveraineté de *Bar*; * cette gratification n'agreoit pas à la Cour ny aux deux Princes le Roy de *Navare*, & le Duc † qui accompagnoient le Roy.

Le 15. Septembre Mr. le Duc qui depuis 18. mois avoit eté etroitement gardé, & tenu comme prisonnier, sortit de *Paris* & s'en alla à *Dreux* ville de son appannage, où il sejourna 8. jours, pendant lesquels vinrent à luy plusieurs gentilshommes & autres gens de guerre de son party.

Le 18. le President *Seguier* * fut pris dans sa maison de Soret par un des freres du Baron de *St. Remy* lors prisonnier à *Paris* & conduit à *Dreux* pour y etre mis à rançon.

Le 28. vers les dix heures du soir furent vûs sur la ville de *Paris* & es environs certains feux en l'air faisans grande lumiere & fumée, & representans lances & hommes armez.

Ce jour la Reyne parla dans *Chambourg* à son fils qui luy dit qu'il n'entreroit plus avant en propos avec elle que les Marechaux de *Cossé* & *Montmorency* ne fussent remis en liberté, & ils le furent le 2. d'Octobre.

Le 1. Octobre Mr. le Duc ayant eté averty que la Reyne sa mere qui l'avoit fait venir à *Blois* sous pretexte de pourparler la paix ou la treve, * en partit à minuit & s'en alla avec ses troupes à *Romorantin*, où il entra par force, & fit mourir quel-

* Bar n'est pas une souveraineté & n'a jamais eté tenu pour tel, c'est un Duché mouvant de la Couronne & dont les Ducs de Lorraine ont rendu & rendent encor hommage au Roy.

† L'Autheur entend le Duc d'Alençon frere du Roy Henry III. il auroit deu le nommer le premier.

* Pierre Seguier second President au Parlement de Paris mort en 1580.

*Il faut qu'il y ait, vouloit le faire arrester.

1575. quelques uns des habitans, qui luy avoient voulu empescher l'entrée.

Le 9. feste de *St. Denys*, le Roy fit faire une procession generale à *Paris*, en laquelle furent portées les Reliques de la saincte Chapelle & y assista Sa Majesté tout du long disant son chapelet avec grande devotion, toutes les compagnies s'y trouverent, aussy firent les Princes, Seigneurs, &c. hors les Dames que le Roy ne voulut qu'elles s'y trouvassent disant, qu'où elles étoient il n'y avoit point de devotion.

Le 10. entre *Damery* & *Dormans* près *Fismes* il y eut un choc entre les troupes conduites par Mr. le Duc de *Guise*, & deux mil Reistres conduits par *Thoré*, le Roy fit chanter le te Deum, mais le bruit fut plus grand que l'effet, car il ne mourut pas cinquante hommes de part & d'autre, & après que 2. ou 3. cornettes de Reistres pratiquées par argent urent fait semblant de se rendre à la mercy du Duc de *Guise*, *Thoré* passa à *Nogent* avec mil ou 1200. chevaux & alla se rendre à Mr. le Duc à *Vatan*; le Duc de *Guise* en cette rencontre fut par un soldat grievement blessé d'une arquebusade qui luy emporta une grande partie de la joue & de l'oreille gauche.

Le Lundy dernier d'Octobre sur les dix heures du soir *du Gast* * favory du Roy fut tué en sa maison à *Paris* rue *St. Honoré* avec luy son valet de chambre, & un laquais, par certains hommes masqués; il dit mourant, que c'étoit le Baron de *Viteaux* qui étoit à Monsieur, mais cela ne fut pas averé encor que la presumption en fut grande, d'autant que ce mignon superbe avoit bravé Monsieur, jusqu'à passer un jour devant luy en la rue *St. Antoine* sans le saluer ny faire semblant de le connoistre; le Roy sans autre recherche le fit enterrer à coté du grand Autel de *St. Germain l'Auxerrois*, & se chargea de payer ses

* Brantome a fait son eloge il etoit Mestre de camp ou Colonel du regiment des Gardes. Varillas dit qu'il fut tué en une petite maison qu'il avoit louée au faux-bourg St. Germain par du Prat, Baron de Viteaux qu'il fait venir deux fois de Franche Comté par ordre de la Reyne Marguerite expres pour s'en deffaire avec beaucoup de circonstances à son ordinaire & qui pourroient bien estre de sa façon.

ses dettes; ce Capitaine avoit repandu beaucoup de sang innocent à la *St. Barthelemy*, autres disoient qu'un grand l'avoit fait tuer par jalousie de sa femme. 1575.

Au commencement de Novembre, le Roy fit mettre sus par les Eglises de *Paris* les Oratoires autrement dits les Paradis, où il alloit tous les jours faire ses aumosnes & prieres, laissant ses chemises à grands godrons dont il étoit auparavant si curieux pour en prendre à colet renversé à *l'Italienne*, il alloit ordinairement en coche avec la Reyne sa femme par les rues prendre les petits chiens damerets, se faisoit lire la Grammaire & apprenoit à decliner, surquoy furent faits & semés ces vers.

Gallia *dum passim civilibus occubat* * *armis*,
Et cinere obruitur semisepulta suo,
Grammaticam exercet media Rex noster in aula,
Dicere jamque potest, *vir generosus*, *Amo*
Declinare cupit, *vere declinat & ille*
Bis Rex qui fuerat, *fit modo Grammaticus*. *

* *Als.* occidit.

* Ces six premiers vers sont de Pasquier ainsi qu'il l'a écrit luy mesme. To. 2. de ses lettres pag. 483.

Discere te linguæ fama est elementa Latinæ,
Atque Amo per quinos jam variare modos.
Quid facis ω Βασιλεῦ, *nimium scis istud amare*,
Plus satis ista tibi mollia verba placent,
Quin potius, *si te externæ capit æmula laudis*,
Gloria, *per Græcas fortior ibis opes*,
Illic invenies generosum & nobile τύπτειν,
Hostibus horrendum, *convenientsque tibi*
Non alio poteris pacem tibi quærere verbo
Cum dices τυπτω *dicet & hostis*, *Amo*.

Grammaticæ studet Henricus, *declinat & ille*,
Exteræ regna habuit, *vix sua regna tenet*.

Le 11. Novembre jour de *St. Martin*, le Roy allant à la Messe, on luy donna avis d'un Capitai-

1575. taine de *Provence*, qui s'étoit elevé, & faisoit comme party à part, surquoy il dit voila que c'est des guerres civiles, un Connestable Prince du sang, jadis ne sçut faire party en *France*, & maintenant les valets y en font.

Le 5. Decembre Madame *Isabelle d'Autriche* veuve de *Charles IX.* partit de *Paris* accompagnée de Mrs. de *Luxembourg*, du Comte de *Rets*, & de l'Evesque de *Paris*, qui la rendirent entre les mains des deputez de l'Empereur, elle fut fort aimée & honorée des *François*.

* Antoine de Silly Comte de la Rochepot Gouverneur d'Anjou.

En ce tems *Rochepot* * vint asseurer les *Rochellois* que Monsieur prendroit de bon cœur la protection des Eglises reformées de *France* & demanda de la part dudit Prince une somme d'argent proportionnée à l'entreprise, lesdits *Rochellois* après l'assemblée de l'eschevinage faite le 20. envoyerent des deputez vers son excellence, & la somme de dix mil livres avec des excuses sur leur pauvreté.

En ce même tems *Ruffec* Gouverneur *d'Engoulesme* refusa l'entrée de la ville au Duc de *Montpensier* qui venoit en prendre possession au nom de Monsieur, à qui par la trefve elle avoit été accordée; ses raisons étoient que pour avoir été toute sa vie serviteur du Roy, il avoit acquis beaucoup d'ennemys & des plus grands, contre lesquels il luy falloit un lieu de sureté, il rescrivit ensuitte fort humblement à Monsieur en telle sorte neantmoins qu'il ne luy donna rien, nonobstant les reiterées jussions du Roy, & de la Reyne sa mere, desquels les Gouverneurs faisoient peu d'état en ces tems, étans Roys eux-mêmes.

[Le Roy pour toutes les afaires de la *Guyenne*, & de la rebellion qu'il avoit sur les bras, ne laissoit lors d'aller aux environs de *Paris* de costé & d'autre se promener avec la Reyne son epou-

epouse, visiter les Monasteres des Nonnains & autres lieux de plaisir, & en revenir la nuit souvent par la fange & mauvais tems, & même le Samedy 7. Janvier son coche étant rompu, fit bien une lieue à pied par un mauvais tems qu'il faisoit, arriva au Louvre qu'il étoit près de minuit.] 1575.

1576.

Le Dimanche premier de l'an viennent nouvelles à *Paris* que Mr. le Duc, *Thoré*, & *Cimier* avoient le 26. Decembre bu du vin empoisonné en la collation après souper, lequel vin avoit été aporté par *Blondel* ou *Blondeau* valet de chambre dudit seigneur Duc, lequel valet avoit autresfois servy le Chancelier *Birague*, ce qui rendit le fait beaucoup plus suspect, de fait Mr. le Duc dès le 27. Decembre avoit depesché exprès le seigneur de *Marivaux* devers le Roy pour l'en avertir & le prier de luy en faire justice, & un autre Gentilhomme devers la Reyne sa mere qui étoit demeurée malade à *Chatelrault* d'un catharre, laquelle en fut fort marrie, & prit toute peine d'en purger elle & le Roy son fils, cependant le procès fait audit *Blondeau*, n'ayant à la question reconnu aucun empoisonnement par luy ou autre procuré, & ne s'étant contre luy trouvé aucun autre charge, joint que par contrepoisons ceux qui avoient bu de ce vin empoisonné avoient été incontinant garantis, fut relaché & chassé après avoir fait l'amande honorable pour n'avoir pas fait l'essay avant presenter le vin comme on a coutume de faire aux Princes de cette qualité.

Le 19. Janvier le Capitaine *Richelieu* dit *le Moine Richelieu* * qui avoit charge de 20. enseignes de pied homme mal famé pour ses voleries & blasphemes, fut tué à *Paris* en la rue des Lavandieres par des ruffiens comme luy qu'il vouloit chasser d'une maison prochaine à la sienne.

* Antoine du Plessis de Richelieu Capitaine des Arquebusiers de la Garde du Roy Chevalier de son Ordre, Gouverneur de Tours grand Oncle du Cardinal de Richelieu. M. de Thou en parle peu avantageusement liv 37. de son Histoire ce qui a couré la vie à son fils.

Le

1576. Le Mercredy 25. Janvier la Reyne mere revenant de *Poicton* entra à *Paris* etant accompagnée du Cardinal de *Bourbon*, le Roy, les Princes, & les Seigneurs etans à *Paris* allerent au devant d'elle jusqu'à *Etampes*.

Le 27. *Biron* fut renvoyé vers Monsieur, afin de luy offrir des villes de *Blois*, *Amboise*, & *Tours*, les deux qu'il luy plairoit prendre, au lieu de celle de *Bourges* que les habitans avoient refusé tout à plat, aux Seigneurs de *Rambouillet*, & de *Chiverny* envoyez vers eux pour cet effet.

Ce même jour au pays du *Maine* & *d'Anjou* il y eut un deluge qui causa un notable dommage, & à *Boulogne* sur mer un tremblement de terre avec eclairs, & tonnerres epouvantables. On raconte que durant cette tempeste un homme appuié sur le mast de son navire avoit été frappé du tonnerre & jetté en l'eau, si bien qu'il avoit été brulé & noyé sur lequel a été composé cet epitaphe.

Hærebam malo attonitus, cum fulminis ictu,
In medias rapior præcipitatus aquas,
Sic ambustus aquis madidus sic rapior igne,
Inque meam certant ignis & unda necem,
O casum horribilem mediis me in fluctibus arsit,
Ignis, & in mediis ignibus hausit aqua.

* Guillaume de Saulx II. du nom Bailly & Gouverneur de Dijon Lieutenant general en Bourgogne qui prit le party de la ligue, il étoit fils du Marechal de Tavannes.

Le 1. Fevrier le Roy aprit que les Reistres conduits par le Prince de *Condé* avoient branqueté la ville de *Dijon* de 200. mil francs, sauvé la Chartreuse pour 12. mil, & rasé *Lespeille* maison magnifique du Seigneur de *Tavannes*. *

Le Vendredy 3. Fevrier le Roy de *Navarre* qui depuis l'evasion de Monsieur avoit fait semblant d'etre en mauvais menage avec luy, & n'affecter aucunement le party des Huguenots, sortit de *Paris* sous couleur d'aller à la chasse en la foreſt de *Senlis* où il courut le cerf le Samedi, & ren-

renvoya un gentilhomme nommé *St. Martin* que le Roy luy avoit donné, luy porter une lettre en poste, & partant de *Senlis* sur le soir accompagné de *Lavardin*, * *Fervaques*, † & le jeune *la Valette* * prit le chemin de *Vendome* puis alla à *Alençon*, & de là se retira au pays du *Maine* & *d'Anjou* où il commença à prendre le party de Monsieur, & du Prince de *Condé*, reprenant la religion qu'il avoit été contraint d'abjurer, & recommençant l'ouverte profession d'icelle par un acte solemnel de batême tenant la fille d'un medecin au preche.

1576.

* Jean de Beaumanoir de Lavardin que le Roy Henry IV. fit Marechal de France en 1595.

† Guillaume de Hautemer Sgr. de Fervacques Comte de Grancey depuis Marechal de France.

* Jean Louis de Nogaret de la Valette Duc d'Epernon, il quitta peu après le Roy de Navarre & devint favory du Roy Henry III qui luy fit de grands biens.

Un gentilhomme des siens m'a dit que ce Roy depuis son partement de *Senlis* jusqu'à la riviere de *Loire* ne dit mot, mais que l'ayant passée il jetta un grand soupir & dit loué soit Dieu qui m'a delivré, on a fait mourir la Reyne ma mere à *Paris*, on y a tué M. l'Amiral, & tous nos meilleurs serviteurs, on n'avoit pas envie de me mieux faire, si Dieu ne m'avoit gardé, je n'y retourne plus, si on ne m'y traisne, puis gossant à sa maniere acoutumée, je n'ay ajouta-t-il, regret que pour deux choses que j'ay laissées à *Paris*, la messe & ma femme, touttesfois pour la messe j'essayeray de m'en passer, mais pour ma femme je ne puis & la veux ravoir.

Le jour qu'il sortit de *Paris* qui etoit le premier jour de la foire de St. Germain, il y alla tout botté avec Mr. de *Guise* à qui il fit des caresses extraordinaires, & le vouloit emmener à la chasse avec luy, mais le Duc ne voulut jamais y aller, soit qu'il se deffiat ou non.

Deux jours avant son evasion, il avoit couru un bruit qu'il s'en etoit fuy, & le Roy en avoit opinion pour n'avoir couché à *Paris*; mais le lendemain matin lors que leurs Majestés ne l'attendoient plus, il les vint trouver tout botté à la sainte Chapelle, & leur dit

1576. dit qu'il leur ramenoit celuy dont ils etoient tant en peine.

Le 23. Mars arriva à *Paris Beauvais la Nocle* deputé des Huguenots & des Catholiques associez.

Le 24. les Seigneurs *Lassin*, *Micheri*, & *Beaufort* furent envoyés vers Monsieur à *Moulins*, pour luy communiquer ce qui avoit été accordé par le Roy sur le traité de la pacification.

Au commencement d'Avril les Huguenots branqueterent *Nevers* de 30. mil francs comme ils avoient auparavant branqueté ceux de la *Limagne d'Auvergne* de 150. mil, & ceux de *Berry* de 40. mil.

Le 19. d'Avril le Duc de *Nemours* * etant au conseil au Louvre entra en hautes parolles avec *Beauvais la Nocle*, jusqu'à dire que s'il eut été en la place du Roy il l'auroit envoyé en lieu où il auroit parlé plus bas, à quoy ledit *Beauvais* repliqua qu'il etoit bien en la puissance du Roy de le faire, mais que ceux qui luy etoient bons serviteurs ne luy donneroient pas ce conseil, veu les garands qu'il avoit, je ne sçais dit Mr. de *Nemours* quels sujets sont que les Huguenots, mais si j'en avois & qu'ils me parlassent de la façon que vous parlez au Roy, il n'y auroit garantie qui tint que je ne les envoyasse sur l'echaffaut; lors *Beauvais* voulant repliquer, le Roy luy imposa silence & dit à Mr. de *Nemours*, mon cousin s'il y a quelqu'un d'offensé en cette procedure c'est moy, & toutesfois vous voyez comme je patiente, mon silence devroit vous aprendre à vous taire; je l'ûsse fait volontiers Sire, repondit Mr. de *Nemours* s'il eut été question en cecy de mon particulier, mais y allant du service de V. M. je ne puis me taire; j'ay dit le Roy ouy dire qu'il n'y en avoit de plus mal servys que ceux qui avoient le plus de valets, & là-dessus se leva.

* Jaques de Savoye Duc de Nemours mort en 1585.

Le

1576. Le 15. d'Avril jour de Pasques Fleuries, le Roy fit publier aux Prones de toutes les Parroisses de *Paris* qu'il avoit fait faire une croix semblable à celle qui souloit etre en sa sainte Chapelle & qui derobée avoit été l'année precedente, & qu'en icelle il avoit fait enchasser une partie d'une grande piece de la vraye Croix de J. C. des pieça gardée en une autre grande croix double au tresor de saditte Chapelle & que chacun l'alla la semaine saincte adorer comme de coutume, de quoy le peuple de *Paris* fort devot & de legere croyance en telles matieres fut fort content.

Le 21. veille de Pasques la Paix fut arrestée dans le Louvre.

Le 30. le Roy alla au Palais & demanda à Mrs. du Parlement par forme d'emprunt que chacun d'eux selon ses facultés luy donnassent promptement quelques sommes de deniers pour faire sortir de son Royaume tant de gens de guerre etrangers; à quoy chacun fit offre de le secourir de tout ce qui luy etoit possible de fait, il les fit venir au Louvre avec ceux des comptes & autres ses officiers & exiger d'eux ce qu'il en put tirer; le premier President bailla 5000. l. les autres Presidens & les Conseillers à proportion.

Au commencement du mois de May, l'edit de pacification etant resolu & dressé à *Valery* par les gens de Monsieur, du Prince de *Condé* & du Duc *Casimir* assistéz de *Pybracq*, & autres du conseil du Roy, les Reistres se retirerent vers la frontiere de *Lorraine* attendans qu'on fournit au Duc *Casimir* le premier payement de trois millions 600. mil livres à luy accordés pour avoir si bien ruyné la *France*, & furent pour sureté du payement de laditte somme baillez les plus precieuses bagues du cabinet du Roy & 3. ou 4. grands Seigneurs en ostage.

Le Lundy 7. May furent publiées au Parle-

1576. ment les lettres patentes du Roy pour la declaration de l'innocence du Marechal de *Montmorency*.

[Ledit jour les Avocats & Procureurs du Parlement furent par le premier Preſident appellez & aſſemblez au Palais en la ſalle de St. Louis, afin de ſe cottiſer & preſter au Roy la ſomme de cent mil livres qu'il s'etoit promis de leur deux communautez ; de fait chacun fit quelques offres, leſquelles ne furent ſuivies ains augmentées par les taxeurs, leſquels envoyerent auſſitoſt après à chacun des plus apparens & aiſez avocats & procureurs un billet de leur taxe ſigné *Pottier* qui etoit ſecretaire des finances à ce commis par le Roy, dont y eut grande plainte & murmure, & touttesfois il ne falloit laiſſer de payer & porter chacun la ſomme de ſa taxe aux coffres du Louvre & en raporta quittance pour luy ſervir en tems & lieu, ſemblables taxes furent faites ſur les autres officiers, praticiens & notables bourgeois de *Paris*, deſquels le Roy tira en moins d'un mois une bonne ſomme d'argent.]

Le Lundy 14. May, le Roy après la publication de la paix ſortant du palais voulut venir en la grande Egliſe faire chanter le *Te Deum*, & puis faire feux d'allegreſſe par la ville, mais le clergé & le peuple ne voulut entendre ny à l'un ny à l'autre, fachez de pluſieurs articles accordez aux Huguenots ; touttesfois le lendemain y fut ledit *Te Deum* chanté ſur les cinq heures du ſoir par les chantres du Roy & ce en l'abſence des chanoines, chapelains & chantres de laditte Egliſe, leſquels ne ſy voulurent trouver, & puis fut fait le feu d'allegreſſe devant l'hoſtel de ville avec peu d'aſſiſtance & de joye du peuple.

Le Jeudy 24. le Roy alla en la Cour & fit publier ſes lettres patentes contenantes l'augmentation de l'appanage du Duc *d'Alençon* ſon frere des

des Duchés de *Berry* & *d'Anjou*, des Comtés de *Touraine* & du *Maine*, &c. 1576.

Sur la fin du preſent mois on decouvrit que le Roy avoit pris quelques deniers deſtinés au payement des rentes de l'hoſtel de ville pour les quartiers de Paſques & St. Jean ; de quoy le peuple de *Paris* murmura fort, parce que c'etoit le ſeul moyen qui luy reſtoit pour vivre, & furent pour y aviſer, convoquez & aſſemblez les 26. & 28. en l'hoſtel de ville pluſieurs notables Bourgeois, le conſeiller *Abot* declama librement contre le mauvais conſeil par lequel etoit conduit le Roy, & il fut reſolu qu'on luy feroit remontrances qui furent dreſſées & propoſées à S. M. par *Charon* Prevoſt des Marchands & qui furent inutiles.

Le Mardy 5. Juin René *Baillet* Seigneur de *Seaux* & de *Treſme* Conſeiller du Roy en ſon privé conſeil, & ſecond Preſident au Parlement qui pechoit plus par ignorance que par malice, mourut à *Paris* & Pomponne de *Bellievre* auparavant conſeiller au conſeil privé, & Ambaſſadeur en *Suiſſe* fut pourveu de cet etat vacant.

Le Jeudy 7. le Roy vint au palais, fit publier l'edit de creation de la nouvelle chambre apellée mi-partie etablie par l'edit de pacification, laquelle etoit ſi odieuſe à la Cour, que ſi le Roy ne fut venu, elle ny eut jamais été publiée.

Le 15. on ceſſa de faire la garde des portes de *Paris*, touttesfois à cauſe que le ſoir un ecuyer du Duc de *Nemours* près le college de *Mignon* avoit été tué d'un coup de piſtolet ; on fit encor le lendemain quelque garde & forme de recherche.

Le lendemain 22. Juin Pierre de *Gondy* Eveſque de *Paris* partit pour *Rome*, afin de faire accorder au Pape avec bulle l'alienation des 200. mil livres de rente accordées au Roy par le clergé.

1576. Ce jour même 22. Juin le Baron de *Viteaux* * etant allé sous couleur d'amitié voir le Prevost de *Paris* son frere nouvellement marié en son chateau de *Nantouillet* après y avoir fait bonne chere le soir, s'etant le lendemain matin rendu le plus fort audit chateau, força son frere de luy donner quatre mil ecus tant en argent qu'en joyaux, pour le supplement pretendu de partage, & partit bien monté des meilleurs chevaux de sondit frere

* Guillaume du Prat Baron de Viteaux qui tua en duel en 1571. Antoine d'Alegre Baron de Millau son Cousin & fut luy-mesme tué en duel en 1583 par Yves d'Allégre Baron de Millau parent du deffunt.

Le 14. Juillet le Roy & la Reyne sa femme revenans de *Normandie* arriverent à *Paris*, avec grande quantité de guenons, perroquets & petits chiens achetez à *Dieppe*.

[Le Lundy 16. Juillet le Roy fut au palais, & fit en sa presence publier l'edit d'alienation de 200. mil livres de rente accordés par le clergé de *France*, voulant faire recevoir Guillaume *Dauvet* Sgr. *d'Arennes* President en la chambre mypartie, ledit *Dauvet* voyant les difficultez que l'on luy faisoit à cause de sa religion, suplia le Roy de ne passer outre, luy disant qu'il aimoit mieux ne l'estre point, que d'estre reçu par contrainte.]

Le Mercredy 18. *Cuſtos* Docteur Tholosain homme de grande litterature & prudhommie & fort estimé de ceux de la religion dont il faisoit publique profession, se tua au village de *Lardy* par forme de desespoir.

En ce tems Monsieur fut magnifiquement reçu dans *Bourges*, où le Prince de *Condé* ne voulut jamais entrer quelque priere que luy en fit Monsieur, luy disant je connois le peuple de *Bourges* si mal affectionné à ceux de ma religion, que j'ay peur d'y troubler la feste, pour ce qu'entre tant de peuple il se pourra trouver quelque coquin qui faisant semblant de viser ailleurs me donnera dans la teste, le coquin seroit pendu, mais

1576. mais cependant le Prince de *Condé* mort, je vous prie Monsieur que je ne fasse pas pendre des coquins pour l'amour de moy.

En ce même tems encor Mr. *Scorcel* * jadis Conseiller du Parlement de *Paris*, & des plus renommez en son etat pour sa justice & sa doctrine fut tué d'une pistolade à la teste à *Valbourgeon* en *Sologne* comme il se pourmenoit avec Madlle. *Bagneux* sa sœur par un nommé *Ducheſne* entremetteur des affaires de Mr. *Juranville*; ce *Juranville* etoit un gentilhomme Huguenot qui avoit epousé la fille de la femme dudit *Scorcel* & qui avoit surpris des lettres que sa femme ecrivoit audit *Scorcel*, par lesquelles elle le conjuroit de la tirer par poison ou autrement de la peine où elle etoit, tellement que si Dieu ny ût remedié à l'heure il y auroit eu grand danger qu'on ût conjoint un meurtre à un inceste, car ledit *Scorcel* avoit delaissé Dieu jusqu'à abuser, ainsy qu'on disoit de sa belle fille; il vecut après sa blessure 2. ou 3. jours pendant lesquels il ne cessa d'implorer la misericorde de Dieu.

* Il n'est point parlé de ce Conseiller dans le Catalogue qu'en a donné Blanchard en 1648.

Le Lundy 23. Juillet le Cardinal de *Bourbon* Archevesque de *Rouen* etant accompagné de plusieurs dignitez & chanoines de son Eglise, & precedé de sa croix, alla au lieu où les Huguenots faisoient leur presche en laditte ville suivant la permission de l'Edit du Roy pour leur faire quelques salutaires remonstrances; mais le Ministre & les auditeurs s'evaderent les uns après les autres crainte de pis, on en fit le lendemain le conte au Roy, & comme Mr. le Cardinal avec le baston de la croix avoit chassé les Huguenots de *Rouen*, *je voudrois* dit le Roy, *qu'on put aussy facilement chasser les autres, y dut'on ajouster le benistier.*

En ce tems le Roy acheta de Benoist *Milon* la terre de *Olinville* près *Chastres* sous *Montlehery*

soixante mil livres puis la donna à sa femme, & y mit pour cent mil frans de nouveaux meubles; ledit *Milon* l'avoit achetée trente mil, & pour ce que ledit *Milon* champignon de fortune etoit venu en peu de tems de fils d'un serrurier de *Blois* à de grands employs & biens, pour avoir au lieu des huys & serrures que crochetoit son pere, crocheté dextrement les coffres du Roy, on publia ces vers.

Ille Milo *emunctor regum, cui nomen in olim,*
Versum, qui fiscos diruit ære graves
Regales æquans luxus in divite villa
Dum timet in fiscum ne male parta cadant
Mutavit villam tanto auri pondere, quanto
Postmodo si lubeat, Regia possit emi,
Volcano *genitore satum certissima fama est,*
Fortunæ potuit qui faber esse suæ
Jure placet Regi ista domus, nam gaudet habere
Mulciberi factam Juppiter *arte domum.*

Et pour mettre au-dessus de la porte.

Ut variet fortuna vices, hunc disce viator
Regia nunc, olim Villa Milonis *eram.*

Le nom de mignons commença alors à trotter par la bouche du peuple, à qui ils etoient fort odieux, tant pour leurs façons de faire badines & hautaines que par leurs accoustremens effeminez & les dons immenses qu'ils recevoient du Roy, ces beaux mignons portoient les cheveux longuets frisés & refrisés remontans par dessus leurs petits bonnets de velours comme font les femmes, & leurs fraises de chemises de toille d'atour empesées & longues de demy pied, de façon que voir leurs têtes dessus leur fraise, il sembloit que ce fut le chef de sainct Jean en un plat.

Le

Le Lundy 6. d'Aoust Charles de *Loraine* Duc de *Mayenne* la Juhés fut marié à *Meudon* avec Marie de *Savoye* * fille unique du Comte de *Villars* Admiral de *France*, & veuve de *Montpezat* dont elle avoit six enfans vivans, ce Seigneur fut attrait par cent mil livres comptant, & trente mil livres de rente au premier né de ce mariage; bruit fut que ce Duc avoit presté les cent mil livres au Roy & qu'il avoit receu assignation de trois cent mil sur les deniers provenans de la vente des biens du clergé.

Le 13. dudit mois l'Eveque de *Paris* * rapporta de *Rome* la permission de vendre du bien de l'Eglise jusqu'à la concurence de cinquante mil ecus de rente dont tout le clergé luy sceut fort mauvais gré.

En ce tems le Roy alloit à pied par les Eglises de *Paris* pour gagner le Jubilé envoyé par *Gregoire XIII.* tenant en sa main de grosses patenotres, les alloit disant & marmotant par les rues; on disoit que ce faisoit-il par le conseil de sa mere pour fouiller plus hardiment à la bourse du peuple qui est fort devotieux Catholique, Apostolique & Romain, surquoy fut publié ce Pasquil.

Le Roy pour avoir de l'argent,
A fait le pauvre & l'indigent,
Et l'hipocrite,
Le grand pardon il a gagné,
Au pain a l'eau il a jeuné,
Comme un hermitte,
Mais Paris *qui le connoist bien,*
Ne voudra plus luy prester rien
A sa requeste,
Car il en a ja tant prestè
Qu'il a de luy dire arresté,
Allez en queste.

Les premiers jours de Septembre fut affiché

* Elle se nommoit Henriette de Savoye & non pas Marie, etoit fille unique d'Honorat de Savoye II. du nom Marquis de Villars Marechal & Admiral de France & veuve de Melchior des Prez Sgr de Montpesat lequel etoit fils aisné d'Antoine Delettes dit des Prez Sgr. de Montpezat Marechal de France.

* Pierre de Gondy Cardinal fils d'Antoine Sgr. du Perron & de Marie de Pierrevive.

& semé au Louvre & ailleurs un long placard intitulé: *l'Evangile des longs vêtus*, il etoit fait contre ceux de la justice, ausquels on en vouloit fort, & qu'on disoit par leur connivence ouvrir peu à peu la porte à ceux qui ne demandoient qu'à luy faire violence.

En ce même tems courut à *Paris* sous le nom du peuple plus volage que les girouettes de leurs clochers, & qu'on fait parler comme les orgues un placard contenant les titres suivans.

Henry par la grace de sa mere inerte Roy de France & de Pologne imaginaire, concierge du Louvre, Marguillier de St. Germain l'Auxerrois, gendre de Colas gauderonneur des colets de sa femme, & frisseur de ses cheveux, Mercier du Palais, visiteur des Etuves, gardien des quatre mendians & protecteur des blancs battus.

Vers la my-Septembre se firent à *Joinville* les nopces du Seigneur *d'Aumale* * avec Madlle. *d'Elbœuf* sa cousine, & de Mr. de *Luxembourg* † frere de feu le Duc de *Brienne* avec la sœur dudit Duc *d'Aumale*.

Le Jeudy 20. Septembre le Seigneur *Duras* vint à *Paris* envoyé par le Roy de *Navarre* pour venir querir la Reyne sa femme, dont il s'en retourna éconduit sous couleur de certaines affaires qu'elle avoit à *Paris*.

Le Samedy 22. vinrent à *Paris* les nouvelles de la messe chantée à *la Rochelle* dans un petit temple où l'on fondoit l'artillerie, elle ny avoit été chantée depuis les matines de *Paris*. *

Le Vendredy 28. en la place de Greve à *Paris* furent en effigie les Seigneurs de *Richebourg*, pere & fils decapités & deux de leurs valets roués à faute de les avoir pû aprehender au corps, à cause de l'assassinat par eux commis en la personne de Jacques *Vialard* Président du grand Conseil,

* Charles de Lorraine Duc d'Aumale qui epousa Marie de Lorraine fille de René Marquis d'Elbeuf.

† François de Luxembourg Duc de Piney Luxembourg, Diane de Lorraine, fille de Claude Duc d'Aumale & de Louise de Brezé a eté sa premiere femme, il epousa en secondes nopces Marguerite de Lorraine fille de Nicolas Comte de Vaudemont & belle sœur du Roy Henry III. elle etoit lors Veuve du Duc de Joyeuse.

* *Ia est* la St. Barthelemy.

seil, le Jeudy absolu precedent en sa terre *d'Arses* près *Montfort Lamaurry*, les maisons *d'Arses* & *Richebourg* etoient voisines, & à cette occasion *Richebourg* avoit toujours eu querelle avec ledit *Vialard* homme hautain & hargneux.

Les Dimanches 23. & 30. de Septembre, les Huguenots de *Paris* revenans de leur Prêche qui etoit à *Noisy le Sec* furent accueillys d'insolences par la populace, il y ût tumulte, pierres jettées blessés & tués de part & d'autre, dequoy fut fait plainte au Roy, lequel cependant vestu en amazone couroit la bague, & faisoit tous les jours bals & festins, comme si son etat ût esté le plus paisible du monde.

Le vingt cinq d'Octobre *la Noue* * ayant decouvert une partie faite pour le tuer sortit de *Paris*, il etoit hay doublement du Roy, & de la Reyne mere tant pour la demande qu'il faisoit de mener du secours aux Etats contre le Roy *d'Espagne* qu'à cause de sa religion.

* François de la Noue dit bras de fer, qui fut tué au siege de Lambale en Bretagne en 1591. sa vie composée par Mr Amirault, a été imprimée à Leide en 1661.

Le 7. Novembre Mr. le Duc vint en poste à *Olinville* où etoit le Roy & se firent de grandes caresses.

Le Vendredy 9. ledit Seigneur Duc vint en poste à *Paris* & alla descendre aux *Augustins*, où il tint sur les fonds de bateme le fils de Mr. de *Nevers* en grande magnificence, puis alla souper & coucher au Louvre où son logis etoit apresté, & le Dimanche xj. s'en retourna avec la Reyne de *Navarre* sa sœur bien aimée trouver le Roy à *Olinville*, dont ils partirent ensemble le Mardy, & arriverent le Jeudy à *Orleans*, de là passerent à *Blois* où les Etats etoient convoquez au 25.

De cette entrevue & reconciliation du Roy & de Mr. le Duc, les Huguenots & Catholiques associez prirent l'alarme; ce qui augmenta leur soubçon fut l'avis qu'ils urent, qu'au même temps

1576. temps Dom *Jean d'Auſtrice* avec quatre chevaux de poſte & ſous le paſſeport d'un *Portugais* etoit paſſé par *Paris* où avec l'Ambaſſadeur *d'Eſpagne*, il avoit demeuré caché deux jours, & que de là il tiroit à *Luxembourg* où il devoit voir le Duc de *Guiſe*.

[Le Samedy 10. Novembre arriverent à *Paris* les triſtes nouvelles du ſac de la ville *d'Anvers*; & comme le Dimanche 4. de ce mois ſur le midy les *Eſpagnols* etoient ſortis en furie de la Citadelle avoient chargé les pauvres habitans & deffait 3000. *Allemans* qu'ils y avoient fait entrer nonobſtant le ſecours du pays que le Comte *d'Egmont* y avoit envoyé, & comme les *Eſpagnols* devenus les maiſtres de cette belle Ville, avoient bruſlé la maiſon des *Oſtrelins* leur hoſtel de Ville & bien 800. maiſons de Bourgeois, bruſlé pour 3. ou 4. millions de marchandiſes qu'ils n'avoient pû emporter, dura le ſac environ quinze jours, durant leſquels on faiſoit compte de 7. à 8. millē perſonnes de morts de tous âges ſexe & qualitez, car *l'Eſpagnol* victorieux eſt ordinairement inſolent & cruel, & fut ruinée une des plus belles & plus riches villes du monde.]

En ce tems commencerent à courir les memoires de feu *Jean David* * Advocat trouvez après ſon decès entre ſes papiers à *Rome*, où il etoit pour l'effet de la ligue fondée ſur le pretexte de la religion; mais en effet ſur les pretentions de la maiſon de *Lorraine* qui ſe diſoient de la race de *Charlemagne* & en cette qualité pretendoient.

Antiquum exſcindere regnum,
Et magno gentem deductam Rege Capeto,

En ce mois de Novembre *Thoré* vendit ſon Bail-

* Jean David Avocat etoit Gaſcon fort turbulent & fougueux mauvais Avocat, qui ſe chargeoit des plus mauvaiſes cauſes. Varillas en fait un habile homme, c'etoit un brouillon ruiné de credit & de reputation pour ſes mauvaiſes mœurs; ſes memoires tendent à oſter la Couronne aux deſcendans de Hugues Capet pour la tranſporter dans la maiſon de Lorraine pretendue iſſue de Charles-Magne, il les porta à Rome en 1576. & mourut à Lyon à ſon retour: les Huguenots s'emparerent de ſes Memoires & ils ſont imprimez parmi ceux de la Ligue.

1576. Bailliage du palais 18. mil francs à René *Baillet* * Seigneur de *Treſmes* fils du Preſident, & *Meru* vendit la capitainerie de la Baſtille à *Teſtu* * chevalier du Guet, plus propre diſoit-on pour le gouvernement d'une bouteille, que d'une telle place.

Le Jeudy 13. Decembre le Roy etant à *Blois* ouvrit les Etats & y fit ſa premiere ſeance, en laquelle il harangua diſertement & fort à propos, au contraire le Chancelier *Birague* après luy harangua longuement, lourdement & mal à propos, dont fut fait ce quatrain.

Tels ſont les faits des hommes que les dits,
Le Roy dit bien d'autant qu'il ſçait bien faire,
Son Chancellier eſt bien tout au contraire,
Car il dit mal & fait encore pis.

Le 20. Decembre le fils aiſné du Seigneur de *St. Sulpice* fut tué en la baſſe cour du chaſteau de *Blois* par le Vicomte de *Tours* * beaufrere de *Fizes* Secretaire d'Eſtat, parce que ledit *St. Sulpice* luy avoit reproché qu'il n'eſtoit pas gentilhomme, le Roy fit demonſtration de grand mal contentement par ce que le pere du mort avoit eſté Gouverneur du Duc *d'Alençon*.

çay Chevalier de l'ordre du Roy, Gentilhomme de ſa Chambre Ambaſſadeur en Suiſſe & Chambellan de Monſieur Duc d'Anjou dont il avoit été Couverneur.

Ce jour vinrent nouvelles comme le capitaine de *Luines* * es mains & garde duquel le Mareſchal *Damville* avoit mis la ville du *Pont St. Eſprit*, l'avoit remiſe en l'obeiſſance du Roy; *Thoré* * faillit à y eſtre pris & ſe ſauva de viteſſe.

Sur cette priſe du *St. Eſprit* par les Catholiques, & ſur celle de *la Charité* par les Huguenots furent divulgués ces vers.

Pour mieux recommencer une fureur tragique,
Le ſoldat Huguenot a pris la Charité,

Vers

* Il s'appeloit André Baillet Sgr. de Sceaux & de Treſmes fils de René Baillet ſecond Preſident au Parlement de Paris.

* Laurent Teſtu il etoit encore Capitaine ou Gouverneur de la Baſtille le 12. May 1588. & la rendit legerement au Duc de Guiſe le Samedy après les Barricades.

* Jean de Beaune Vicomte de Tours fils de Jaques de Beaune Sgr. de Samblan-

* Honoré d'Albret Sgr. de Luines pere de Charles d'Albret Duc de Luynes Conneſtable de France.

* Guillaume de Montmorency Sgr de Thoré frere du Marechal de Damville.

Vers nous peu charitable, & le fin Catholique,
S'eſt dans le St. Eſprit *adroittement jetté,*
Que demander à Dieu pour vivre en ſureté,
Que puiſſe aux Huguenots le St. Eſprit *ſe rendre*
Et que la Charité *au Roy ſe laiſſe prendre.*

En ce mois l'etat de capitaine des gardes vacant par la mort de *Nançay* * fut donné à *Clermont d'Entragues.*

* Gaſpart de la Chartre Sgr. de Nancay ayeul d'Edme Marquis de la Chartre dont on a des Memoires: le Juriſconſulte Cujas fit ſon oraiſon funebre dans l'Egliſe de Nancay le 17 Janvier 1577.

1577.

Le Mardy premier de l'an 1577. le Roy declara aux Deputez des Etats aſſemblés à *Blois* qu'il ne vouloit ſuivant leur avis qu'il y ût en tout ſon Royaume exercice d'autre Religion que de la Catholique, & qu'il revoquoit ce qu'il avoit accordé par le dernier edit de pacification comme par force; de quoy avertis le Roy de *Navarre*, le Prince de *Condé*, & le Mareſchal *Damville* chefs des Huguenots & Catholiques aſſociés, & auſſy que le Roy dès le 12. Decembre dernier avoit juré & ſigné la ſaincte ligue, firent tous actes d'hoſtilité comme en guerre ouverte.

Le Mercredy 9. Janvier les obſeques de *Maximilien d'Auſtriche* beaupere de *Charles IX.* furent faits en l'Egliſe de *Paris* avec grande magnificence, *Henry Godefroy* Religieux de *ſainct Denys* Docteur en theologie prononça l'oraiſon funebre telle qu'elle eſt imprimée.

† Pierre d'Eſpinac & non pas Louis; c'eſt luy qui prit ſi fortement le party de la Ligue. *Voyez* la Satyre Menippée.

Le 13. Janvier un ſoldat tua ſur le degré du chateau de *Blois*, le Roy y etant, un brave Capitaine gaſcon nommé *la Braigne* neveu de *Puigaillard*, & trouva encor moyen de s'evader ſans punition.

* Claude de Bauffremont Seigneur & Baron de Senecey Chevalier de l'Ordre du Roy.

Le 17. Janvier ſe tint à *Blois* la ſeconde ſeance des Etats, & le Roy ouyt les harangues & propoſitions, Louis *d'Eſpinac* † Archeveſque de *Lyon* pour le clergé, & le Baron de *Senecey* * pour la nobleſſe dirent bien, & au contentement

ment d'un chacun, *Verſoris* avocat au Parlement parla pour le tiers etat, & fut long & ennuyeux, tous conclurent à ce qu'il plut au Roy ne permettre que l'exercice de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, le Clergé & la Nobleſſe avec toute moderation, ſupliant ſa Majeſté de traiter ſi gracieuſement ceux de la nouvelle religion qu'ils n'uſſent pas d'occaſion de recommencer la guerre, & en cas neantmoins qu'il y fallut rentrer; le Clergé offrit ſoudoyer à ſes deſpens 5000. hommes de pied, & 1200. chevaux, la nobleſſe offrit ſes forces & ſon ſervice en armes; *Verſoris* avec ſon compagnon le Preſident *l'Huillier*, offrit le corps & les biens, trippes & boyaux juſqu'à la derniere goutte du ſang, & juſqu'à la derniere maille du bien, & comme penſionnaire conſeiller & factionnaire du Duc de *Guiſe* corna la guerre contre les Huguenots.

Aimar Preſident de *Bordeaux*, & *Bodin* avocat de *Laon* deputez pour le tiers etat de leurs villes & Provinces aux aſſemblées particulieres des etats parlerent hautement contre *Verſoris* & ſes adherens pour l'entretenement de la paix.

Le Vendredy premier Fevrier les quarteniers & dixainiers de *Paris* alloient par les maiſons des Bourgeois porter la ligue & faire ſigner les articles d'icelle; le Preſident de *Thou*, & quelques autres Preſidens & Conſeillers la ſignerent avec reſtriction, les autres la rejetterent tout à plat, la pluſpart du peuple auſſy, non plus que villes de *Picardie* & *Champagne*.

Le Vendredy 15. Fevrier le Seigneur de *Humieres* * accompagné de 2. ou 300. chevaux avec bon nombre de nobleſſe picarde entra dans *Amiens* à deſſein de forcer les habitans à ſigner la ligue; mais voyant le peuple mutiné & armé pour repouſſer la force par la force, ſe retira avec ſa courte honte: & depuis les deputés *d'Amiens* vers le

* Jaques Seigneur de Humieres Lieutenant General en Picardie mort en 1579.

1577. le Roy à *Blois* raporterent exemption de jurer, & signer la saincte ligue, moyennant 6000. livres qu'ils promirent à sa Majesté qui ne demandoit que semblables refus pour avoir de l'argent.

En ce mois les Comediens *Italiens* apellés *Li Geloſi* que le Roy avoit fait venir de *Veniſe* & desquels il avoit payé la rançon ayans été pris par les Huguenots commencerent à jouer leurs comedies dans la salle des Etats à *Blois*, & leur permit le Roy de prendre demy teſton de tous ceux qui les viendroient voir jouer.

Le 22. Fevrier l'artillerie partit de *Paris* pour le siege de *la Charité*, où Mr. le Duc devoit marcher en perſonne; de quoy les Huguenots avertis & faisans bonne mine en mauvais jeu, se mocquoient de ceux qui les alloient assieger.

En vain vous emploierez le blocus & la mine
Le canon ne peut rien contre la verité,
Plutoſt vous detruiront la peſte & la famine,
Car jamais ſans la foy n'aurez la Charité.

Le 24. Fevrier jour St. Mathias, le Roy reçut avis que les Huguenots avoient fait une contre-ligue, en laquelle etoient entrez les Roys de *Suede*, & de *Danemarck*, les *Allemands* & la Reyne *d'Angleterre*, & cependant faiſoit tournois & ballets, où il se trouvoit ordinairement en femme, ouvrant son pourpoint & decouvrant sa gorge y portant un collier de perles, & trois colets de toille deux à fraizes & un renverſé ainsy que le portoient les Dames de la cour, & etoit bruit que sans le deceds de Nicolas de *Lorraine* Comte de *Vaudemont* son beaupere peu auparavant avenu, il eut dependu au carnaval en jeux & mascarades cent ou deux cent mil francs.

Sur la fin de ce mois les Etats furent congediés par le Roy, qui retint les cahiers des Deputez

tez pour leur repondre par ecrit avec l'avis de son conseil, il eschapa lors au Preſident *Meſmin* compagnon de *Verſoris* de dire tout haut en pleine salle des Etats, nous serons bien feſſez à noſtre retour à *Paris*, à quoy un *Normand* repondit, vous n'en aurez gueres car vous etes amys du foueteur. 1577.

Le 2. May la ville de *la Charité* fut rendue par compoſition à Monſieur, nonobſtant laquelle fut pour la pluſpart pillée & pluſieurs habitans tuez, ne pouvant Monſieur, & les autres Seigneurs retenir les ſoldats animés au sang, & au butin, & fut Monſieur contrainct de laiſſer cent arquebuſiers pour garder la maiſon & famille du Seigneur de *Landes* qui y commandoit.

Le Mercredy 15. May le Roy au *Pleſſis-lez-Tours* fit feſtin à Monſieur, & aux Seigneurs & Capitaines qui l'avoient acompagné au siege & à la priſe de *la Charité*, auquel les Dames veſtues de verd en habit d'hommes à moitié nues, & ayans leurs cheveux epars comme epouſées, furent employées à faire le ſervice, & y furent tous les aſſiſtans veſtus de verd, pourquoy avoit été levé à *Paris* pour ſoixante mil francs de draps de ſoye verte; la Reyne mere fit après ſon banquet à *Chenonceau* qui luy revenoit à ce que l'on diſoit à près de cent mil francs qu'on leva par forme d'emprunt ſur les plus ayſés ſerviteurs du Roy, & mêmes de quelques *Italiens* qui ſeurent bien s'en rembourſer au double.

Le Dimanche 19. May les comediens *Italiens* ſurnommez *Li Geloſi* commencerent leurs comedies en l'hoſtel de *Bourbon* à *Paris*, ils prenoient quatre ſols de ſalaire par teſte de tous les *François*, & il y avoit tel concours, que les quatre meilleurs Predicateurs de *Paris* n'en avoient pas tous enſemble autant quant ils preſchoient.

Le 28. Monſieur ayant aſſiegé *Iſſoire*, elle fut le

1577. le 12. Juin en parlementant prise d'assaut, les soldats ne purent etre empeschez qu'ils ne pillassent & brulassent la ville & tuassent sans discretion tout ce qui se trouva devant eux; le Seigneur de *Bussy* * le jeune & plusieurs gentilshommes furent tués aux aproches de cette ville, & *d'Alegre* * qui en avoit été quitte pour une arquebusade fut tué de nuict en son chateau *d'Alegre* à l'occasion d'une Dame qu'il aymoit.

Le Roy ayant sceu à *Chenonceau* la prise *d'Yssoire*, & d'autres villes, l'apella le chateau de bonnes nouvelles, au contraire les Huguenots appellerent cet an l'année des mauvaises nouvelles.

[Le Samedy 15. Juin les monnoyes furent decriées par lettres patentes du Roy, modiffiées & corrigées par quelques arrests & ordonnances de la cour de Parlement sur ce par diverses fois assemblée ; ce decry aporta une grande incommodité au pauvre peuple de *France* parce que par toutes les villes du Royaume ne se pouvoit voir ny recouvrer douzains & carolus ny autre menue monnoye, qui toute avoit été transportée hors pour l'echanger à l'or etant à haut prix en *France*, comme l'escu soleil à 3. l. 12. s. 6. d. le double ducat à deux testes à 10. l. les ducats doubles de *Portugal* dits St. Etienne ou millerays à 9. l. 5. s. le noble rose à 12. l. l'Imperialle de *Flandres* d'or à 6. l. les Reales *d'Espagne* d'argent simple à 6. & 7. s. les *Philippus* d'argent à 5. l. le teston de *France* à 20. & 22. s. les ducats dits de *Pologne* dont couroit lors un nombre effrené par tout le Royaume & qu'on disoit forgez en *France* 4. l. 15. s. qui n'estoient touttesfois d'or d'escu, & ne pesoient que deux grains plus que l'escu soleil, & neantmoins ny donnoient le Roy ny la Cour, ne les Generaux des monnoyes, ne les autres Officiers du Royaume aucun ordre ny remede, ains vivoit le peuple à sa discretion pour

* Hubert autrement Jaques de Clermont d'Amboise frere du brave Bussy d'Amboise.

* Yves Baron d'Alegre, en faveur duquel cette terre fut erigée en Marquisat en 1576. il faut le distinguer de son neveu du mesme nom qui tua pendant la ligue Guillaume du Prat Baron de Viteaux son parent pour vanger la mort d'Antoine d'Alegre son pere, & qui fut luy mesme tué en 1592. dans une sedition populaire à Issoire dont le Roy Henry IV luy avoit donné le Gouvernement.

pour ce regard, aussy ne furent lesdites ordonnances observées ny gardées, & se mettoit publiquement au 1. Aoust l'escu soleil à la Boucherie & par tout ailleurs en marchandise à 3. l. 15. s. piece, & les autres especes à l'equipolent.] 1577.

Le Mercredy 26. Juin la Cour assemblée au Mercurial, fit deffenses aux *Gelosi* de plus jouer leurs comedies, pour ce qu'elles n'enseignoient que paillardises.

Le 22. Juillet Mr. Pierre *Hennequin* quart President de la grande chambre mourut, il etoit creature des *Guisards*, & un des principaux pilliers de la ligue, il avoit amassé de grands biens & presté à *Charles IX.* 60000. livres en 1568. & fut en cette même année fait sixieme President, surquoy fut fait par les Huguenots le Pasquil suivant,

Puero regnante, *fœmina imperante*, Marcello *suadente*, *Archipirata* Senonensi *suffragante*, *Republica collabente*, *Civili dissensione exardescente*, *Cardinali* Borbonio *ad omnia annuente*, Lansacco *in sacco ponente*, *auri sacra fame cogente*, *sole eclipsim patiente*, Asinus quintus *sextus Præses est creatus.*

Sa place vacante fut donnée à Guy *Du faur Pibrac* pour recompense de ses services.

Le Samedy 27. Juillet *Li Gelosi* comediens *d'Italie* après avoir presenté à la Cour les lettres patentes par eux obtenues du Roy, afin qu'il leur fut permis de jouer leurs comedies nonobstant les deffenses de la Cour, furent renvoyés par fin de non recevoir, & deffenses à eux faites de plus obtenir & presenter à la Cour de telles lettres sous peine de dix mille livres parisis d'amende applicable à la boette des pauvres ; nonobstant

1577. lesquelles deffenses au commencement de Septembre suivant ils recommencerent à jouer leurs comedies en l'hostel de *Bourbon* comme auparavant par la jussion expresse du Roy, la corruption de ce tems etant telle que les farceurs, bouffons & mignons avoient tout le credit.

En ce mois Michel de *la Croix* Parisien Abbé *d'Orbais* près *Chateau Thiery* allant en son Abbaye fut tué par les deux fils du feu Seigneur de *Brœil* en une maison du village de *Verdon*, dans laquelle il s'etoit sauvé; l'occasion de cet assassinat fut le meurtre dudit Seigneur de *Brœil* pere environ dix ans auparavant commis par ledit Abbé & ses gens en son Abbaye, duquel il avoit été absous par un arrest du grand Conseil, mais non pas celuy de Dieu.

Sur la fin de ce mois de Juillet le fort du *Mont St. Michel* fut surpris des Huguenots par l'intelligence de trois Moines de l'Abbaye, & 24. heures après repris par la dexterité des Catholiques qui jetterent les trois Moines traistres dans la mer.

Le 10. d'Aoust vinrent nouvelles à *Paris* de *Namur* surprise par le Duc *d'Austria* sous ombre de recevoir & festoyer la Reyne de *Navarre* qui s'en alloit aux bains.

Au commencement de Septembre *Villequier* * chevalier de l'ordre du Roy capitaine de cinquante hommes d'armes etant dans le chateau de *Poictiers*, où lors etoit le Roy, & où comme favory du Roy il etoit aussy logé, tua sa femme sortant de son lit & la poignarda avec une de ses Damoiselles qui luy tenoit le miroir, & luy ayant à se pinpelocher, & ce sur le sujet d'un pacquet qu'il surprit & duquel il prit assurance de sa paillardise, & que des pieça il etoit averty quelle commettoit avec plusieurs.

Ce

* René de Villequier dit le jeune & le gros qui fut depuis Gouverneur de Paris & de l'Isle de France & Chevalier du St. Esprit, Françoise de la Marck fut sa premiere femme qu'il tua, il epousa en secondes nopces Louise de Savonieres.

[Ce pacquet etoit par elle adressé au Seigneur de *Barbizy* beau jeune homme *Parisien* qui avoit epousé la veuve de *Villemain* maistre des Requestes avec laquelle il paillardoit du vivant de son mary, & luy mandoit qu'elle etoit grosse de son fait, bien que son mary plus de dix mois auparavant n'eut couché avec elle, & encor disoit on que ledit *Villequier* avoit decouvert une entreprise que sa femme avoit fait de l'empoisonner comme ja ledit *Barbizy*, avoit empoisonné la sienne afin de se marier ensemble après la mort de l'un & de l'autre, & qu'il avoit trouvé dans ses coffres la mixtion en paste dont il devoit estre empoisonné.] 1577.

Ce meurtre fut trouvé cruel comme commis en une femme grosse de deux enfans, & etrange comme fait au logis du Roy, sa Majesté y etant, & encore en la Cour où la paillardise est publiquement pratiquée entre les Dames, qui la tiennent pour vertu; mais la remission qu'en obtint *Villequier* sans aucune difficulté fit croire qu'il y avoit en ce fait un secret commandement du Roy qui hayssoit cette Dame, [*pour un refus en cas pareil.*]

[En ce mois les ecus sols nonobstant les ordonnances du Roy se mettoient à *Paris* pour 4. l. 5. s. à *Orleans* & autres villes du Royaume l'escu se mettoit pour 5. & 6. l. & le teston pour 30. & 35. s. & ce à cause du peu d'argent & d'or qu'on disoit qu'il y avoit en *France*, mais principallement à cause de la disette de la monnoye dont on ne pouvoit recouvrer en façon que ce fût.

En ce même mois *Pybracq* presenta ses lettres à la Cour pour estre mis en possession de l'etat dont il avoit été pourvû après la mort de Mr. *Hennequin*, laquelle fit response que ledit etat étoit surnumeraire, & de nouvel creé, &

1577. devoit estre suprimé par l'avis méme dudit Sr. de *Pybracq*, qui etant avocat du Roy en avoit requis la supression, & fit sur ce la Cour remontrances au Roy, lequel sans y avoir egard leur envoya lettres de jussion très expresses, & un edit de retablissement dudit etat, lequel fut veriffié le 23. & peu après ledit *Pybracq* instalé.

* Voyez cy-devant p. 52. La Damoiselle de *Chasteauneuf* * l'une des mignonnes du Roy avant qu'il allast en *Pologne*, s'etant mariée par amourettes avec *Antinotti Florentin* Comite des galeres à *Marseille* & l'ayant trouvé paillardant, le tua virilement de sa propre main.

Le Samedy 5. d'Octobre l'Edit de pacification entre le Roy d'une part & les Huguenots, & Catholiques surnommés mécontens d'autre fut publié à son de trompe, & le 8. veriffié au Parlement, dont le peuple témoigna peu de joye, & les gens d'Eglise, encor moins; temoin le sermon de frere *Poncet* Docteur Curé de St. Pierre des Arsis & un des plus renommés Predicateurs de *Paris* dans l'Eglise de St. Supplice où j'etois, & entendis le plaisant dialogue qu'il fit pour faire croire que l'Edit & ceux qui l'ont fait & les conseillers d'iceluy ne valent rien, ce sont ses mots.

Le Jeudy 7. Novembre commença à paroistre une comette vers le midy fort longue, qui se levoit avec la lune peu après le soleil couché, & s'abaissoit sous l'horison sur les neuf ou dix heures du soir & fut vue quarante jours; ces fols d'Astrologues presagerent la mort d'une Reyne, ou de quelque grande Dame; ce que la Reyne mere ayant entendu, entra incontinant en grande frayeur que ce fut elle, de quoy se mocquant un docte courtisan comme ne pouvant avenir un plus grand bien à la *France*, il

il composa l'epigrame qui suit, semé & divulgué par tout, 1577.

DE COMETA

[Anni 1577.]

Ad Reginam Matrem

Spargeret audaces cum tristis in æthere crines,
Venturique daret signa cometa mali,
Ecce suæ Regina timens male conscia vitæ
Credidit invisum poscere fata caput.
Quid, Regina times? namque hæc mala si qua minatur
Longa timenda tua est, non tibi vita brevis.

Le Lundy 18. Novembre l'ecu sol fut rabaissé à 60. s. & le teston à 16. s. 6. d. & n'y avoit point de menue monnoye dont le peuple put s'ayder, qui fut cause que le Roy fit mettre entre les mains des dixainiers, & commissaires certaine quantité de douzains pour soulager le peuple & changer leurs pieces; on trouva cette ordonnance fort raisonnable, & on ût bien desiré que le Roy pour le bien de son Royaume en ût fait autant des hommes qu'il en avoit fait des ecus en les remettant à leur prix dont furent faits ces vers

Si par un bel edit le Roy vouloit remettre,
Comme il fait les ecus, les hommes à leur prix,
Tel veut estre à la Cour entre les grands compris,
Qui autour de son col auroit un beau chevestre.

Sur la fin de Novembre le Roy renforça sa garde & entra en quelque jalousie contre Mr. le Duc, & en grande deffiance des gens de sa suitte, à cause qu'Antoine *du Prat* Prevost de *Paris* avoit fait entendre à sa Majesté qu'il y avoit entreprise contre elle, faite par le Baron de *Viteaux* * son frere avec autres & offroit fournir témoins pour preuve de ladite conjuration.

* Guillaume du Prat Baron de Viteaux qui le 22. Juin 1576. avoit eté voir son frere Antoine du Prat en sa maison de Nantouiller, l'avoit pillée & en avoit emporté pour quatre mil escus en argent, meubles & joyaux. *Voyez* cy devant.

1577. Le 30. Novembre *Troilus Urſin* gentilhomme Romain de la Caze *Urſine* à 9. heures du ſoir revenant à cheval de la ville, fut atteint par le ventre d'une balle de piſtollet, qui luy fut tirée par un homme inconnu, dont il mourut trois jours après, pendant leſquels il fit contenance de ſçavoir qui etoit ſon meurtrier, & dit ſeulement ſans le vouloir nommer qu'il luy pardonnoit ſa mort; il fut ſolemnellement enterré dans la chapelle des *Urſins* ſes parents en la grande Egliſe de *Paris*.

Le Mardy dix Decembre, Claude *Marcel* n'aguere orfevre du pont aux changes, puis conſeiller & l'un des Surintendans des finances, maria l'une de ſes filles au Seigneur de *Vicourt*; la nopce fut faicte en l'hoſtel de *Guiſe*, où ſe trouverent le Roy & les trois Reynes, Monſieur le Duc & Mrs. de *Guiſe*; après le ſouper le Roy y fut luy trentieſme maſqué en homme avec trente Princeſſes & Dames de la cour, veſtues de drap & toile d'argent & ſoye blanches enrichies de pierreries en grand nombre & de grand prix, les plus ſages ſe retirerent & firent ſagement; car la confuſion de monde y apporta tel deſordre & vilainies, que ſi les murailles & tapiſſeries uſſent pû parler, elles auroient dit beaucoup de belles choſes.

[En ce même an fut priſe & decouverte dans le Couvent des Cordeliers de *Paris*, une garce fort belle deguiſée & habillée en homme qui ſe faiſoit appeller *Antoine*, elle ſervoit entre les autres, frere Jacques *Berſon*, qu'on appelloit l'enfant de *Paris*, & le Cordelier aux belles mains penſant & eux tous, ainſy qu'ils le diſoient que ce fut un vray garçon dont on ſe raporta à leur conſcience, & quant à cette fille garçon elle en fut quitte pour la gehenne & pour le fouet que je luy vis donner dans le preau de la conciergerie qui

qui fut grand dommage à la chaſteté de cette femme qui ſe diſoit mariée & par devotion avoit ſervy bien dix ou douze ans les beaux peres ſans jamais avoir été intereſſée en ſon honneur.] 1577.

1578. 1578.

Le Lundy 6. Janvier jour des Roys la Demoiſelle de *Pons* de *Bretagne* Reyne de la febve fut par le Roy deſeſperement brave friſé & gauderonné menée du chateau du Louvre à la meſſe en la chapelle de Bourbon, etant le Roy ſuivy de ſes mignons autant & plus braves que luy, *Buſſy d'Amboiſe* * s'y trouva habillé tout ſimplement, mais ſuivy de ſix pages veſtus de drap d'or friſé, diſant tout haut que le tems etoit venu que les Beliſtres ſeroient les plus braves, dequoy ſuivirent les ſecrettes haynes & querelles qui parurent bientoſt après.

* Louis de Clermont dit de Buſſy-Amboiſe favory du Duc d'Anjou.

Le Vendredy 10. *Buſſy* qui le ſoir du Jeudy precedent au bal, qui tous les ſoirs en la grand ſalle du Louvre ſe faiſoit & continuoit depuis les Roys, avoit pris querelle avec *Grammont*, envoya à la porte de ſainct Antoine trois cens gentilshommes bien armez & montez, & *Grammont* autant de mignons & partiſans du Roy, pour la y demeſler leurs querelles à toute outrance or furent ils empeſchez de ſe battre par exprès commandement du Roy ce matin, nonobſtant lequel commandement *Grammont* bien accompagné, alla l'après diſner rechercher *Buſſy* en ſon logis rue des Prouvaires où il s'efforça d'entrer, & y fut par quelque eſpace de tems combattu entre ceux de dehors, & ceux de dedans; de quoy le Roy averty envoya le Marechal de *Coſſé* & *Strozzy*, qui emmenerent *Buſſy* au Louvre, où auſſi-tôt après fut amené *Grammont* par exprès commandement du Roy, & le len-

1578. demain matin furent mis d'accord par l'avis des Mareschaux de *Montmorency*, & *Cossé*.

Le Samedy premier Fevrier *Quelus* * accompagné de *St. Luc*, † *Darques*, * & *St. Megrin* † près la porte St. Honoré hors la ville tira l'espée & chargea *Bussy d'Amboise* qui monté sur une jument bragarde de l'ecurie du Roy revenoit de donner carriere à quelque cheval dans les corridors des Thuilleries & fut la fortune tant propre aux uns & aux autres que de plusieurs coups d'epée tirez, pas un ne porta fors sur un gentilhomme qui accompagnoit *Bussy*, lequel fut fort blessé.

Les 3. & 4. de ce mois au conseil privé du Roy sa Majesté presente fut arresté que *Quelus* aggresseur seroit constitué prisonnier & son procès fait, suivant l'ordonnance faite dans le mois precedent contre tels querelleurs, dont toutesfois rien ne fut mis en execution, le Roy l'ayant sous main couvert comme son mignon; de quoy Monsieur offensé, & des querelles qu'il sembloit qu'on luy dressoit journellement en la personne de *Bussy* son favory delibera de sortir de *Paris* & de la Cour, mais la Reyne en etant avertie, rompit le coup pour cette fois.

Le Jeudy gras 6 Fevrier, le Roy, Monsieur, les Princes & Seigneurs de leur suitte, les trois Reynes, & leurs Dames disnerent en l'hostel de ville, où le Prevost des marchands, & les Echevins firent le festin en grand sumptuosité.

Le Dimanche gras 9. Fevrier, Monsieur frere du Roy accompagné de la Reyne mere, & de la Reyne de *Navarre*, s'en alla exprès dès le matin promener au bois de *Vincennes* & à *St. Maur des Fossez* pour ne pas assister aux nopces qui se firent ce jour en grande pompe au Lou-

* Jaques de Levis Comte de Quelus mort à Paris le 29. Muy 1578. des blessures qu'il receut en combat singulier contre Entraguet. *Voyez* cy-après.

† François d'Espinay de saint Luc depuis Maistre de l'artillerie de France & Chevaliet de l'ordre du St Esprit pere de Timoleon d'Espinay de St. Luc Marechal de France.

* Anne, depuis Duc de Joyeuse.

† Paul Estuer & non pas Stuard Comte de St. Megrin tué en 1578. par les Guises, parce qu'il etoit en commerce avec la Duchesse de Guise. *Voyez* cy-après.

Louvre de *St. Luc* & de la Damoiselle de *Brissac* * par l'exprès commandement du Roy; la mariée etoit bossue, laide & contrefaite & encor pis selon le bruit de la Cour quelque artifice qu'elle employat pour paresstre autre, sur elle fut fait ce quatrain.

1578. * Jeanne de Cossé mariée à François d'Espinay Sgr de St. Luc grand Maitre de l'artillerie de France: elle étoit fille de Charles Comte de Brissac Marechal de France & de Charlotte d'Esquetot.

Brissac aime tant l'artiffice,
Tant du dedans que du dehors,
Qu'otez luy le faux & le vice,
Vous luy otez l'ame & le corps.

Or etoit resolu Monsieur le Duc de partir le Mardy gras pour se retirer, & avoit commandé à ses gens de tenir son train & cariage tout prest; de quoy le Roy & la Reyne mere avertys, entrerent en quelques soupçons de mode, que sortans du bal ils allerent voir Monsieur en sa chambre, ou montants en hauts propos, ils s'assurerent de sa personne, & luy donnerent bonne garde, & le matin firent saisir *la Chastre*, *Cimier*, & autres confidents du Duc qu'ils firent mettre à la Bastille & tendoient les affaires à grand trouble, quant sur le midy par l'intervention de Mr. de *Lorraine* le Roy & le Duc s'embrasserent, & se promirent de vivre en bons freres, les prisonniers delivrez: *Bussy* & serviteurs de Monsieur d'une part, *Quelus* & les autres mignons du Roy d'autre part, jurerent de vivre sans querelles, & s'embrasserent plusieurs fois, faisans à la courtisane la meilleure pippée du monde.

Le Vendredy 14. de Fevrier sur les sept heures du soir, Mr. le Duc s'en etant allé à l'Abbaye de *saincte Genevieve* & faisant semblant de venir faire collation avec l'Abbé, s'en va en certain endroit de ladite Abbaye à ce destiné, & pardessus les murailles de la ville, se fait descendre par une corde dans le fossé, comme firent semblablement *Bussy*, *Chanvallon*, *Hergny*, & autres de

1578. de ses favoris, & sur chevaux prests se retirerent à *Angers* en diligence.

Dès le lendemain la Reyne partit pour aller trouver son fils, & l'appaiser, & laisserent le Roy & elle départir de *Paris*, tous ses officiers & tout son bagage pour ne le pas facher.

Sur la fin de ce mois *Rochepot* vint trouver le Roy de la part de Monsieur, qui luy ecrivit une lettre fort honneste, par laquelle il l'assuroit que sa retraite ne tendoit à aucune entreprise contre luy & son etat.

Le Samedy premier jour de Mars le Nonce vint donner avis au Roy que le Pape avoit fait trois Cardinaux françois, sçavoir Charles fils du Duc de *Lorraine* appellé le Cardinal de *Lorraine*, Louis Archevesque de *Rheims* appellé le Cardinal de *Guise*, & René de *Birague* Chancelier.

Le 20. Mars la Reyne revint d'*Angers* à *Paris* fort mecontente de ce que *Bussy* vint trois lieues au-devant d'elle hors la ville d'*Angers*, & après luy *la Chastre* une lieue, & leur demandant où etoit son fils, luy firent reponse qu'il se trouvoit mal, & quant elle repliqua s'ils le tenoient prisonnier puisqu'il ne venoit au-devant d'elle, luy dirent en riant que non, mais qu'il ne se pouvoit soutenir : arrivée à *Angers* elle ne voulut aller au chateau, où *la Chastre* & *Bussy* la vouloient mener, leurs disant qu'ils l'y pourroient retenir prisonniere comme son fils & alla loger ailleurs en la ville ; & un jour après voyant que Monsieur ne faisoit compte de venir vers elle, elle l'alla trouver au chateau, où on la fit passer par un guichet ce qu'elle trouva fort mauvais, & dit que c'etoit la premiere fois qu'on luy avoit fait passer le guichet, & Monsieur se fit descendre du chasteau dans une chaise à bras faisant semblant de s'estre demis une jambe, & se

1578. se fit porter de cette façon au-devant d'elle à la porte du chasteau.

Le Roy alloit pendant le Careſme deux ou trois fois la semaine faire collation aux bonnes maisons de *Paris*, & y dansoit jusqu'à minuit avec ses mignons, & avec les Dames de la Cour, & les Dames de la ville, entre les autres chez la Presidente *Boullencour*, * où il passoit souvent le tems avec Madlle d'*Assy* sa belle fille.

Le Samedy 24. Mars veille de *Pasques* mourut à *Paris* le Cardinal de *Guise* * qui etoit demeuré le dernier de six freres de la maison de *Guise*, neantmoins mourut jeune comme en l'age de quarante huit ans ; son corps fut porté en une chapelle de l'Abbaye de *St. Victor-lez-Paris*, de laquelle il avoit esté Abbé 25. ans, on l'appelloit le Cardinal des bouteilles, parce qu'il les aimoit fort, & ne se meloit guerres d'autres affaires que de celles de la cuisine.

Le 2. d'Avril mourut en l'hostel d'Anjou à *Paris* Madame *Isabelle Marie de France* fille unique & legitime de *Charles* IX. agée de 5. ans.

Le 12. Madame de la *Roche-sur-Yon* * mourut en son hostel au fauxbourg de St. Germain avec grande resolution & pieté ; deux jours avant sa mort la Reyne de *Navarre* qui l'aimoit fort, l'alla voir, à laquelle elle dit, Madame vous voyez icy en moy un bel exemple que Dieu vous propose, il faut mourir, Madame songez y, & retirez vous, car il faut songer à Dieu, car vous ne me faites que ramentevoir le monde, quand je vous regarde, cela disoit-elle, parce que la Reyne de *Navarre* etoit comme de coutume diaprée & fardée.

Le 14. la *Chicodaie* accompagné de *Boisvert*, de *Guebriant*, le *Julliavaie*, *Malvenne*, & *Carnay*, tous gentilshommes *Bretons* sur la minuit chargerent à coups de pistolets *Salcede* acompagné de

* Charlotte de Liure femme de Nicolas l'Huillier Sgr. de Boullencourt Preſident à la Chambre des Comptes.

* Louis de Lorraine Cardinal de Guiſe Archeveſque de Sens.

* Philippe de Monteſpedon veuve de Charles de Bourbon Prince de la Roche-ſur-Yon Duc de Baupreau fille unique de Joachim de Monteſpedon Sgr. de Baupreau : elle avoit épouſé en premieres nopces René Sgr. de Montejan Mareſchal de France Mr. Caille du Fourny & le P Anſelme, marquent ſa mort le 31. Octobre 1577.

1578. de *Vey*, & de *Panville*, lesquels ils tuerent tous deux encore qu'ils n'eussent aucune querelle ensemble, & *Salcede* auquel ils en vouloient demeura sain & sauf.

Le Dimanche 20. d'Avril le Roy & la Reyne assisterent au festin que leur fit *Birague* pour le proficiat du Cardinalat.

Le Dimanche 27. d'Avril pour demeler une legere querelle du jour precedent en la Cour du Louvre entre *Quelus* l'un des mignons du Roy, & *Antragues* appellé *Antraguet* * favory de la maison de *Guyse*, ledit *Quelus* avec *Maugiron*, † & *Livarrot* & *Antraguet* avec *Riberac* *, & le jeune *Schomberg*, se trouverent des 5. heures du matin au marché aux chevaux, anciennement les tournelles près la porte St. Antoine, & la combattirent si furieusement que le beau *Maugiron* & *Schomberg* demeurerent morts sur la place, *Riberac* mourut le lendemain, *Livarrot* d'un grand coup qu'il ût sur la teste fut six semaines malade & rechapa, *Antraguet* n'ût qu'une egratignure, *Quelus* autheur de la noise de dix neuf coups qu'il reçut languit 33. jours, & mourut le 29. May en l'hostel de *Boisy*, & ne luy profita la grande faveur du Roy qui l'alloit voir tous les jours, & ne bougeoit du chevet de son lit, & luy avoit promis cent mil ecus, & aux chirurgiens cent mil frans en cas qu'il vint en convalescence, il mourut ayant toujours en la bouche ces mots même entre ses derniers soupirs qu'il jettoit avec grand force, ah mon Roy, mon Roy! sans parler autrement de Dieu & de sa mere.

Le Roy à la verité portoit une merveilleuse amitié à *Quelus*, & à *Maugiron*, il les baisa tous deux morts, fit tondre leurs testes, & serrer leurs blondes chevelures, & osta à *Quelus* les pendans de ses oreilles que luy même auparavant luy avoit donnez & attachez de sa propre main.

Notre

* Charles de Balsac d'Entragues Baron de Dunes & Comte de Graville Lieutenant general pour le Roy au Gouvernement d'Orleans, il epousa Catherine Hennequin fille d'Antoine Sgr. d'Assy President aux Requestes du Palais à Paris.

† Louis de Maugiron fils de Laurent de Maugiron Baron d'Ampuis Lieutenant general en Dauphiné.

* François d'Aidie Vicomte de Riberac fils de Guy & de Marie de Foix de Candale.

1578. Notre maistre *Poncet* dit en la chaire, qu'il falloit trainer à la Voirie *Maugiron* qui expira en reniant, & ses compagnons; nonobstant lesquelles remontrances le Roy l'honnora luy & les autres de superbes convois & sepulchres de Princes.

[Telles & semblables façons de faire, indignes à la verité d'un grand Roy & magnanime comme il etoit, causerent peu à peu le mepris de ce Prince, & le mal qu'on vouloit à ses mignons qui le possedoient, donnerent un grand avantage à ceux de *Lorraine* pour corrompre le peuple, & créer & former peu à peu dans le tiers etat leur party qui etoit la ligue, de laquelle ils avoient jetté les fondemens dez l'an precedent 1577.]

Le Lundy 28. d'Avril Charles de *Lorraine* Duc de *Mayenne* fut par le premier President institué au siege de la table de marbre en signe de prinse de possession de l'Admirauté de *France*, que le Roy luy avoit donnée à la survivance du Comte de *Villars* son beaupere.

Au commencement de May le Duc de *Guyse* sur le bruit qui couroit à la Cour qu'on ne menaçoit *Antraguet* de rien moins que la mort s'il avenoit faute de *Quelus*, dit tout haut que *Antraguet* n'avoit fait acte que de gentilhomme & d'homme de bien, & que si pour cela on le vouloit fascher, son epée qui coupoit bien luy en feroit raison, manda aussy à *Antraguet* qu'il etoit de ses amys & qu'il s'en assurat bien.

En ce mois de May *Lavardin* à *Lucey* en *Vandomois* * tua de sang froid le jeune *Randan* qui faisoit l'amour à la jeune Dame de *Lucey* † riche veuve que ledit *Lavardin* aimoit pour l'epouser, & après ce meurtre si barbare se retira en *Gascogne* vers le Roy de *Navarre* son maistre.

En

* Ou au pais du Maine.

† Jeanne de Coesmes Dame de Lucey riche veuve de Louis de Montafie duquel elle avoit eu une fille nommée Anne mariée à Charles de Bourbon Comte de Soissons: cette Dame de Lucey a depuis epousé en secondes nopces en 1582. François de Bourbon Prince de Conty duquel elle n'a point eu d'enfans elle est morte en 1601.

1578. En ce même mois à la faveur des eaues qui lors commencerent & jusques à la St. Martin continuerent d'estre fort basses, fut commencé le Pont neuf de pierre de taille qui conduit de *Nesle* à *l'Ecole de St. Germain* sous l'ordonnance du jeune *du Cerceau* * Architecte du Roy, & la Surintendance de Christophle de *Thou* premier President, Pierre *Seguier* Lieutenant civil, Jean de *la Guesle* Procureur general, & Claude *Marcel* Surintendant des finances, & furent en ce même an les quatre piles du canal de la Seine fluant entre le quay des Augustins & l'isle du Palais levées environ une toise chacune par-dessus le Rez de chaussée, les deniers furent pris sur le peuple, & disoit on que la toise de l'ouvrage coutoit 85. livres

* Jaques Andouet du Cerceau fameux Architecte de ce tems là.

Le Mardy 3. Juin le Roy alla avec la Reyne coucher à *Escouen*, de là à *Chantilly*, où le Mareschal de *Montmorency* les traita par trois jours magnifiquement, puis passerent à *Rouen*, & à *Dieppe*; cependant les habitans de *Rouen*, quant le Roy y passa qui etoit la premiere fois après son couronnement, racheterent l'entrée qu'ils luy devoient de la somme de 20. mil ecus, qu'il prit pour donner à ses mignons.

Le Mardy 24. Juin le Chancelier *Birague* accompagné de 200. chevaux tant *Italiens* que *François* vint en habit de Cardinal en la grande Eglise de *Paris* prendre de la main du Nonce le chapeau rouge que le Pape luy avoit envoyé, le tout avec grand apparat & somptuosité, sans laquelle les Cardinalats seroient fort peu de chose.

Le Lundy 7. Juillet Mr. le Duc partit de la ville de *Verneuil* sur la minuit accompagné de *Bussy*, la *Rocheguyon* & autres au nombre de dix, vint passer *la Seyne* à la *Rocheguyon*, & sur chevaux de relays se rendit en deux jours à *Bapaume*, & de là à *Mons* où il fut bien reçeu.

Peu

1578. Peu de jours après Renaud de *Beaulne* * son Chancelier vint à *Paris* pour recouvrement de deniers, à quoy le Roy luy fit toutes faveurs possibles faisant deffenses à tous les Notaires de *Paris* de recevoir aucuns contracts de constitution de rente sur peine de nullité, & enjoignant à tous ceux qui auroient de l'argent à bailler à rente de le porter au Receveur de la ville qui leurs en feroit rente au denier 12. il menoit ordinairement avec luy dans son coche promener ledit Seigneur de *Mandes*, ce qui ne s'accordoit gueres avec les garnisons qu'il avoit mises sur la riviere pour empescher le passage des gens de Monsieur, & ce qui faisoit croire à plusieurs, même à *l'Espagnol* qu'il y avoit pour cette entreprise intelligence entre le Roy & Monsieur le Duc.

* Fils de Guillaume de Beaune Sgr. de Samblancay, il etoit lors Evesque de Mande, avoit eté Conseiller & President au Parlement, & fut depuis Archevesque de Bourges & de Sens, grand Aumonier de France & Commandeur de l'Ordre du St Esprit.

En ce mois *Cimier* favory de Monsieur fit tuer en son chateau de *Cimier* le Chevalier de Malthe son frere, parce qu'il etoit averty que pendant les 14. mois qui etoient passés depuis qu'il n'avoit vu sa femme fille de *Dangeau* près *Londun* ledit Chevalier, en la garde duquel il l'avoit laissée n'avoit cessé de paillarder avec elle, & de fait etoit grosse de luy, ils tuerent ledit Chevalier à l'entrée de la porte dudit chateau que luy-même leur etoit venu ouvrir, & combien qu'ils ussent charge de tuer quant & luy la Dame, ils s'en abstinrent à cause de sa grossesse qu'elle leur assura.

Le Lundy 21. Juillet, *St. Mesgrin* * jeune gentilhomme *Bourdelois*, jeune, riche & de bonne part l'un des mignons fraisez du Roy, sortant à onze heures du soir du Louvre où etoit le Roy en la même rue du Louvre vers la rue St. Honoré, fut chargé de coups d'epées & de pistolets par vingt ou trente hommes, qui le laisserent pour mort sur le pavé, comme aussy mourut il le jour suivant, & fut merveille comment il put

* Paul Estuer Comte de St Megrin qui s'etoit battu auparavant contre Bussy d'Amboise. *Voyez cy dessus.*

tant

1578. tant vivre etant atteint de 34. ou 35. coups mortels; le Roy fit porter son corps mort au logis de *Boissy* près la Bastille où etoit mort *Quelus* son compagnon, il fut enterré à St. Paul avec pareille pompe que *Quelus*, & *Maugiron* y avoient été inhumez auparavant.

De ce meurtre n'en fut faite aucune poursuitte, Sa Majesté etant bien avertie que le Duc de *Guise* l'avoit fait faire pour le bruit qu'avoit ce mignon d'entretenir sa femme, & que celuy qui avoit fait le coup portoit la barbe & la contenance du Duc de *Mayenne*.

Les nouvelles venues au Roy de *Navarre*, on dit qu'il dit je sçay bon gré au Duc de *Guyse* mon cousin de n'avoir pu souffrir qu'un mignon de couchette, le fit coquu, c'est ainsy qu'il faudroit accoustrer tous ces petits galands de la Cour qui se meslent d'approcher les Princesses pour les muguetter & leur faire l'amour.

Sur la mort de ce mignon & des autres fut fait grand nombre de vaudevilles, epitaphes, & pasquils, en prose & vers dont voicy des plus courts & des moins aigres.

Hic situs est Quelus *superas revocatus ad auras*,
Primus ut assideat cum Ganimede Jovi.

L'Antraguet & *ses compagnons*,
Ont bien etrillé les mignons,
Chacun dit, que c'est grand dommage,
Qu'il n'y en est mort d'avantage.

Le Vendredy 25. Juillet devant l'Eglise de St. Paul pendant que l'on faisoit les obseques de *St. Megrin*, *Grammont* * tua un jeune gentilhomme parent de Mr. de *Chavigny*, & Lieutenant de sa compagnie, & vint leur querelle pour une baguette otée à un page.

* Philbert de Gramont tué au siege de la Fere en 1580.

Sur la fin de ce mois, le Roy demanda au cler-

Clergé une decime & demie extraordinaire, dont tout le Clergé murmura fort, & fit à sa Majesté plusieurs remontrances par écrit & de bouche. Cependant le Roy va toutes les festes ouir la Messe en diverses parroisses de *Paris*, pour faire paroistre aux Prestres & Theologiens qui l'accusoient de n'aimer pas l'Eglise, qu'il estoit bon Catholique, & que le Clergé ne devoit luy rien refuser de ce qu'il luy demandoit. 1578.

En ce tems tous les etats de *France* se vendoient au plus offrant, principallement de la Justice qui étoit la cause qu'on revendoit en detail ce qu'on avoit acheté en gros, & qu'on épiçoit si bien les sentences aux pauvres parties qu'elles n'avoient garde de pourrir; mais ce qui étoit le plus abominable etoit la caballe des matieres benefi.ialles, la plupart des benefices etant tenus par femmes & gentilshommes mariés ausquels ils etoient conferez pour recompense jusqu'aux enfans ausquels lesdits benefices se trouvoient le plus souvent affectez avant qu'ils fussent nez, en sorte qu'ils venoient au monde crossez & mitrez, surquoy ces vers,

Ne peignez Levrier par les Lievres chassé,
Ny les poissons en l'air, ny les oyseaux sur l'onde,
Vous qui dans un tableau voulez peindre le monde,
Tel qu'il est aujourd'huy sans dessus renversé,
Mais peignez moy sans plus un pays policé,
Non par les mains d'un Roy, mais d'une vagabonde
Peignez les saletez dont notre France *abonde*,
Peignez y les abus dont l'Etat est pressé,
Peignez le Gentilhomme avec un Benefice
Accoutrez bien un asne en homme de Justice,
Peignez l'homme sçavant qui mandie son pain,
Qu'un faquin par argent achete la noblesse,
Que l'homme vertueux est languissant de faim,
Et qu'à ses seuls mignons le Roy fait sa largesse.

1578. Le Mercredy 3. Septembre en la place Maubert fut pendu & etranglé un laquais agé de treize ans pour avoir donné quelques coups de dague à un marchand son maistre, & fut cette execution trouvée etrange tant à cause du bas age de l'enfant qu'à cause que le marchand etoit guery de ses blessures, la verité est que le valet s'etoit efforcé de tuer son maistre la nuict dans son lit au *Pont Antoni*.

Le Jeudy 4. Septembre le Roy en partant de *Paris* pour *Fontainebleau* laissa à sa Cour de Parlement vingt deux edits nouveaux & bursaux pour les voir & omologuer : laquelle le Mardy 9. de ce mois par un arrest notable declara ne pouvoir proceder à la veriffication d'iceux pour estre la creation des offices & etats y mentionnez une taille & charge qui ne se peut porter, & qui pourroit engendrer une sedition, & fut l'avocat du Roy *Brisson* envoyé par la Cour, porter au Roy ledit arrest, lequel des 22. edits n'en verifioit que deux, de quoy le Roy malcontent envoya *Chavigny* & *Believre* vers la Cour pour la veriffication des 20. autres, ce que la Cour refusa fort vertueusement, disant qu'elle ne pouvoit ny devoit, ce que le Roy ayant entendu, je vois bien dit-il, que Madame ma Cour me veut donner la peine d'y aller moy-même, mais je leurs diray ce qu'ils ne feront possible, gueres contens d'entendre, de quoy la Cour avertie trouva bon pour appaiser le Roy d'en veriffier quelques uns des moins mauvais.

* Gaspart de Schomberg du pays de Misnie en Allemagne Pere de Henry de Schomberg Comte de Nantueil & ayeul de Charles Duc d'Halluin Marechaux de France.

Le Lundy 15. Septembre, *Schomberg* * qui dix ans auparavant etoit un simple soldat *Allemand* prit possession de la terre & Comté de *Nanteuil le Haudoin* qu'il avoit achetée du Duc de *Guyse*, trois cens quatre vingt mil livres.

Le

1578. Le jour de St. Michel François de *Saignes* * Seigneur de *la Garde* Conseiller en la grand chambre du Parlement de *Paris* beneficié natif de *Thoulouse* agé de 55. ans homme ignorant & violent se leva avant jour du lit où il etoit detenu affligé d'une fievre, & d'une retention d'urine, & se sentant vexé de continuelles douleurs, & près la fin de sa vie, monta sur son mulet deffendit à ses gens de le suivre, & approchant des bons hommes du coté du pré aux Clercs où etoit son domicille après estre descendu de son mulet se precipita en la riviere & se noya, & neantmoins fut solemnellement enterré au chœur des Cordeliers avec solemnité, & avec l'assistance du premier President *de Thou* & bon nombre de Presidens Conseillers & autres, sur le bruit qu'on fit courir qu'il etoit en fievre ardente & phrenetique & aussy qu'il avoit donné son etat & benefices à Jacques *de Thou* fils du premier President, lequel il avoit fait seul executeur de son testament.

* C'est François de la Garde Seigneur de Saignes receu Conseiller au Parlement de Paris le 27. Aout 1565 il etoit auparavant Conseiller en celuy de Thoulouse.

Au commencement d'Octobre, le Roy au lieu de la decime & demie qu'il avoit demandée & remise peu auparavant au Clergé, envoya aux Abbés, Prieurs & Beneficiers aisez lettres signées de sa main, par lesquelles il les prioit de luy prester certaine somme, comme au *Chapitre de Paris in globo* 1200. ecus, à *Marian* Chanoine riche 500. ecus, à un autre 300. & ainsy des autres, dont sourdit grand murmure entre les Eccleſiastiques qui firent la sourde oreille.

En ce tems Ludovic *Adjacet Florentin* acheta la Comté de *Chateau vilain* 400. mil frans epargnez de la ferme du Roy qu'il avoit tenue, & ce pour epouser la Damoiselle

1578. * Elle se nommoit Anne d'Aquaviva dite d'Arragon fille de Jean François Duc d'Atry au Royaume de Naples & de Suzanne Caracciole de Melphe. Mem. de Castelnau T. 2. p. 327.

d'Atry * de l'ancienne maison *d'Atry* au Royaume de *Naples*, laquelle Damoiselle ne vouloit pour mary ce Messire Douannier s'il n'etoit Duc ou Comte.

En ce mois le Roy de *Navarre* fit dans Nerac une magnifique reception à la Reyne mere qui y conduisoit la Reyne sa fille, le Cardinal de *Bourbon* etoit de la compagnie, & tint quelques propos au Roy de *Navarre* son neveu pour se ranger à la religion Catholique, dont ledit Roy se gaussant, & decouvrant par sa bouche le langage de la ligue, que dès ce tems commençoit à pratiquer le bon homme, luy dit tout haut en riant, mon oncle on dit icy qu'il y en a qui vous veulent faire Roy, dites leurs qu'ils vous fassent Pape, ce sera chose qui vous sera plus propice, & si serez plus grand qu'eux, & que tous les Roys ensemble.

Le Samedy 15. Novembre, le Roy etant à *Fontainebleau*, manda à Jean *Perier* avocat & capitaine ancien de la rue St Antoine grand massacreur d'Huguenots, & par consequent grand Catholique, qu'il ût à le venir trouver, auquel mandement obeissant il se mit en chemin jusqu'à *Corbeil*, où le Lieutenant du Prevost de l'hostel le fit monter en un coche, & le mena au chateau de *Loches* prisonnier par le commandement du Roy, lequel on disoit avoir été averty de quelque intelligence dudit *Ferier* avec *l'Espagnol* & ceux de *Guyse* pour brouiller l'etat sous couleur de religion.

Le Mardy 9. Decembre les lettres de provision de l'etat de garde des sceaux par la demission de *Birague* Chancelier faite par le Roy à *Hurault de Cheverny* furent omologuées au Parlement avec un magnifique eloge, mais peu veritable au dire de beaucoup par *Brisson* avocat du Roy.

Sur

Sur la fin de cet an le Seigneur de *Loué* * gendre du Chancelier *Birague* acheta de *Lansac* l'etat de Capitaine de cent gentilshommes de la maison du Roy 20000. ecus, *Beauvais Nangy* le regiment de *St. Luc*, *St. Luc* † le Gouvernement de *Brouage*, & un nommé *le Roy* petit financier l'etat de Tresorier de l'espargne.

1578. * Jean de Laval Marquis de Nesle Comte de Joigny epousa Françoise de Birague fille du Chancelier, qui etoit deja veuve d'Imbert de la Platiere de Bourdillon Marechal de France & qui se remaria une troisieme fois à Jaques d'Amboise Sgr. d'Aubijoux. L'histoire Genealogique des Officiers de la Couronne du P Anselme augmentée par Honoré Caille St du Fourny Auditeur des Comptes page 443. du premier Volume marque sa mort en Septembre 1578. & page 680. il la met du 20. Septembre 1576. il est certain qu'il est mort le 20. Septembre 1578. suivant l'inscription mise sur son cœur en l'Eglise de Ste. Catherine du Val des Ecoliers à Paris, ainsy il ne peut avoir acquis l'office des Capitaines des cent Gentilshommes à la fin de cette même année.

† François d'Espinay de St. Luc grand Maitre de l'artillerie Pere de Timoleon d'Espinay de St. Luc Marechal de France.

Voila comment on distribuoit en ce tems la charge des finances aux plus deloyaux, la conduitte des armes aux couards, & les gouvernemens aux plus fols.

En cet an mourut Jean *Mazille* premier medecin du Roy, les affammés mignons firent son Inventaire avant qu'il fut mort, car sur l'avis qu'on leur donna qu'il avoit 20000. ecus, il n'avoit encor le bec fermé qu'ils firent deputer Mr. *Camus* maistre des Requestes pour fouiller sa maison, ce qu'on fit en leur presence, mais on ne trouva rien, ou au moins si peu que le Roy l'ayant entendu, dit je suis bien aise qu'on soit eclaircy. car j'ay tenu *Mazille* pour homme de bien encor qu'il fut un peu Huguenot.

L'affamé courtisan, sang sue de la France,
Espion des moyens de la juste innocence,
Averty que Mazil *nourrisson* d'Apollon,
Las de servir nos Roys alloit servir Pluton,

1578. *Pensa que sa maison fut d'ecus toute pleine,*
Et ja la devoroit, mais d'esperance vaine,
Car le Courier hatif, qui pour vingt mil ecus,
N'en trouva pas la dixme, s'en revint tout Camus.

1579.

1579. Le Jeudy premier jour de l'an le Roy etablit & solemnisa en l'Eglise des Augustins de *Paris* son nouvel ordre de Chevaliers du St. Esprit en grande magnificence, & les deux jours suivants traitta à disner audit lieu ses nouveaux Chevaliers, & l'après disner tint conseil avec eux, ils etoient vestus de barrettes de velour noir, chausses, & pourpoint de toille d'argent, souliers, & fourreaux d'espées de velour blanc, le grand manteau de velour noir, bordé alentour de fleurs de lys d'or, & langues de feu entremelées de même broderie, & des chiffres du Roy de fil d'argent, & tout doublé de satin orengé, & un autre mantelet de drap d'or en lieu de chaperon par dessus le grand manteau, lequel mantelet etoit enrichy comme le grand manteau, leur grand collier entrelassé des chiffres du Roy, fleurs de lys, & langues de feu, auquel pendoit une croix d'or industrieusement elabourée & emaillée, au milieu de laquelle etoit une colombe d'argent, ils s'appellent Chevaliers Commandeurs du St. Esprit, & portent journellement sur leurs cappes & manteaux une grande croix de velour orengé, bordé d'un passement d'argent ayant 4. fleurs de lys d'argent aux 4. coins du croison, & le petit ordre pendu à leur col avec un ruban bleu.

On disoit que le Roy avoit institué cet ordre pour joindre à soy d'un nouvel & plus etroit lien ceux qu'il y vouloit nommer à cause de l'effrené nombre de Chevaliers de *l'Ordre de St. Michel*, qui etoit tellement avily qu'on n'en faisoit non plus

plus de compte que de simples aubereaux ou gentillatres, & appelloit on des pieça le collier de cet Ordre le collier à toutes bestes, le dessein du Roy etoit de donner à chacun de ses Chevaliers 800. ecus en forme de commanderies sur certains benefices de son royaume & pour ce les fit appeller Commandeurs. 1579.

[Et ce faisoit à ce qu'on disoit, parce que beaucoup de ses sujets agitez du vent de la ligue qui secretement & par sous main ourdissoit toujours son fuseau tendoient comme à rebellion s'y laissant transporter par les nouvelles charges qu'on leur mettoit à sus, à quoy sa Majesté desirant pourvoir s'etoit avisée de se fortifier desdits nouveaux Chevaliers qu'elle croyoit avec ses mignons, & un regiment des Gardes qui journellement l'assistoient, luy estre plus prompts & fideles deffenseurs advenant quelque emotion.]

On disoit aussy que l'erection de ce nouvel ordre avoit été confortée de ce que le Roy etoit né, élu Roy de *Pologne* & devenu Roy de *France* le jour de la Pentecoste, lequel sembloit luy estre fatal pour tout bonheur & prosperité comme avoit esté le jour de St. Mathias à l'Empereur *Charles V.*

Le jour de cette nouvelle solemnité on afficha aux portes de l'Eglise des Augustins où le Roy etoit avec les Princes, & les Chevaliers pour la ceremonie un placard fort injurieux en vers qui etoient une traduction du premier chapitre d'Isaie, au-dessus du placard y avoit *Dieu parle.*

Le Roy fit en ce jour 27. Chevaliers, * Ludovic de *Gonzagues* Duc de *Nevers*, & de *Rethelois*, Philbert Emmanuel de *Loraine* Duc de *Mercœur*, Honorat de *Savoye* Marquis de *Villars*, François *Gouffier* Seigneur de *Crevecœur*, François Comte *d'Escars*, Jacques Comte de *Carsol* Duc

* Ces Chevaliers ne sont pas icy rangez dans l'ordre de leur reception. *Voyez* le Catalogue qui est à la fin du 2. Volume des Officiers de la Couronne de Mr. Caille du Fourny.

1579. Duc *d'Uſés*, Charles de *Loraine* Duc *d'Aumale*, Arthus de *Coſſé* Marechal de *France*, Charles de *Halwin* Seigneur de *Piennes*, Charles de la *Rochefoucault* Seigneur de *Barbezieux*, Chriſtophle *Juvenel des Urſins de la Chapelle*, Scipion de *Fieſque* Comte de *Lavagne*, Jacques Sire de *Humieres* Marquis *d'Encre*, Jean de *Chourches* Sgr. de *Malicorne*, René de *Villequier*, Claude de *Villequier*, Charles Robert Comte de *la Mark*, Philbert Seigneur de la *Guiche*, Jean *d'Eſcars* de *la Vauguion* Prince de *Carency*, François *le Roy* de *Chavigny* Comte de *Clinchan*, Antoine Sire de *Pons* Comte de *Marennes*, Jean *d'Aumont* de *Chaſteauroux*, Albert de *Gondy* Comte puis Duc de *Rets* Marechal de *France*, Jean *Bloſſet de Torcy*, Antoine *d'Eſtrées* Marquis de *Cœuvres* premier Baron & Senechal de *Boullenois*, François de *Balzac* Seigneur *d'Entragues*, Philippes de *Strozzi*.

Le Vendredy 23. Janvier le Roy alla à *Olinville* ſe baigner & purger; le ſemblable fit la Reyne ſa femme qu'il laiſſa à *Paris*, puis alla faire la feſte de Chandeleur en l'Egliſe de *Chartres*, & y prit deux chemiſes de notre Dame une pour luy & l'autre pour la Reyne ſa femme, ce qu'ayant fait il revint à *Paris* coucher avec elle en eſperance d'avoir un enfant par la grace de Dieu & des chemiſes.

En ce mois de Janvier le Roy faiſant dreſſer le nouvel etat de ſa maiſon, & revoquant l'ancien fit caſſer pluſieurs de ſes officiers, même de ſon Conſeil privé, entre les autres le maitre des requeſtes *Riant* * qui ſe faiſoit appeller *de Riant*, & pour ce qu'il avoit vendu une metairie pour eſtre du Conſeil, on fit ce quatrain,

Pour eſtre du Conſeil Privé,
Il a vendu ſa metairie,
Maintenant qu'il en eſt privé,
Eſt-ce pas raiſon qu'on en rie.

* François de Riant Sgr. de Houdangeau fils de Gilles Riant ou de Riant Preſident au Parlement & de Madelaine Fernel.

Le

1579. Le Jeudy 29. Janvier fut donné un arreſt notable en la grande chambre du Palais pour le fait des Nottaires par lequel il fut ordonné qu'à peine de nullité & de faux ſuivant l'ordonnance de Moulins de 1564. qui n'etoit obſervée, les Notaires ſeroient tenus de faire ſigner les parties contractantes, & où elles ne pouroient, ne ſçauroient ſigner, il en ſeroit fait mention dans les contracts, lequel arreſt fut le même jour ſignifié au Sindic des Notaires & publié à ſon de trompe par la ville.

En ce mois une bande *d'Italiens* avertis par ceux de *Paris*, que le Roy avoit dreſſé en ſon Louvre un deduit de jeu de cartes & de dez vint à la Cour & gagna au Roy trente mil ecus tant à la prime qu'aux dez.

Le Mercredy 4. Fevrier, le Roy revenant de *Chartres* alla deſcendre à la foire de St. Germain qu'il fit le Samedy publier & continuer par autres huit jours, & fit conſtituer priſonniers quelques Ecoliers qui ſe promenoient dans la foire avec de longues fraizes de papier en deriſion de ſa Majeſté & de ſes mignons ſi bien fraiſez & godronnez & crioient en pleine foire, *à la fraize on connoiſt le Veau.*

Le Mardy 24. Fevrier à *Alençon* où etoit Mr. le Duc, *Buſſy* & *Angeau* ſur une querelle de neant ſe battirent en chemiſes avec l'épée & le poignard, contre *la Ferté* & *Hallot* qui y furent cruellement battus.

Le Dimanche 15. Mars trois maiſons à la pierre au laict, tomberent en ruyne en plein midy pleines de pluſieurs perſonnes & combien que la ruine fut grande comme de deux ou trois etages de haut neantmoins n'y mourut perſonne, & n'y ût que deux ou trois bleſſez.

Le Lundy 16 Mars, Mrs. de *Guyſe* arriverent à *Paris* ſuivant le mandement du Roy accom-

1579. compagnez de six ou sept cent chevaux craignans l'indignation du Roy à ce qu'on disoit : à cause de la mort de *sainct Mesgrin*.

Ledit jour Monsieur arriva en poste au Louvre & coucha la nuict avec le Roy dont la Cour le lendemain matin alla à la Ste. Chapelle en corps faire chanter le *Te Deum* de sa bien venue.

En ce mois le jeune *Duras* dit *Rassan* avec son aisné * se battirent en la Greve *d'Agen*, contre le Vicomte de *Turenne* † & le Baron de *Salignac*, auquel combat le Vicomte demeura blessé de 17. coups.

* Jean de Durefort de Duras mort sans posterité, & Jaques de Durefort Marquis de Duras par le deceds de son frere aisné, ayeul des Mareschaux de Duras & de Lorges.

† Henry de la Tour Vicomte de Turenne depuis Duc de Bouillon par son mariage avec Charlotte de la Marck & Marechal de France. Ce duel ou rencontre arriva près du bourg de la Salvetad.

En ce même tems un gentilhomme *Bourguignon* nommé *Cintrey* ayant été à *Moulins* emprisonné par l'ordre du Roy pour avoir parlé * librement aux Etats de *Bourgogne*, fut tiré par force par quelques gentilshommes, dont ne fut faict aucune justice.

* Il est fait mention de ce Chesnay Lallier dans la Confession de Sancy liv. 2. ch. 1.

Le Mardy dernier jour de Mars, *Chateau neuf* agé de 25. ans tua le Seigneur de *Chesnay Lallier* * son oncle & son tuteur à raison d'un procès pour sa tutelle.

A Pasques le Roy fit faire & asseoir à la saincte Chapelle du Palais la cloture de marbre & d'airain magnifique comme on la voit à present autour du grand autel, & furent refaites de neuf les orgues.

La nuict du Mercredy premier Avril la Riviere de St. Marceau au moyen des pluyes des jours precedens crut à la hauteur de 14. à 15. pieds abatit plusieurs moulins, murailles & maisons, noya plusieurs personnes surprises en leurs maisons & leurs lits, ravagea grande quantité de betail, & fit du mal infiny, l'eau fut si haute qu'elle se rependit dans l'Eglise & jusqu'au grand Autel des *Cordelieres* St. Marceau ce qui dura 30. heures.

La

1579. La Cour de Parlement en corps vint le Samedy suivant à la grande Eglise notre Dame, où fut dite une Messe solemnelle avec prieres à Dieu qu'il luy plut appaiser son ire & à mesme fin fut le Lundy suivant faite une procession generale à *Paris*.

Le Vendredy 10. d'Avril le Marechal de *Montmorency* revint de *Rouen*, & fut logé dedans le Louvre où le onzieme dudit mois il fut surpris d'une apoplexie qui luy ota la parole l'espace de 24. heures, puis deux jours après revint & commença à se mieux porter, & quant il pût suporter le coche se fit mener à *Escouen* où il mourut le 6. May au grand regret de tous les gens de bien.

Le premier jour de May *Maurevert* rencontré par un sien cousin & voisin fut chargé & tiré d'un poitrinal dont la balle luy cassa le bras qu'il luy fallut couper.

En ce mois le Seigneur de *Paloiseau* * fut marié à la fille du Seigneur de *la Chapelle aux Ursins*, aux nopces de laquelle le Roy la Reyne, & les Princes souperent.

* Claude de Harville Sgr. de Paloiseau dont les petits enfans issus de luy & de Marguerite Jouvenel des Ursins sa femme, ont été substituez, aux nom, armes & biens de la maison de Jouvenel des Ursins.

Le Mardy 26. May le Seigneur de la *Bobettiere* gentilhomme *Poictevin* & Huguenot fut par arrest de la chambre de l'edit decapité en Greve parce que de guet à pens il avoit tué un gentilhomme sien voisin, qu'il avoit mandé pour disner avec luy en sa maison de *Bobettiere*, & après disner l'ayant mené en un bois l'avoit tué, & sa propre femme avec luy pour l'avertissement certain qui luy avoit été donné que pendant son absence elle n'avoit cessé de paillarder avec ce gentilhomme. Quand on luy prononça son arrest, il dit tout-haut que tous ses Juges portoient des cornes, & qu'ils ne le faisoient mourir que parce qu'il n'en vouloit pas porter comme eux: quant il fut sur l'eschaffaut il ne voulut pas estre ban-

1579. bandé, prit l'epée du bourreau & l'essayant sur son doigt, dit à l'executeur, mon amy depeche moy vistement, il ne tiendra qu'à toy, car ton epée coupe bien.

En ce mois le chapitre general des *Cordeliers* se tint à *Paris* où se trouverent 1200. freres de l'ordre de St. François & firent leur general Messire Scipion de *Gonzagues* Cordelier de la case *Mantoane*, le Roy pour leurs alimens donna dix mil francs, Mr. le Duc 4000. l. & les Colleges, Chapitres, Communautés, Abbez, Prieurs, & Prelats de *Paris* leurs firent tous particulieres aumosnes, comme firent tous les habitans de *Paris*.

Le 29. May à six heures du soir *Beaupré* gentilhomme de *Berry* qui se disoit avoir esté outragé par le Seigneur *d'Aumont* accompagné de 5. autres bien montés vint charger ledit *d'Aumont* en son carrosse près la porte de *Bussy* avec Mr. de *Bouchemont*, & les Dames de *Rets*, & de la *Bourdaisiere* à grands coups de pistolets, & fut ledit *d'Aumont* blessé d'un coup de pistolet dont les balles luy froisserent les os du bras droit, le Seigneur de *Bouchemont* qui n'estoit pas de la querelle faisant contenance de sortir du carrosse fut tué sur le champ, on disoit que *Beaupré* étoit venu de sa maison à *Paris* en habit de *Cordelier*, pour ce que en ce mois s'y assembloit le chapitre general afin de n'estre pas reconnu, *d'Aumont* leur fit faire leur procez par le Prevost de l'hostel, & furent en Juillet decapitez en figure au bout du pont de St. Michel, & entr'autres *Beaupré* conducteur & chef de l'assassinat sur la figure duquel furent fais ces vers.

Belpratus *jacet hic, princepsque caputque latronum,*
Non jacet, immo alta de cruce pendit adhuc,
Supposita est quondam Graijs *pro virgine Cerva,*
Fœnum pro prato nunc quoque suppositum est,
In

1579. *In cruce cæsa nihil post vere colla timeret,*
Pro ficta at metuit nunc cruce mille cruces.

Le 8 Juin, *d'Angeau* & *la Hette* gentilshommes de Mr. le Duc se battirent à *Bourgueil* dont *Bussy* étoit lors Abbé, & fut *la Hette* blessé de 13. coups d'espée, neantmoins tout blessé qu'il étoit s'eleva de furie, & s'elança sur *d'Angeau* qui étoit sain & gaillard, & qui n'en tenoit pas plus de compte que d'un mort, & luy donnant son epée au travers du corps il le tua tout roide, pour *la Hette* il mourut peu de jours après.

Le 26. Juin jour de Vendredy les generaux de la justice des aydes sont suspendus pour n'avoir voulu publier l'edit de la supression des Privilleges de tous les exempts du huitieme, vingtieme & autres daces, après plusieurs jussions du Roy, & pour ce sont appellez genereux au lieu de generaux, lesquels enfin après que le Roy leurs ût declaré ne s'en vouloir aider & que sa volonté étoit seulement qu'ils le fissent omologuer & publier pour étre restituez, le firent simplement registrer en leur greffe, dont sa Majesté indignée dit que depuis longtemps il n'avoit û facheries qui luy ût plus touché au cœur que la bravade de ces petits galands de generaux, mais qu'il la leur feroit sentir, cependant pour ce qu'il s'y agissoit du bien public ils en furent fort louez, & ceux du Parlement blamez par ces deux vers semez par tout,

Tu generosa minor Generalis curia, major,
Tu Parlamenti Curia degeneras.

Le 5. d'Aoust François de la *Primaudaie* dit *la Barrée* fut decapité aux halles pour meurtre de guet à pens peu auparavant par luy commis en la personne de Jean du *Refuge* Seigneur de *Galardon*, auprès de St. André des Arts & sa teste

mise

1579. miſe ſur un poteau ſur le quay au coin de l'Egliſe des *Auguſtins*, il s'étoit fié faiſant ce meurtre en la faveur du Duc ſon maiſtre qui l'aimoit. Et de fait auſſy-toſt que le Seigneur Duc ût entendu ſa condamnation il fut trouver le Roy pour luy demander ſa grace, mais le Roy en étant averty auſſy tot qu'il l'aviſa entrer en ſa chambre, luy dit mon frere vous ſavez que la *Primaudaie* eſt condamné & qu'il doit mourir, j'ay fait un ſerment que je tiendray, de ne donner ſa grace à perſonne, fut ce pour vous qui étes mon frere, car outre que le cas eſt mechant & irremiſſible je veux bien qu'on ſache que j'aimois du *Refuge*, lequel j'euſſe fait grand s'il n'ût été aſſez ſot que d'etre Huguenot.

Le Mercredy 19. d'Aouſt, *Buſſy d'Amboiſe* premier gentilhomme de Mr. le Duc Gouverneur *d'Anjou* & Abbé de *Bourgueil* qui avoit fait tant le grand, à cauſe de la faveur de ſon maiſtre & qui avoit fait tant de pilleries és pays *d'Anjou* & du *Maine* fut tué par le Seigneur de *Monſoreau*, enſemble avec luy le Lieutenant criminel de *Saumur*, en la maiſon dudit *Monſoreau* où la nuict ledit Lieutenant ſon meſſager d'Amour l'avoit conduit pour coucher avec la femme dudit *Monſoreau*, à laquelle *Buſſy* faiſoit l'amour depuis longtems, & qui luy avoit donné exprès cette fauſſe aſſignation; à laquelle comparoiſſant fut inveſty & aſſailly par dix ou douze qui accompagnoient *Monſoreau*; ce gentilhomme ſe voyant ſi pauvrement trahy ne laiſſa pas de ſe deffendre juſqu'au bout montrant, comme il diſoit ſouvent, que la peur n'avoit jamais trouvé place dans ſon cœur, car il combatit toujours tant qu'il luy demeura un morceau d'epée dans la main, & après s'aida des tables, chaiſes, & eſcabelles avec leſquelles il bleſſa trois ou quatre de ſes ennemys, juſqu'à ce qu'eſtant vain-

vaincu par la multitude, & denué de toutes armes & inſtruments pour ſe deffendre fut aſſommé près une feneſtre, par laquelle il ſe vouloit jetter pour cuider ſe ſauver. 1579.

Telle fut la fin du Capitaine *Buſſy* * qui étoit d'un courage invincible, haut à la main, fier & audacieux auſſy vaillant que ſon epée, & pour l'age qu'il avoit qui n'étoit que de 30. ans, étoit auſſy digne de commander à une armée que Capitaine qui fut en *France*, mais vicieux & peu craignant Dieu, ce qui cauſa ſon malheur, n'étant parvenu à la moitié de ſes jours, comme il advient aux hommes de ſang tels que luy: il poſſedoit tellement Mr. le Duc ſon maiſtre qu'il ſe vantoit tout haut d'en faire ce qu'il vouloit, voire & avoir la clef de ſes coffres & de ſon argent, & en prendre quand bon luy ſembloit, il aimoit les lettres combien qu'il les pratiquat mal, & ſe plaiſoit à lire les hiſtoires, & quand il y liſoit quelque acte genereux & ſignalé fait par un de ces vieux Capitaines *Romains* il n'y a rien en tout cela, diſoit-il, que je n'executaſſe auſſy bravement qu'eux, ayant accoutumé de dire qu'il n'étoit né que gentilhomme, mais qu'il portoit dans l'eſtomac un cœur d'Empereur, ſi bien que pour ſa gloire Monſieur le prit à dedain, & le hayt ſur la fin autant qu'il l'avoit aimé du commencement, ayant même ſelon le bruit commun conſenty à la partie qu'on luy dreſſa pour s'en deffaire, en quoy ſe veriffie un mechant proverbe ancien parlant des Princes qui dit, très-heureux eſt qui ne les connoit, malheureux qui les ſert, & pire qui les offenſe.

* Brantome a fait ſon Eloge qui ſe trouve entre ceux des Capitaines illuſtres François, & il a été r'imprimé avec les memoires de la Reyne Marguerite edition de 1713.

On fit contre ſa memoire pluſieurs vers dont voicy les meilleurs,

Formoſæ Veneris, *furioſi* Martis *alumnus*,
Nobilium terror Buſſius *hic ſitus eſt*,

Nam

1579. *Nam* Monsoræi *quoniam temeravit hymænen,*
Incautus crebris ictibus occubuit,
Insidiis cecidit furtivo Marte *peremptus,*
Non potuit solum solus habere parem,
Usus erat semper Veneris, Martisque *favore,*
At Mars *hunc tandem prodidit atque* Venus.
Hinc castos maculare thoros dedisce mœchi,
Sanguine purgari debet adulterium.

Le Samedy 22. d'Aoust plusieurs logis de ceux de la Religion à *Paris* furent marqués de croix de craye, ce qui donna l'alarme à plusieurs à cause de la *St. Barthelemy*, & par ce que les nouvelles de la mort de *Bussy* arriverent en ce jour, & qu'il n'y avoit en la ville apparence de remuement, on disoit que les Huguenots avoient eu peur de l'ombre de *Bussy* qui les avoit si maltraités à la *St. Barthelemy* & tué de sang froid *Bussy St. George* son cousin, dont il avoit receu son payement en semblable monnoye.

1580. 1580.

Le Lundy 25. Janvier fut publié en la Cour de Parlement l'edit sur les cahiers des Etats tenus à *Blois* en 1577. auquel y a beaucoup de belles & bonnes ordonnances, desquelles est bien à craindre qu'on ne die comme d'autres faites aux Etats *d'Orleans*, & ailleurs, *après trois jours non valables.*

Le 26. Janvier le Cardinal de *Birague* au retour du batême du fils d'un de ses neveux qu'il tint sur les fonds à St. Caterine du Val des Ecolliers donna la collation au Roy, aux Reynes, aux Seigneurs & Dames de la Cour dans la grande gallerie de son logis, en laquelle y eut deux longues tables couvertes d'onze à douze cent pieces de fayances pleines de confitures seiches, dragées, &c. accomodées en chateaux, piramides, & autres façons magnifiques, la plusparт de

de laquelle vaisselle fut mise en pieces par les pages & laquais qui fut une grande perte, car toute la vaisselle étoit excellemment belle. 1580.

En ce mois de Janvier, *Combaud* vendit à *Adacet* son etat de premier maistre d'hostel, vingt mil ecus.

Avec ce *Combaud* moyennant l'Evéché de *Cornouailles* * fut fait le mariage de la *Rouet* une des plus honnestes filles de la Cour, sur quoy.

Pour epouser Rouet *avoir un Eveché,*
Ne est-ce pas à Combaud *sacrilege peché,*
Dont le peuple murmure & l'Eglise soupire.
Mais quand de Cornoaille *on oyt dire le nom,*
Digne du mariage on estime le don,
Et au lieu d'en pleurer chacun n'en fait que rire.

* François de la Tour etoit lors Evesque de Cornoaille ou Kimper Corentin & avoit été sacré des le 20. Decembre 1574. il est mort en 1591. & Charles de Lescoet luy a succedé en 1594. ainsy l'autheur n'a pas eu de bons memoires, il se peut faire après cela qu'on luy ait promis cet Evesché lors qu'il viendroit à vacquer ce qui estoit assez ordinaire en ce tems là.

Le Mercredy 3. Fevrier le Roy dina en l'Abbaye de St. Germain dès prez chez le Cardinal de *Bourbon*, le lendemain en l'hostel de St. Denys chez le Cardinal de *Guyse*, le jour ensuivant en l'hostel de *Nesle* chez le Duc de *Nevers*, puis chez le Cardinal de *Birague*, puis chés le Seigneur de *Lenoncourt* en l'hostel de *Chaulnes*, & ainsy consecutivement chez autres Seigneurs tant que la foire de St. Germain dura.

En ce tems *St. Luc* mignon du Roy & Gouverneur de *Brouage* est disgracié, & *Lancosme* neveu de *Lanssac* envoyé en diligence à *Brouage*, afin de la garder pour le Roy, le Lieutenant de *St. Luc* en refusa l'entrée à *Lancosme*, & *St. Luc* arrivant sept heures après en fit sortir cinq compagnies de soldats y estans sous la charge de *Lancosme*; de quoy le Roy averty fit garder comme prisonniere la femme de *St. Luc*, & saisir ses coffres & papiers; quelque tems après *St. Luc* fit sur *la Rochelle* une entreprise qui ne sortit à effect, ce qui fit croire la disgrace feinte.

En ce même tems le Roy de *Navarre* averty

1580. par la Reyne sa femme d'une embuscade qui l'epioit pour le prendre ou tuer aux environs de *Mazeres*, passa la *Garonne* à gué & se retira à *Nerac*.

Le Mardy 22. Fevrier en la grande salle de l'Eveché de *Paris* richement tapissée, Messire Christophle de *Thou* premier President assisté de Mrs. *Viole*, *Anjorran*, *Longueil*, & *Chartier* Conseillers du Parlement à ce deputés commença à proceder à la reformation & reduction de la coutume de *Paris*.

La nuit du Jeudy 10. Mars de l'ordonnance de l'Eveque de *Paris* & d'un secret consentement de la Cour, fut enlevé du lieu où il étoit le crucifix surnommé maquereau, & par les gens du guet porté en l'Eveché, & ce à cause du scandaleux surnom que le peuple luy avoit donné, à raison de ce que ce crucifix de bois doré étoit plaqué contre la muraille d'une maison size au bout de la vieille rue du temple, en laquelle & es environs se tenoit un bordeau, en sorte que ce venerable instrument de nostre redemption servoit d'enseigne aux bordeliers repaires.

Environ le my-Mars *Regnaud de Beaune* * Eveque de *Mande* Chancellier de Monsieur, l'allant trouver en *Touraine*, fut prevenu par un gentilhomme envoyé exprès par ledit Seigneur Duc pour luy commander de remettre les seaux entre ses mains, ce qu'il fit sans grande difficulté, & se retira en sa maison de *Chateaubrun* en *Berry* redoutant la colere de ce jeune Prince, lequel il avoit tellement derobé, ce qu'on appelle à la Cour faire ses affaires, que *Grimbert* son valet de chambre étoit estimé riche de deux cent mil francs, & *Malingre* son secretaire osoit bien se venter de compter sur une table cinquante mil escus à celuy qui luy voudroit bailler une femme laquelle luy en aporteroit autant.

* il etoit fils de Guillaume de Beaune Sr. de Semblancay Vicomte de Tours qui fut banny par le mesme jugement qui fit perdre la vie à Jaques de Beaune son pere en 1527. il fut Atcheveſque de Tours puis de Sens & grand Aumosnier de France, Abbé de la Courdieu & de Molesmes, il avoit eté Conseiller au Parlement de Paris, President aux Enquestes & Maitre des Requestes.

En

En ce tems commencement de peste à *Paris*, & plusieurs morts subites. 1580.

Le Mercredy 6. d'Avril fut par le jugement du grand Prevost de *France* pendu & étranglé devant l'hostel de *Bourbon* un *Tolosain* nommé *la Vallette* Docteur regent à *Thoulouse* qui avoit épousé une petitte fille de *Daffis* premier President dudit lieu pour avoir fourny du poison à un des serviteurs d'une sienne partie adverse contre laquelle il plaidoit avec paction d'empoisonner son maistre, & ne fut possible de le sauver, combien que beaucoup d'hommes signallez se fussent mis en peine de luy faire commuer la peine de mort, tant fut trouvé le cas énorme en personne de sa profession; aussi fut-il pendu avec sa robe longue pour faire paroitre qu'il étoit homme de droit.

Ce même jour avint un épouvantable tremblement de terre à *Paris*, *Chateau Thierry*, *Calais*, *Boulogne*, & plusieurs autres villes de *France*, mais petit à *Paris* au prix des autres Villes.

Le Mercredy 4. May le Roy ayant doute que Monsieur sceût quelque chose des causes du remuement d'armes que le Roy de *Navarre* faisoit en *Gascogne*, & le Prince de *Condé* en *Picardie*, envoya *Villeroy* luy porter les lettres de Lieutenant general, que des pieça il demandoit jaloux de l'authorité que les mignons usurpoient dans le Royaume, desquelles lettres toutesfois ledit Seigneur ne fit pas grand compte, parce qu'on y avoit omis la clause de l'administration des finances.

Le Vendredy 6. May, *Gourreau* Prevost des Maréchaux *d'Angers*, par arrest du grand Conseil, fut pendu devant l'hostel de *Bourbon* à *Paris* à la poursuitte de *Erraud* Lieutenant criminel *d'Angers* pour plusieurs assassinats & voleries.

Le Mardy 10. May, le Roy fit demander 500.

1580. ecus à chacun des procureurs de la chambre des comptes afin d'estre erigez Officiers du Roy comme les autres, mais eux par acte qu'ils envoyerent à sa Majesté renoncerent à leur etat ; le Roy avoit donné les treize mil ecus provenants desdits vingt six etats à *la Vallette*, lequel ayant seu ce qu'ils avoient fait, remit son don entre les mains du Roy, & ayant laditte chambre chommé quelque tems faute de procureurs, enfin le Roy leur remit le payement de leur finance.

Le Mercredy 11. May Batiste de *Gondy* * proche parent du Marechal de *Rets* se disant gentilhomme *Florentin*, quoy qu'à son habit & façon on lut plustost pris pour un bon marchand de pourceaux mourut à *Paris* agé de plus de 80. ans, & fut enterré aux *Augustins* en la chapelle des *Florentins*, où luy a esté erigé un superbe monument de marbre, cet homme tenant des fermes de benefices & autres faisoit profiter ses deniers *à la Florentine*, n'ayant presque rien quant il vint en *France*, mourut riche selon le bruit commun de 400. mil ecus.

* Jean Baptiste de Gondy Maitre d'hotel de la Reyne Catherine de Medicis avec laquelle il vint en France, il estoit l'aisné de la famille.

Le Dimanche 29. May partie par surprise, partie par intelligence, les Huguenots de *Gascogne* gagnerent une porte de *Cahors* & y ût aspre combat, auquel *Vesins* Senechal & gouverneur de *Quercy* fut blessé, & aussy plusieurs des siens, & enfin après avoir soustenu l'assaut deux jours & deux nuicts se retira à *Gourden* ; le Roy de *Navarre* y vint dix heures après l'entrée des siens y combattit en personne & y perdit tout plein de bons soldats de sa garde, & leur Capitaine nommé *sainct Martin*, mais enfin demeura maistre de la place ; la friandise d'un grand nombre de reliques, meubles & joyaux precieux fut la principalle occasion de l'entreprise.

En ce mois une grande querelle s'emut entre les

les Ducs de *Montpensier* * & de *Nevers* † à cause d'un raport fait au Duc de *Nevers* que Mr. de *Montpensier* avoit dit à Monsieur qu'en 1575. lors que son excellence alla à *Dreux*, le Duc de *Nevers* s'étoit vanté que suivant l'exprès commandement de S. M. il l'ût ramené vif ou mort si le Duc de *Montpensier* l'ût voulu seconder, desquelles parolles le Duc de *Nevers* luy envoya un dementy par *Launay* gentilhomme de sa suitte.

1580.

* François de Bourbon Duc de Montpensier, on voit dans les Memoires du Duc de Nevers T. 1. p. 87 l'occasion qui donna lieu à leur querelle.

† Ludovic de Gonzague Duc de Nevers & de Rethelois à cause de Henriette de Cleves sa femme.

Depuis le 2 Juin jusqu'au 8. tomberent malades à *Paris* dix mille personnes d'une maladie ayant forme de rhume ou de catharre qu'on appella la *Coqueluche*, même le Roy, le Duc de *Mercœur* son beaufrere, le Duc de *Guyse*, *d'O* & autres en furent travaillez ; cette maladie prenoit par mal de teste, d'estomach, de reins & courbature par tout le corps & persecuta presque tout le Royaume tant que l'année dura, & fut comme l'avantcoureuse de la peste qui fut grande à *Paris*, & es environs tout cet an ; le meilleur remede pour cette maladie étoit de se tenir au lit, manger peu & s'abstenir de vin sans autre recette de medecine ; on disoit qu'à *Rome* étoient mortes de cette maladie dix mil personnes en trois mois.

Le Dimanche 12. Juin le Duc de *Nevers* averty que le Duc de *Montpensier* vouloit venir à *Paris* pour y deméler leur querelle fit semblant d'aller aux bains à *Plombiers* se retirant sagement selon cette maxime, *vir fugiens denuo pugnabit.*

En ce tems *la Noue* * transporté de *Mons* à *Namur* obtint du Roy declaration, comme il n'avoit entendu le comprendre en l'Edit de saisie & confiscation des Huguenots rebelles.

* François de la Noue dit Bras de Fer & le sage la Noue qui fut tué au siege de Lambale en Bretagne en 1591 on a de luy des discours militaires & pieces historiques de son temps : sa vie composée par Mr Amirault a été imprimée à Leide en 1661.

En ce même tems passerent par *Paris* quel-

1580. ques couriers *Espagnols* ausquels *Strozzi* * dit que si le Roy *d'Espagne* ou les siens fesoient à *la Noue* autre traitement que ne meritoit un brave gentilhomme & vray prisonnier de guerre, il écorcheroit autant *d'Espagnols* qu'il en tomberoit entre ses mains.

* Philippe Strozzi lors Colonel de l'Infanterie Françoise. Brantome a fait son eloge.

Le Mercredy 15. le Roy ayant declaré en son conseil que sa resolution étoit d'assieger promptement *la Fere*, & qu'il entendoit que tous ses bons serviteurs y marchassent en diligence, les mignons commencerent à dresser leurs equipages.

La peste en ce tems rengregea à *Paris*, pour y remedier Mr. le Prevost des marchands & quelques Conseillers de la Cour deputés par icelle, creent un officier qu'ils appellent Prevost de la Santé, lequel va rechercher les malades de la peste, & par certains satellites les fait porter à l'hotel-Dieu, au cas qu'ils ne veullent, & n'ayent le moyen de demeurer en leurs maisons. *Malvedy* liseur du Roy aux Mathematiques, Philosophe & sçavant medecin entreprend la cure des malades pestiferés & y fait bien son devoir & son profit; loges & tentes sont dressées vers *Montfaucon* les fauxbourgs de *Montmartre*, & *sainct Marcel*, où se retirent plusieurs pestiferés qui y sont passablement nourris & pensez. On commence à bastir à *Grenelle* à l'endroit des *Minimes* vers *Vaugirard* que l'hostel-Dieu achepte de *l'Abbé de Ste. Genevieve* & autres particuliers, & pour les frais des bastimens contribuent tous les habitans de *Paris*, les uns de gré par forme d'aumosne, & les autres par queste imposée sur eux, la contagion fut plus effroyable que dangereuse, car en tout cet an 1580. il ne mourut pas à *Paris* & aux fauxbourgs plus de trente mil personnes, & fut neantmoins l'effroy si grand que la pluspart des habitans vuida hors la ville, & les forains ny

ny vinrent environ six mois durant, de sorte que les pauvres Artisans crioient à la faim & jouoit on aux quilles sur le pont nostre Dame & en plusieurs autres rues, même dans la grande salle du Palais; cette peste & contagion venant de *Paris* s'espandit par maints villages, bourgs, & petittes villes d'alentour où elle fut plus cruelle & dangereuse. 1580.

Le Lundy 18. Juillet *la Fere* étant assiegée par le Marechal de *Matignon*, les assiegés font des saillies, en l'une desquelles est blessé *la Vallette*, & *d'Arques* * qui ût sept dents & une partie des machoires emportée, de *May* gentilhomme signalé y fut tué.

* Anne Duc de Joyeuse Amiral de France nommé d'Arques avant son mariage avec Marguerite de Lorraine belle-sœur du Roy, en faveur duquel le Roy erigea en Duché & Pairie la Vicomté de Joyeuse dont il luy avoit fait don. *Voyez* cy-après.

En ce mois le Roy nonobstant les promesses qu'il avoit faites au Clergé luy demanda deux decimes extraordinaires; mais il luy fit dire pour donner couleur à cette nouvelle vexation que la necessité le forçoit à le faire à cause de sept camps qu'il luy faloit entretenir pour ranger les Huguenots, il leur auroit fait belle peur s'il en ût seulement eu un bon.

En ce même mois la femme de Mr. *Bisseaux* Conseiller en la grande chambre encore quelle fut de la Religion mourut Catholique moyennant six ecus que son mary donna à *Dampmartin* curé de St. André des arts.

Au commencement d'Aoust le Seigneur de *Grandmont* * gascon de grande valeur & esperance ût le bras emporté d'une mousquetade devant *la Fere*, on disoit à la Cour que c'étoit une mauvaise beste que *la Fere* de devorer ainsy tant de mignons.

* Philbert Comte de Gramont il mourut de cette blessure agé de 28. ans, il avoit epousé Diane Dandouins Vicomtesse de Louvigny ditte la belle Corisande.

Quo ruitis juvenes, quibus haud est ultima vitam,
Servare incolumem cura? cavete Feram,
Sævit, & errantes passim Fera *pessima sistit*
Multiplici adversos quos ferit, ore necat,

1589.

Acrior in juvenes, quibus est forma, cutisque
Pulchrior, hæc rabidæ grata fit esca Feræ
Est elegans testis jam d'Arquius, *esseque* Martis,
Non eadem & Veneris *saucius arma docet,*
Cui pila imberbes transfigens, dentibus ore,
Excussis septem, fœdat utrimque genas,
Bombardæ valido læsus Grandmontius *ictu,*
Secedit moriens urbeque, & ore simul, &c.

En ce mois d'Aoust Barnabé *Brisson* fut fait President de la grande chambre par la cession de Pomponne de *Believre*, & Jacques *Faye* Advocat du Roy * au lieu de *Brisson*, & maistre Pierre *du Rancher* fut fait maistre des Requestes par la cession de *Faye*, on disoit que *Brisson* avoit payé à *Believre* soixante mil livres, & *Faye* à *Brisson* quarante mil, & *du Rancher* à *Faye* vingt cinq mil livres : quelle justice attendre d'offices si cherement achetés.

* C'est la premiere fois que les Offices du Parquet ont été vendus à prix d'argent Voyez les Opuscules de Loisel p 642

Le Lundy 12. Septembre la ville de *la Fere* fut rendue & remise entre les mains de Mr. de *Matignon* Lieutenant du Roy en l'armée du siege.

Alcidem *domuisse ferunt* Fera *monstra per orbem*,
Hoc opus Henrici *perdomuisse* Feram.

Le Lundy 24. Octobre Pierre *Seguier* second President de la grand chambre agé de 76. ans, mourut à *Paris*, il laissa cinq enfans masles, Pierre *Seguier* President en son lieu, Louis Chanoine & Doyen de l'Eglise de *Paris* & Conseiller en la Cour, Antoine Lieutenant civil, N..... *Seguier* Maistre des Requestes, & Hierosme l'un des Audienciers de la Chancellerie; il avoit été 25. ou 30. ans Advocat des parties au Palais avec reputation d'entre les premiers mieux disants & mieux prenants, du depuis Advocat du Roy en 1550. avec beaucoup d'honneur, &

1580.

& finalement President, il a marié quatre filles, outre les estats dessusdits laissez à ses enfans, il est mort riche de deux cens mil ecus chose emerveillable en un homme qui n'avoit oncques fait ne sceu faire que le tric trac du Palais, & qui avoit renoncé à succession de pere & de mere, neantmoins bon justicier, grand courtisan s'il en fut jamais, fort misericordieux, & point severe, il servoit aux grands & au tems, jusqu'à faire retentir d'un bout de la parroisse à l'autre son *ego Petrus peccator*, les droles du Palais luy avoient donné le nom de Messire *Pierre de finibus.*

Le Samedy 19. Novembre à 9. heures du soir un feu de meschef se prit au jubé des *Cordeliers* de *Paris*, lequel embrasa de telle furie tout le comble de ladite Eglise, qui n'étoit lambrissé que de bois, qu'il fut ars & consommé entierement en moins de trois heures, la pluspart des chapelles d'alentour du chœur brulées, même le feu si âpre que les sepulchres de marbre, & de pierre furent redigées en poudre & les pieces de bronze fondues; les *Cordeliers* firent courir le bruit que le feu y avoit été mis par artifice, & en voulut-t-on charger les Huguenots, mais enfin fut trouvé qu'il étoit avenu par le mau soin d'un Novice qui laissa la nuict un cierge allumé près le bois du jubé.

Au commencement de Decembre, *Desle Allemand* Chevalier de l'ordre qui en secondes nopces avoit epousé la Tresoriere *Allegre* fut pendu à *Blois* par jugement des Chevaliers de l'ordre qui luy firent sont procès pour avoir l'été precedent levé & arresté quelques cornettes de Reistres pour venir au secours du Prince de *Condé*, & ce avec l'argent reçu du Roy, afin d'en lever pour le service de sa Majesté.

En cet an ceux de la maison de *Lorraine* sollicitoient fort ceux de la Religion d'entrer en leur ligue,

1580. ligue, & le Duc du *Mayne* entr'autres en parla au Baron de *Salignac*, qui depuis a epouſé la fille de la Chancelliere de *l'hoſpital*, luy promettant & à tous ceux de ſa Religion le libre exercice d'icelle, même dans le milieu du camp, à quoy le Baron repondit qu'il ne feroit jamais d'autre ligue que celle du Roy.

1581. 1581.

Le Jeudy 9. Mars le Seigneur de *St. Leger* près *Montfort Lamaury* fut mené priſonnier en la conciergerie du Palais à la requeſte & pourſuite de Mr. *Coignet de Pontchartrain* ſon voiſin, ſe complaignant d'avoir été par luy en pleine halle dudit *Montfort* & un jour de marché attaché au potteau & battu cruellement d'etrivieres, en hayne de ce qu'il n'avoit epouſé la fille dudit *St. Leger*, il demeura en priſon 3. ou 4. mois, & parce qu'il nia le fait, & ne s'en trouva preuve ſuffiſante, & auſſy qu'il fut d'accord avec ſa partie qui ſe fit payer de ſes etrivieres, outre qu'il etoit gentilhomme de Monſieur & parent ou allyé de pluſieurs du Parlement, les priſons luy furent ouvertes.

Le Mardy 21. Mars le Roy vint ſeoir en ſa Cour de Parlement & fit publier l'edit de l'erection d'un nouveau Preſident en chaque bureau des 17. generalités de ſon Royaume, & un nouveau Treſorier general en chacun d'iceux, & s'en alla le Mercredy Saint à *Olinville* avec *d'Arques*, & *la Vallette* ſes mignons auſquels on diſoit qu'il avoit donné la meilleure part des 400. mil ecus provenants de la vente deſdittes offices.

Le 26. de Mars jour de Paſques s'éleva à *Paris* un orage & vent impetueux qui continua juſqu'à midy, il fit des maux beaucoup tant en la ville qu'es champs, bourgs, & villes d'alentour, car il abbatit cheminées, tuilles, ardoiſes, rompit verrieres des maiſons & Egliſes, arracha les

1581. les gros arbres, & en pluſieurs villes & villages ruina les clochers des Egliſes & autres ediffices de la ruyne deſquelles beaucoup de perſonnes furent tuées & beaucoup de bleſſées.

Le Lundy 4. jour de May au chateau de *Blois* où le Roy etoit, *Livarot* au bal après ſouper prit querelle avec le Marquis de *Maignelais* fils aiſné du ſieur de *Piennes*, * & s'étans le lendemain matin aſſignez le combat ſur la Greve au bord de la riviere tous ſeuls avec chacun un laquais ſans armes, *Livarot* envoya dès le ſoir ſon grand laquais cacher une épée dans le ſable au lieu où ils devoient combattre, & s'etans le lendemain trouvez avec chacun un laquais, le ſort voulut que *Maignelais* tua *Livarot*, duquel le laquais avec l'epée cachée dans le ſable perça *Maignelais* qui n'y prenoit pas garde & tomba mort ſur *Livarot*, le laquais fut pour ce fait tot après pendu.

* Antoine de Hallewin Marquis de Piennes & de Maignelais fils de Charles de Hallwin Marquis de Piennes & d'Anne Chabot, agé de 24. ans.

En ce mois un nommé Jean *le Voix* Conſeiller en la Cour de Parlement comme il entretenoit publiquement la femme de *Boulenger* Procureur au Chatelet, advint que cette femme ayant regret à ſa vie paſſée declara à *le Voix* l'envie qu'elle avoit de vivre de la en avant en femme de bien, & luy refuſa vertueuſement ce qu'il ſouhaitoit d'elle, de ſorte qu'il s'en alla tout en collere & en la menaçant de l'acouſtrer comme femme de ſon metier; de fait quelque tems après étant averty que ſon mary la menoit jouer aux champs la veille de la Pentecoſte monte à cheval, & prend avec luy quelques *Ruffiens de Tanchou* qui l'attrappent en un chemin étroit, où en preſence de ſon mary la font deſcendre de cheval, & ne pouvans luy couper le nez pour la reſiſtence quelle feſoit luy taillarderent les joues avec un jetton qui coupoit comme un raſoir, inſtrument dont on dit que les Ruffiens de *Paris* ſe ſer-

1581. ſervent pour telles executions, la Cour après avoir vu les informations decerna priſe de corps contre ledit Jean *le Voix* qui par amys & principalement de la bourſe fit evocquer la cauſe au Parlement de *Rouen*, où il fut plainement abſous & en ſortit par la porte dorée ayant compoſé avec ſa partie à deux mil ecus, & luy en ayant couté deux mil autres à corrompre la juſtice, & encor qu'un tel acte meritat punition touttesfois s'il eut confeſſé le fait à Monſieur Auguſtin *de Thou* Avocat du Roy qui le fut trouver juſques en ſa maiſon pour luy en parler on l'eut fait ſortir pour moins de deux mil ecus.

La mere dudit *le Voix* après ſon Arreſt juſtificatif & ſon retabliſſement à la Cour fut trouver le Roy & la Reyne pour les remercier, à laquelle le Roy fit reponſe, ne me remerciés pas, mais la mauvaiſe juſtice qui eſt en mon roiaume, car ſi elle ût été bonne, votre fils ne vous ût jamais fait de peine.

Le Mercredy 17. May le Roy ayant reçu nouvelles du Roy *d'Eſpagne*, par leſquelles il luy mandoit que ſi ſon frere alloit en *Flandres* au ſecours des rebelles il avoit en main prompt moyen de s'accorder avec eux pour incontinent venir avec toutes ſes forces ſe vanger contre la *France* du tort que luy & ſon frere luy auroit fait, fit publier à *Paris* ſes lettres patentes, par leſquelles étoit mandé à tous Gouverneurs de ſe ſaiſir de tous chefs & conducteurs qui leveroient ou meneroient gens de guerre ſans ſon expreſſe commiſſion, mais de ces mandemens ne fut aucune execution.

Le Jeudy premier Juin le Roy averty qu'en un village diſtant de *Blois* de 6. ou 7. lieues repaiſſoit une compagnie d'hommes d'armes vivans à diſcretion, & s'avouans de Monſieur, envoya leur dire qu'ils délogeaſſent; duquel ordre ils ne firent pas grand compte, dequoy Sa Majeſté irritée

1581. ritée envoya *Beauvais de Nangis* avec archers & ſoldats qui en tuerent cinq ou ſix de ceux qui ſe mirent en deffenſes, & amenerent les autres à *Blois* au Roy, lequel à la priere de quelques ſiens favoris les renvoya, l'avertiſſement qu'en ût le Roy vint de Mr. de *Matignon*, auquel Monſieur en ſçut ſi mauvais gré, que quelques jours après la Reyne mere paſſant à *Mante* pour y voir ſon fils, & ayant avec elle le Marechal de *Matignon*, Monſieur luy tint de rudes parolles juſqu'à le menacer de luy faire donner les etrivieres dans ſa cuiſine & de le faire pendre ſans le reſpect de ſa mere, & pour le regard de *Beauvais Nangis* le Roy pour contenter ſon frere le renvoya en ſa maiſon, & donna à *Grillon* ſa capitainerie des Gardes.

Le Mardy 4. Juillet le Roy alla au Palais tenir ſon lit de juſtice, & fit publier neuf edits burſaux de creation de nouveaux offices, & impoſitions ſur le peuple, dont l'Avocat *de Thou* conſentit la publication, & le Chancelier *Birague* prononça l'arreſt, à laquelle publication aſſiſterent le Cardinal de *Bourbon*, le Marquis de *Conty* ſon neveu, le Prince *Dauſin*, les Duc & Cardinal de *Guiſe*, & *Villequier* comme Gouverneur de *Paris & Iſle de France* aſſis en haut, les mignons *d'Arques*, *la Vallette*, *d'O* & *la Guiche* aſſis en bas, la pluſpart des Preſidens & Conſeillers dirent au Chancelier qui recueilloit les opinions que ces edits ne pouvoient & ne devoient paſſer, de quoy le Roy averty par le Chancelier luy commanda de paſſer outre à la publication; lors le premier Preſident dit tout haut que ſelon la loy du Roy, qui eſt ſon abſolue puiſſance, les edits pouvoient paſſer, mais que ſelon la loy du Royaume qui étoit la raiſon & l'equité ils ne devoient eſtre publiés; nonobſtant leſquelles remontrances *Birague* qui n'étoit pas Chancelier de *France*, mais Chancelier du Roy

de

1581. de *France*, les fit publier incontinant par le commandement de sa Majesté.

Le Mercredy 12. Juillet Monsieur part de *Mante* pour s'acheminer vers *Chateau Thierry*, où étoit le rendez-vous de son armée, laquelle commença à marcher, & laissa par tout des vestiges d'une armée pire qu'ennemye, & barbare; le jeune *Thevalle* * luy amenant du *Messin* 12. compagnies de pied, passa à *Broés* par *Sezanne*, où les habitans ne le voulurent laisser entrer, & prirent les armes, il fut combattu de part & d'autre de telle animosité que le jeune *Thevalle* y fut tué, de quoy les Capitaines & soldats aigris s'obstinerent, & enfin y entrerent par forces, & tuerent tout ce qu'ils rencontrerent, forcerent le Chateau de *Broés*, y tuerent le Seigneur, sa femme & sa famille, puis mirent le feu aux quatre coins du bourg.

* Il etoit fils de Jean Sgr. de Thevalle premier Chambellan du Duc d'Alençon & de Françoise de Scepeaux.

Un Capitaine qui suivoit les troupes de Monsieur étant logé chez un bon homme de village qui le traitoit à tirelarigot comme l'on dit, fit à son hoste la demande de sa fille en mariage, & sur ce que cet homme luy repondit, qu'il luy faloit une Damoiselle & non sa fille qui n'étoit de sa qualité, il le mit en fuitte en luy jettant plats & assiettes à la teste, puis il deshonnora cette pauvre fille, violée quelle fut il la fit mettre à table luy jettant infinis brocards, lors cette fille regardant sa contenance comme elle vit qu'un soldat s'aprochoit pour luy parler à l'oreille, prit un grand couteau qui étoit sur la table & luy planta dans l'estomach, de telle roideur qu'à l'instant il tomba mort sur la place; ce que les soldats voyans, prirent la fille, & l'ayant attachée à un arbre l'arquebuserent sur le champ; de quoy les gentilshommes voisins émus assemblerent les communes & étans entrez dans ce village où les soldats trouvoient

soient bagage, les hacherent & taillerent en pieces. 1581.

Le Mardy premier jour d'Aoust fut plaidé au Privé Conseil à *St. Maur*, le Roy present la cause d'entre le Duc de *Nivernois*, & les habitans de ce pays, contre *Ruscelay Romain* fermier sur l'impost sur le sel, sur l'execution de l'edit n'agueres obtenu de luy pour obliger chaque habitant de ville & village à prendre par chacun an aux magasins telle quantité de sel, qu'il seroit par les commissaires à ce deputez avisé luy estre necessaire; fut *Marion*, * Avocat au Parlement plaidant pour ledit Duc & pays de *Nivernois*, blamé d'avoir parlé en la presence du Roy contre les nouvelles daces & impostes, de façon que trouvant ses propos fort piquants le chassa en colere, & voulut même l'envoyer à la Bastille sans quelques Seigneurs qui remontrerent à sa Majesté quelle étoit la liberté des Avocats plaidants au barreau du Parlement de *Paris*, auxquels on permettoit de dire souvent des propos qui hors de là eussent semblé trop hardis voire punissables, dont touttesfois le Roy ne se pouvoit contenter, disant que le lieu de son Conseil où il étoit n'étoit le barreau des Avocats du Palais & qu'on le devoit autrement respecter, & ne le put-on jamais tant adoucir qu'il ne suspendit ledit *Marion* de toute postulation pour un an; mais cette suspension fut levée dès le lendemain à la priere de la Reyne mere, & du Duc de *Nevers*, demeurant *Ruscelay* rudement baffoué en la presence du Roy par *Marion* qui l'avoit acoustré de toutes ses façons.

* Simon Marion depuis Avocat general au Parlement.

En ce tems les Generaux de la justice differerent longuement de publier en leur auditoire l'edit de nouvel fait par le Roy des dix sols de creüe & nouvel impost sur chaque muid de vin entrant & sortant de toutes les villes de ce Royaume & leurs

1581. leurs fauxbourgs, outre les dix sols d'entrée & yssue, qu'on souloit auparavant payer; mais après une lettre écrite de la main propre du Roy & pleine de menaces l'edit fut publié le 9. Aoust en la chambre des Generaux.

Le Vendredy 18. d'Aoust Monsieur sans coup ferir entra dans *Cambray* à 3. heures après midy, & fut magnifiquement reçu par les Eschevins sous un poesle de satin blanc couvert de fleurs de lys d'or; deux ou trois jours avant que Monsieur entrast dans *Cambray* le Vicomte de *Turenne* * jeune Seigneur y étoit entré avec quelques troupes sain & sauf, mais il ne put à son retour eviter les embusches des *Espagnols* qui l'investirent & le menerent prisonnier à *Valenciennes* avec *Pompadour*, *Salignac*, & *Surgeron*; après ce desastre Monsieur prit la ville de *l'Ecluse*, le Chateau *de Harloeu* * fortes places entre *Cambray* & *Valenciennes*, puis assiegea *Chateau en Cambresis*, ou de *Beaune* Vicomte de *Tours* fut tué, & qui se rendit le dernier jour d'Aoust, après quoy il prit le titre de Protecteur de la ville de *Cambray* & du pays *Cambresis*, & laissa dans la Citadelle de *Cambray* 500. soldats *François* sous la conduitte de *Balagny*, & emmena avec luy le Seigneur *d'Emery* * auparavant commandant à la Citadelle pour le Roy *d'Espagne* avec promesse de luy donner dix mil livres de rente.

Le Jeudy dernier d'Aoust Jean *Poisle** Conseiller de la grande chambre fut envoyé prisonnier en la maison de *Dorron* premier huissier, il étoit chargé d'exactions & fausseté d'arrest, son principal accusateur fut Pierre *le Roullié* † Conseiller de la Cour Abbé *d'Herivaux*, & de *Lagny* sur *Marne*, [qui prit querelle avec luy à l'occasion d'un procès qu'ils avoient ensemble, tellement que] ledit *Roullié* se rendit denonciateur formel contre luy, auquel adhererent autres Conseillers de la Cour comme accusateurs; tellement que [pour instruire son procès furent ordonnés Commissaires, *Chartier*, & *Duval*, [contre lesquels il ne put trouver cause de recusation combien qu'il ût auparavant recusé la pluspart des Presidens & Conseillers nommement les gens de bien, il faisoit crier par sa femme qu'il étoit fort homme de bien, & n'avoit jamais fait faute, que s'il avoit quelque peu de bien il l'avoit acquis avec grande peine & que toute la charge qu'on luy mettoit sus venoit des Huguenots ses mortels ennemys qui le hayssoient à mort, parce qu'il les avoit toujours persecutez; nonobstant lesquels propos specieux en apparence, mais très-faux les commissaires passerent outre à luy faire son procès,] & avenant les vacations parce que le premier Huissier se plaignoit de ses hautesses, & supercheries, il fut mis sous la garde du premier Huissier du thresor, & amené prisonnier en la chambre du thresor qui est au-dessus de la premiere porte du Palais.

Cet homme étoit tant mal voulu, que chacun pour l'envie qu'il en avoit, se promettoit qu'il seroit incontinant pendu, & y ût un Conseiller qui sur le sujet d'une croix d'or qu'il portoit ordinairement au col, composa les vers suivans.

Aurea Crux illi è collo pendere solebat
Quem crucis, atque auri torsit avara fames,
Hoc fore prædixit Jovis *incunctabile fatum,*
In cruce penderet, quem crucis arsit amor,
Quamque habuit vitæ sociam, sic mortis haberet
Par est, ut vixit, sic moriatur, ait.

Le Jeudy 7. de Septembre jour des arrests en

*Henry de la Tour Vicomte de Turenne Marechal de France qui devint Duc de Bouillon & Prince de Sedan par son mariage avec Charlotte de la Marck heritiere de la maison de Bouillon.

* C'est Arloeux.

* Ou d'Aimeries.

* Jean Poisle receu Conseiller en 1551. le 20. Novembre il avoit pour devise: *Nil metuo nisi turpem famam* qui se voit encor sur quelques livres restez de sa Bibliotheque qui étoit considerable.

† Il s'appelloit René le Roullié & non pas Pierre qui étoit Chanoine de la Ste. Chapelle de Paris & neveu de René le Roullié Evesque de Senlis, & avoit eu un frere nommé Pierre qui a été aussy Abbé d'Herivaux, mais il n'a point été Conseiller au Parlement & étoit mort dès l'année 1578. *Voyez cy après.*

1581.

1581. robes rouges *d'Arque* premier mignon du Roy vint en Parlement assisté des Ducs de *Guise*, *d'Aumale*, *Villequier*, & autres Seigneurs, & fit publier les lettres d'erection du Vicomté de *Joyeuse* en Duché & pairie & icelles enteriner avec la clause qu'il precederoit tous autres Pairs, fors Princes yssus du sang royal ou de Maisons Souveraines, comme *Savoye*, *Lorraine*, *Cleves* & autres semblables, & tout ce en faveur du mariage d'entre luy & Marguerite de *Lorraine* fille de *Vaudemont* sœur de la Reyne.

Le Lundy 18. Septembre ils furent fiancez en la chambre de la Reyne & le Dimanche 24. furent mariés à 3. heures après midy en la Parroisse de St. Germain l'Auxerrois; le Roy mena la mariée au Moustier suivye de la Reyne, Princesses & Dames tant richement vestues qu'il n'est memoire en *France* d'avoir vû chose si somptueuse; les habillemens du Roy & du marié étoient semblables, tant couverts de broderies, & pierreries qu'il n'étoit pas possible de les estimer, car tel acoutrement y avoit qui coutoit dix mil ecus de façon, & toutesfois aux 17. festins qui de rang & de jour à autre par l'ordonnance du Roy depuis les noces furent faits par les Princes & Seigneurs parens de la mariée, & autres des plus grands de la Cour, tous les Seigneurs & les Dames changerent d'accoutremens, dont la pluspart étoient de drap d'or & d'argent enrichis de passemens, guipures, recareures, & broderies d'or & d'argent, & pierreries en grand nombre & de grand prix, la depense y fut si grande y compris les tournois, mascarades, presens, danses, musique, livrées, &c. que le bruit étoit que le Roy n'en seroit pas quitte pour 1200. mil ecus.

Le Roy donna à *Ronsard* & *Baif* * poetes pour la belle musique par eux ordonnée & pour les vers qu'ils firent à chacun deux mil ecus, & promit de

* On a le Ballet ordonné pour ces nopces sous le titre de *Ballet comique de la Royne*. Les vers & la musique ne sont pas de Ronsard ny de Baif qui ne se meloient que de Poesie, & cette musique qui passoit lors pour belle feroit à present pitié.

de payer au marié dans deux ans 400. mil ecus pour la dot de la mariée, & parce que tout le bien d'elle qui luy pouvoit étre echu des succeſſions de ſes pere & mere ne pouvoit valoir plus de 20. mil ecus au plus ; le Roy fit intervenir au contract de mariage le Duc de *Mercœur* aiſné de la maiſon de *Vaudemont* pour faire valoir le bien de la mariée ſa ſœur cent mil ecus qu'il promit payer au Duc de *Joyeuſe* en luy quittant ſes droits ſucceſſifs, & dont le Roy déchargea ledit Duc de *Mercœur* en s'obligeant de l'en acquitter, & quant on remontroit au Roy la grande depenſe qu'il faiſoit, je ſeray ſage & bon ménager repondoit-il, quand j'auray marié mes trois enfans, entendant *d'Arques*, *la Vallette*, & *d'O*. 1581.

Le Dimanche 24. Septembre Ludovic *Adjacet* qui de petit marchand & banquier à *Florence*, s'étoit tellement enrichy par la faveur de la Reyne mere, qu'il avoit baty près les blancs manteaux une ſuperbe maiſon, acheté le Comté de *Chateau-Villain* 500. mil livres, acquis ſur l'hotel de ville 30. ou 40. mil livres de rente, outre ſes riches meubles & autres biens, s'étant battu près Ste. Caterine *Du Val* des Ecoliers contre *Pulveret* Capitaine du chateau *d'Enciſe*, il fut obligé de luy demander la vie, que ledit *Pulveret* luy accorda genereuſement, mais ce vilain pour recompenſe de ce plaiſir étant accompagné de dix ou douze *Italiens* armez juſqu'à la gorge attaqua près des billettes, *Pulveret* étant ſeul avec ſon valet, & le laiſſa pour mort, ſurquoy *Servin* Avocat mon amy fit ce diſtique.

Infelix, *parcit tibi*, *qui* Adjacete *jacenti*,
En jacet in medio pulvere Pulvereus.

Or eſperoit *Adjacet* quant il auroit tué *Pulveret* en avoir incontinant du Roy ſa grace, parce que ſa Majeſté alloit ſouvent manger chez luy

1581. & s'y ejouir, mais le Roy se souvenant qu'après avoir dit 2. ou 3. fois à *Adjacet* de payer quatre mil ecus à un marchand pour des perles, *Adjacet* avoit fait le sourd, dit qu'il vouloit qu'on en laissa faire à sa justice ; son procès fut fait par le Prevost de l'hostel ou son Lieutenant, par le jugement duquel il fut condamné à deux mil ecus envers *Pulveret*, & à cinq cent envers les pauvres, son crime étoit digne de mort, mais sa femme * étoit favorite de la Reyne.

En ce tems le Roy acheta de Madame de *Bouillon* † moyennant cent soixante mil livres la terre de *Limoux* * pour le Duc de *Joyeuse* ; cette terre fut en 1536. tirée des mains du Tresorier *Poncher* qui l'avoit batie, & pour laquelle principalement il avoit été pendu à *Montfaucon*, *rendés vous de ces Messieurs* & passa par les pattes de Madame *d'Estampes* du tems de *François I.* elle passa ensuitte par celles de la Duchesse de *Valentinois* du tems de *Henry II.* & puis du tems de *Henry III.* venue es poings du Duc de *Joyeuse*, tellement qu'elle sembloit avoir été batie par ce malheureux & chetif Tresorier pour venir en proye successivement à toutes mignonnes & mignons de nos Roys.

Le Jeudy 5. d'Octobre, le Roy qui des pieça portoit à *d'O* * une dent de lait, à cause qu'il n'avoit jamais approuvé les mariages de *d'Arques* & de *la Vallette* † avec les deux sœurs de la Reyne ny les avantages qu'il leur faisoit, & n'avoit pû

* C'estoit Anne d'Aquaviva, de laquelle il a été parlé cy-devant p. 100

† Françoise de Brezé fille de Louis de Brezé Comte de Maulevrier & de Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois.

* C'est la Seigneurie de Limours près Montle Hery qui avoit été confisquée sur Jean Poncher Tresorier des guerres par Arrest du 18 Septembre 1535. & que François I. donna à Anne de Fisseleu Duchesse d'Estampes qui y fit faire les bastimens en l'estat qu'ils sont encore; le Chancelier de Chiverny acquit depuis cette terre & la fit eriger en Comté, après luy elle a passé à Louis Hurault son fils Comte de Limours qui la vendit au Cardinal de Richelieu en 1613.

* François d'O Sgr. de Fresnes qui fut depuis Sur-Intendant des Finances & Gouverneur de Paris. Il avoit epousé Charlotte Catherine de Villequier dont il n'a point eu d'enfans.

† Jean Louis de Nogaret & de la Valette Duc d'Espernon. Son mariage avec l'une des sœurs de la Reyne n'eut point effect, & il epousa Marguerite de Foix Comtesse de Candale.

pû

1581.

pû se tenir d'en babiller, luy donna son congé & licence de se retirer de la Cour, ce qu'il fit & s'en alla à *Caen* en *Normandie* dont il étoit Lieutenant du Gouverneur, avec soixante mil livres de rente, deux cent mil livres d'argent clair qu'il avoit amassé en sept ans, & quarante mil ecus pour son etat de maistre de la garde robe, telle disgrace est supportable.

Le Mardy 10 d'Octobre le Cardinal de *Bourbon* fit son festin des nopces du Duc de *Joyeuse* en l'hostel de son Abbaye de sainct Germain, & fit faire sur la Seyne un grand & superbe apareil d'un grand bacq accomodé en forme de char triomphant dans lequel le Roy, Princes, Princesses & les mariez devoient passer du Louvre au pré aux clercs en pompe moult solemnelle, car ce beau char triomphant devoit estre tiré par autres batteaux deguisez en chevaux marins, tritons, baleines & autres monstres marins en nombre de vingt quatre, en aucuns desquels étoient portez à couvert au ventre desdits monstres, trompettes, clairons, violons, hautbois & plusieurs musiciens d'excellence, même quelque tireurs de feux artificiels, mais le mistere ne fut pas bien joué, & ne put-on faire marcher les animaux ainsy qu'on avoit projetté; de façon que le Roy ayant attendu depuis quatre heures du soir jusqu'à sept aux Thuilleries le mouvement & acheminement de ces animaux aquatiques sans en appercevoir aucun effet, depité dit qu'il voyoit bien que c'étoient des bestes qui commandoient à d'autres bestes, & étant monté en coche s'en alla avec les Reynes & toute la suitte au festin qui fut le plus magnifique de tous, nommement en ce que ledit Cardinal fit representer un jardin artificiel, garny de fleurs & de fruits comme sy ç'eust esté en May, ou en Juillet & Aoust.

Le Dimanche 15. festin de la Reyne dans le

1581. Louvre, & après le festin du balet de *Circé* & de ses Nimphes le plus beau, le mieux ordonné & executé qu'aucun d'auparavant.

Le Lundy 16. en la belle & grande lice dressée & batie au jardin du Louvre se fit un combat de quatorze blans contre quatorze jaunes à huit heures du soir aux flambeaux, le Mardy 17. autre combat à la pique, à l'estoc au tronçon de la lance à pied & à cheval, & le Jeudy 19. fut fait le balet des chevaux, auquel les chevaux d'Espagne, coursiers & autres en combattant s'avançoient, se retournoient, & contournoient au son & à la cadance des trompettes & clairons y ayans été dressez cinq ou six mois auparavant.

[Tout cela fut beau & plaisant, mais la grande excellence qui se vit les jours de Mardy & Jeudy fut la musique de voix & d'instrumens la plus harmonieuse & deliée qu'on aye jamais ouy, furent aussy les feux artificiels qui brillerent avec incroyable épouventement & contentement de toutes personnes sans qu'aucun fut offensé; vray est que le feu prit en une grange où l'on resserroit les charriots, & autres harnois de galeres, & animaux accommodez ausdits combats, mais n'en advint autre domage que de laditte grange, & de tout ce qui étoit dedans qui fut tout brulé.]

En ce mois *Strozzi* * quitta son etat de Colonel de l'Infanterie Françoise en faveur de *la Vallette*, & ût pour recompense 50. mil ecus, & de pension annuelle 20. mil livres avec laquelle somme il acheta la terre de *Bressuire* en *Poictou*.

Le Mercredy 8. Novembre deux Ambassadeurs du grand *Turc*, arriverent à *Paris*, où ils furent magnifiquement reçus & bien traitez, l'un d'eux vint par commission particuliere prier le Roy d'assister à la circoncision du fils aisné du Grand Seigneur, qui devoit se celebrer à *Constantinople* au mois de May suivant, l'autre venoit pour

* Philippe Strozzi Sgr d'Epernay fils de Pierre Strozzi Marechal de France, cet office a été erigé en titre de Colonel general de l'Infanterie en faveur du Duc d'Esperon.

pour la confirmation des anciennes confederations entre les *Othomans*, Empereurs des *Turcs*, & les Roys de *France*; ils furent logez au fauxbourg de St. Germain en la rue de Seine, & partirent de *Paris* chargez de beaux presens pour s'en retourner le 10. Decembre. 1581.

Le 28. Novembre la sœur de *la Vallette* * fut mariée à petit bruit au Comte de *Bouchage* puisné du Duc de *Joyeuse*.

La veille, jour de Mardy *la Vallette* accompagné de plusieurs Seigneurs, vint au Parlement où furent en sa presence enterinées les lettres d'erection de la Chastellenie *d'Espernon* que le Roy avoit achetée pour luy du Roy de *Navarre* en Duché & Pairrie, portoient lesdittes lettres qu'en consideration de ce que *la Vallette* devoit estre beaufrere du Roy, il precederoit tous autres Ducs & Pairs après les Princes & le Duc de *Joyeuse*.

Le Dimanche 17. de Decembre le Marquis de *Conty* † frere puisné du Prince de *Condé* fut marié au Louvre avec la Comtesse de *Montafié*, à son mariage ne fut faite aucune somptueuse parade.

* Catherine de la Valette qui epousa Henry de Joyeuse Comte de Bouchage depuis Duc de Joyeuse Pair & Marechal de France dont Henriette Catherine de Joyeuse femme en premieres nopces de Henry de Bourbon Duc de Montpensier & en secondes de Charles de Lorraine Duc de Guise.

† François de Bourbon Prince de Conty, il epousa en premieres nopces Jeanne de Coeme Dame de Bonnestable veuve de Louis Comte de Montafie en Piemont & fille unique de Louis de Coeme & d'Anne de Pisseleu & en secondes Louise Marguerite de Lorraine fille de Henry I. Duc de Guise.

Le Lundy 18. le Roy & les Reynes partirent de *Paris* pour aller à *Annet* tenir sur les fonds le fils du Duc *d'Aumale*. *

Mourut sur la fin de cet an Mr. de *Longueil* Conseiller de la grande Chambre, homme de bien & bon Juge, & qui faisoit plus de provision de livres que d'escus, duquel l'opinion touttesfois étoit tenue meilleure le matin que l'après disner à cause du vin auquel il étoit sujet.

* Charles de Lorraine il avoit epousé Marie de Lorraine fille de René Marquis d'Elbœuf.

1582.

Le Lundy premier jour de l'an, le Roy fit aux *Augustins* la ceremonie de son ordre, & après avoir fait sept Chevalliers ou Commandeurs, leur donna à chascun mil ecus dans une bourse pour estrennes, dont chacun d'eux par l'exhortation du Roy en donna cinquante au Convent des *Cordeliers* de *Paris* pour aider à raccomoder leur Eglise brulée.

Le Lundy 15. Janvier arriverent à *Paris* les Ambassadeurs des treize Cantons venans suplier le Roy de les faire payer de cinq ou six cent mil ecus d'arrerages de leurs pensions; parmy leurs prieres ils mélerent quelques menaces de quitter la confederation de *France* & de se joindre à celle de *l'Espagne* qui les solicitoit fort; on les appaisa de belles promesses, & pour les rendre plus traitables on donna à chacun d'eux une chaisne d'or de 200. ecus & une bourse de 300. pour les frais de leur voyage.

* *Voyez cy-devant p. 54.*

Le Mercredy 17. Janvier Henry de *Mesmes* * Seigneur de *Roissy* venu en la malle grace du Roy, fut desapointé des etats de Chancelier de la Reyne, & de garde des Chartres, il fut fort peu plaint, parce qu'encor qu'il fut tenu pour habil homme, & des plus doctes & dignes de sa robe, neantmoins il étoit connu pour un des plus superbes qui fut à la Cour.

* Artus de Cossé Sgr. de Gonnor dit le Marechal de Cossé, il étoit sorty de la Bastille dès l'année 1575. & mourut en son Chateau de Gonnor en Poictou le 15. Janvier 1582.

Le Vendredy 26. le Roy & la Reyne chacun à part soy & chacun accompagné de bonne troupe allerent à pied de *Paris* à *Chartres* en voyage vers nostre Dame de dessous terre, où fut faite une neuvaine à la derniere messe de laquelle le Roy & la Reyne assisterent, & offrirent une nostre Dame d'argent doré qui pesoit cent marcs à l'intention d'avoir lignée qui put succeder à la Couronne.

En ce mois de Janvier le Marechal de *Cossé* * auquel on disoit que la Bastille & le bon vin avoient

avoient avancé les jours, alla de vie à trespas & fut son état de Marechal donné au Pere du Duc de *Joyeuse*.

Le Jeudy 8. Fevrier Monsieur frere du Roy après avoir demeuré à *Londres* trois mois * près la Reyne *d'Angleterre* de laquelle pendant ledit tems il receut toutes sortes de courtoisies & d'honneurs s'embarqua pour *Anvers*, où le Prince d'Orange & les deputez des Etats de *Flandres* des pieça l'attendoient; pour faire ce voyage, la Reyne continuant ses faveurs luy presta trois navires de guerre equippez à l'avantage, & le fit acompagner des Mylords *Howard*, *Leicester* du *Hatton*, & de plusieurs Seigneurs & gentilshommes *Anglois*.

* Il y a une relation de ce voyage parmy les Memoires du Duc de Nevers T. 1. page 551.

Le 17. feu Monsieur arriva à *Anvers*, & le Lundy 19. luy fut faite une reception autant magnifique qu'oncques y avoit été faicte à l'Empereur *Charles V.* & à *Philippe* son fils Roy *d'Espagne* à leurs bienvenues, grands festins luy furent faits, feux de joye pendant quatre jours, monnoye d'or & d'argent forgée à son nom & à ses armes fut jettée au peuple, & luy fut donné le titre & l'habit du Duc de *Brabant*, & Marquis du *sainct Empire*.

Le 13. Fevrier l'aisné *la Vallette* * frere du Duc *d'Espernon* & pour son respect favorisé du gouvernement du Marquisat de *Salluces* fut marié au Louvre avec la Demoiselle du *Bouchage* à petit bruit, parce qu'il avoit été raporté au Roy que les Ambassadeurs *Suisses* venus pour demander de l'argent qu'on leur devoit, quant on leur repondit que le Roy n'avoit pas d'argent, dirent qu'il n'étoit pas possible que le Roy n'ût ses coffres pleins, puisque depuis 4. ou 5. mois aux nopces du Duc de *Joyeuse* simple gentilhomme avant qu'il l'eut honnoré du titre de mignon de Sa Majesté, il avoit en festins, mascarades, tournois, &c. dependu 12. cent mil ecus & plus.

* Bernard de Nogaret de la Valette Amiral de France qui epousa Anne de Batarnay du Bouchage.

En

En ce mois de Fevrier le Roy maria Caterine de *Fontenay* * fille de *Mesnil aux ecus*, maistre des Comptes que le Roy appelloit sa Cathaut au bastard de *Longueville*, soy surnommant Marquis de *Rothelin*, & luy donna 20. mil ecus & une Abbaye.

* Elle se nommoit Charerine du Val & étoit sœur de François du Val Sgr. de Fontenay & de Marueil, François d'Orleans de Rothelin son mary estoit fils naturel de François d'Orleans Marquis de Rothelin & de Françoise Blosset Dame de Colombieres.

Le Dimanche 18. Mars un Jubilé à *Paris* pour prier Dieu de donner lignée au Roy.

Le Mardy 20. le Nonce du *Pape* disciplina à *St. Germain des Prez* quelques *Cordeliers* du Convent de *Paris*, parce qu'ils avoient élu un Gardien contre l'ordre du *Pape* & du General qui en vouloit de son authorité mettre un contre les statuts de l'ordre; le Procureur general du Roy s'étant porté appellant de l'execution de la Bulle, en vertu de laquelle le Nonce s'étoit ingeré de faire laditte discipline, par arrest de la Cour prononcé en publicque audience le Jeudy 29. dudit mois fut declaré bien recevable apellant, & ordonné que le Nonce seroit apellé en laditte Cour pour venir deffendre audit apel comme d'abus, & cependant deffenses à luy faites d'aucune chose attenter & innover contre les saints decrets, autorité du Roy & Privileges de l'Eglise Gallicane, sur ce sourdit une grande contention au convent des *Cordeliers* qui divisez en deux partis vinrent aux mains par diverses fois, mais enfin par les menées du Duc de *Nivernois* cousin dudit general, & par l'autorité de la Reyne mere le favorisant à cause du pays, cette contention fut appaisée au desir desdits Nonce & General, amonestez neantmoins de ne plus faire telles entreprises: sur ces pauvres freres ainsy disciplinez furent faits ces vers.

Stigmata quæ passis manibus Francisce *gerebas,*
Natorum flagris corpora secta tegunt
Lancea mutavit sævis insignia loris,
Nuncius immiti missus ab Ausonia,

Ut

Ut merito post hæc mutato nomine prisco,
Cordigeros dicat Gallia *lorigeros.*

[Le Dimanche 25. vinrent à *Paris* nouvelles que le Dimanche precedent le Prince *d'Orenge* à l'issue de son disner à *Anvers* comme il entroit de la salle en sa chambre, avoit été d'un coup de pistolet atteint à la joue au-dessus de l'oreille par un Biscain serviteur d'un *Espagnol* Banquier *d'Anvers* parti quelques jours auparavant de laditte ville, & retiré à *Tournay* vers le Duc de *Parme*, celuy qui fit le coup avoit nom *Javregni* agé de vingt cinq ans, lequel pour ce que le coup fut grand traversant les deux joues, de part en part sans avoir touttesfois offensé les dents, la langue ny le palais, fut sur le champ dagué & tué par le Bastard dudit Prince & autres gentilshommes & archers de ses gardes; grand tumulte se mit incontinent par la ville & prirent les Bourgeois tout aussy tôt les armes, par tous les quartiers & dixaines ignorans le fonds de cette entreprise, mais *Javregni* mort fut trouvé chargé de papiers & memoriaux, par lesquels fut decouvert le dessein de leur entreprise, même ayant été le corps mort dudit *Javregni* exposé en lieu public sur un échaffaut fut reconnu pour domestique dudit marchand *Espagnol* Banquier fugitif *d'Anvers* 5. ou 6. jours avant le coup, qui fut cause de faire prendre au corps un serviteur dudit marchand nommé *Antonio Venero*, & un *Jacobin* * deguisé, lesquels interogez furent trouvez complices de la conjuration par ledit Banquier nommé *Amiastro* faite de la mort dudit Prince *d'Orenge* à la susciation de *Philippe* Roy *d'Espagne* qui avoit promis audit *Amiastro* 80. ou 100. mil ecus incontinant après l'execution d'icelle, & étoit en propos ledit *Amiastro* de faire de sa main le coup sans *Javrigny* qui de sa franche volonté se chargea dudit meurtre per-

* Il se nommoit Antonin Timmerman ou Charpentier il est compté au nombre des Saints Martyrs de l'Ordre de St Dominique dans le Traité intitulé, *Sancti Belgi Ordinis Prædicatorum* composé par le P. Hyacinthe Chocquet Religieux de cet Ordre & imprimé à Douay en 1628. 8.

1582. persuadé par un *Jesuite* que si-tost qu'il auroit fait le coup, soudain seroit porté en Paradis par les Anges qui luy avoient ja retenu sa place près Jesus-Christ au-dessus de la Vierge Marie, lesdits *Javregny* tout mort, *Venero*, & *Timmerman Jacobin* tous vifs après que le procès leur eut été fait, furent publiquement executez, & le Prince *d'Orange* si bien pensé qu'au bout de trois mois il fut guery de touttes ses playes.]

Le Lundy 26. Mars les gardes du Roy par commandement de sa Majesté forcerent la conciergerie du Palais pour en tirer un gentilhomme sien favory, parent & Capitaine avoué de *la Vallette*; ce gentilhomme étoit apelant de la mort atteint & convaincu d'avoir assassiné un gentilhomme *Poitevin* en sa maison entre les bras de sa mere & de sa femme.

Le Jeudy 29. le Marquisat *d'Elbeuf* fut erigé en Duché & Pairie.*

* En faveur de Charles de Lorraine Marquis puis Duc d'Elbeuf grand Veneur de France mort en 1605 il avoit épousé Marguerite Chabot.

Le Vendredy 11. May à la porte de *Paris* fut decapité un gentilhomme *Beaufferon* nommé *Berqueville* pour avoir été present l'épée au poing à la recousse d'un autre gentilhomme que des sergents menoient prisonnier au Chastelet, en laquelle recousse y ût un sergent tué & autres blessez, icelluy *Berqueville* étant sur l'echaffaut remontra qu'à tort il avoit été condamné à mort pour le meurtre du sergent, qu'il n'avoit fait ny consenty, touttesfois qu'il reconnoissoit que Dieu étoit juste lequel il croioit l'avoir conduit à ce point de mort ignominieuse pour reparation d'un meurtre par luy commis en la personne d'un gentilhomme qu'il nomma, duquel meurtre on n'avoit oncques pû decouvrir l'autheur.

Le Samedy 19. May Jean *Poisle* Conseiller en la grande chambre au procès duquel la Cour étoit empeschée depuis neuf mois, fut condamné par arrest donné au raport de Mr. *Chartier* juge droit &

1582. & incorruptible à faire amende honnorable, à genoux teste nue à huis clos, toutes les chambres assemblées au parc de l'audience & illec dire & declarer que mal temerairement & indiscrettement il avoit commis les crimes mentionnez au procès dont il se repentoit & en demandoit pardon à Dieu, au Roy & à la Justice, fut par le même arrest privé de son état & declaré incapable de tenir office royal de judicature, banny de la ville, Prevosté & Vicomté de *Paris* pour cinq ans, & outre ce condamné en la somme de 500. ecus envers le Roy aplicable à la refection du Palais, & en 200. ecus d'amende envers les pauvres de *Paris*, & es despens du procès envers René *le Roullié* aussy Conseiller accusateur; il fut amené en la grand chambre par *Dorron* premier huissier accompagné de *Malingre* autre huissier avec lequel il fit refus de marcher, mais voyant qu'icelluy premier huissier s'acheminoit pour aller faire entendre à la Cour sa rebellion il alla effrontement, & la teste haute, & arrivé avec sa robe du Palais, & son chaperon à bourlet voulut parler, mais il fut interrompu par le President de *Morsan* qui luy dit: *Me. Jean Poisle mettez vous à genoux & ecoutez la lecture de vôtre Arrest*, alors il mit un genouil en terre, auquel le President dit *Me. Jean* mettez les deux genoux en terre & depéchez, de quoy il se voulut excuser sur sa vieillesse & pretendue indisposition, mais enfin étant contrainct d'obeir luy fut faite la lecture de son arrest, & luy dicta le Greffier les mots qu'il avoit à dire, lesquels il prononça hautement & superbement, puis dit tout haut qu'il remercioit Dieu & la Cour, qu'il avoit été jugé par ses ennemys, mais que, *qui confidit in Domino non turbabitur cor ejus*, puis requit la Cour, puis qu'il étoit banny pour cinq ans qu'il luy plut luy donner quelque delay, *ad colligendas sarcinulas*, à quoy luy fut repondu que bien luy vien-

1582. viendroit de presenter sa requeste à cette fin, ce fait il fut ramené en la chambre du tresor sur la seconde porte du Palais où il avoit été prisonnier, & y retourné en la même façon qu'il étoit venu avec semblable hautesse & assurance comme s'il fut allé aux noces, dès ledit jour il fit couper sa barbe qu'il nourissoit longue depuis qu'il étoit prisonnier, paya les 700. ecus pour les deux amendes, & le lendemain s'en alla à *Fontainebleau* pour tacher à obtenir son rappel de ban, ce qui luy fut tout à plat denié.

Le peuple murmura fort contre cet arrest disant que si ce Conseiller étoit convaincu des cas à luy imposez comme son arrest le portoit, on le devoit sans misericorde envoyer droit au gibet; les *Predicateurs de Paris* en parlerent même en leurs chaires entre les autres F. Maurice *Poncet* curé de St. Pierre des assis qui fit une comparaison de la diligence des Messieurs à celle de sa chambriere, equivoquant sur la poesle & le chaudron qui étoit le Conseiller *Molevant* * appellé *Malevolus* par le President *de Thou*, & que chascun disoit ne valoir pas mieux que *Poisle*, auquel propos fut fait le huittain suivant.

* Il y avoit lors deux Conseillers au Parlement de ce nom, Guillaume & François de Maulevault.

Soixante hommes ont fait en neuf mois tous entiers,
Disoit le bon Poncet *ce que ma Chambriere*
Pouroit en un quart d'heure elle seule mieux faire,
Car ils ont employé d'un an les trois quartiers,
A curer une poisle & combien pense-t-on,
Qu'il faudra bien de tems à fourbir le chaudron?
Vous diray-je son nom? je le diray tout haut,
Non feray, vous ririez, pourquoy? le Mot le Vault.

* Elle étoit fille de Louis de Bourbon II. du nom Duc de Montpensier & de Jaqueline de Longwic Comtesse de Bar-sur Seine elle renonça à son Abbaye & à ses vœux en 1574. & epousa Guillaume de Nassau Prince d'Orange tué à Delft en 1584. le Duc de Montpensier son Pere approuva son mariage par une declaration particuliere en 1581.

En ce mois de May mourut à *Anvers* Dame Charlotte de *Bourbon* * Princesse *d'Orange* celle des

1582. des filles du Duc de *Montpensier* qui avoit été Abbesse de *Joarre*.

En ce même mois de May Jean *Bailly* President des comptes à *Paris* mourut en l'Abbaye de *Bourgueil* en *Anjou*, que peu auparavant il avoit acheté 18. mil ecus de *Cimier*, on crut qu'il avoit été empoisonné pour faire vacquer son Abbaye, qui peu après son decès fut donnée à *Fervaques* qui tenoit le premier lieu entre les favoris de Monsieur, & ja avoit l'Eveché de *Lisieux*.

Au commencement du mois de Juin Monsieur assembla des forces en *Flandres* entr'autres quinze cent Reistres qui passerent au long de la ville de *Reims* par le *Rethelois*, où ils firent mille maux, & arrivez aux Pais-Bas saccagerent *l'Artois* & pays voisins, les titres que Monsieur prenoit lors étoient *François fils de France frere unique du Roy par la grace de Dieu, Duc de Lauthier, de Brabant, de Luxembourg, de Gueldres, d'Alençon, d'Anjou, de Touraine, de Berry, d'Evreux, & de Chasteau-Thierry, Comte de Flandres, de Zelande, de Hollande, de Zutphen, du Mayne, du Perche, de Mante, Meuleuc, & Beaufort, Marquis du sainct Empire, Seigneur de Frise & de Malines, deffenseur de la Liberté Belgique.*

Le 19. Juin le Duc de *Joyeuse* fit au Parlement le serment d'Admiral de *France*, lequel etat luy avoit été vendu par le Duc de *Mayenne* cent vingt mil ecus que sa Majesté paya pour son mignon.

En ce tems, la Reyne de *Navarre* arrivée à *Paris* trouvant l'hostel *d'Anjou* vendu par le President *Pybrac* à la Dame de *Longueville*, acheta la maison du Chancelier *Birague* à la couture de sainct Caterine vingthuit mil ecus, & se retira ledit *Birague* au Prieuré de Ste. Caterine qu'il tenoit en titre longtems auparavant sous le nom d'un sien neveu, & en l'une des chapelles de l'Eglise, duquel Prieuré il avoit ja pieça fait eriger à sa

1582. sa feue femme * un monument de marbre de magnifique structure.

* Elle se nommoit Valentine Balbiane.

Le 25. Juin le Roy & la Reyne furent en voyage à notre Dame de *Chartres*, y donnerent une lampe d'argent de 40. marcs & 500. l. de rente pour la faire ardre jour & nuit, au retour duquel voyage s'en alla à *Fontainebleau*, où il assembla le Conseil des Princes & autres de son Conseil d'Etat, pour prendre avis de la reponse qu'il devoit faire au *Pape*, & au Roy *d'Espagne* qui le solicitoient de faire publier & de recevoir en *France* le Concile de *Trente* & *l'Inquisition*.

Le Lundy 18. Juillet le Roy par l'exhortement comme on presumoit de Mr. de *St. Germain* Chanoine & Theologal de *Paris* qu'il avoit n'agueres retiré près de luy pour conseil & direction de sa conscience, fit declaration qu'il ne vouloit des lors en avant plus vendre les offices de judicature, mais en pourvoir gratis gens capables de fait, il en fit le 23. en son Parlement de *Paris* publier ses lettres patentes, mais peu après à l'appetit de ses mignons & autres harpies il se laissa aller & fit publier en laditte Cour un edit de creation de deux nouveaux Conseillers en chaque siege Presidial.

Au commencement d'Aoust à *Bruges*, où étoit lors Monsieur, furent decouverts environ trente *Espagnols* qui sous la conduitte d'un *Balduin* flament italianisé ayant charge du Duc de *Parme*, avoient conspiré de faire mourir ledit Seigneur Duc *d'Alençon*, dont les uns furent tuez, les autres pendus, rouez & exemplairement punis; *Balduin* se voyant arreté, se donna de sa dague quelques coups dans l'estomach dont il mourut tost après, *Salcede* le jeune né en *France* fils de ce vieil *Salcede Espagnol* qui avoit tant fait la guerre au Cardinal de *Loraine*, & qui fut tué à *Paris* par ceux de *Guise* en 1572. le jour de *St. Barthelemy*, étant

étant trouvé complice, fut arreté prisonnier, & luy fut commencé son procès, par lequel se sentant perdu, il s'avisa de charger de cette conspiration ceux de *Loraine* & de *Guise*, * & quelques autres grands Seigneurs étans en la Cour du Roy, afin d'être amené en *France* pour leurs estre confronté, esperant d'estre recous en chemin par le moyen du Duc de *Parme*, de fait il fut envoyé en *France*; mais *Believre* pour cet effet envoyé en *Flandres*, le fit conduire si dextrement qu'il ne put étre recous, & luy fut par le Parlement fait son procès par lequel atteint & convaincu de conspiration de mort contre Mr. le Duc *d'Alençon* & même contre le Roy, & de plusieurs autres crimes, fut condamné d'étre tiré à quatre chevaux; ce qui fut executé en la place de Greve le 26. Octobre de cette année, ou par l'interceſſion de Madame de *Martigues* Ducheſſe de *Mercœur* sa parente ou alliée il ne souffrit qu'une ou deux tirades, puis fut étranglé, sa teste coupée fut envoyée à *Anvers*, les quatre quartiers de son corps pendus près les quatre principales portes de *Paris*; le Roy & les Reynes assisterent à l'execution dans une chambre de l'hostel de ville, & y firent venir le President *Brisson*, les Conseillers *Perrot*; *Chartier*, *Michon*, & *Angenouſt* Raporteur du procès pour en conferer avec eux; & quant *Tanchell* Lieutenant de robe courte present à l'execution avec ses Archers, vint dire au Roy que, sur le bas de l'echaffaut sur lequel étoit son corps quant il fut tiré, il s'étoit fait delier les deux mains pour signer sa derniere confession, qui étoit qu'il n'étoit rien de toutes les charges qu'il avoit mises sus aux plus grands du Royaume; le Roy s'écria ho le meschant homme, voire le plus meschant dont onques j'aye ouy parler, ce disoit le Roy pour ce que à la derniere question où il avoit assisté derriere une tapisserie, il luy avoit ouy affirmer & jurer que tout ce qu'il avoit

1582.

* On pretend qu'il decouvrit lors tout au long & par le menu les projets des Guises pour éteindre la maison Royalle & usurper la Couronne sur les Princes du sang.

1582. dit contr'eux étoit vray, comme beaucoup aussy l'ont crû & le croyent encor, vû les tragedies qui se sont faites depuis par les accusez.

[Bruit fut qu'il étoit atteint & convaincu d'entreprise de faire rendre *Calais* & *Dunkerque* entre les mains du Duc de *Parme* & à *l'Espagnol* par les bonnes intelligences qu'il y avoit,] on compte cette mine pour la premiere de la ligue qui ne put jouer.

En ce tems, vinrent à *Paris* les premieres nouvelles de la deffaite de *Strozzi* & de sa compagnie, il étoit dès le mois de May party de *Bronage* avec nombre de vaisseaux bien equipez & garnis de bons soldats, & de plusieurs gentilshommes pour faire quelque grand exploit de guerre contre *l'Espagne*, en faveur de Dom *Antoine*, étant aux *Assores* en *l'Isle de sainct Michel*, lequel *Antoine* étoit seul resté de la race des Roys de *Portugal* & qui pretendoit droit à cette Couronne, comme aussy faisoit la Reyne mere laquelle avoit envoyé ce secours: le Comte de *Brissac* & *Layneville* Capitaines Normands se sauverent des premiers incontinant qu'ils virent la flotte *d'Espagne* au combat avec la *Françoise* & arriverent à la Cour le 21. d'Aoust; la Reyne mere ne sçut prendre leurs excuses sur tout de *Layneville*, à qui elle auroit joué mauvais tour s'il ne se fut sauvé de viteſſe, *Strozzi* ayant bravement attaqué l'escarmouche avec trois ou quatre vaisseaux seulement fut invesly par un grand nombre de vaisseaux *Espagnols*, & tout son vaisseau coulé à fond & luy mis & tombé entre les mains du Marquis de *Ste. Croix*, fut tué de sang froid de deux coups de dague & son corps jetté à la mer, si le reste de l'armée qui se retira sans combattre l'avoit suivy, *l'Espagnol* sans doute étoit deconfit.

Le Mardy 16. d'Aoust Jean de *Nully** premier Presi-

*Il étoit premier President de la Cour des Aides & devint furieux Ligueur, le Docteur Roze Eveſque de Senlis, debaucha sa fille qui étoit fort belle & en eut un enfant, ils n'en furent pas moins bons amis. *Voyez* la Satyre Menippée.

President des Generaux fut fait Prevost des marchands de *Paris* par ordre du Roy croyant qu'il étoit homme de service. 1582.

En ce mois d'Aoust vint de *Boulogne* à *Paris* un *Italien* qui se disoit avoir été esclave des *Turcs* par l'espace de huit ans & avoit apris plusieurs gentilleries & dexteritez rares & remarquables, il se fit voir premierement au Roy & après à la Cour étant à *Fontainebleau*, puis vint à *Paris* où s'étant fait voir en quelques endroits particuliers, & sentant qu'on prenoit gouſt à son batelage, il ouvrit boutique en une carriere au long des murs de la ville tirant de la porte de *Bussy* à la porte de *Neſle*, & y ayant fait dresser une forme de lice avec des paulx & des cordes, y reçut tous venans à cinq sols par teſte; ce qu'il sçavoit faire étoit que sur son cheval courant à toute carriere il demeuroit debout sur les deux piés tenant une zagaye en main qu'il dardoit assez dextrement au bout de la carriere, & se renfourchoit en selle; en même état il tenoit à la main une masse d'armes qu'il jettoit en l'air, & reprenoit plusieurs fois durant la carriere, en une autre carriere ainsy debout sur la selle le cheval courant, il mettoit l'un des pieds en terre, & reſſaultoit en selle cinq ou six fois durant la carriere debout sur la selle; d'une lance qu'il tenoit sous le bras comme en arrest, il emportoit un gand pendu au milieu de la carriere, & tiroit un cimmeterre pendu à son coté hors du foureau, & le remettoit cinq ou six fois, assis en selle le cheval courant à toute carriere, d'un arc *Turc* qu'il tenoit en main il tiroit fleches en avant & en arriere à la mode des *Tartares*, & pour dernier mets de son service, le cheval ainsy courant à toute carriere il se tenoit des mains à l'arson de devant, & ayant la teſte bas, & les pieds en haut fourniſſoit la carriere, au bout de laquelle il se

1582. renfourchoit en la selle, il gagna pour quelques mois beaucoup d'argent.

In equestrem Sagittarium,
Suspicis æthereo currentes orbe planetas,
Motibus adversis ire, rapique retro,
An mirum audire est cælestes talia divos,
Qualia mortales assimilare queant?
En novus hic Lapitha, *aut agilis* Centaurus *habenas*
Sustinet, admissi flans agitator equi,
Carceribus se effundit equus, dum rector in ambos,
Erigitur, dextra gesticulante, pedes,
Cornipedis rapida vehitur levitate per auras,
Inflectit corpus qualibet inde suum.

Le Mercredy 28. Septembre Claude *Touard* fils de l'hostelier de l'ecu de France *d'Estampes*, & clerc de *Bailly* * Président des comptes fut condamné à étre pendu pour avoir causé la grossesse de la fille dudit *Bailly*, & étant mené à la Greve fut recous des mains de la Justice par force publique & enfin sauvé, dont il y ût deux sergents tués & plusieurs autres blessés; cette forme de recousse étoit pernicieuse & grandement punissable; la verité est touttesfois que ce jugement étoit inique & trouvé tel de tous les hommes d'esprit, & le peuple pendant la cause d'appel tumultuoit par toute la ville de ce que pour avoir fait un enfant à la fille du President des comptes *Bailly* homme de mauvais nom & reputation sous couleur de mariage, on l'avoit condamné à mourir, & que *Poisle* Conseiller de la Cour chargé & convaincu de plusieurs crimes sans comparaison plus énormes & plus punissables

* Guillaume Bailly receu Avocat le 12. Novembre 1538. frequenta le bareau à Paris avec reputation jusqu'en 1547. qu'il fut pourveu d'un office de maistre en la Chambre des Comptes de Paris où il fut receu President en 1549. les Roys Henry II & Charles IX l'établirent Sur-Intendant des finances au delà des Monts en 1555. & 1571. Il fut fait Conseiller d'Etat en 1569. Conseiller d'honneur au Parlement de Paris en 1573. & 1579. & est mort à Bourgueüil en Anjou, dont il étoit Abbé en 1582. il servit dans tous ces emplois avec honneur & reputation suivant son eloge tiré des Opuscules de Loisel. pag. 634. qui est fort different de ce qui est icy rapporté de luy.

1582. bles avoit été seulement condamné à une petite amende, & ores que ledit *Touard* lors du delit par luy commis fut clerc & consequemment serviteur domestique dudit President; touttesfois la fille par luy engrossée, avoit toujours maintenu qu'elle l'avoit sollicité à ce faire, que c'étoit un vray & legitime mariage contracté entre eux-même avant la copullation charnelle à laquelle elle avoit été induicte par l'exemple d'une garse de chambriere qu'il avoit, qu'il faisoit coucher avec elle & qui la nuict se levoit du coté de cette fille pour aller coucher avec son pere, aussy avoit la Cour condamné à mort ledit *Touard* à la poursuitte des parens & alliez de la fille pour expier la honte faite à leur famille aussy pour l'exemple & la consequence, & telle étoit la voix de tout le peuple, ce qui le poussa à la sedition & à la recousse du criminel, laquelle encore qu'elle ne vallut rien, & qu'il ne faille s'arrester au dire d'une populace ignorante & legere, la verité est toutesfois que ce jugement étoit inique & trouvé tel de tous hommes d'esprit, car l'un & l'autre maintenoient qu'ils étoient mariés ensemble d'un mutuel consentement, après le garçon étoit beau & capable de faire quelque chose de bon, pour à quoy s'acheminer ses parens offroient luy fournir jusqu'à dix ou douze mil livres pour luy acheter un etat: quant à la pretendue inegalité on ne pouvoit ny ne devoit y avoir regard, car outre que l'offre que faisoient ses parens la couvroit si aucune y avoit, on sçait que la mere de la fille étoit fille d'un bien mediocre marchand, & le pere fils d'un petit commissaire du Chastelet, qu'on avoit veu mandier sa vie & son repas à *Paris*, & que la fille n'avoit pas plus de bien que le jeune homme offroit employer en un état joint la bonne affection qu'ils s'étoient toujours portez & la grossesse & enfantement avenus du vivant du pere

1582. qui l'avoit bien sçeu & n'en avoit jamais fait plainte, ains leur avoit pardonné la faute comme ils disoient ; tellement qu'en consommant ce mariage en face d'Eglise & en publique assemblée comme il devoit, ce jeune homme en demeuroit plus interessé que la fille, on tacha de decouvrir les autheurs de la sedition, & enfin en fut attrappé un qu'on disoit n'en pouvoir mais touttesfois qui meritoit bien la mort d'ailleurs, & étoit archer voleur de *Tanchon*, lequel fut executé à mort au lieu même le 16. d'Octobre ensuivant, *Unum pro multis dabitur caput.*

En ce mois de Septembre Louis de *Bourbon* Duc de *Montpensier* mourut en sa maison de *Champigny* ; c'étoit un Prince genereux, amateur du repos de la *France*, & très-fidel serviteur du Roy.

Le Mardy premier jour de Novembre Christophe de *Thou* premier President du Parlement, mourut en son hostel de *Paris*, on attribuoit l'occasion de sa maladie & de sa mort à une colere dont il s'aigrit contre le Roy qui luy fit faire beaucoup de choses contre son gré en la condamnation de *Salcede*, car il étoit serviteur de la maison de *Guyse*, & ût desiré comme leur obligé, & fait de leur main d'accorder leur service avec celuy du Roy son maistre duquel il étoit très-fidel serviteur, mais n'en pouvant venir à bout, & le Roy luy en ayant tenu de rudes propos ; ce bon vieillard les ayant pris à cœur, la facherie avec les ans le mirent au tombeau ; il mourut agé de 75. ans après avoir demeuré marié avec Isabeau de *Tuleu* * sa femme 49. ans & 7. ou 8. mois plein d'honneurs & de biens ; il fut enterré le Lundy 14. en la Chapelle que son pere avoit fait bastir & decorer dans l'Eglise de St. André des Arts sa parroisse en notable pompe funebre, Mr. l'Evesque

* Elle étoit fille de Jean de Tuleu Sgr. de Celi & de Jeanne Chevalier. *Blanchart* Hist des Presidens à Mortier du Parlement de Paris pag. 354.

1582. que de *Meaux* * Tresorier de la Ste. Chapelle faisoit l'office, & y fit marcher la Ste. Chapelle en corps qui chanta tout le long du chemin les sept pseaumes penitentiaux en faux bourdon, le Roy & les Reynes étans en la maison du Prevost de *Paris*, & voulans voir la pompe la firent passer sur le Quay des *Augustins* & reprendre pardevant l'hostel St. Denys & la rue de St. André des arts, l'université y étoit en corps, la Cour n'y marcha pas en corps ; mais tous les Presidens & Conseillers étans alors à *Paris* y assisterent en robes noires precedez de douze ou quinze maistres des Requestes, les Presidents, *Prevost* & *Brisson*, & les deux plus anciens Conseillers *Anjorrant*, & *Chartier Spretis Magistris Requestarum* porterent les 4. coins du poisle, qui étoit de veloux noir croisé de satin blanc avec ses armoiries de broderies, les Princes de *Nevers*, de *Guyse*, de *Mayenne*, *d'Aumale*, de *Genevois*, de *Nemours*, les Ducs *d'Espernon* & de *Joyeuse*, & plusieurs autres Seigneurs marchoient avant le dueil incontinant après le corps, les Generaux de la justice des aydes, la Chambre des comptes, le Prevost des marchands, & les Eschevins ny étoient pas, bien y envoyerent ceux de l'hostel de ville, deux douzaines de torches garnies de leurs armoiries ; le Prevost de *Paris* y assista avec ses sergens fieffez cinq Evesques en leurs rochets menoient les cinq dueils ; Mre. Jean *Prevost* Curé de sainct Severin fit le sermon funebre, il laissa deux fils & deux gendres, qui furent Philipe *Hurault* de *Cheverny* garde des seaux, & Achilles de *Harlay* tiers President de la grand chambre, il laissa aussy deux freres, Nicolas de *Thou* Evesque de *Chartres*, & Augustin de *Thou* Advocat du Roy au Parlement ; ledit premier President mourut regretté de tous, il étoit de facile accès, il faisoit volontiers plaisir où il en étoit requis, expedi-

* Louis de Breze Abbé de St. Faron de Meaux & d'Igny Tresorier de la Ste. Chapelle à Paris, il avoit été grand Aumosnier de France.

tif aux publiques audiences, qui est ce que demandent les Procureurs, qui le regrettent encor comme le premier & le dernier du Palais ; le Roy donna l'etat de premier President à *Achilles de Harlay* lors absent aux grands jours de *Clermont en Auvergne* & à Jean de *la Gueste* Procureur general l'etat de President qu'avoit ledit *Harlay* auparavant, le fils aisné de *la Gueste* agé de 25. ans fut Procureur general.

A la St. Martin à l'ouverture du Parlement furent faites deffenses aux Procureurs de passer aucuns apointemens en droit ny de poursuivre aucune cause sur peine de cent livres Parisis & de poursuivre avant qu'ils ussent payé la dace des procès remise sus par l'edit du Roy publié le 26. Juillet 1580. l'execution duquel avoit été toujours surcise par le moyen du deffunt premier President, dont le Roy luy avoit sceu fort mauvais gré, & y en a qui tiennent que le langage aigre dont il luy usa fut cause en partie d'abreger les jours de ce bon homme.

En ce tems le Roy après avoir marié le Duc de *Joyeuse* avec la sœur de la Reyne, & de *Bouchage* son frere avec la sœur du Duc *d'Espernon*, voulut étendre la faveur pour toute la race, il fit le tiers frere grand Prieur de *Languedoc*, le quatrieme Archevesque de *Narbonne*, & le cinquieme * mary de la fille de *Mouy* de *Bellemcombre*.

En ce même tems le Roy envoya 4. ou 5. edits nouveaux d'erections d'officiers tout neufs pour en tirer de l'argent & le donner à ses deux petits mignons qui tenoient plus grand train que n'avoient fait les enfans de *François I.* & de *Henry II.* de leur vivants.

Le Lundy 28. Novembre arriverent à *Paris* les Deputez des Cantons *Suisses* venans jurer la ligue faite avec le Roy nonobstant les menées du Roy

* Ce cinquieme frere se nommoit George de Joyeuse Vicomte de St. Didier, le mariage projetté entre luy & Claude Marquise de Mouy fille de Charles Marquis de Mouy n'eut point d'effect, parce qu'il mourut d'apoplexie quelques jours avant son accompliſſement Cet article doit être placé en 1584 qui est le temps que ce mariage devoit être fait. Claude Marquise de Mouy a depuis epousé Henry de Lorraine Comte de Chaligny & est morte en 1627.

Roy *d'Espagne*, lequel depuis 4. ans étoit à les gagner jusqu'à offrir de leur payer comptant les huit cent mil livres que le Roy leur devoit, & leur doubler à l'avenir leurs pensions ; le Roy *prætermorem* fit aller le Prevost des marchands & Echevins avec leurs robes my-parties de rouge, & tanné, & leurs archers & officiers au-devant d'eux hors de la porte de St. Antoine & les accompagnerent jusqu'en l'hostel de ville, d'où leurs furent envoyez tous les jours qu'ils demeurerent à *Paris* par lesdits Prevost & Echevins treize pastez de jambons de *Mayence*, trente quartes d'hypocras blanc & clairet & quarante flambeaux de cire, & ce par commandement & exhortement du Roy, qui pour d'autant soulager la ville de la despense luy donna 4000. ecus.

Le Dimanche 4. Decembre vinrent tous & le Roy aussy ouyr la messe en l'Eglise de *Paris*, après laquelle furent les articles de ladite ligue lus mot après autre & jurez sur les saints Evangiles de part & d'autre ; ce fait le Roy les traita à disner magnifiquement au logis de l'Evesque de *Paris*, & l'apresdiner fut chanté le *Te Deum* à St. Jean en Greve, lesdits Prevost & Echevins presens, lesquels aussy en firent les feux de joye, les Princes aussy, & les grands Seigneurs qui se trouverent lors à *Paris* firent les uns après les autres braves festins ausdits *Suisses*, lesquels la veille de St. Thomas & jours suivants reprirent le chemin de leur pays, bien contents de la bonne reception & des beaux presents qu'on leur avoit faits, car outre une bonne somme de deniers qu'ils toucherent sur & tant moins des arrerages de leurs pensions, le Roy leur donna à chascun une chaisne d'or pesante la plus haute 700. ecus, & la moindre 200. au bout de laquelle étoit pendue une medaille d'or à son portrait pesante environ 12. ecus.

En

1582. En ce tems le Roy affammé d'argent fit une insolite exaction, car sur tous les marchands de vin en gros à *Paris* il fit une taxe sur l'un de mil ecus, sur l'autre de 800. & ainsy qui plus qui moins selon le raport qu'on luy faisoit de leurs moyens & leur envoya à chacun un mandement de payer sa quotte dans 24. heures sur peine de prison, sans ouir remontrances; pareilles taxes avoient été faites sur tous ceux de ce Royaume qui s'étoient mélez du trafic du sel.

En ce mois de Decembre fut confirmé par Edit du Roy la reformation du Kalendrier par le Pape, pour le retranchement de dix jours tellement que le 10. de Decembre on compta 20. sans toutteſfois que par cette abreviation les debteurs pussent estre contraints par leurs creanciers sinon qu'autant de jours après le terme échu qu'il y en auroit eu de perdus, & sans prejudice aux actions de retrait lignager qui devoient avoir cours sans aucune abbreviation.

1583.

1583.

Le premier jour de l'an 1583. le Roy fit la solemnele celebration de son ordre du St. Esprit aux Augustins en la maniere acoutumée & le lendemain après le service des morts fut enterré solemnellement le manteau & l'ordre de Philippe *Strozzy* tué dans un conflit naval.

En ce mois de Janvier la riviere de *Seyne* deborda étrangement, ce qui fut cause que le bled fourment valut onze livres, l'avoine huit livres & le cent de foin quinze livres.

En ce tems le Roy leva sur les villes de son roiaume quinze cent mil ecus de subvention, & fut la quotte de *Paris* de deux cent mil francs que le Roy commanda au Prevost des marchands & Echevins imposer par forme de capitation sur ses bons bourgeois de *Paris*; nonobstant lequel commandement se fit une assemblée en l'hostel de ville

1583. le où se trouverent le Cardinal de *Bourbon*, *Villequier* Gouverneur de *Paris* de la part du Roy, où il fut resolu de faire à sa Majesté remontrances sur sa demande, elles furent faites le 15. du mois par le President de *Nully* & laissée par écrit, le Roy fit une benigne reponse de bouche, & peu après en fit une autre par écrit qui contenoit qu'absolument il vouloit avoir les deux cens mil francs par luy demandés, sur laquelle reponse la ville assemblée resolut qu'on diroit à sa Majesté que la ville ne luy pouvoit fournir cette somme, de quoy le Roy irrité se la fit donner par *Vigny* Receveur de la ville.

Le 20. Janvier mourut à *Jainville* Anthoinette de *Bourbon* * Douairiere de *Guyse* agée de 88. ans & en reputation d'une sage & devote Princesse.

* Elle étoit née a Ham le 25. Decembre 1494. & avoit été mariée par contract du 9. Juin 1513. avec Claude de Lorraine Duc de Guise, ainsy elle étoit agée de près de 90. ans.

Le 21. Janvier le Roy après avoir fait ses Pasques & devotions au Convent des Bons hommes de *Nigeon*, s'en revint au Louvre, où arrivé il fit tuer à coups d'arquebuses, les lions, ours, & taureaux, & semblables bestes qu'il souloit nourir pour combattre contre les dogues, & ce à l'occasion d'un songe, par lequel il luy sembloit que les lions, ours, & dogues le devoroient, songe qui sembloit presager que les bestes furieuses de la ligue se rueroient sur ce pauvre Prince & sur son peuple.

Le 28. Janvier arriverent à *Paris* les nouvelles de ce qui arriva à *Anvers* le 17. feste de St. Antoine, les *François* s'estans voulu rendre maistres *d'Anvers* & le saccager comme les *Espagnols* avoient fait cinq ou six ans auparavant, manquerent leur entreprise; 15. ou 1600. furent tués entre lesquels se trouverent 3. ou 400. gentilshommes, Monsieur mepriſé & delaissé d'un chacun se retira à *Tenremonde* & lieux circonvoisins bien mal à son ayse: mais il se soucia peu de tant d'hom-

d'hommes & braves peris, même deux jours après ce desastre comme l'on discouroit de la mort du Comte de *St. Agnan* * brave officier & fort fidel à son service lequel s'étoit noyé en cette occasion, je crois dit-il, que qui auroit pû prendre le loisir de contempler à cette heure *St. Agnan* on luy auroit vu faire une plaisante grimace ce disoit-il, parce que le Comte avoit coutume d'en faire.

* Claude de Beauvilliers Comte de St. Aignan Gouverneur d'Anjou Sur-Intendant de la maison de Monsieur fils de René de Beauvilliers & d'Anne de Clermont Tallard.

Sur cette folle entrepriſe.

Gallia *ventosa est*, *ventosus & incola*, *vento*
Nulla fides, *ergo perfide* Galle, *vale.*

Gallia *fastidit pacem*, *fastidit & arma*,
Gallus *nec pacem*, *ferre nec arma potest.*

Le franc archer de Bagnolet,
Se joue en la ville d'Anvers,
Du pris preneur est fait valet,
Tous nos beaux faits sont à l'envers.

Flamends *ne soyez etonnez*,
Si à François *voyez deux nez*,
Car par droit, *raison*, *& usage*,
Faut deux nez à double visage.

* Juste Louis Sgr de Tournon Comte de Roussillon qui epousa Madelaine fille de François III. Comte de la Rochefoucault tué à la journée de St Barthelemy en 1572. & de Charlotte de Roye sa seconde femme.

Le 29. Janvier au Conseiller *Nicolai* fils aisné d'Aymar *Nicolai* premier President de la Chambre des comptes, fut tiré un coup de pistolet par un homme de cheval, lequel se retira sans estre connu suivy ny aprehendé au milieu de *Paris* entre dix & onze heures du matin près St. Jaques la Boucherie ledit Conseiller revenant du Palais sur sa mule.

Le Dimanche 13. Fevrier en l'hostel de *Guyse* fut fait le festin du mariage de *Tournon* * avec la Demoiselle de la *Rochefoucault*, auquel le Duc de *Guyse* n'assista point, pour ce que il partit de

de *Paris* le matin pour aller aux nopces du Duc *d'Elbeuf* * son cousin qui epousoit la fille aisnée de *Chabot* Comte de *Charny* grand Ecuyer.

* Charles de Lorraine premier du nom Duc d'Elbeuf qui epousa Marguerite Chabot Comtesse de Charny fille de Leonor Chabot Comte de Charny grand Ecuyer de France & de Françoise de Rye sa seconde femme, elle étoit l'aisnée de ce mariage: mais il y avoit deux filles d'un premier lict qui étoient les Comtesses de Tavannes & de Tillieres.

Le Dimanche 20. Fevrier fut fait au Louvre le festin du mariage du Comte de *Brienne* * de la maison de *Luxembourg* avec la petitte sœur du Duc *d'Espernon* agée de onze à douze ans; ce mariage fut fait par l'exprès commandement du Roy voulant gratifier son archimignon.

* Charles de Luxembourg Comte de Brienne & de Ligny; sa femme Anne de Nogaret de la Valette fille de Jean de Nogaret de la Valette & de Jeanne de St Lary de Bellegarde.

Le jour de Caresme prenant le Roy avec ses mignons furent en masques par les rues de *Paris*, où ils firent mille insolences, & la nuict allerent roder de maison en maison jusques à six heures du matin du premier jour de Caresme, auquel jour la pluspart des prescheurs de *Paris* le blamerent ouvertement, ce que le Roy trouva fort mauvais, même de la bouche du Docteur de *Rose* * l'un de ses predicateurs ordinaires, lequel il manda, & qui après quelque difficulté croyant qu'on le voulut mal traiter se representa à sa Majesté, le Roy luy dit qu'il luy avoit bien enduré de courir dix ans les rues jour & nuit sans luy en avoir jamais dit ny fait aucune chose, & que pour les avoir seulement couru une encor en un jour de Caresme prenant, il l'avoit preché en pleine chaire qu'il ny retournast plus, & qu'il étoit tems qu'il fut sage; *Rose* demanda pardon à sa Majesté qui non seulement luy pardonna, mais quelques jours après l'ayant envoyé querir luy donna une assignation de 400. ecus pour acheter, luy dit le Roy, du sucre & du miel pour aider à passer le Caresme & adoucir vos trop aigres parolles.

* Guillaume Rose natif de Chaumont en Bassigny, grand maitre du College de Navarre, que le Roy Henry III. ne laissa pas de nommer à l'Evesché de Senlis, il devint l'un des plus fameux ligueurs de Paris *Voyez* la Satyre Menippee.

L'an

1583. L'an preſent au mois de Mars le Roy inſtitua une nouvelle confrerie qu'il fit nommer des penitents, de laquelle luy & ſes deux mignons ſe firent confreres, & y fit entrer pluſieurs de ſa Cour, y conviant les plus apparents de ſon Parlement, & autres Cours avec un bon nombre des plus notables Bourgeois; mais peu ſe trouverent qui voulurent s'aſſujetir à la regle de cette confrairie, qu'il fit imprimer en un livre le tiltrant de la congregation des Penitents de l'Annonciation de notre Dame: il en fit les premieres ceremonies le jour de l'Annonciation qui étoit le Vendredy, auquel jour fut faite la proceſſion deſdits confreres, qui vinrent ſur les quatre heures après midy du Convent des Auguſtins en la grande Egliſe deux à deux veſtus de leurs accoutrements tels que battus de *Rome*, *Avignon*, *Toulouſe*, &c. de blanche toille de *Hollande*, de la forme qu'ils ſont deſſeignés dans le livre de confrairie.

En cette proceſſion le Roy marcha ſans gardes ny difference de confreres, le Cardinal de *Guyſe* portoit la croix, le Duc de *Mayenne* étoit maiſtre des ceremonies, & frere *Edmon Auger Jeſuite* baſteleur de ſon premier meſtier, dont il avoit encor tous les traits & farces avec un nommé de *Peirat Lionnois* & fugitif de *Lyon* pour crimes atroces, conduiſoient le demeurant, les chantres vetus de même habit & marchans en trois diſtinctes compagnies chantoient melodieuſement la litanie en faux bourdon. Arrivez en l'Egliſe de noſtre Dame chanterent tous le *ſalve Regina* en très-harmonieuſe muſique, & ne les empeſcha la groſſe pluye qui dura tout le jour d'achever avec leurs ſacs mouillez leurs ceremonies encommancées; ſurquoy un homme de qualité qui regardoit paſſer la proceſſion fit le quatrain qui ſuit:

Après

1583.

Après avoir pillé la France,
Et tout ſon peuple depouillé,
N'eſt-ce pas belle penitence,
De ſe couvrir d'un ſac mouillé?

Le Lundy 7. Mars le Roy accompagné de ſes deux mignons, & Seigneurs, alla au Palais pour faire publier pluſieurs Edits que la Cour avoit toujours refuſé de publier, remontra le Roy par ſa harangue la grande charge d'affaires que ſes Predeceſſeurs luy avoient laiſſé, auſquels pour ſubvenir étoit contraint de faire beaucoup d'edits onereux à ſon peuple. René de *Birague* Chancellier fit enſuitte un diſcours auſſy long & inepte que celuy du Roy avoit été court, remontra la neceſſité des affaires de ſa Majeſté ſans toutesfois en ſpeciffier aucune fors la crainte en aparence d'une guerre deffenſive de prés imminente. Mre. Achille de *Harlay* premier Preſident remontra vertueuſement la charge qu'aportoit au peuple le grand nombre d'edits que ſa Majeſté faiſoit de jour à autre, & conclut à ce qu'il luy plut ne prendre l'avis de ſadite Cour ſur des edits qui ne luy avoient été communiquez, Auguſtin de *Thou* Avocat du Roy conclut à la publication des edits au nombre de onze qui furent publiez à la volonté de ſa Majeſté qui changea ſa priere en commandement combien que les deniers provenans d'iceux tournaſſent au profit des mignons, & encor plus de ceux de *Guyſe* qui les pourſuivoient eux-mêmes, & toutesfois animoient le peuple, la ligue miſtere d'iniquité commençant deſlors à s'ourdir.

Le Dimanche 27. Mars le Roy fit empriſonner le Moyne *Poncet* qui préchoit le Careſme à notre Dame, pour ce que trop ſlibrement il avoit preché le Samedy precedent contre cette nouvelle confrairie l'apellant la confrairie des hipocri-

tes,

1583. tes, & des atheiſtes, & qu'il ne ſoit vray dit-il, en ces propres mots, j'ay été averty de bon lieu qu'hier au ſoir Vendredy jour de leur proceſſion la broche tournoit pour le ſouper de ces bons Penitents, & qu'après avoir mangé le gras chapon, ils ûrent pour colation de nuict le petit tendron qu'on leur tenoit tout preſt ; ah malheureux hipocrites vous vous mocquez donc de Dieu ſous le maſque, & portez pour contenance un fouet à voſtre ceinture, ce n'eſt pas là de par-Dieu où il le faudroit porter, c'eſt ſur voſtre dos & vos epaules, & vous en etriller tres-bien, il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné ; le Roy ſans vouloir autrement parler à luy, diſant que c'étoit un vieux fou, le fit conduire en ſon coche par le Chevalier du guet en ſon Abbaye de St. Pere à *Melun* ſans luy faire autre mal que la peur qu'il ût qu'on ne le jettaſt en la riviere ; avant que partir, le Duc *d'Eſpernon* voulut le voir, & luy dit en riant Mr. noſtre maiſtre, on dit que vous faites bien rire les gens à votre ſermon, cela n'eſt guere beau, un Predicateur comme vous doit prêcher pour edifier & non pour faire rire, Mr. repliqua *Poncet*, je ne preche que la parole de Dieu, & ny vient perſonne pour rire s'ils ne ſont Atheiſtes, & auſſy n'en ay je jamais tant fait rire en ma vie que vous en avez fait pleurer ; reponſe hardie pour un Moine à un Seigneur de la qualité *d'Eſpernon*, & qui pour le tems fut trouvée fort à propos.

* Jeanne de Vivonne veuve de Claude de Clermont Sgr de Dampierre mere de Claude Catherine de Clermont de Dampierre Ducheſſe de Rets.

Le 29. Mars le Roy fit fouetter au Louvre juſqu'à 120. que pages que laquais qui en la ſalle baſſe du Louvre avoient contrefait la proceſſion des Penitens, ayants mis ſur leurs viſages des mouchoirs avec des troux à l'endroit de leurs yeux.

Le Mercredy 6. Avril Madame de *Dampiere* * mere de la Marechale *de Rets* mourut à *Paris* agée de 72. ans ; on diſoit que par ſon decès ſaditte fille

fille avoit amandé d'elle de 30000. l. de rente & de 200000. ecus en argent & meubles. 1583.

Le Jeudy ſainct ſept d'Avril ſur les 9. heures du ſoir, la proceſſion des Penitens, où le Roy étoit avec ſes mignons, alla toute nuit par les rues & dans les Egliſes en grande magnificence de luminaires & muſique excellente, & y en ût quelques-uns ce diſoit on, qui ſe fouetterent en cette proceſſion ; pluſieurs Paſquils furent faits ſur cette fouetterie & penitence nouvelle, en la chapelle des Battus aux Auguſtins, on écrivit en ce jour avec du charbon.

Les os des pauvres trepaſſez,
Qu'on te peint en croix Bourguignonne,
Montrent que tes heurs ſont paſſés,
Et que tu perdras ta Couronne.

Le lendemain de Paſques 11. d'Avril le Roy & la Reyne partirent de *Paris* à pied & allerent à *Chartres* & à *Clery* pour obtenir maſle lignée par l'interceſſion de la belle Dame, & revinrent le 24. à *Paris* bien las.

Le Jeudy 14. d'Avril ſur les deux heures après midy, le Seigneur de *Mouy* qui des pieça recherchoit tous moyens de vanger la mort de ſon pere par celle de *Maurevert* * qui l'avoit aſſaſſiné près *Niort* en 1569. l'ayant trouvé près la croix des petits champs rue St. Honnoré, le chargea l'épée au poing, & le pouſſa vers la Barriere des ſergents devant l'Egliſe de St. Honnoré, & pour ce que ledit *Maurevert* étoit manchot, il ne put tirer ſon épée, tellement qu'en reculant il reçut dudit de *Mouy* deux ou trois grands coups d'épée, [& un entr'autres dont il fut percé par le bas du ventre juſques à la mamelle gauche & luy donna ce Seigneur de *Mouy* ce coup, parce qu'il le penſoit armé d'une cuiraſſe comme ordinairement il étoit combien que lors il ne le fut point, & doutant qu'il

* C'eſt le même dont il eſt parlé cy devant & qui eut le premier May 1570 un bras caſſé qu'il fallut luy couper, il étoit Capitaine au regiment des Gardes Françoiſes.

1583. qu'il n'ût à mourir des coups qu'il luy avoit donnés pour ce qu'il étoit toujours sur les pieds reculant & parant aux coups incessamment] il le poursuivit de si près qu'il luy alloit couper la gorge, lors qu'il fut jetté mort dans le ruisseau d'un coup de poitrinal que luy tira un des soldats de *Maurevert*; le jeune *Saucourt* combattant pour de *Mouy* son parent fut blessé d'un coup de poictrinal & mourut tost après, *Maurevert* mourut la nuit suivante.

En ce tems, Mr. Pierre de *Gondy* Evesque de *Paris* combien qu'il ne fut ny maladif ny agé demanda au Roy la permission de prendre un Coadjuteur en son Evesché pour en faire les fonctions en son absence & defaut, & principalement pour ce qu'il étoit Conseiller de sa Majesté en son conseil Privé, & nomma pour Coadjuteur le Docteur *St. Germain* * Theologal de l'Eglise de *Paris* & pensionnaire du Roy pour le fait de sa conscience, † lequel luy fut accordé par le Roy, & le Pape, étant homme de bonnes mœurs & doctrine, on disoit que l'Evesque de *Paris* luy donnoit deux mil ecus de pension, & avoit pratiqué cette coadjutorie pour sauver son Eveché à l'un des enfans du Marechal son frere, ayant opinion que l'un des mignons du Roy le luy vouloit voler, ledit *St Germain* resigna sa prebende Theologale à Jean *Prevost* Curé de St. Severin, qui la prit, *retenta cura Domini Severini.*

En ce même tems François de *Rosieres* Archidiacre de *Toul* sujet du Duc de *Lorraine* * ayant été par commandement du Roy envoyé à la Bastille pour son livre intitulé : *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri Ducum tomi septem* dans lequel il avoit employé plusieurs choses contre la verité † de l'histoire, & l'honneur des Roys de *France*, & de la

* Cette Coadjutorie n'a point eu d'effect Pierre de Gondi a été Evesque de Paris jusqu'en 1598. Henry de Gondi son Neveu a été son successeur.

† Le Roy l'avoit choisi pour Confesseur. *Voyez* cy-devant 18. Juillet 1582.

* Il étoit né sujet du Roy, il demanda pardon en presence de plusieurs Princes & Seigneurs entre lesquels étoient le Cardinal de Vaudemont, les Ducs de Guise & de Mayenne

† Outre les fausletez qu'il y a dans cette Histoire, l'Auteur, a encore inseré, dans les titres qu'y servent de preuves, plusieurs articles qui ne sont point dans les Originaux.

1583.

la *France*, & même du Roy, fut le 26. d'Avril par le Chevalier du guet Gouverneur de la Bastille amené devant le Roy assisté d'un grand nombre de Princes, Chevaliers & Seigneurs de son Conseil, où étant il se mit à deux genoux implorant la misericorde de sa Majesté; le Roy à la requeste de la Reyne sa mere * qui le suplia pour l'amour d'elle & du Duc de *Lorraine* de luy donner la vie, la luy donna en luy enjoignant de demeurer auprès du Duc de *Lorraine*, jusqu'à ce qu'il ût satisfait à ce qui luy seroit declaré touchant ce livre par le President *la Gueste* & ses Avocats, & Procureur general; ce livre fut imprimé in fol. à *Paris* en 1580. avec privilege du Roy signé Nicolas [contre la Majesté duquel toutefois il y avoit des traits injurieux & scandaleux & principalement au feuillet 369. T. 5. où il parle ainsy : *Et ab hinc* Henricus *apud suos male aliquantulum audiit, mox enim* Rhemis *inunctus à Ludovico* Guysio *Cardinale* (*quod* Ludovicus *nepos loci Archiepiscopus, cui jus inungendi Regem competit, sacris nondum initiatus esset*) Lutetiamque *profectus jam à publico rerum statu ut videbatur alienior, domesticæ privatæque curæ indulgere cæpit, nutare certoque Ducis persuasu, quæ singula generosum Regem emolliunt & dejiciunt.*

Le 5. de May par un orage melé de foudre & de tremblement de terre épouvantable, le comble de la grande Eglise de St. Julien du *Mans* fut consommé d'une conflagration merveilleuse.

En ce tems le Roy comme penitent reformé remit au Clergé de *France* les deux decimes extraordinaires qu'il avoit resolu de prendre, declara qu'il ne vouloit plus qu'on tint aucuns benefices en garde pour autruy ny qu'on levast les fruits par economat sans aucun titre, ains qu'ils fussent par le Pape conferés à personnes capables, même qu'il avoit deliberé de reformer sa maison & tous

* Ou plustost de la Reyne Louise sa femme & des Lorrains qui luy sauverent la vie, parce que le reproche du supplice de ce malheureux condamné pour tant de faussetez par luy commises en faveur de leur maison, seroit retombé sur eux. Les Guises eurent grand soin de desavouer cet ouvrage : le procés Verbal est du 26. Mars 1582. *Voyez* la Satyre Menippée T. 2 pag. 406 de l'edition de 1709

1583. les Etats du Royaume, & fit le 20. du present mois de May crier par tous les carrefours à quatre trompettes, que tous ses bons sujets n'ayent à adherer aux seditieux qui s'efforçoient de troubler son Royaume sous ombre d'Impostz mis par luy à son grand regret sur son peuple, lesquels il esperoit du tout oster.

Le Mercredy 25. May, le Roy alla aux Augustins au service de la penitence & là prit congé de ses confreres pour 15. jours, partit le 27. de *Paris* avec ses deux mignons & s'en alla à *Mezieres* où il se fit apporter de l'eau de la fontaine de *Spa*.

En ce mois le Roy se depita contre le Marechal de *Montmorency* Gouverneur ou pour mieux dire Roy de *Languedoc*, pour ce qu'à son mandement il ne vouloit ceder son gouvernement au Marechal de *Joyeuse* pere du Duc, & au lieu d'iceluy prendre le gouvernement de *l'Isle de France*, & le menaça de le traicter comme desobeissant, mais on ne pût luy faire la guerre crainte de pis.

Cependant le Roy donna à son archimignon *d'Espernon* le Gouvernement de *Mets*, *Toul*, & *Verdun* avec toute libre administration, & fit entendre qu'il les luy avoit engagez pour 300. mil ecus.

Au commencement de Juin, le Duc de *Joyeuse* par commandement, & aux depens du Roy partit pour aller à *Rome* y faire quatre demandes au *Pape*, on tenoit que ce voyage du Duc de *Joyeuse*, qui alloit à 30. chevaux de poste, reviendroit à plus de cent mil ecus.

Au commencement d'Aoust, un Bernardin nommé de *la Barre* * Abbé d'une Abbaye de Bernardins à cinq ou six lieues de *Thoulouse* apellée *Feuillant* vint à *Paris*, où il precha devant le Roy, & en quelques autres Eglises, il fut admiré de tous pour ses predications, & l'austerité de sa vie, car

* C'étoit Jean de la Barriere & non de la Barre natif de St. Ceré en Quercy, il reforma cette Abbaye en 1573 le Pape Sixte V. l'exempta de la jurisdiction de l'Abbé de Citeaux dont elle dependoit pour former l'ordre des Feuillans; la vie de ce premier Abbé Reformateur & Institueur d'Ordre a été ecrite par Jean Baptiste Pradhishon l'un de ses successeurs & imprimee a Paris en 1699.

1583. car il ne mangeoit que du pain & des herbes, alloit par les champs pieds & teste nuds, ne buvoit que de l'eau, & couchoit ordinairement sur la dure; il avoit en son Abbaye 70. ou 80. Religieux qui vivoient de la même façon, & traittoit bien ceux qui l'alloient voir; après le service fait travailloit, & faisoit travailler ses Religieux, envoyoit à *Thoulouse* pour vendre ce qui restoit de leurs ouvrages, & après en avoir retenu ce qu'il leur falloit pour leur vivre & accoutremens necessaires, employoit les deniers, & le surplus du revenu de l'Abbaye en biensfaits & aumônes; on dit que son pere riche marchand avoit acheté cette Abbaye pour luy étant encor jeune ecolier, & que parvenu en age de maturité après le decès de son pere de lay qu'il étoit auparavant, s'étoit fait Religieux & allé à pied à *Rome*, où s'étant prosterné aux pieds du *Pape*, après luy avoir fait entendre la simonie de son pere, luy auroit remis l'Abbaye pour en pourvoir quelque personne, & que le *Pape* voyant son bon zele & averty de sa bonne vie luy auroit donné nouvelle provision de l'Abbaye en luy enjoignant sous peine d'inobedience de l'accepter & y faire son devoir; à quoy il fut contraint d'obeir, & puis revint en son Abbaye qu'il reforma, & y introduisit 70. Religieux au lieu de 10. qu'il y avoit auparavant, le Roy l'ayant fait venir à *Paris* voulut le retenir auprès de luy, mais le bon Abbé s'en excusa, disant puisqu'il avoit plû à Dieu & au St. Pere de le commettre à la garde de la bergerie de *Feuillans*, il ne pouvoit en saine conscience mieux faire que de faire la veille sur son troupeau.

Le Dimanche 7. d'Aoust, le Baron de *Viteaux* * & le jeune *Millaud* sur les huit heures du matin dans le champ derriere les Chartreux, se battirent nuds en chemise & fut tué *Viteaux* qui avoit été le meurtrier du pere de *Millaud* en 1571. devant l'hostel de *Neste*.

* Guillaume du Prat de Nantouillet Baron de Viteaux petit fils du Chancelier Antoine du Prat, il avoit tué en duel Antoine d'Alegre Baron de Millau son cousin, dont Yves d'Alegre son fils vengea la mort.

Le Lundy 8. jour d'Aouſt, la Reyne de *Navarre* après avoir demeuré en la Cour l'eſpace de 18. mois partit de *Paris* par le commandement du Roy pour aller en *Gaſcogne* retrouver le Roy de *Navarre* ſon mary par commandement du Roy reiteré par pluſieurs fois, luy diſant que mieux & plus honneſtement elle ſeroit près ſon mary qu'en la Cour de *France* où elle ne ſervoit de rien ; de fait partant ledit jour elle s'en alla coucher à *Palaiſeau* où le Roy la fit ſuivre par 60. archers de ſa garde, ſous la conduite de *Larchant* qui la vint chercher juſques dans ſon lit, & prendre priſonnieres la Dame de *Duras*, & la Demoiſelle de *Bethune* qu'on accuſoit d'incontinence & d'avortemens procurés, furent auſſy arreſtez *Lodon* gentilhomme de ſa maiſon, ſon Ecuyer, ſon Secretaire, ſon medecin, & autres juſqu'au nombre de dix, & tous menez à *Montargis*, où le Roy les interrogea luy-même ſur les deportemens de ſa ſœur, même ſur l'enfant qu'il étoit bruit qu'elle avoit eu depuis ſa venue en Cour, de la façon duquel étoit ſoupçonné le jeune *Chanvallon*, qui de fait à cette occaſion s'étoit abſenté de la Cour, mais ſa Majeſté n'ayant rien pû découvrir, les remit tous en liberté, & licentia ſa ſœur pour continuer ſon voyage, & ne laiſſa pas d'écrire au Roy de *Navarre* comme toutes choſes s'étoient paſſées.

Du depuis le Roy ayant ſongé à la conſequence d'une telle affaire, écrivit nouvelles lettres au Roy de *Navarre*, par leſquelles il le prioit de ne laiſſer pour ce qu'il luy avoit mandé de reprendre ſa ſœur, car il avoit apris que tout ce qu'il luy avoit écrit étoit faux, à quoy le Roy de *Navarre* ne fit autrement reponſe, mais s'arrétant aux premiers avis que le Roy luy avoit donnés qu'il ſçavoit certainement contenir verité, s'excuſa fort honneſtement à ſa Majeſté & cependant reſolut

1583.

ſolut de ne pas reprendre ſa femme ; dequoy le Roy irrité envoya *Bellievre* avec mandement exprès & lettres écrites de ſa main, par leſquelles avec paroles piquantes il luy enjoignoit de mettre promptement à execution ſa volonté, entre les autres traits des lettres du Roy étoit celuy-cy, *les Roys ſont ſujets à être trompés, & les Princeſſes les plus vertueuſes ne ſont pas ſouvent exemptes de la calomnie, vous ſçavez ce qu'on a dit de la feue Reyne voſtre mere, & combien on en a mal parlé* ; ſurquoy le Roy de *Navarre* ſe prit à rire, & en preſence de toute la nobleſſe qui étoit là, dit à *Bellievre*, *le Roy par toutes ſes lettres me fait beaucoup d'honneur, par les premieres il m'apelle cocu, & par les dernieres fils de putain, je l'en remercie.*

Le Mardy 27. Aouſt l'Eveſque de *Rimini* Nonce près ſa Majeſté mourut à *Paris* en l'hoſtel de *Sens*, & fut enterré le lendemain au chœur de l'Egliſe de noſtre Dame de *Paris* de nuit ſans aucune ceremonie, ainſy qu'il avoit ordonné par ſon teſtament ; toutesfois le Jeudy enſuivant on luy fit par commandement du Roy des obſeques ſolemnelles dans ladite Egliſe où il étoit inhumé à chapelle ardente, chœur tendu de drap noir haut & bas avec une liſſe de velour noir par le haut ſans armoiries ; au ſervice aſſiſterent le Parlement, la Chambre des comptes, les Generaux des aydes, Prevoſt & Eſchevins, le Duc de *Guyſe*, & pluſieurs autres Seigneurs, 80. pauvres habillez de deuil porterent chacun une torche blanche, la ville en envoya deux douzaines, les Cardinaux de *Guyſe*, de *Birague*, & de *Vaudemont* chacun une douzaine armoyées de leurs armoiries, le Theologien de *St. Germain* * fit le ſermon funebre.

En ce mois le Roy au retour des bains de *Borbonenſis* fit batir dans le bois de *Boulogne* une chapelle pour oratoire à certains nouveaux Religieux qu'il

* Il étoit Confeſſeur du Roy & Coadjuteur du Cardinal de Gondy Eveſque de Paris. *Voyez cy devant pa. 161.*

1583. qu'il nomma *Hieronimites* lesquels il vestit de drap de bure.

* Il étoit simple Religieux en l'Abbaie St. Piere de Melun Ordre de St Benoist & Curé de St. Pietre des Arcis en la Cité de Paris, il mourut le 23. Novembre 1586. *Voyez cy-après.*

En ce même mois, sa Majesté rapella *Poncet* * de son Abbaye de *Melun* & le remit en sa cure de *Paris* luy enjoignant de ne plus precher seditieusement, & dit le Roy, j'ay toujours reconnu en ce bon Docteur un zele de Dieu, mais non selon la science dont toutesfois je l'excuse, pour ce que l'artifice de ceux qui le mettent en besogne passe la portée de l'esprit du bon homme, qui a dû savoir assez, mais du jugement peu.

Le 10. Septembre, vinrent pieds nuds à *Paris* en forme de procession 8. ou 900. personnes qu'hommes, que femmes, que garçons, que filles vestus de toille blanche avec mantelets aussy de toille portans chapeaux de feutre gris chamarrez de bendes de toilles ou tous couverts de toille sur leurs testes, & ayans en leurs mains les uns des cierges, & les autres des croix de bois, & marchans deux à deux chantans en forme de Pelerins, ils étoient habitans des villages des deux *Gemeaux*, & *d'Ussy* en *Brie* près *la Ferté Gaucher*, & étoient conduits par les deux gentilshommes des deux villages vestus de même qui les suivoient à cheval, & leurs Demoiselles ainsy vestues dedans un coche; ils firent leurs prieres & offrandes dans la grande Eglise de *Paris*, & ils disoient avoir été mûs à faire tels penitenciaux voiages pour signes vûs au ciel, & feux en l'air, même vers les quartiers des *Ardennes*, d'où étoient venus les premiers tels penitents jusqu'au nombre de dix à douze mil à nostre Dame de *Rheims* & de *Liesse*.

Le 19. & 20. du même mois vinrent cinq autres compagnies de penitents habillez comme les precedens, & pour même occasion, & firent leurs prieres & offrandes à nostre Dame à la Ste. Chapelle & à Ste. Genevieve, ce qui augmentoit la devotion étoit la peste qui fut grande par tout le Royau

1583. Royaume, nommement à *Paris*. & és environs pendant l'Automne.

Le 5. d'Octobre, le Roy ayant passé à *Clery* & à *Chartres* où il fit ses prieres arriva à *Paris*, & le lendemain s'en alla à *Limours* où le Duc de *Joyeuse* étoit malade pour aprendre de luy quelle reponse il avoit eue du *Pape* sur les quatre chefs de sa demande; la reponse du *Pape* étoit sur le premier qu'il ne pouvoit accorder aucune alienation du temporel de l'Eglise, parce que le Roy ne faisoit ne guerre ne autre frais pour l'Eglise, & que tout ce qu'il en avoit dernierement vendu, dont il se repentoit d'avoir baillé la permission, avoit été employée pour avancer & agrandir deux ou trois favoris; sur le second qu'il ne pouvoit ne devoit excommunier, le Marechal de *Montmorency* comme rebelle à son Prince, pource que l'Eglise n'a pas accoutumé s'empescher de la rebellion des sujets s'il ny va de la Religion, & que le Mareschal étoit fils d'un pere, & d'une mere notoirement bons Catholiques, Apostoliques & Romains & luy de même; sur le troisiesme qu'il ne pouvoit bailler au Roy la ville *d'Avignon*, & le Comtat de *Venisse* pour le Marquisat de *Saluzzes*, pour plusieurs raisons à proposer en tems & lieu; sur le quatriesme qu'il aviseroit avec les Cardinaux de bailler un chapeau de Cardinal à l'Archevesque de *Narbonne* son frere à la premiere opportunité en la faveur du Roy & de luy qui l'en avoient prié.

Environ la my-Octobre, un gentilhomme *Gascon* nommé le *Mesnil* accompagné de deux soldats ses serviteurs coupa la gorge près *Montluel* à un courier allant en *Italie* & à son postillon & portoit ledit courier environ 30. mil ecus en perles & argent contant qui luy furent ostez par *du Mesnil*; ledit *du Mesnil* & ses gens furent par le Prevost des Mareschaux de *Lion* chevallez jusqu'à

1583. qu'à *Paris*, où ils furent aprehendez étans chargez de 20. mil ecus pistolets avec lesdites perles, & le Samedy 29. furent condamnez à être rouez en Greve ; mais l'execution fut surcise par commandement du Roy, auquel ledit *du Mesnil* qui étoit à Monsieur * dit vouloir parler de choses importantes, le Roy après avoir ouy ledit *du Mesnil*, fit commuer la peine des deux soldats à être pendus, & *du Mesnil* le plus coupable fut envoyé à la Bastille avec charge de luy faire bon traitement, & de mettre les deniers & perles entre les mains du Tresorier de l'espargne en attendant que quelqu'un les vint demander.

* Il est employé dans l'etat de sa maison au rang de l'un de ses valets de Chambre.

Le Dimanche 30. Octobre le Theologien *St. Germain* Coadjuteur de l'Eveque de *Paris* fut sacré Evesque de *Cesarée*.

Le Mardy feste de Toussaints on afficha aux portes de l'Eglise de *Paris* ce qui suit :

Vejaneus *armis*.
Herculis *adpostem fixis, latet abditus agro*.

Ce qui ne fut pas trouvé bon, comme ce qu'avoit dit *Poncet* prechant le Caresme dernier en notre Dame ; pensez vous donc qu'aux Eglises Cathedrales comme celle-cy on baillat la chaire à des Moines ? non non c'étoit l'Evesque luy-même qui y prechoit, autrement on ût fort bien deposé Monsieur l'Evesque comme indigne de sa charge, mais allez leur dire & remontrer maintenant, je crois qu'ils vous renvoiront bien, ils sont bien empeschez ailleurs il faut soigner à la maison non de celle de Dieu comme faisoient ces bons Evesques du tems passé, mais de leur propre.

Le Dimanche 12. Novembre, le Prevost de l'hostel prit à *Paris* prisonnieres 50. ou 60. que Demoiselles que Bourgeoises contrevenantes en habits & bagues à l'edit de la reformation des habits

bits publié il y avoit ſept ou huit mois, & les mit au fort l'Eveſque, & autres priſons où elles coucherent, nonobſtant remontrances & offres de les cautionner, & payer les amendes encourues par l'edit, [ce qui fut fort rigoureux attendu que par l'edit il ny avoit aucune peine que pecuniaire, mais il y avoit en ce fait un tacit commandement du Roy qui ferma la bouche aux plaintes qu'on en vouloit faire, les jours ſuivans, les Commiſſaires de *Paris* donnerent aſſignations à pluſieurs perſonnes contrevenantes à cet edit, & ce pardevant le Lieutenant civil qui en condamna pluſieurs en amendes ſelon la qualité des perſonnes & la contravention.]

Le Jeudy 24. Novembre, René de *Birague* Cardinal Chancelier de *France* mourut agé de 76. ans en la maiſon priorale de Ste. Catherine du Val des Eſcoliers à *Paris*, mort il fut mis premierement en habit de Cardinal ſur un lit de parement, puis en Eveſque ayant la mitre en tête & ſon chapeau de Cardinal à ſes pieds d'un coté, & de l'autre ſon habillement de penitent, avec la corde, la diſcipline, & le chapelet, où il demeura trois jours viſité du peuple de *Paris*, il étoit Italien de nation & de Religion, bien entendu aux affaires d'etat, fort peu en la Juſtice, de ſavoir n'en avoit pas à revendre, mais ſeulement pour ſa proviſion encor bien petitement, au reſte liberal, voluptueux, homme du tems, ſerviteur abſolu des volontez du Roy, ayant ſouvent dit qu'il n'étoit pas Chancelier du Royaume mais du Roy; ce que ſon ſucceſſeur a ſçeu encor mieux praticquer que luy, il mourut pauvre pour un homme qui avoit toujours ſervy les Roys de *France*, n'étant aucunement ambitieux & meilleur pour ſes amys que pour luy, l diſoit peu avant ſon decès qu'il mouroit Cardinal ſans titre,

1583. titre, Chancellier sans sceaux & Prestre sans benefice. *

* Il étoit Abbé de Flavigny, de long pont de St Pierre de Sens, Prieur de Souvigny de Ste Catherine du Val des Escoliers à Paris, &c. & avoit été nommé à l'Evesché de Lavaur, dont il jouissoit sous le nom d'Horace de Birague son Cousin. Ce Chancelier avoit été marié à Valentine Balbiano de Quiers en Piemont, de laquelle il eut une fille naturalisée avec luy en 1565. & morte sans posterité aprés avoir été mariée trois fois.

Le Vendredy 25. Novembre, au disner du Roy, *du Perron* * grand discoureur que sa Majesté oyoit volontiers, fit un brave discours contre les Atheistes, & comme il y avoit un Dieu, & le prouva par plusieurs belles raisons; à quoy le Roy le loua & monstra avoir du plaisir, *du Perron* s'oubliant va dire au Roy, Sire j'ay prouvé aujourd'huy par bonnes raisons, qu'il y avoit un Dieu, demain Sire s'il plait à vostre Majesté donner audience *je prouveray par raisons aussy bonnes & vous montreray qu'il ny a pas du tout de Dieu*, surquoy le Roy entrant en colere chassa ledit *du Perron*, & luy deffendit de se plus trouver devant luy.

* Jaques d'Avy du Perron depuis Evesque d'Evreux Archevesque de Sens Cardinal & grand Aumosnier de France né à St Lo en Normandie le 25. Novembre 1556 mort à Paris le 5. Septembre 1618.

Le Lundy 28. Novembre, *au Mesnil* qui par le commandement du Roy avoit été reserré en la Bastille, brula la nuict avec la paille de son lit & ce qu'il put recouvrer de bois la porte de son cachot, duquel sorty prit la corde du puys étant en la Cour, & l'alongea avec ses draps & couverture & paillasse puis se devala dans le fossé; mais la corde étant trop courte, il se laissa tomber, & s'accrocha par l'espaule à la pointe du barreau de treillys de fenestre, d'où ayant crié, fut secouru & reserré plus étroitement.

Le Mardy 6. Decembre, René de *Birague* fut magnifiquement enterré en sa Chapelle de Ste. Caterine, les Princes de la maison de *Bourbon* & de *Guyse* menoient le deuil suivis des Cours, des Prevost des marchands, Echevins & Conseillers de ville, &

& de l'Univerſité, ce fut le premier de la royale confrairie des Penitens qui mourut, il fut porté & enterré par eux, & ils aſſiſterent en leurs habits à ſon convoy, le Roy même cotoyé du Duc *d'Eſpernon* y aſſiſta en ſon habit de Penitent; Renand de *Beaune* Archeveſque de *Bourges*, n'agueres Eveſque de *Mande*, & Chancelier de Monſieur prononça l'oraiſon funebre au contentement de l'aſſiſtence par le commandement du Roy.

En ce mois le *Pape* fit 17. Cardinaux, deux de chaque étrangere nation, les deux *François* furent Mr. de *Rouen* * frere du Prince de *Condé*, & l'Archeveſque de *Narbonne* † frere du Duc de *Joyeuſe*, il fit auſſy Cardinal *Couterel*, *Angevin* de naiſſance qui étoit Dataire & demeuroit à *Rome* depuis 30. à 40. ans & par ainſy *Italianiſé* tout à fait qui ſont les pires.

* Charles Cardinal de Bourbon Archeveſque de Rouen, Abbé de St Denys, de St. Germain des Prez, de St. Ouen & de Ste Catherine de Rouen, d'Orcamp, &c. quatrieſme fils de Louis I. Prince de Condé

† François de Joyeuſe fils de Guillaume Marechal de France, il eſt mort Doyen des Cardinaux.

1584.

Le 3. Janvier, le Roy fit aller ſes *Hieronimites* au bois de *Vincennes*, s'inſtaller au Convent qui ſouloit étre des *Minimes* dedans l'enclos dudit bois.

Le 22. Janvier, le Roy avec ſes Conſeillers d'etat & autres mandez exprès, retourna à *St. Germain* continuer la reformation qu'il diſoit vouloir faire de tous les etats, commençant à ſes officiers tant de robe longue que de robe courte, dont il retrancha un grand nombre au grand mecontentement de pluſieurs, qui avoient acheté leurs etats, & n'en étoient pas rembourſez, il en vouloit ſingulierement à ſes Treſoriers & gens de finances, qu'il tenoit pour larrons, en quoy il y a apparence qu'il ne ſe trompoit pas, de fait il leur fit tot après faire leur procès, erigeant une chambre expreſſe qu'on appella la Chambre royale, en laquelle *Chaſtillon* comme devant fut Procureur du Roy.

L'on-

L'onziéme Fevrier, Monsieur arriva de *Chateau-Thierry* à *Paris*, la Reyne sa mere le fit loger avec elle en son logis des filles repenties, où se bien veignerent le Roy, & luy avec bel & moult gracieux accueil.

Le jour de Caresme prenant, ils allerent de compagnie suivis de leurs favoris par les rues de *Paris* à cheval & en masque déguisez en marchands, prestres, avocats, & en toute sorte d'etats courans à bride avalée, renversans les uns, battans les autres, singulierement ceux qu'ils rencontroient masquez, puis passerent à la foire de sainct Germain prorogée jusqu'à ce jour où ils firent mille insolences, & toute la nuit coururent jusqu'au lendemain dix heures par toutes les bonnes compagnies qu'ils seurent étre à *Paris*.

Le premier Vendredy de Caresme, le Roy fit aller les confreres Penitens des *Augustins* aux *Minimes* de *Nigeon* en procession deux à deux chantans bien piteusement pour le mauvais tems qu'il faisoit.

Le 20. Fevrier, l'erection de la Chambre royale & lettres d'icelle pour faire le procès aux Tresoriers furent omologuées & commencerent les Commissaires à faire le procès des Tresoriers *Habert*, & *Jaupitre*.

* Michel de Sevre Chevalier de Malte grand Prieur de Champagne, c'étoit une espece de fou qui parloit librement aux Reynes & leur faisoit des contes pour rire & cela fort au naturel, le Roy voulut le tuer pour cette action.

Le 2. de Mars second Vendredy de Caresme, les Penitents precedés des *Minimes* & des *Capucins* allerent processionnellement aux sept Eglises ordonnées par la Bulle du *Pape* obtenue à la priere de la Reyne mere, ils partirent des *Augustins* à huit heures du matin, & y revinrent à six heures du soir, le Roy y étoit en personne.

Le 6. Mars le Roy étant au Conseil en son Chateau du Louvre, entra en grande colere contre le Chevalier de *Sevre* * grand Prieur de *Champagne* jusqu'à luy donner des coups de poing & de pied pour ce que comme il est haut à la main & furieux en sa colere, il avoit dit à *Milon* premier Intendant des finances, qu'il étoit un larron & assassin du peuple de *France*, l'ayant chargé de huit millions d'ecus sous couleur de payer les dettes du Roy, qui cependant ne montoient qu'à cinq millions, & le Roy survenant à ces propos osa encor dire, *Sire votre Majesté sçait ce qui en est*, & luy ayant repondu le Roy qu'il ne s'en souvenoit point, *si vous voulez Sire*, repliqua superbement le Chevalier, *mettre la main sur la conscience vous sçavez ce qui en est*, ce que le Roy prit pour une forme de dementy, & mit par une prompte colere la main sur ledit Chevalier, l'excedant ainsy que dit est, & plus avant auroit passé son couroux sans le Duc *d'Espernon* amy du Chevalier, qui luy remontra n'estre pas seant à un grand Prince d'user de main mise à l'egard de son sujet, duquel il pouvoit punir les temeritez par la voie de la justice qui étoit en sa main.

Le Vendredy 9. Mars, le Roy partit de *Paris* pour aller à notre Dame de *Chartres* & de *Clery*, lesquels voyages il fit à pied accompagné de 47. freres penitens des plus jeunes & dispos pour bien aller de pied, & tout du long de leur voyage porterent toujours par les champs leur habit de penitens.

Le 14. Mars, la Reyne mere partit en diligence de *Paris* pour aller à *Chasteau-Thierry* voir Monsieur grievement malade d'un flux de sang coulant par la bouche & le nez.

Le 24. *Anjorrant* Doyen de la Cour mourut de mort subite à l'age de 80. ans, on disoit que son clerc, sa mule & luy, qui en sçavoient autant l'un que l'autre, ussent bien fourny 200. ans.

* Frere Joseph Foulon Abbé Regulier de Ste. Genevieve mort en 1607.

Le Vendredy Saint 30. Mars par l'indication de l'Abbé de *Ste. Genevieve* * au mont de *Paris* en une maison à luy apartenante contigue de l'Abbaye sise devant le College de *Montagu* furent pris.

1584. pris & menez en la conciergerie un ministre nommé *du Moulin*, un Pedagogue, ses ecoliers & quelques autres Huguenots qui s'étoient assemblez pour faire la cene ou autre exercice de leur Religion au nombre de 20. ou 25. le Roy leur fit faire leur procès tellement que par arrest du 14. Avril le Ministre & le Pedagogue furent bannis du Royaume pour 9. ans & de la Prevoté & Vicomté de *Paris* à perpetuité, les autres bannis seulement à tems de la Prevoté de *Paris* & furent ainsy traités doucement par commandement du Roy.

Le 16. d'Avril, mourut à *Paris* le Seigneur de *St. Didier* * frere du Duc de *Joyeuse* agé de 16. à 17. ans, & marié à la fille de *Mouy* de *Bellencombre*.

* George de Joyeuse Vicomte de St. Didier, il mourut d'apoplexie avant l'accompliſſement de ſon mariage avec Claude Marquiſe de Mouy.

Le 18. les jeunes Seigneurs de *Gerzey*, en *Anjou*, & de *Monchy* en *Picardie* s'entretuerent au pré aux clercs.

Ce même jour au *Rouſſoy* près *Eſtampes* le Medecin *Malmedy* ſe coupa la gorge outré de douleur & de deſeſpoir à cauſe des grandes dettes dont il étoit accablé à cauſe des fermes qu'il avoit priſes du Roy, & des grandes reſponſes & plegeries qu'indiſcretement il avoit faites pour pluſieurs perſonnes, genre de mort indigne d'un grand medecin & philoſophe.

Le 16. May, le Duc *d'Eſpernon* ſoupa avec le Roy au logis de *Gondi* au fauxbourg St. Germain, d'où il partit après avoir perdu 2500. ecus au paſſe-dix contre ledit de *Gondi* pour aller en *Gaſcogne* trouver le Roy de *Navarre*, & luy porter lettres de ſa Majeſté, par leſquelles elle le prioit pour ce que la vie du Duc *d'Alençon* étoit deplorée, de venir à la Cour, & d'aller à la Meſſe, parce qu'il le vouloit faire reconnoiſtre pour ſon vray heritier; il s'en alla accompagné de plus de cent gentilshommes, à la pluſpart deſquels le Roy don-

donna 100. 200. & 300. ecus pour ſe mettre en bon equipage, & le Roy alla faire penitence à *Vincenne* chez les *Hieronimites*, avec leſquels il paſſa les feſtes de Pentecoſte. 1584.

Sur la fin de ce mois, la Reyne mere alla à *Chateau-Thierry*, d'où elle revint le premier Juin, & fit apporter par eau les plus precieux meubles de ſon fils abandonné des medecins.

Le Samedy 9. Juin, le Chancelier *Chiverny* vint au Palais ouvrir la Chambre roiale pour faire le procès aux Treſoriers; elle étoit compoſée du premier Preſident de *Harlay*, du Preſident de *Morſan*, du Preſident *Briſſon*, du premier Preſident des comptes *Nicolai*, de deux Maiſtres des comptes & de 14. Conſeillers du Parlement, faiſans le nombre de vingt Juges.

Le Dimanche 10. Juin ſur le midy, Monſieur frere du Roy mourut au chateau de *Chateau-Thierry* d'un flux de ſang accompagné de fievre lente qui l'avoit petit à petit attenué & rendu tout ſec & ethique, il diſoit que depuis qu'il avoit été voir le Roy à Careſme-prenant, il n'avoit pas porté de ſanté, & que cette vue avec la bonne chere qu'on luy avoit faite à *Paris*, luy coutoient bien cher, ce qui fit entrer beaucoup de gens en nouveaux diſcours & apprehenſions; il n'avoit que trente ans, il étoit guerrier, *François* de nom & d'effet & ennemy de *l'Eſpagnol*, & des *Guiſards* ſur le genre de ſa mort fut fait ce diſtique.

Sanguine depoſitas humano laveras urbes
Qui proprio tandem ſanguine merſus obit.

Le 21. ſon corps fut aporté à *Paris*, & mis à St. Magloire; le 24. le Roy veſtu d'un grand manteau de 18. aulnes de ſerge de *Florence* violette ayant la queue plus large que longue portée par huit gentilshommes, partit du Louvre l'après diner pour aller donner de l'eau benite ſur le corps

1584. du deffunt, il étoit precedé d'un grand nombre de Prelats, Seigneurs & gentilshommes tous vestus en deuil, c'est assavoir les gentilshommes & Seigneurs montés sur chevaux blancs & vestus de robes de deuil, le chaperon sur l'epaule, les Evesques de roquests avec le scapulaire, & mantelet de serge de *Florence* noire, & les Cardinaux de violet à leur mode; devant luy marchoient ses *Suisses* le tambourin couvert d'un crespe sonnant, & ses archers de la garde *Escossoises* autour de sa personne, & les autres archers de la garde devant & après luy, tous avec leurs hoquetons de livrée ordinaires, mais vestus de pourpoints, chausses, bonnets, & chapeaux noirs & leurs halebardes crespées de noir, il étoit suivy de la Reyne sa femme seule en un carosse couvert de tanné, & elle aussy vestue de tanné, après lequel suivoient huit coches pleins de Dames vestues de noir à leur ordinaire.

Le Lundy 25. le corps fut aporté en l'Eglise de notre Dame & le Roy vestu de violet demeura à visage découvert quatre ou cinq heures en la fenestre d'une maison devant l'hostel Dieu à voir passer la pompe funebre, il étoit accompagné du Duc de *Guise*, qu'on remarqua triste, de *Lyancourt* son premier Escuyer, & de *Villeroy*.

Le Mardy 26. il vit encor passer la pompe funebre en une maison de la rue St. Denys, & par ce que le jour precedent, il avoit trouvé indecent que l'effigie du deffunct fut accompagnée de la *Ferté Imbaud*, *d'Avrilly*, & de la *Rochepot* gentilshommes sans le collier de l'ordre, ny ayant que *la Chastre* qui faisoit le quatriesme qui en ût un, il leur donna à chascun un collier de l'ordre qu'ils porterent sur leur robe de deuil assistans laditte effigie; Renaud de *Beaune* Archevesque de *Bourges* fit l'oraison funebre, & ne fit en sa vie si mal, & parce qu'en la prononçant, il mettoit

mettoit souvent la main à sa barbe comme un homme decontenancé, on sema ce distiche. 1584.

Quod timet, & patulo promissam pectore barbam
Demulcet Biturix *hoc* Ciceronis *habet.*

Jacques *Berson* * le Cordelier aux Belles mains, & predicateur de son excellence, composa un regret funebre qui est un vray discours de moine, il pria pour conclusion ceux de la maison du deffunt Prince de prendre patience, s'ils n'ont non plus que luy de recompense.

En ce mois de Juin, le Roy averty de la mort de *Bauquemarre* premier President de *Rouen*, y envoya le President *Faucon* Seigneur de *Ris* pour y exercer la premiere Presidence par commission pendant deux ans, comme auparavant il avoit envoyé à *Bordeaux* le President *Cotton* pour y exercer l'etat de premier President vacant par la mort de *Largebaston* par pareille commission de deux ans, tous deux urent peine à se faire recevoir, car *Normands* & *Gascons* ne sont pas aisez à ranger à choses nouvelles.

La mort de Monsieur fit reunir à la couronne les Duchez, * Comtez & autres Seigneuries, dont le revenu pouvoit monter à 400000. ecus.

Le 11. Juillet, furent pendus à *Paris* devant l'hostel de *Bourbon La rondelle* & un autre son complice chacun d'eux agé de 60. ans & plus, l'un pour avoir gravé les sceaux de la Chancellerie, & l'autre seellé plusieurs lettres d'importance avec lesdits sceaux contrefaits, desquels ils usoient avec telle dexterité que mêmes le Chancellier, & les Secretaires d'Etat & autres

* C'est le même qui avoit eu à son service une fille deguisée en garçon, laquelle s'étoit voüée aux Cordeliers par devotion: une action si pieuse fut punie de fouet que la fille receut dans le preau de la Conciergerie. *Voyez cy-devant à la fin de l'année* 1577.

* Les lettres de son Appanage du 8. Fevrier 1566 luy donnent les Duchez d'Alençon & de Chateau-Thiery avec les terres de Chastillon sur Marne & Etpernay & les Comtez du Perche, Gisors, Mante & Meulenc & Seigneurie de Vernon; le Roy Henry III. y adjouta les Duchez d'Anjou, de Touraine & de Berry & luy en fit expedier lettres au mois de May 1575.

1584. dont ils contrefaisoient les seings, & les sceaux, y étoient abusez.

En même tems un nommé Guillaume *Barry* gentilhomme de *Londres* & Docteur en loix fut executé à mort en laditte ville de *Londres* pour avoir voulu attenter à la vie de la Reyne à l'instigation du *Pape*, & de quelques moines.

Le même jour à *Delft* en *Hollande* le Prince *d'Orange* fut tué par *Baltazard Gerard* de *Dole*, pendant qu'il étoit attentif à lire la lettre que luy avoit baillée cet assassin qui étoit vetu d'un long reistre, & luy tira par-dessous le manteau son pistolet, duquel coup le Prince tomba mort; son procès luy fut fait, & interrogé confessa qu'à *Rome* un *Jesuite* luy en avoit donné les premiers exhortemens, même de tuer le Duc *d'Alençon* comme deux ennemys de la Religion Catholique, & qu'en cas qu'il ne pût eviter la mort, il mouroit très-heureux, car il seroit porté par les Anges dans les cieux au plus près de la sainte Vierge & de Jesus-Christ; que revenu de *Rome* & resolu d'executer cette entrepriſe il étoit venu au mois de Mars dernier à *Chateau-Thierry* avec les Deputez de *Flandres*, que n'ayant pû trouver la commodité de tuer Monsieur, il étoit passé jusqu'à *Paris* où il avoit parlé à l'Ambassadeur *d'Espagne* qui l'avoit conforté en cette opinion, & qu'étant retourné en *Flandres*, il avoit vû le Duc de *Parme* qui l'avoit conforté en prompte execution desdits assassinats; après son procès parfait, luy fut brulé jusqu'au coude le bras, dont il avoit fait le coup, puis aprés avoir été tenaillé par tous les membres du corps, fut cruellement mis à mort, sans qu'aucuns Anges aparussent pour son escorte ou que les *Agnus Dei*, & parchemin Vierge dont les *Jesuites* l'avoient revestus produisissent aucune vertu, ne demeurant à ce miserable qu'une caution de moine pour aller droit en paradis par la voye d'un assassinat.

Le

1584.

Le 25. Juillet, le Roy partit pour *Lyon*, où étant arrivé il en ota à *Mandelot* le gouvernement qu'il donna au Comte de *Bouchage* frere du Duc de *Joyeuse*, il bailla à *Montrassin* cousin du Duc *d'Espernon* la capitainerie de la citadelle

Le Lundy 30. Juillet, Jacques *Viole* Seigneur *d'Aigremont* Conseiller en la grande Chambre, & très-digne d'une telle charge, ainsy qu'il descendoit de sa mule pour entrer en sa maison près les Cordeliers, tomba en apoplexie dont il mourut tot après fort regretté.

Le Jeudy deux d'Aoust, Germain *du Val* Conseiller en la grande Chambre homme de bien & bon juge mourut à *Paris*.

Le 22. *Pontaut* gentilhomme de *Beausse* Huguenot ou plutot athée après avoir volé impunement 25. ans sous ombre de sa religion & avoir demeuré trois ans en la conciergerie, ût finallement la teste tranchée en Greve.

En ce mois les Conseilleries du Parlement se vendoient sept mil ecus, celles du Chatelet quatre mil, les maitrises des requestes & celles des comptes neuf & dix mil ecus.

Au commencement de Septembre, le Roy s'alla ébattre à *Gaillon*, où étant il demanda au Cardinal de *Bourbon* s'il luy diroit verité de ce qu'il luy demanderoit, à quoy ledit Cardinal ayant répondu qu'ouy pourvû qu'il la sçut; sa Majesté luy dit, mon cousin vous voyez que je n'ay pas de lignée & qu'aparemment je n'en auray point, si Dieu disposoit de moy aujourd'huy, la Couronne tombe de droite ligne en votre maison, cela avenant, n'est-il pas vray que vous voudriez preceder votre neveu le Roy de *Navarre*? Sire repondit le bon homme je crois que les dents ne me feront plus de mal quand cela aviendra & est chose à quoy je n'ay jamais pensé pour étre du tout hors d'apparence, & contre l'ordre de la nature;

1584. mais repliqua le Roy, vous voyez comme tous les jours il eſt interverti, & ſi cela donc avenoit comme il ſe peut faire, je deſire ſavoir de vous, & vous prie de me dire librement, ſi vous ne le voudries pas diſputer avec voſtre neveu ? alors le Cardinal ſe ſentant fort preſſé du Roy, va luy dire puiſque vous me le commandez, Sire, ſi le malheur nous en vouloit tant que cela advint, je penſe qu'il m'apartiendroit & non pas à mon neveu, & ſerois fort reſolu de ne luy pas quitter ; lors le Roy ſe prenant à ſouſrire, & luy frapant ſur l'eſpaule, mon bon amy luy dit-il, le Chatelet vous le donneroit, mais la Cour vous l'oſteroit, & à l'inſtant s'en alla ſe mocquant de luy.

Le 25. Septembre ſœur *Tiennette Petit* de l'hoſtel-Dieu de *Paris*, bailla la nuit à une autre fille ſa compagne quelques coups de couteau en intention de la tuer, & à *Jeanne Lenoir* vieille Religieuſe coupa la gorge du même couteau, puis craignant d'étre punie, ſe precipita d'une haute feneſtre en la riviere, d'où retirée ſans eſtre offenſée, fut menée aux priſons du Chapitre de *Paris*, & fut par le Bailly dudit Chapitre condamnée à étre pendue devant l'hoſtel-Dieu, la ſentence fut confirmée par arreſt de la Cour qui l'envoya pendre à *Monfaucon* avec l'homicide couteau.

En ce tems le Roy fit entendre à *Milon* principal Intendant de ſes finances, qu'il ne ſe vouloit plus ſervir de luy en cet état & qu'il ſe retiraſt à *Paris* pour exercer ſon état de Preſident des comptes ; de quoy *Milon* averty revint le ſoir à *Paris* & partit le lendemain de grand matin pour *l'Allemagne*, où on a eu opinion qu'il manioit quelques affaires pour le Roy, par ce qu'on ne ſaiſit rien en ſa maiſon, & qu'on ne luy fit point ſon procès comme aux autres Treſoriers

1584. riers il changea de nom ſe faiſant apeller *Rencourt*, ſur quoy

Milon *n'a plus ce nom, il ſe nomme* Rencourt
Et en changeant de nom il a changé d'office,
Ce premier importun le tenoit trop de court,
Le ſecond luy fit prendre un champeſtre exercice,
Rencourt *a toujours pris, & n'a jamais rendu ;*
Mais à l'aube du jour connoiſſant ſon merite,
Pour parler de plus loin il a pris la guerite,
Et a changé de nom pour n'étre pas pendu.

Environ la my-Octobre, il plut du ſang au *Pont de Sey* en *Anjou*.

Le 19. d'Octobre le Roy part à grand haſte de *Blois*, & les Reynes de *Chenonceau*, parce que deux ou trois Demoiſelles de la Reyne ſe trouverent frapées de la peſte, dont l'une nommée *Monmorin* mourut, & ſe trouvant *Ruſcelay* à *Fontainebleau* au diner du Roy, il oſa luy dire que ſa Majeſté ne devoit pas craindre cette maladie, parce que la Cour étoit une plus forte peſte ſur laquelle l'autre ne pouvoit mordre, ce que le Roy prit de mauvaiſe part, & regardant *Ruſcelay* de travers dit qu'il parloit mal même en ſa preſence, & ſe retira auſſy tot *Ruſcelay* craignant la colere du Roy.

En ce mois mourut de *la Vau* * Conſeiller de la grande chambre regretté de toute la compagnie pour ſa grande probité & doctrine.

* Jean de Lavau receu Conſeiller le 24. Juillet 1554.

Le 20. Novembre furent en la Cour de Parlement publiés deux edits, l'un portant ſuppreſſion de 66. edits par avant publiés, l'autre pour informer de quelques ligues pratiquées par quelques Seigneurs directement ou indirectement contre le Roy & l'etat & en faire telle punition que le cas requeroit.

Le 26. en la Cour de Parlement furent pu-

bliées lettres patentes de suppression de soixante six edits paravant publiez en laditte Cour.

En ce mois de Novembre, Pierre *Desgais* * Sr. de *Belleville* gentilhomme Huguenot du pays *Chartrain* agé de 70. ans fut envoyé à la Bastille par commandement du Roy, parce qu'il avoit été trouvé saisy de quelques pasquils, & vers diffamans sa Majesté qu'il reconnoissoit avoir faits; le Roy le voulut ouyr & luy demanda, si la Religion dont il faisoit profession le dispensoit de medire de son Roy & de son Prince, & si luy ou autres de sa Religion pouvoient prendre juste occasion de ce faire pour quelque mauvais traictement qu'ils eussent receu de luy? à quoy le gentilhomme repondit que non; pourquoy donc dit le Roy, & sur quel sujet avez vous écrit ce que vous avez écrit en médisant de moy, qui outre que je suis vostre Prince ne vous en ay jamais donné occasion? je me suis dispensé de ce faire repondit de *Belleville* sur le bruit tout commun, & c'est la voix de tout le peuple, je sçais, repliqua le Roy, indigné quelle est la voix de mon peuple, c'est qu'on ne fait pas de justice principallement de gens comme vous, mais on vous la fera; elle luy fut faite par le Parlement, par l'arrest de laquelle Cour, il fut le premier Decembre mené en Greve dans un tombereau & la pendu, puis son corps & ses écrits brulés.

* Il se nommoit Pierre d'Esguain.

Le dernier jour de Novembre, le Roy prenant plaisir à faire voltiger & sauter un beau cheval sur lequel il étoit monté, & ayant aviſé un gentilhomme qui étoit au Duc de *Guyse*, luy dit mon cousin de *Guyse*, a-t'il vu en *Champagne* des Moines comme moy, qui fissent ainsy bondir leurs chevaux? cela disoit le Roy, parce qu'il luy avoit été raporté que Mr. de *Guyse* avoit dit étant en *Champagne*, le Roy fait la vie d'un Moine & non pas d'un Roy; comme à la verité ce bon Prince

ce ût mieux fait par aventure de monter plus souvent à cheval, & de dire moins ses heures.

Le 5. Decembre, par la plus grande part du Royaume nommement es environs de *la Loire*, s'esleverent des vents si violens, que furent renversés clochers, cheminées, & maisons, & furent arrachés aux forests des chesnes de deux cent ans, & même emportés; on les a apellés du depuis les soufflets de la ligue.

[En ce tems le Duc de *Guyse* fut voir Messieurs de la Sorbonne & leur demanda s'ils étoient assés forts avec la plume, sinon qu'il le falloit estre avec l'épée.]

1585.

Au commencement de cet an, le Roy fit un nouveau reglement en sa maison, même pour ceux qui journellement étoient près de sa personne, pour le service ordinaire, lesquels il vetit de velour noir, leur fit oster les chapeaux qu'ils souloient porter, & les astreignit à porter barrettes ou bonnets de velour noir, & une chaisne d'or au col, pendant qu'ils sont en quartier & à ceux du Conseil d'Etat, & privé entrans au Conseil fit prendre de grandes robes de velour violet qu'il fit faire à cette fin, & étant entré en quelque deffiance renforça sa garde.

Le 15. Janvier, le Roy tira des prisons du Chatelet le fils de la Dame de *Grenache*, lequel se faisoit auparavant apeller le Duc de *Genevois* * comme se pretendant fils aisné du Duc de *Nemours*, les dettes duquel il paya ou s'obligea de payer ne pouvant autrement sortir de là où il étoit.

* Henry de Savoye fils Jaques de Savoye Duc de Nemours & de Françoise de Rohan Dame de la Garnache en Poitou, il n'étoit pas legitime quoy qu'il se fit appeller Duc de Genevois.

Le 22. le Duc *d'Espernon* accompagné des Marquis de *Conty*, Comte de *Soissons*, Ducs de *Montpensier*, de *Nevers*, *d'Aumale*, de *Joyeuse*, de *Rets*, & de grand nombre de Seigneurs & gentilshommes vint au Parlement & fit le serment de

1585. Colonel general de l'infanterie Françoise tant de-çà que de là les monts, & en cette qualité officier de la Couronne, * après le ſerment on le fit monter en haut & ſeoir ſur les fleurs de lys au rang des Princes avec cette reſtriction, Duc *d'Eſpernon* montés icy comme Pair de *France*, & non comme Colonel, *car en cette derniere qualité vous n'avez pas icy deſeance.*

* Cet office n'avoit auparavant été tenu que ſous le titre de Colonel de l'Infanterie Françoiſe, le Roy luy donna celuy de Colonel general & le fit office de la Couronne en faveur de ſon favory.

Au commencement de Fevrier arriverent à *Senlis* les Deputez des Etats de *Flandres* venans demander à ſa Majeſté ſa protection & mettre les Pays-Bas en ſa ſauvegarde contre les tyrannies du Roy *d'Eſpagne*, & du Duc de *Parme* ſon Lieutenant ; le Roy envoya au-devant d'eux, & les fit bien recevoir & traiter, puis vinrent à *Paris* ſe preſenter au Roy, qui les renvoya éconduits de leurs demandes.

Le 23. Fevrier arriverent à *Paris*, les Ambaſſadeurs *d'Angleterre*, deſquels le Comte de *Warvick* étoit chef ſuivis de 200. chevaux bien en conche qui furent bien traitez aux dépens du Roy, & diſoit-on que leur depenſe par jour revenoit à près de 500. ecus ; les chefs furent logés près le Louvre en l'hoſtel *d'Anjou* jadis de *Villeroy*, & la ſuite au logis des Bourgeois par fouriers ; ils aportoient au Roy le collier de l'ordre de la Jartiere, que la Reyne envoyoit au Roy comme à ſon bon frere garny de perles & pierreries eſtimées à plus de cent mil ecus, & ſous cette couverture venoient exciter le Roy de prendre les *Flamens* en ſa protection, offrans au nom de leur Roy contribuer au tiers des frais qu'il conviendroit faire en cette guerre.

Le Jeudy dernier Fevrier, le Roy en grande magnificence veſtu d'un habit tel que portent les Chevaliers de l'ordre *Anglois*, reçut des mains du Comte de *Warvick* le collier dans l'Egliſe des Auguſtins, & fit entre ſes mains le ſerment de l'ordre,

1585. dre, & le ſoir fit auſdits Comte & Ambaſſadeurs un feſtin magnifique.

Le 3 Mars jour du Dimanche gras, le Roy fit autre feſtin auſdits *Anglois* en la grande ſalle haute de l'Eveché, auquel il convia un bon nombre des plus belles & braves Dames de *Paris*, & après le repas y fut fait un ballet, auquel baller-rent & danſerent ſix vingt perſonnes des deux ſexes & ſi ſomptueuſement habillées & diaprées qu'on le diſoit couter plus de vingt mil ecus.

Le 10. Mars premier Dimanche de Careſme, le Roy pour recreer les Mylords *Anglois* fit encor dans la ſalle de l'Eveché un bal qui dura depuis les dix heures du ſoir juſqu'à trois heures du matin.

Au commencement de ce Careſme, Mr. *du Gaſt* mon beaufrere Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Etat & privé, mourut en ſa maiſon à *Paris* d'une mort ſi inopinée, qu'à peine ût on le loiſir de bander ſon bras après la ſaignée ; le ſoir avant le jour de ſa mort Mr. le Chancelier luy avoit envoyé ſes depeches pour les ſceaux de la Reyne *d'Eſcoſſe* que Mr. de *Guyſe* luy fit avoir nonobſtant toutes brigues au contraire, il étoit tres-homme de bien, & des plus judicieux, & des moins corrompus de ce ſiecle, il étoit agé de plus de 60. ans, l'Ambaſſadeur *d'Eſpagne* aſſiſta à ſon convoy.

* Il eſt mort le 24. Decembre 1574 & n'a point veu la race des Valois près de ſa fin, mais ſon ambition luy avoit fait concevoir le deſſein de la ligue pour depouiller la maiſon de Valois & uſurper la Couronne ſur la maiſon Royalle.

En ce tems on commença à decouvrir l'entrepriſe de la ſaincte ligue, de laquelle ceux de la maiſon de *Guyſe* joints à ceux de la maiſon de *Lorraine* étoient les chefs ſecourus par le *Pape*, par le Roy *d'Eſpagne*, & par le Duc de *Savoye* ſon gendre, ligue pour penſée, & inventée par deffunct Charles Cardinal de *Lorraine*, * voyant la lignée de *Valois* proche de ſon periode. † Le Roy averty de tous ces remuemens, & des levées de gens de guerre par le Duc de *Guyſe*, commença à ſe tenir ſur ſes gardes, mais ſi negligemment qu'on entra en fort grand ſoubçon qu'il n'y ût entre luy & ceux

† La ligue a commencé par des aſſociations ſous pretexte de la conſervation de la Religion Catholique, le Roy Henry III. avoit permis d'en faire dès le 12. Janvier 1594. *Voyez* les Memoires de Nevers.

1585. ceux de *Guyse* quelque intelligence secrette.

Le 12. Mars, on arresta à *Lagny* sur *Marne* un batteau montant vers *Chaalons* où étoient tonnes pleines d'armes que conduisoit *la Rochette*, qu'on disoit étre ecuyer du Cardinal de *Guyse* lequel fut aussy arresté ; mais tost après on laissa passer le gentilhomme & les armes, ce qui augmenta le soupçon d'intelligence qu'on disoit étre entre le Roy & ceux de *Guyse*, & pour ce que *Clervaut* & *Chassincour* agens du Roy de *Navarre* en la Cour de *France* avoient témoigné avoir le même soupçon, le Roy leur dit le 16. du même mois qu'il prioit Dieu de l'abysmer s'il avoit quelque intelligence avec ceux de *Guyse* en cette levée d'armes; de fait le même jour il envoya à *Maintenon* vers le Duc de *Guyse*, *Rochefort* vers le Duc de *Mayenne*, & *la Motte Fenelon* vers le Cardinal de *Bourbon* qu'ils nommoient en se mocquants de luy & si ne le connoissoit pas, *Grand Duc de Bourbon*, & luy avoient fait prendre la cappe & l'épée.

Le 21. Mars, le Duc de *Guyse* s'empara de *Chaalons* sur *Marne*.

Le 29. Philippe de *Lenoncour* Abbé de *Barbeau*, & le Marechal de *Retz* furent par le commandement du Roy trouver à *Orcamp*, le Cardinal de *Bourbon*, & le lendemain la Reyne mere accompagnée de l'Archeveque de *Lyon*, & de *la Chapelle aux Urfins*, s'achemina vers le Duc de *Guyse* en *Champagne* pour savoir de luy la cause de ce remuement, car la bonne Dame en étoit ignorante, comme celle croyoit, ou qui conduisoit l'œuvre, & les mettoit tous en besongne.

Le 2. d'Avril, suivant le mandement du Roy, on commença à garder les portes de St. Honoré, St. Martin, St. Denys, & St. Antoine du coté de la ville, & celles de St. Jacques, St. Germain, & St. Marceau du coté de l'Université; le Roy envoyoit de jour à autre *Chavigny*, *Courton*, *Sen-*

1585.

Senneterre, & *d'Arpentis* espier la contenance de ceux qui y sont en garde, & y alloit luy-même quelquesfois.

Le Dimanche 7. d'Avril, le Roy sçachant qu'*Antragues* * Gouverneur *d'Orleans* étoit du party *Guysard*, y envoya le Duc de *Montpensier*, & le Marechal *d'Aumont*, pour faire sortir de la citadelle *Antragues*, lesquels furent receus & saluez de coups de canon, & obligez de s'en retourner avec leur artillerie & leur courte honte.

En ce tems ceux de la ligue publierent un livret imprimé à *Reims* sous le nom de manifeste * qui finissoit par ces mots, donné à *Peronne* le dernier jour de Mars 1585. signé *Charles de Bourbon* ; le Roy premier après eux publia autre livret titré, *Declaration de la volonté du Roy sur les nouveaux troubles du Royaume* ; & depuis le Roy de *Navarre* ayant decouvert les desseins des *Lorrains* & *Guysards* contre luy & ceux de sa maison fit publier force avertissemens & declarations.

Le 10. d'Avril, le Pape *Gregoire* * mourut à *Rome*, la nouvelle de sa mort arriva à *Paris* le 18. & le lendemain le Cardinal de *Joyeuse* partit en poste pour *Rome*, le Cardinal de *Vendosme* voulut luy faire compagnie, mais le Roy ne le voulut, disant qu'à cause de sa complexion tendre il ne pouvoit porter la fatigue du voyage, & que ç'ût été plus de domage de luy que de son oncle ; ce *Pape* n'avoit jamais adheré à la ligue, & peu de jours avant sa mort, avoit dit au Cardinal *d'Est* *la ligue n'aura de moy ny bulle ny bref jusqu'à ce que je voye plus clair en ses brouilleries.*

Le 22. d'Avril, vinrent les nouvelles à *Paris* de l'entrepriſe faillie par ceux de la ligue sur *Marseille*, & de la fin malheureuse de la pluspart des entrepreneurs ; le Roy en ût tant de contentement, que comme les Deputez qui luy aporterent les premieres nouvelles entrerent en la salle

* François de Balsac d'Entragues, il étoit lors du party des Guises qu'il quitta.

* Ce Manifeste ou declaration du Cardinal de Bourbon marque le nom des chefs de la ligue, mais les Guises asseurez de luy l'avoient preveu en envoyant cette mesme declaration à ceux de leur party 12. ou 15. jours avant que le Cardinal l'eut signée. *Voyez* les Mem. de Nevers.

* Il avoit été éleu le 13. May 1572. & se nommoit Hugues Buon compagnon.

1585. le où il étoit, il fendit aussy-tot la presse & s'approchant d'eux *mes amys* leur dit-il, *je vous accorde tout ce que me sçauriez demander, car ma liberalité ne souffira jamais pour recompenser vostre fidelité.*

Le 24. Avril, fut élû *Pape* Felix *Perreti* auparavant Cardinal de *Montalte* Cordelier, se fit nommer *Sixte*, & couronner le premier de May, son regne commença par le sang, ayant fait pendre le Comte de *Tripoly*, & quelques autres gentils hommes de la *Romagne*, desquels il pretendoit avoir été offensé; le bruit de cette execution étant venu jusqu'à *Paris*, on y pasquilla le St. Pere par les vers suivans.

Dum colit anfractus; & sylvas montis Hetrusci
Franciscus, *lumbos innectens sune suorum,*
Sustulit in cœlum plures per frigora, & æstus,
Perque famem duram, per cuncta incommoda vitæ.
At Xystus *sune involvens innoxia colla,*
Qua Rhenus Thuscas *properando deserit arces,*
Hinc animas brevius per iter nunc sistit Olympo
Summe Pater, Xisto *jam jam pro munere tanto*
Mitte Rubens numen, quod perfodisse beato
Francisco *perhibent palmas, plantasque, latusque,*
Ut sune hunc nostrum Pastorem ad sydera raptet,
Ceu pecus ille suum stellata ad pascua mittit.

Le 14. May par arrest du grand Conseil, fut decapité devant l'hostel de *Bourbon Montaud* gentilhomme *Gascon* penitent & favory du Duc *d'Espernon* qui l'avoit donné au Roy, & étoit l'un des 45. fendants appointez à 1200. ecus de gage & bouche à Cour, [que le Roy avoit mis sus depuis ces derniers troubles pour être toujours près de luy comme seures gardes de son corps se desfiant de chacun, & se voyant comme deffié par ceux de la ligue par leur desobeissance croissant par

1585. par l'impunité & par la foiblesse du soupçon] son procès luy fut fait sur ce qu'il avoit accusé le Duc *d'Elbeuf* de luy avoir offert dix mil ecus pour tuer le Roy, & pour ce que sa Majesté luy en avoit promis vingt mil s'il verifioit ce qu'il disoit, n'en pouvant montrer ne preuve ne indice, fut mis à la question, où il confessa que mensongerement il avoit avancé ce propos, afin de tirer de la bourse du Roy quelque bonne somme de deniers à raison d'un tant important & signalé avertissement.

En ce tems le Duc *d'Aumale* l'un des chefs de la ligue ayant levé quelque nombre de fressuriers, faucheurs & telles canailles qu'il conduisoit en personne, disant qu'il cherchoit les Huguenots pour les devaliser & massacrer, court bonne part de *Picardie*, tua & pilla gentilshommes & roturiers, Prestres, Moynes, &c. sans épargner les Eglises, faisant autant de maux que les plus échauffez Huguenots dans les troubles precedents n'avoient fait, aussy est ce à faire à des badaux à croire que tels gens ayent aucune Religion.

En ce tems encor le jeune *Montrassin* proche parent du Duc *d'Espernon* que le Roy & luy aussy avoient envoyé avec soldats & argent pour renforcer la ville & chateau de *Mets*, s'alla rendre au Duc de *Guyse*.

En ce mois de May, le Roy composa avec tous les Tresoriers & Financiers de *France*, leur donnant l'abolition de tous les vols qu'ils luy avoient fais, moyennant la somme de deux cent mil ecus pour le principal, & de 40. mil pour les frais de justice, pour lesquelles sommes payer tous ceux qui avoient manié peu ou prou les finances du Roy tant innocents que coupables, furent par teste cottisez, à la charge de mieux derober qu'auparavant & donner courage à ceux qui avoient été fideles au Roy de faire comme les au-

autres, y ayant plus d'acquest à être larron, qu'homme de bien.

En ce tems *Miron* premier medecin du Roy est employé pour accord avec les *Guysards* & va souvent à *Espernay* pour cet effet surquoy.

Imploravit opem Medici pax ægra, Deique
Deseruit, morbos mox habitura graves.

Le 20. Juin après plusieurs debats, fut arresté à *Espernay* l'accord * entre le Roy & ceux de la maison de *Lorraine*, par lequel demeurans aux termes de religion faute de meilleur pretexte, fut arrestée une seule religion en *France*, & l'exterminations de la contraire sans parler d'autre chose, le pis en tout cela étoit que le Roy étoit à pied, & la ligue à cheval, & que son sac de penitent n'étoit à l'epreuve comme la cuirasse des ligueurs.

Le premier Juillet, le Roy ût avis certain de la mort du Duc de *Nemours* arrivée le 19. Juin en *Savoye*; ce bon Prince ne voulut jamais étre de la ligue, * & en detourna toujours ses enfans, étant au lit de la mort, il dit parlant de sa femme * qu'elle leur gasteroit tout, au reste pour un Prince qui avoit tant aimé le monde, il mourut avec une grande connoissance de Dieu, ce qui arrive rarement à des grands comme luy.

Le 18. Juillet, le Roy fit publier en sa presence au palais l'edit de revocation des precedents edits de pacification fais avec les Huguenots, il dit, en y allant, au Cardinal de *Bourbon*, mon oncle contre ma conscience, mais bien volontiers j'ay fait publier les edits de pacification, par ce qu'ils reussissoient au soulagement de mon peuple, maintenant je vais faire publier la revocation d'iceux selon ma conscience, mais mal volontiers, parce que de la publication d'iceluy depend la ruyne de mon etat, & de mon peuple, on

* Ce sont les Articles accordez entre la Reyne Catherine de Medicis au nom du Roy & le Cardinal de Bourbon, le Cardinal & le Duc de Guise & le Duc de Mayenne qui furent signez à Nemours le Dimanche 7. Juillet 1585.

* Il est pourtant compris au nombre des Chefs de la ligue dans la liste jointe au Manifeste du Cardinal de Bourbon du 31. Mars 1585

* Anne d'Est auparavant veuve de François de Lorraine Duc de Guise.

on cria vive le Roy quant il sortit du palais, dont on fut étonné, car depuis long-tems on ne luy avoit fait tant de faveur, mais on decouvrit, que cette acclamation avoit été faite par personnes apostées par les ligueurs, & qu'on avoit donné pour ce faire de l'argent à des faquins, & de la dragée à force petits enfans; fut semé en ce jour ce distique,

Guisiadis *factam dum rebar dicere pacem,*
Pacem non possum dicere, dico facem.

Et cet autre.

Dum studet amborum dubius componere lites,
Henricus, *causæ est proditor ipse suæ.*

Le 22. Juillet, Philippe de *Lenoncourt* * acompagné du President *Brulard*, du Seigneur de *Poigny*, & des Theologiens *Prevost*, & *Ceuilli* † partit de *Paris* par ordre du Roy pour aller trouver en *Gascogne* le Roy de *Navarre* & tacher à le reduire à la Religion *Romaine* afin d'eviter la fureur de la guerre qui alloit fondre sur luy, & sur ceux de son party, [on faisoit deja à *Paris* son epitaphe pour ce qu'on disoit qu'il seroit incontinent bloqué & pris; toutesfois beaucoup trouvoient l'instruction étrange qu'on luy vouloit donner pour sa conversion qui étoit avec l'épée sur la gorge,] car à la queue de ceux-cy on y envoyoit une armée, ce qui fit dire à Madame *d'Usez*, * je voy bien que l'instruction du *Biarnois* est toute faicte & qu'il est tems de disposer de sa conscience puisqu'à la queue des Confesseurs il y a un bourreau.

En ce tems *Henry Etienne* étant venu de *Geneve* à *Paris*, & le Roy luy ayant donné mil ecus pour son livre de la Preexcellence du langage François, un Tresorier sur son brevet voulut luy en donner 600. comptant, *Henry* les refusa, luy

* Il avoit été Evesque d'Auxerre & de Chalons & étoit Abbé de Montier en Argonne, Montiet St Jean, de Rebets, & de Barbeaux. Conseiller d'Etat, Commandeur de l'ordre du St Esprit, Cardinal & nommé Archevesque de Reims, il est mort en 1592.

† Jean Prevost Curé de St. Severin & Jaques Ceuilly Curé de St Gesmain ligueurs des plus furieux.

* Françoise de Clermont epouse de Jaques de Cussol II. du nom Duc d'Usez.

1585. luy offrant 50. ecus, de quoy ledit Treſorier ſe mocquant, je voy bien luy dit-il, que vous ne ſçavez pas ce que c'eſt que finances, vous reviendrez à l'offre & ne la retrouverez pas; ce qui advint car après avoir bien couru par tout, revint à ſon homme & luy offrit les 400. ecus; mais l'autre luy dit que cette marchandiſe n'alloit pas comme celle des livres, & que de ſes mil ecus, il ne voudroit pas luy en donner cent, enfin il perdit tout; le bruit de la guerre, & l'edit contre ceux de la Religion le forçant de retourner en ſon pays.

Le 30. Juillet, les *Guiſards* partirent de *Paris*, ils y avoient fait aſſés long ſejour allants tous les jours au conſeil d'Etat, auquel ils étoient ouys & reſpectés à cauſe que la Reyne mere tenoit leur party, comme elle avoit fait paroiſtre dans l'accord fait entr'elle & eux pour le Roy au prejudice du Roy de *Navarre* qu'elle n'aymoit pas; de fait étoit le bruit commun que par l'intelligence qu'elle avoit avec les *Guiſards* ils avoient commencé ces derniers troubles, & qu'elle leur ſoutenoit le menton de toute ſa force en intention de priver de la Couronne ceux de *Bourbon*, & la faire tomber en la maiſon de *Lorraine* ſur la teſte des enfans de feu Madame Claude de *France* ſa fille, & y a apparence que c'étoit pure verité.

En ce mois de Juillet, le *Pape* prit opinion d'envoyer l'Eveſque de *Nazareth* Nonce en *France* & revocquer l'Eveſque de *Bergame* * bien vû en cette Cour, pour ce que mû de la verité, il avoit mandé à *Rome* les mauvais deſſeins des ligueurs ſous ombre de Religion; le Roy averty par *St. Goard* † ſon Ambaſſadeur à *Rome* de la venue de l'Eveſque de *Nazareth*, homme turbulent & ſeditieux eſprit, manda à *Mandelot* Gouverneur de *Lyon* qu'il ne le laiſſat paſſer plus avant, ce qui obligea ce nouveau Nonce de reprendre le chemin

* Jaques Ragazzony Eveſque de Parme & non pas de Bergame, avoit été envoyé Nonce en France par le Pape Gregoire XIII. le Pape Sixte V. ſon ſucceſſeur le rappela & voulut envoyer à ſa place Fabien Muette Frangipani Eveſque titulaire de Nazaret que le Roy ne voulut point recevoir.

† Jean de Vivonne Marquis de Piſani Sgr. de ſaint Goard, plus connu ſous le nom de Piſani.

min de *Rome*, de quoy le *Pape* indigné envoya par un camerier ordre à *St. Goard* de vuider hors de *Rome* dans 24. heures, & du terroir Romain dans quatre jours, à quoy obeiſſant ledit Sr. de *St. Goard* homme de grand cœur ſortit le même jour de *Rome* †, & vint trouver le Roy à *Paris*; ſur ce Nonce on diſoit:

1585.

† On luy donna huit jours mais il dit que l'Etat du Pape n'étoit pas ſi grand qu'il n'en ſortit en 24 heures. *Voyez Thuana* au mot Piſani.

A Nazareth *poteſt aliquid eſſe boni?*

Le Mercredy dernier jour de Juillet, *Vermandet* fils du Lieutenant general de *Limoges* fut decapité à *Paris* accuſé d'inceſte avec ſa ſœur, il maintint juſqu'à la mort qu'il étoit innocent de ce crime, & toutesfois reconnoiſſant en ce fait le juſte jugement de Dieu qui le puniſſoit pour avoir été bien trois ans ſans le prier, & ſans dire ſeulement un patenotre.

En ce tems le Roy commença à porter un *billebocquet* à la main, même allant par les rues, & à ſon imitation les Ducs *d'Eſpernon* & de *Joyeuſe* s'en accomodoient, qui en ce ſont ſuivis des gentilshommes, pages, laquais, & jeunes gens de toute ſorte tant ont de poids & de conſequence principalement en matiere de folie, les actions & deportemens des Roys, Princes & grands Seigneurs.

Au commencement de Septembre, les cent Reitres de l'armée de la ligue entrez dans le bourg de *Geinville* en *Champagne* par compoſition, tuerent contre la foy promiſe la pluſpart des pauvres habitans.

Le 12. Septembre, le Preſident de *Morſan* mourut à *Paris* au grand regret de la compagnie & de tous les gens de bien.

En ce même mois mourut auſſy à *Paris* la Preſidente de *Boullencourt* * qui par une ſageſſe mondaine laiſſa ſa maiſon pleine de biens & d'honneurs; elle fut tant aimée du Roy qu'il ne l'apel-

* Charlotte de Liure femme de Nicolas l'Huillier Sgr. de Boullencourt Preſident aux Comptes, il a deſja été parlé d'elle ſur l'année 1578. Jean l'Huillier ſon fils étoit Prevoſt des marchands de Paris lorſque cette ville ſe ſoumit au Roy Henry IV.

1585. loit que ſa mere, allant ſouvent chez elle prendre ſes ebats & collations & y ayant une chambre qu'il apella la chambre de ſes menus plaiſirs, ce qui ſervit beaucoup à l'avancement de ſes enfans, qui neantmoins uſans d'ingratitude ſe mirent des plus avant dans la ligue, auſſy le Roy les ſurnomma la race ingrate digne de porter doublement par-deſſus tous la cornette d'ingratitude.

Sur la fin de Septembre, on publia à *Paris* la bulle d'excommunication contre le Roy de *Navarre*, & le Prince de *Condé*, donnée à *Rome* à St. Marc le 9. de ce mois, [par laquelle ce nouveau *Pape* au lieu d'inſtruction ne reſpiroit que deſtruction changeant ſa houlette paſtorale en un flambeau effroyable pour perdre entierement ceux qu'il doit regagner au troupeau de l'Egliſe s'ils en ſont egarez ; la Cour de Parlement fit remontrance au Roy très-grave & très-digne du lieu qu'elle tient, & de l'authorité qu'elle a en ce Royaume, diſant pour concluſion que la Cour avoit trouvé le ſtile de cette bulle ſi nouveau & ſi éloigné de la modeſtie des anciens *Papes* qu'elle n'y reconnoiſſoit aucunement la voix d'un ſucceſſeur des Apoſtres, & d'autant qu'elle ne trouvoit point par les regiſtres, ny par toute l'antiquité que les Princes de *France* euſſent jamais été ſujets à la juſtice du *Pape*] quelle ne pouvoit deliberer en ce fait que premierement le *Pape* ne fit aparoir du droit qu'il pretendoit avoir en la tranſlation des Royaumes établis de Dieu avant que le nom du *Pape* fut au monde, fut dit par un Conſeiller que cette bulle étoit ſi pernicieuſe au bien de toute la Chretienté & à la ſouveraineté de cette couronne qu'elle ne meritoit autre recompenſe que celle qu'un de ſes predeceſſeurs Roys avoit fait faire par la Cour à une pareille bulle, qu'un predeceſſeur de ce *Pape* leur avoit envoyée, aſſavoir de la jetter au feu, & enjoindre au Procureur general de faire diligente perquiſition de ceux qui en ont pourſuivy l'expedition en Cour de *Rome*, pour en faire ſi bonne juſtice qu'elle ſerve d'exemple à la poſterité. *

1585.

Il y ût auſſy une opoſition formée en ces mots, divulguée & imprimée en ce tems-là.

„ *Henry* par la grace de Dieu, Roy de *Navarre*, „Prince ſouverain de *Bearn*, premier Pair & Prin„ce de *France*, s'oppoſe à la declaration & excom„munication de *Sixte V.* ſoy diſant *Pape* de *Rome* : „la maintient fauſſe & en apelle comme d'abus en la „Cour des Pairs de *France*, deſquels il a cet hon„neur d'eſtre le premier, & en ce qui touche le cri„me d'hereſie, & de laquelle il eſt fauſſement ac„cuſé par la declaration, dit & ſoutient que Mon„ſieur *Sixte* ſoy diſant *Pape* fauve ſa Sainteté en a „fauſſement & malicieuſement menty, & que luy„même eſt heretique ce qu'il fera prouver en plein „Concile libre & legitimement aſſemblé, auquel „s'il ne conſent & ne s'y ſoumet comme il eſt obli„gé par ſes droits Canons, même il le tient & de„clare pour Antechriſt & heretique, & en cette „qualité veut avoir guerre perpetuelle & irreconci„liable avec luy, proteſte cependant de nullité, & „de recourir contre luy & ſes ſucceſſeurs pour re„paration d'honneur de l'injure qui luy eſt faite, & „à toute la maiſon de *France*, comme le fait & la „neceſſité preſente le requiert, que ſi par le paſſé „les Princes & Roys ſes predeceſſeurs ont bien ſceu „chatier la temerité de tels gallans, comme eſt ce „pretendu *Pape Sixte*, lors qu'ils ſe ſont oubliez „de leur devoir & paſſé les bornes de leur voca„tion, confondant le temporel avec le ſpirituel ; „ledit Roy de *Navarre* qui n'eſt en rien inferieur à „eux, eſpere que Dieu luy fera la grace de venger „l'injure faite à ſon Roy, à ſa maiſon & à ſon ſang, „& à toutes les Cours de Parlement de *France*, „ſur luy & ſes ſucceſſeurs implorant à cet effet l'aide

* François Hotman, J. C. a écrit contre cette Bulle ſon ouvrage eſt intitulé: *Brutum Fulmen Sixti V adverſus Henricum*, &c. Pierre de Belloy Avocat general au Parlement de Thouloufe a auſſy donné des *moyens d'abus & de nullité contre cette Bulle* ce qui le fit mettre en priſon à Paris par les ligueurs & il y demeura en grand danger de ſa vie depuis le 4. Juin 1587. juſqu'au 18. May 1591. qu'il ſe ſauva.

1585. „de & ſecours de tous les Princes, Roys, villes & „Communautez vrayment chrétiennes, auſquels „ce fait touche, auſſy prie tous alliez & confederez „de cette Couronne de *France* de s'oposer avec luy „contre la tyrannie & uſurpation du *Pape* & des „liguez conjurateurs en *France*, ennemis de Dieu, „de l'Etat & de leur Roy & du repos general de „toute la Chretienté.

Autant en proteſte HENRY DE BOURBON Prince de *Condé*. Affiché à *Rome* le 6. Novembre 1585.

Le 23. d'Octobre, le chateau *d'Angers* fut remis és mains du ſieur de *Bouchage* par les ſoldats Huguenots qui le tenoient par la pratique de *Halot*; le Roy fit abattre les forts & deffenſes de ce chateau du coté de la ville, & fut roué *Halot* * à *Angers*, lequel maintint juſqu'au dernier ſoupir qu'il n'avoit rien executé que ſuivant le commandement verbal du Roy, qui avoit envie de l'enlever des mains de *Briſſac* un des chefs de la ligue.

* Michel Bourrouge du Halot, il avoit effectivement commiſſion du Roy que ce Prince n'oſa avouer dans la crainte d'irriter d'avantage la ligue.

En ce mois Auguſtin *de Thou* fut fait ſixieme Preſident de la grande chambre au lieu de feu *Pybrac*; ſon etat d'Avocat du Roy fut donné à Jacques *Mangot* qui étoit Procureur du Roy en la chambre des comptes, & Maiſtre des Requeſtes; l'etat de Procureur du Roy fut donné à *Dreux* moyennant huit mil ecus; Etienne *Paſquier* fut receu en l'etat d'Avocat du Roy en la chambre des comptes vacant par la mort de *Bertram*.

Le dernier jour de ce mois, le Roy s'en alla à *Vincennes* pour paſſer les feſtes de Touſſaints avec ſes confreres les *Hieronimites*, auſquels le dernier Septembre il avoit luy-même fait le preſche ou exhortation, quelques jours auparavant il leur avoit fait faire pareille exhortation par Philipes *des Portes* Abbé de *Tyron* de *Joſaphat*, & *d'Aurillac* ſon favory Poete.

Le 9. Novembre, l'Eveſque de *Paris* & le Doyen

1585. Doyen *Seguier* partirent de *Paris*, pour aller congratuler à *Rome* le *Pape* de ſa nouvelle creation, & pour requerir permiſſion de vendre cent mil ecus de rente du revenu Eccleſiaſtique pour la guerre contre les Huguenots.

Le 18. le quadran de l'horloge du Palais fut achevé, excellent ouvrage fait par *Pilon* ſculpteur du Roy; au-deſſus du quadran il y avoit ce vers écrit.

Qui dedit ante duas triplicem dabit ille coronam.

Un ligueur le 20. Novembre, écrivit le Suivant contre la prochaine boutique de l'horloge.

Tertia ſic dabitur, ſicut tulit, ante ſecundam,

Et depuis la ligue s'ebattant ſur ce ſujet fit & publia les ſuivans,

Qui dedit ante duas, unam abſtulit, altera nutat,
Tertia tonſoris eſt facienda manu.

Et encore ceux-cy ſur la deviſe du Roy:

MANET ULTIMA COELO,

Perjurii me pœna gravis manet ultima cœlo,
Nam Deus infidos deſpicit ac deprimit,
Nil tibi cum cœlis, hic nulla corona tirannis,
Te manet infelix ultima cœnobio.

En ce tems le Roy étant à *Chartres*, fit rouer un Capitaine de gens de pied & pendre trois de ſes ſoldats tous catholiques de profeſſion, pour avoir pillé la maiſon de *Dangeau* gentilhomme *Percheron* Huguenot, diſant le Roy n'avoir par ſes derniers edits permis de tuer & piller les Huguenots, mais que leurs biens ſeroient à luy acquis, ſi dans le tems preſcrit ils ne ſatisfaiſoient à ces edits.

En ce tems beaucoup de la Religion pour ſauver leurs biens, & leurs vies ſe font catechiſer re-

1585. tournent à la messe, & ont bien de la peine à contrefaire les bons Catholiques ; la Chanceliere de *l'Hospital* entr'autres qui toute sa vie avoit fait profession de ladite Religion l'abjure & va à la Messe, d'autres y a de bas tenans qui tiennent ferme & abandonnent tout, fut de ce nombre André *Cerceau* excellent Architecte du Roy, lequel ayma mieux quitter l'amitié du Roy, & renoncer à ses promesses que d'aller à la Messe, & après avoir laissé sa maison qu'il avoit nouvellement bastie avec grand artifice au commencement du pré aux clercs, prit congé du Roy, le supliant ne trouver mauvais qu'il fut aussy fidel à Dieu qu'il l'avoit été & le seroit toujours à sa Majesté.

Le 28. Decembre, Pierre *Ronsard* mourut en son Prieuré de St. Cosme lez *Tours* agé de 62. ans.

En cet an le *Pape Sixte V.* écrivit deux lettres au Seigneur de *Damville* Marechal de *Montmorency*.

Xistus P. P. V. *dilecto filio nobili Viro Duci* Montmorancii *Provinciæ* linguæ occitanicæ. *Gubernatori.*

Dilecte fili, nobilis Vir salutem & Apost. bened. Tantum semper tribuimus nobilitati tuæ, quantum tibi majoribusque tuis viris tribuerunt superiores Pontifices, hoc est, quantum potest tribui virtuti hominis in Catholica religione tuenda, in qua Apostolicæ dignitate sedis colenda, consilio, authoritate, & opera nunquam defatigati, quorum omnium officiorum in tuis litteris commemoratio nobis fuit jucundissima. Quæ postulas à nobis concedi de Episcopatu Carcassonæ *deque dispensatione, cæterisque rebus, quæ ad id negotium pertinent, magnæ nobis curæ erunt, nec quidquam prætermittemus, quantum quidem præstare nos intelligemus, si quid præterea in quo nobilitati tuæ gratificari possimus, pari id voluntate,*

te, & charitate efficiemus. Datum Romæ *sub annulo piscatoris die* 24. *Aug. Pontificii nostri anno* 1. 1585. 1585.

Dilecte fili, quæ nobis sunt optatissima ex crebris multorum litteris, ac sermonibus celebrari jucundissimum est, explorata nobis semper fuit voluntas tua de rebus nostris Avenionensibus *deque catholica religionis tranquilitate atque amplitudine: cujus etiam voluntatis dignæ tua & majorum gloria habemus testimonium venerabilis fratris nostri Archiepiscopi* Avenionensis, *& quanquam nihil est quod non ab ista virtute nobis atque Sedi Ap. polliceri possimus, tamen hoc te ex litteris nostris intelligere voluimus multum nobis spei adversus hostium vim, ac fraudem in tua opera, & authoritate situm esse, facies igitur ut tua virtus & fides pollicetur, & temporum ratio exposcit, ut nos cum tota Ecclesia Catholica expectamus* 21. *Sept.* 1585. *apud S. Marcum.*

En ce même an furent semez plusieurs pasquils sur la ligue & le gouvernement, dont je raporte quelques uns pour faire connoistre le genie du tems.

Guisius *à nostro nil distat Principe, quid ni?*
Conveniunt animus, hic jubet, ille facit,
Ne tamen hæc vani te fallat opinio vulgi,
Revera qui rex percupit esse, jubet,
Nam bellum Regem, si fas est dicere, sed fas
Guisius *armata voce jubere jubet.*

Lusitat interea Henricus *monachumque figurat,*
Hac miserâ populus luditur arte levis,
Desperata salus, ex quo Medicæa *Virago,*
Imperat, usa dolis, artibus usa suis,
Omen abesto, sed heu, florens regnum, atque beatum
Hac vivente perit, hac pereunte ruit.

Tout

1585.

Tout à toutes sausses.

Le pauvre peuple endure tout,
Les gens d'armes ravagent tout,
La Ste. Eglise paye tout,
Les favoris demandent tout,
Le bon Roy leur accorde tout,
Le Parlement verifie tout,
Le Chancellier scelle tout,
La Reyne mere conduit tout,
Le Pape leur pardonne tout,
Chicot tout seul se rit de tout,
Le Diable à la fin aura tout.

1586.

1586.

Le premier jour de l'an, le Roy fit aux Augustins 28. nouveaux Chevaliers, entre lesquels furent *Rambouillet*, de *Maintenon*, & de *Poigny* freres.

Le 3. de Janvier, de *Mailly* de *Rusmenil* gentilhomme *Picard* qui avoit épousé la veuve de *Barjot* President au grand conseil, laquelle il traitoit fort mal, & avoit tué ou fait tuer son second fils qui en faisoit plainte, fut par *Rapin* Lieutenant de robe courte mené à la conciergerie, d'où le Roy le 5. du mois, le fit tirer par force à la requeste du Duc de *Joyeuse*.

Le 10. le Roy grandement pressé par le Clergé & par la ligue à laquelle s'étoit joint le Nonce du *Pape* de faire recevoir en son Royaume les decrets du *Concile de Trente*, en demanda avis à Jacques *Faye* son Avocat au Parlement de *Paris*, qui luy fit voir par si bonnes raisons & exemples le tort qu'il feroit à son Etat, s'il recevoit ces decrets, que sa Majesté après l'avoir ouy, comme il fit aussy l'Archevesque de *Vienne* parlant au contraire, dit aux Ecclesiastiques qu'il n'en vouloit ouir parler jusqu'à ce que la guerre commencée fut

1586.

fut finie; le Clergé là-dessus se divise en deux factions, dont l'une favorise le Roy, & l'autre le *Pape*; tout va de travers, le Roy nonobstant ses promesses de ne donner les benefices qu'à personnes idoines, les donne comme devant à gentilshommes & Dames pour en jouir par œconomat sans en parler au *Pape*.

Le 16. Janvier, le Roy après avoir eû quelques accés de fievre, qui avoient fait lever la teste à plusieurs, va se rafreschir à *Vincennes*; deux jours auparavant sa Majesté pour faire perdre le bruit qui couroit qu'il étoit fort malade, voulut disner en sa salle à huis ouvert, dont *Chicot* ayant rencontré le Cardinal de *Guyse* qui s'y en alloit, luy dit en plaisantant, tu vas voir comme se porte ton homme, viens je t'y meneray, jamais homme ne cassa mieux que luy, je me donne au D. s'il ne mange comme un loup.

Les 29. & 30. furent roués au bout du pont St. Michel deux fils de feu *René Bianque* parfumeur *Milannois* demeurant sur ledit pont, & *Hillot* leur serviteur, pour l'assassinat commis par eux en 1584. en une maison du fauxbourg St. Germain, en laquelle ils tuerent la maistresse de la maison agée de 70. ans, sa servante de pareil age, & son petit fils agé de dix ans, & pillerent son argent & meilleurs meubles; le pere de ces deux miserables étoit un voleur, & empoisonneur qui après avoir bien tué & volé à la St. Barthelemy mourut sur un fumier, sa femme étoit une vilaine qui mourut au lit d'honneur.

Le même jour *Sylva* Medecin *Piedmontois* marié à *Abbeville* & prisonnier en la Conciergerie à *Paris* pour Sodomie, disnant à la table du geolier entra en parolles avec un autre prisonnier disnant avec luy, auquel il donna un coup de cousteau, lequel les autres prisonniers aussy disnans avec luy voulurent luy oster, ce qu'ils ne purent faire pour

ce

1586. ce qu'il menaçoit chacun d'eux de les tuer s'ils aprochoient de luy, disant enfin qu'il le donneroit au Sr. de *Friaize* gentilhomme *Baufferon* la aussy prisonnier pour lors, ledit Sr. s'aprochant de *Sylva* pour prendre amiablement de sa main le couteau, ce medecin luy en donna plusieurs coups dont il tomba mort sur la place; renfermé en un cachot, fit la nuit ensuivant des pelottes en guise de pilules avec du linge arraché de sa chemise qu'il avalla pour se suffoquer & fut trouvé mort le lendemain.

En ce mois de Janvier, le jeune fils de la Dame de *Grandrue* * fut receu par faveur Conseiller sans rien repondre, & pour ce que son frere pour avoir trop repondu s'étoit ruiné, on fit & sema les vers suivants.

* Jean de Grandrue receu Conseiller au Parlement le 15. Fevriet 1586

Si Grandrue *n'a point repondu,*
Ne luy faut faire reprimandes,
Puisque son frere fut tondu,
Pour reponse à trop de demandes,
L'un fait fortune en se taisant,
L'autre se ruyne en repondant,
Ainsy pour se tirer d'affaire,
Rien de meilleur que de se taire.

Sortitus legem est, de qua pro more rogatus,
Sic tacet, ut statuam marmoris esse putes,
Lectorum tamen in numero Patrum esse jubetur,
Et medio judex dicere jura foro,
O felix, tantum cui muta silentia prosunt,
Quantum non alios lingua diserta juvat.

Le premier de Fevrier, Jean *Dadon* homme docte & renommé en l'université de *Paris* n'agueres Regent & alors Pedagogue au college du Cardinal le *Moine*, peu auparavant Recteur de laditte université fut pendu, & son corps brulé pour Sodomie avec un enfant de sa chambre.

Le

1586. Le 10. de ce mois, je vis un homme sans bras qui écrivoit, lavoit un verre, otoit son chapeau, jouoit aux quilles, aux cartes & aux dez, tiroit de l'arc, chargeoit & tiroit un pistolet, il se disoit natif de *Nantes* & étoit agé de 40. ans.

Au commencement de Mars le Clergé de *France* forma opposition à la bulle du *Pape*, par laquelle il avoit permis au Roy de vendre pour cent mil ecus de rente du revenu de l'Eglise, ce que ledit Clergé trouvoit fort dur, disant qu'on vouloit le rendre taillable & tributaire ce qu'on n'avoit oncques veu.

Le 7. Mars, l'Evesque de *Noyon* fut ouy en Parlement sur les raisons d'opposition faite par le Clergé, lesquelles il deduisit sans rien épargner; le premier President l'ayant ouy luy fit une remontrance en forme de reprimande, luy disant qu'il avoit tenu propos trop hautains & piquans contre le Roy, en ce même qu'il avoit voulu dire depuis l'an 1576. l'Eglise de *France* étoit comme tributaire à son Roy, ayant toujours été depuis ce tems-là chargée de decimes & autres subventions extraordinaires auparavant non ouyes ny usitées, & combien que le Clergé ne se fust jamais épargné à secourir le Roy en sa necessité, même sous les derniers Roys, & en ces derniers troubles où il y alloit de l'Etat & de la Religion, neantmoins qu'ils avoient été fort mal traités, que c'étoit icy la cinquiéme alienation du bien de l'Eglise & que tout le spirituel des Ecclesiastiques étoit devenu comme à neant, ne faisant le peuple plus de compte de faire des offrandes ne payer dixme, ny donner ou leguer, quoyque ce soit & plusieurs autres choses semblables, que ledit Evesque avoit alleguées tendantes à la decharge du Clergé & trop licentieusement taxantes le Roy à present regnant, lequel il avoit blamé en mots exprès de faire des exactions effrenées sur le Clergé à quoy les gens

du

1586. du Roy ne dirent mot, dont le Roy averty fut fort mal content, cependant la Cour fit retirer ceux du Clergé sans rien prononcer.

Le 8. La *Vaugion*, le jeune * *d'Estissac*, & de la *Bastie* se battirent entre *Montrouge* & *Vaugirard*, contre *Biron*, *Geniſſac* & *d'Auchie*, & demeurerent morts sur la place.

Le 15. Mars, l'Eveſque de *Paris* revint de *Rome* où il étoit allé par commiſſion du Roy & du Clergé, mais mal venu du Clergé, parce qu'il avoit demandé & impetré l'alienation de cent mil ecus de rente quoy qu'il n'ût commiſſion que pour cinquante mil, ſurquoy,

Philoſophes ſouffleurs vous êtes tous vaincus,
L'Elixir eſt trouvé par Henry *& par* Sixte,
L'un a ſoufflé le feu, l'autre bon Alchimiſte,
A fait d'un peu de plomb deux millions d'ecus.

[Le 25. Mars feſte de l'Annonciation de notre Dame, le Roy ne fit point aller par la ville la proceſſion des Penitens comme on avoit acoutumé & le porte l'inſtitution ; mais le lendemain matin, il partit des Chartreux acompagné d'environ ſoixante de ſes confreres en habit de Penitens, s'en alla à notre Dame de Chartres, dont il revint à pied & en même habit en deux jours & arriva à *Paris* le dernier Mars, la nuit du Jeudy abſolu fit la proceſſion accoutumée par les rues & Egliſes de *Paris* acompagné d'environ deux cens deſdits penitens, & depuis la veille juſqu'au Mardy de *Paſques* ne bougea des Capucins à y faire prieres & penitences.]

Le 8. d'Avril près la ville de *Xaintes* le Prince de *Condé* chargea le regiment du Capitaine *Tiercelin*, en laquelle charge les Huguenots perdirent plus de leurs chefs qu'en une bataille rangée, entr'autres de *la Val*, de *Rieux*, & de *Tanlay*.

En ce mois d'Avril à *Paris* un garçon de treize ans,

* Ce duel ſe fit à l'occaſion du mariage d'Anne de Caumont de la Force née poſthume en 1574. fille unique de Geoffroy de Caumont & de Marguerite de Luſtrac Marquiſe de Fronſac, le combat fut entre Claude Peruſe d'Eſcars Prince de Carency, ayant pour ſeconds Charles d'Eſtiſſac unique heritier de ſa maiſon, & N. Abadie le jeune. Biron eſtoit ſervy par Bertrand de Pierre Buſſiere de Geniſſac & N. de Montpezat-Lognac. Le Duc de Mayenne enleva cette riche heritiere pour la faire epouſer à ſon fils, ce qui n'eut point d'effect.

1586. ans, un ecolier de dixhuit du Colege de *Boncourt*, & un gentilhomme de cinquante du fauxbourg de St. Germain de *Paris* ſe pendirent & eſtranglerent.

Le 28. May, le Duc de *Guyſe* ſortit de *Paris* pour *Chalons*, après y avoir ſejourné trois mois, où il ne s'attacha à autre choſe pendant tout ce tems qu'à renverſer les colomnes qui ſoutiennent un Prince, ſavoir ſon authorité & la bienveillance de ſes ſujets.

En ce mois de May le ſeptier de froment fut vendu ſept & huit ecus aux halles de *Paris*, où il y eut ſi grande affluence de pauvres mandians par les rues, même des pays étrangers, qu'on fut contraint de lever des bourgeois une aumoſne pour leur ſubvenir ; deux Deputés de chaque paroiſſe alloient queſter par les maiſons où chacun donnoit ce que bon luy ſembloit.

Au commencement de Juin à *Aix* en *Provence* le baſtard *d'Engouleſme* * grand Prieur de *France* averty que Philippe *Altouiti Italien* Baron de *Caſtelanes* Capitaine de galeres mary † de la belle *Chateauneuf*, avoit écrit de *Marſeille* en Cour contre luy, demanda à ce Capitaine qui l'avoit mû de le blamer ainſy par ſa lettre, à quoy *Altouiti* ayant répondu qu'il n'en étoit rien, le grand Prieur qui prit cette parole pour un dementy tira ſon épée & en perça *Altouiti* lequel tomba du coup à genoux aux pieds du grand Prieur & mourut ſur la place, mais avant mourir il donna un coup de daguet dans le ventre dudit Seigneur qui en mourut ſept ou huit heures après, le Roy donna le grand Prieuré & tous les biens & benefices du defunct au fils que *Charles IX.* avoit eu de *Marie Touchet*, * & le gouvernement de *Provence* au Duc *d'Eſpernon*.

* Henry d'Engouleſme fils du Roy Henry II. & de la Delle de Leviſton Ecoſſoiſe.

† Il n'étoit que ſon ſecond mary, car elle avoit épouſé auparavant par amourettes un autre Italien nommé Antinotti qu'elle avoit tuée en 1577. ainſy qu'il a été dit cy-devant.

* Charles de Valois Duc d'Engouleſme fils naturel du Roy Charles IX. & de Marie Touchet Dame de Belleville fille du Lieutenant particulier d'Orleans, il quitta l'ordre de Malte & le grand Prieuré de France, & epouſa Charlotte fille aiſnée de Henry I. Duc de Montmorency Conеſtable de France, & fut pere de Louis de Valois Duc d'Engouleſme.

Le

1586. Le Lundy 16. Juin, le Roi fit au Parlement publier en sa presence vingt sept edits bursaux par son Chancelier, lesquels la Cour avoit toujours differé d'homologuer à cause de la necessité du pauvre peuple, lequel en rejettoit toute la faute sur son Roy, encor que la verité fut que c'étoient ceux de la ligue qui étoient les inventeurs de ces vilains edits, ausquels ils avoient bonne part, aussy furent ils apellés les edits *Guisards*.

Depuis le 18. de ce mois jusqu'au 12. Juillet, les Procureurs de la Cour, & du Chatelet s'abstinrent tous unanimement d'aller au Parlement & au Chatelet à cause de l'edit qui leur deffendoit de faire exercice de leur etat, s'ils n'avoient pris de sa Majesté ou de Scipion *Sardini* qui en avoit le party, lettres de confirmation en payant cent ou deux cent ecus de finance.

Le 25. Juin, le Roy envoya le Comte de *Soissons* accompagné du sieur de *Lansac*, & autres Chevaliers de l'ordre du sainct Esprit en la chambre des comptes pour y faire publier l'edit des survivances ou successions des offices en finançant la moitié du prix commun d'iceux, auquel ceux de la chambre firent réponse qu'ils ne pouvoient & ne devoient consentir la publication de cet edit, revinrent le lendemain les dessusdits, & firent entendre que la volonté du Roy étoit que l'edit fut publié, vousissent ou non; ceux de la chambre lors se leverent Presidents, Maistres, & autres Officiers des comptes étans en la chambre & s'en allerent fors le President *Nicolai* l'Avocat *Pasquier*, & *Danés* le greffier, en presence desquels fut ledit edit publié & registré, & le Vendredy 27. le Roy envoya à laditte chambre lettres d'interdiction par les sieurs de *Lansac*, & de *Rostain*.

Le 27. Juin, *Lansac* & *Rostain* allerent pareillement

1586. lement en la chambre des Generaux des aydes pour y faire publier les edits du doublement des anciens impostz, & ceux des nouveaux mis sur les toiles, & autres denrées; lesquels Seigneurs on fit entrer après les avoir fait longuement attendre, mais ne trouvant que trois ou quatre desdits Generaux, les autres s'étans secrettement retirez, furent contraints s'en retourner sans rien faire, pource que les restans leur dirent qu'ils n'étoient nombre suffisant.

[Le 28. les Procureurs de la Cour assemblez aux Augustins après avoirveu les lettres patentes du Roy, par lesquelles il declaroit que faisant & continuant l'exercice de leurs etats, ils ne s'obligeassent en rien du contenu de l'edit, qu'il avoit publié contr'eux, & que de grace il leur donneroit encor un mois de delay pour opter ou prendre de luy lettres de confirmation de leurs etats en payant la finance qu'il entendoit d'eux exiger, ou quitter tout à fait leurs etats, si le Roy ne leur vouloit permettre d'iceux exercer sans payer aucune finance; de quoy laCour de Parlement troublée parce que les plaidoyers & autres exercices de la justice deffailloient à raison de leur absence, les manda le Lundy suivant 30. dudit mois où ils firent la même declaration & demanderent acte, lequel la Cour leur permit, & leur promit d'abondant le premier President de tant faire, dans le mois de Juillet qui leur restoit encor, surquoy ils s'assemblerent, & l'apresdisner derechef aux Augustins ou par l'avis des plus anciens fut arresté que le lendemain premier Juillet ils iroient au Palais faire leurs charges comme devant; mais le jour ensuivant ils changerent d'opinion au moins les jeunes qui firent retirer comme par force trois ou quatre des anciens, qui le matin vinrent au Palais, & s'étans assemblez l'apresdisner prirent resolution de n'y plus aller & d'y molester ceux qui

1586. s'y transporteroient pour y faire exercice; autant en firent ceux du Chatelet, où les anciens Procureurs furent empechez par les jeunes en l'exercice de leurs etats.]

Le 4. Juillet, le Roy par lettres patentes en forme de commission nomma trois Presidents, douze Maistres des comptes, & quelques Auditeurs & Correcteurs pour l'exercice de la justice en la chambre des comptes durant l'interdiction, & ce par commission; ce qu'ils ne voulurent faire, disans qu'ils étoient officiers du Roy en titre & qu'il n'étoit honneste qu'on les fit vacquer à leurs charges comme commissaires.

Le Samedy 12. Juillet, les Procureurs de la Cour par l'exhortement de quelquesuns des plus grands d'icelle, allerent au Louvre se jetter à genoux devant le Roy, luy demandans par l'organe de l'Avocat Louis *Buisson* pardon d'avoir delaissé l'exercice de leurs etats, & le prians d'avoir pitié de leur pauvreté; à quoy le Roy leur repondit que si plutost luy avoient fait telle remontrance, le cours de la justice ne fut pas demeuré si longtems interompu, qu'ils s'en allassent faire l'exercice de leurs etats, & s'y comportassent en gens de bien, qu'ayant pitié d'eux il revoquoit l'edit; ce que fit le Roy pour ce qu'à l'exemple de *Paris*, le cours de la justice ordinaire avoit cessé par tous les sieges des jurisdictions du Royaume de *France*.

Le Mardy 15. Juillet, le Roy fit venir au Louvre chez le Chancelier, les Presidens & Conseillers du grand Conseil, & leur remontra que s'il avoit fait l'edit de creation de deux nouveaux Presidens & de huit Conseillers en leur compagnie, lequel il leur avoit des pieça envoyé pour le publier, il y avoit été forcé par la necessité de ses affaires, partant les prioit de ne plus tant faire les retifs à le publier, leur promettant que la ne-

necessité passée il les reduiroit au même nombre; 1586.
Louis *Chandon* President dudit Conseil, quoy que le plus jeune, toutesfois chargé par les Presidents *Bouchet*, & *Barjot* parla respectueusement, mais vertueusement remontrant qu'ils étoient en nombre plus que suffisant pour satisfaire à leurs charges dont ils s'étoient acquittez le mieux qu'ils avoient pû, mais que pour assouvir l'avarice de ceux qui aboioient après ces etats de nouvel erigés, ils remettoient leurs offices entre les mains de sa Majesté; & ce dit tous mirent leurs cornettes sur la table, à quoy le Roy fit reponse que cette remise ne luy étoit agreable & que son intention étoit qu'ils continuassent l'exercice de leurs etats comme ils avoient commencé & qu'il se contentoit bien de leur service.

En ce même tems & le 14. Juillet, fut publié l'edit revocatoire des Procureurs, auquel le Procureur general *la Gueste* ayant consenty comme à l'edit qui étoit revoqué, fut dit au Palais, que comme mineur, il se feroit relever n'ayant encor 25. ans.

Sur la fin de ce mois de Juillet, l'edit de creation de douze substituts au Parlement du 16. Juin se reveilla & furent envoyez à *Longuejoue*, à *Breton*, *Loisel*, & *Pithou* lettres de provision de l'estat de substitut *Gratis*, pour faciliter l'execution de cet edit; mais pour ce qu'ils furent longs à se faire recevoir, le Chancelier ayant opinion qu'ils ne s'en vouloient aider comme il étoit vray, il renvoya querir lesdittes lettres & les rompit, du depuis *Spisame*, de *Beauvois*, & *Benoist* jeunes Avocats furent au parquet reçus à faire l'exercice de cet etat quelque resistance que fissent les gens du Roy, on disoit qu'ils en avoient chacun payé 2500. ecus.

En ce mois de Juillet, fut aporté chez frere *Poncet* par un homme à longue robe qu'on ne

1586. put reconnoitre, une lettre qui exhortoit ledit *Poncet* d'avertir le Roy que s'il ne mettoit fin à l'oppreſſion de ſon peuple, ils étoient 200. qui avoient conſpiré & juré ſa mort; cette lettre fut trouvée écrite de la même main que pluſieurs placards affichez au Louvre & autres endroits de *Paris* contenants injures atroces & menaces contre le Roy, la Reyne mere & *Chiverny* dont voicy un échantillon.

Qui pater eſſe cupis patriæ, populique fuiſſes,
Jam pater; heu mater ſi tibi nulla foret.

Les quatre ſuivans ſont ſur les trois Roys fils de la Reyne.

Occidit quamvis Nero *dignam morte parentem,*
Admiſit nullum grandius ille nefas:
Quilibet iſtorum multo crudelius egit,
Tollere quod matrem non voluere ſuam.

Le 5. d'Aouſt, les Ambaſſadeurs *d'Eſpagne* arriverent à *Paris* dont les chefs étoient * le Comte de *Montbeliard*, le Duc de *Wittemberg*, le Comte de *Bavieres*, le Comte de *la Pierre* & le Comte *d'Iſembourg*, pour leſquels bien traiter le Roy fit bailler à Me. *Innocent* Cuiſinier 200. ecus par jour.

* Ces Ambaſſadeurs eſtoient envoyez par les Princes proteſtans d'Allemagne & non pas par le Roy d'Eſpagne.

En ce mois d'Aouſt preſque par toute la *France* les pauvres gens mourans de faim, alloient par troupes couper les epis à demy murs qu'ils mangeoient ſur le champ, menaçans les laboureurs de les manger eux-mêmes s'ils ne leurs permettoient de prendre ces epis.

Au commencement de Septembre arriverent à *Paris* les nouvelles de *Caſtillon* rendu, où il n'y avoit plus que deux femmes pour ſecourir les peſtiferez; la ville fut donnée au pillage, mais on ny trouva que quelques haillons peſtiferés, en quoy ſe remarqua la bonne affection du Duc de

1586.

de *Mayenne* à l'endroit de l'armée du Roy, à laquelle il donna liberallement la peſte au pillage, & icy finient les trophées de ce grand Duc, lequel, comme *Chicot* diſoit au Roy, s'il ne prend tous les ans que trois villes, il ſera encor longtems en peine.

Le 19. Septembre, on aporta nouvelle au Roy que la Reyne *d'Ecoſſe* avoit été tirée de *Foteringhen* * ſa priſon ordinaire & avoit été conduite dans la groſſe tour de *Londres*, & peu après arriva un Mylord qui aporta à ſa Majeſté le procès fait à ladite Reyne ſur la conjuration contre la Reyne *d'Angleterre*, ſur leſquelles nouvelles le Roy depeſcha *Believre* vers la Reyne *d'Angleterre* pour empeſcher l'execution de l'arreſt contre la Reyne *d'Eſcoſſe*; toutesfois ceux de la ligue ûrent opinion que ce voiage étoit pour la haſter.

* Les Commiſſaires qui luy firent ſon proces ſe tranſporterent au Chateau de Foteringhay dans la Province de Northampton où cette Reyne eſtoit renfermée, elle y fut jugée le 27. Octobre 1586 & executée le 8. Fevrier ſuivant, ſtile ancien & elle ne fut point conduite dans la Tour de Londres.

Sur la fin d'Octobre, le Duc de *Mayenne* revenant de *Gaſcogne* où il n'avoit fait qu'accroiſtre la reputation du Roy de *Navarre*, enleva de force la Damoiſelle de *Caumont* fille de la Marechale de *St. André* veuve du fils aiſné du Seigneur de la *Vauguyon*, * en intention de la marier à ſon aiſné encore qu'elle fut inſtruite en la Religion ûr à peine douze ans & ſon fils dix, mais parce qu'après la mort de ſa mere elle devoit étre Dame de *Caumont*, *Fronſſac*, *Luſtrac*, & autres belles terres eſtimées en revenu à plus de quatre vingt mil livres de rente, & par conſequent tres Catholique, cela fit entreprendre au Duc de *Mayenne* cette violence; ſurquoy les Huguenots dirent que n'ayant pû prendre la *Guyenne* il avoit pris une fille.

* Anne de Caumont de la Force, elle avoit été accordée a Claude de Peruſe d'Eſcars Prince de Carency que le jeune Biron ſon rival tua en duel le 6. Mars 1586. elle epouſa Henry de Peruſe d'Eſcars ſon frere auſſy Prince de Carency mort en 1590 & après luy François d'Orleans Comte de St. Paul fils de Leonor d'Orleans Duc de Longueville.

Le Samedy 22. Novembre, François *le Breton* Avocat au Parlement natif de *Poitiers* fut pendu

1586. dans la Cour du Palais devant le May, comme seditieux & criminel de leze Majesté, à raison d'un livre plein de propos injurieux contre le Roy, le Chancelier & Parlement, Gilles du *Carroy* imprimeur, & son correcteur fustigez & bannis ; il étoit homme de lettres bien vivant & bon Catholique, mais entesté comme un ligueur, & soutint en la prison toujours n'avoir rien ecrit que de veritable ; Mr. *Chartier* Doyen de la grande chambre, homme de bien & juge entier fut son raporteur, lequel ceux de la ligue dechirerent comme politique & heretique.

Le Dimanche 23. mourut à *Paris* frere Maurice *Poncet* grandement estimé, parce que dans ses sermons il n'épargnoit personne, & étoit d'une bonne vie, il étoit Religieux de St. Pere de *Melun*, Curé de St. Pierre des Arsis, & bon amy de *Breton* qu'il suivit de bien près.

Environ le my-Decembre, le Roy fit saisir le revenu des benefices du Cardinal de *Pellevé* à cause des mauvais offices qu'il avoit rendus à sa Majesté dans *Rome* dont le Cardinal *d'Est* avoit donné advis ; les Huguenots l'apelloient le Cardinal *Pellé*, comme les Royalistes nommoient *asne Rouge* le Cardinal de *Bourbon*.

Le Mercredy des 4. tems, le *Pape* crea huit Cardinaux dont le huitieme étoit Philipe de *Lenoncourt* * *François*.

Sur la fin de cet an, le sieur de *Bellievre* arriva à *Londres* où il fut par la Reyne bien receu & patiemment ouy en ses remontrances, ausquelles elle répondit seante en son Conseil en ces mots extraits fidelement de l'original envoyé à l'Ambassadeur, „Messieurs les Ambassadeurs, je me fie tant „de la bonté du Roy mon bon frere que je m'asseu„re qu'après avoir entendu comme toutes choses „se sont passées, il ne prendra en mauvaise part la „procedure que j'ay faite contre celle qui a tant de fois

* Evesque d'Auxerre & de Chalons Abbé de Monstier en Argonne, Monstier en Dern, de Rebets & de Barbeaux Prieur de la Charité sur Loire. &c. Commandeur de l'ordre du St Esprit, nommé Archevesque de Reims en 1588 après le Cardinal de Guise, il est mort en 1592 *Voyez cy dessus.*

1586. „fois conspiré contre ma personne & contre mon „etat, & suis très-fachée qu'un tel personnage que „vous Monsieur de *Bellievre* ayez pris la peine de „passer en ce Royaume pour une affaire de laquel„le il ny à aucun honneur de parler, [ayant eu „connoissance des choses, desquelles avez receu „toutes louanges même en un sujet si clair, que „chacun peut juger de mon innocence,] j'apelle „ici devant vous Dieu en temoin, si jamais j'ay eu „volonté de luy donner aucun mecontentement ; „un chacun connoist combien de fois elle m'a of„fensée & comme je l'ay porté patiemment, [on „doit peser combien est precieuse la dignité Roya„le, & le rang que je tiens étant mon inferieure, „puisqu'elle est en mon Royaume,] je luy ay de„montré beaucoup d'offices d'amitié, ce qui ne la „divertit de sa mauvaise volonté en mon endroit, „[jamais quelques afflictions & facheries que j'aye „eues, comme de la mort du Roy mon pere, de „celle du Roy mon frere, & de la Reyne ma sœur „ne m'ont tant touché au cœur comme le sujet „dont nous traitons maintenant, j'apelle Dieu à „temoin encor un coup, si j'ay voulu user en son „endroit comme elle a fait au mien & prenez le „tout sur ma salvation ou damnation,] j'ay vû „beaucoup d'histoires & lû possible autant que Prin„ce ou Princesse de la chrestienté, mais je n'y ay „jamais trouvé chose semblable à celle-cy, il me „souvient bien Mr. de *Bellievre* de tout votre dis„cours, je l'ay si bien compris, que je n'en ay pas „perdu un mot, mais tout cela ne peut m'inciter „à changer de volonté, car le sang des Princes „est trop pretieux, & de l'inferieur au superieur il „n'y a apparence de droit, je suis toujours en pei„ne pour n'estre en seureté dans ma maison & dans „mon Royaume, je ne suis libre, mais captive, „je suis sa prisonniere au lieu qu'elle doit étre la „mienne, elle ma susçité de toutes parts tant d'en-

1586. „nemys que je ne ſçays de quel coté me tourner, „mais j'eſpere que Dieu me conſervera avec mon „peuple, duquel je luy ay juré la protection de„vant le thrône duquel j'en ſuis reſponſable & n'y „manqueray, ſi je vous accordois ce que me de„mandez, je me parjurerois & prendrois ſon ſainct „nom en vain, je ne voudrois faire pareille requeſte au Roy votre Maitre ny à aucun Prince de la „Chretienté, là où il yroit de leur état comme il y „va du mien en cette affaire, ains deſire qu'ils „ſoient preſervez de tous leurs ennemys, & moy „qui ne ſuis qu'une pauvre femme, que je puiſſe „reſiſter à tant d'embuſches & d'aſſauts.

Suivant cette reſolution la pauvre Reyne *d'Eſcoſſe* fut incontinent après reſſerrée en une chambre tendue de noir, elle & tous ſes gens vétus de deuil, & ſon arreſt de mort a cry & à cor publié par toutes les villes *d'Angleterre*.

En cet an 1586. mourut Jeanne de *Laval* Dame de *Senneterre* agée ſeulement de 33. ans; le Roy qui l'aimoit à cauſe des belles qualités du corps & d'eſprit, la fut voir étant malade proche ſa fin, & elle luy dit, après l'avoir remercié de l'honneur qu'il luy faiſoit, qu'elle ne ſongeoit plus qu'à la felicité du ciel, à laquelle les grandeurs de ce monde étant comparées voire celles des plus grands Princes tel qu'il étoit, n'étoient que ſonge; lors le Roy ſans luy repondre s'en alla, après luy avoir preſenté la main, & les larmes aux yeux groſſes comme des pois.

1587. 1587.

Le Roy le premier jour de l'an, donna à ſoixante deux tant Chevaliers que Commandeurs qui ſe trouverent à la ceremonie de l'ordre, 900. ecus chacun, les autres cent ecus reſervez pour la reparation de l'Egliſe des Cordeliers.

Le 8. en l'aſſemblée de la police, fut ordonné que les Bourgeois de *Paris* aumoſneroient à la con-

1587. concurence de trois années de ce qu'ils avoient coutume de payer par chaque ſemaine pour la ſubvention des pauvres, ce qui fut executé, & ce pour purger la ville d'un grand nombre de mendiants par les rues, faire travailler les valides, & nourir les invalides.

Le 10. le Roy aſſembla au Louvre pluſieurs Preſidens & Conſeillers, le Prevoſt des Marchands, les Echevins, & pluſieurs notables de *Paris*, & en la preſence des Cardinaux de *Bourbon*, de *Vendoſme*, de *Guiſe*, & de *Lenoncourt*, & de pluſieurs Seigneurs, leur fit entendre qu'il étoit en la reſolution de faire la guerre à toute outrance à ceux de la nouvelle opinion, tant qu'il en ût le bout, qu'il eſperoit avoir dans deux ans, & ajoute qu'il s'y vouloit trouver en perſonne & y mourir ſi beſoin étoit; ſurquoy ſa Majeſté ayant fait une pauſe, ſa harangue fut receue avec l'acclamation d'un chacun, pourtant le Roy ſe tournant vers le Prevoſt des Marchands & autres de *Paris* leur demande pour l'accompliſſement de ſes promeſſes une ſubvention de ſix cens mil ecus qui ſeroient pris à rente ſelon la taxe ſur les plus aiſez bourgeois; à quoy ils perdirent la parolle, & s'en retournans tous fachés dirent qu'ils voyoient bien qu'à la queue giſoit le venin.

Le 20. Janvier, le Roy fit venir par devers luy au Louvre le Preſident le *Fevre*, & *d'Angueſchin* ſon Procureur en la cour des aides, les blama aigrement de ce qu'ils avoient envoyé *Sardini* priſonnier en la conciergerie, à cauſe que de ſon authorité il avoit fait imprimer l'edit du doublement des daces publié peu de jours auparavant en laditte Cour, & fait mettre en l'arreſt de publication qu'il avoit été publié & regiſtré, ce requerant & conſentant le Procureur general du Roy, combien que par ledit arreſt ût été dit & fait écrire par le greffier, qu'il avoit été publié de

de l'exprès commandement du Roy, & après plusieurs reiterées jussions : & envoya sa Majesté ledit Président entouré du grand Prevost & de ses archers retirer *Sardini* de la conciergerie, & luy ramener par la main au Louvre, & puis luy ordonna d'aller en sa maison, qu'il luy donna pour prison où le pauvre Président demeura quinze jours.

Le Mercredy 21. Janvier le Samedy & Mercredy suivants, furent pendus cinq faux monnoyeurs, & le Samedy dernier du mois fut bouilly aux halles celuy qui étoit comme le maistre de ces ouvriers d'iniquité.

Le Samedy 21. Fevrier sur le soir, le Roy étant au Louvre fut averty de quelque sourde entrepriſe qu'on disoit se faire à *Paris* contre luy & la ville de *Paris*, pour ce fit il renforcer ses gardes, & lever les ponts levis, fit aussy faire la ronde par les rues de la ville.

Le Lundy ensuivant le Duc de *Mayenne* en parla en colere au Roy, disant que le Comte de *Maulevrier*, & l'Abbé *d'Elbene* avoient presté cette charité à luy & à ceux de la ligue & soutenant nulle cette pretendue entrepriſe ; la verité est qu'il y en avoit une qui ne fut executée pour l'irresolution des chefs, & qui depuis a été confessée par un des six archi-ligueurs assemblez le Vendredy au college de *Forteret* qu'on nommoit le berceau de la ligue, les ligueurs dechargerent leur colere par des placards contre le Roy, & par des vers contre Achiles de *Harlay* premier Président, & contre *Hector de Marle* Prevost des marchands tous deux bons serviteurs du Roy,

Le Lundy 26. Fevrier, Dominique *Miraille Italien* agé de 70. ans & une bourgeoise *d'Estempes* sa belle mere furent pendus, puis brulés au parvis de notre Dame après avoir fait amende honorable pour magie & sorcellerie ; on trouva cette exe-

1587.

execution toute nouvelle à *Paris*, pour ce que cette ſorte de vermine y étoit toujours demeurée libre, principallement à la Cour où ſont appellez Philoſophes, & Aſtrologues ceux qui s'en meſlent, & même du tems de *Charles IX.* étoit parvenue à telle impunité qu'il y en avoit juſqu'à trente mille comme confeſſa leur chef en 1572.

Le Dimanche premier de Mars, les nouvelles vinrent à *Paris* de l'execution de la Reyne *d'Eſcoſſe* * le 18. Fevrier à 8. heures du matin ſur un echaffaut dans la grande ſalle du chateau de *Fotheringhay*, elle ne voulut jamais permettre que le bourreau la depouillat, diſant qu'elle n'avoit coutume de ſe ſervir d'un tel gentilhomme, ains elle-même depouilla ſa robe, & preſenta avec une reſolution plus que male ſa teſte au bourreau, qui luy fit tenir les mains par ſon valet, pour donner le coup plus aſſurement, puis montra la teſte ſeparée du corps, & comme en cette montre la coeffure chut en terre, on vit que l'ennuy avoit rendu toute chenue cette pauvre Reyne de 45. ans après une priſon de 18. ans; la conjuration qui luy fit perdre la teſte & qui devoit eſtre executée le 27. Aouſt precedent, étoit de tuer la Reyne *d'Angleterre*, tous les gens de ſon conſeil étroit, & exterminer tous les Huguenots; les *Jeſuites* donnoient caution aux aſſaſſins d'aller en Paradis ſans paſſer par le purgatoire, mais non ſans paſſer par la main du bourreau; les ligueurs la firent canoniſer par leurs predicateurs.

Quæ fueram conjux, genitrix, & filia Regum,
Hic Tameſis *jaceo littore truncus iners,*
Exoriare aliquis noſtris ex oſſibus ultor,
Fœmineis umbris ultio ſola quies.

Après ſa mort luy fut fait un ſolemnel ſervice à *Paris* où tous les Princes aſſiſterent & toute la juſtice.

Le

* Marie Stuard Reyne de France & d'Eſcoſſe, elle avoit eſpouſé en 1558 François II. Roy de France. Elle fit un ſecond mariage avec Henry Stuard ſon Couſin, dont elle eut Jaques I. Roy d'Angleterre.

1587. Le Dimanche 5. Avril, le Roy fit assembler aux Augustins, les Capitaines des dixaines de *Paris*, & renouveller l'ancienne assemblée qu'ils souloient faire auparavant les premiers Dimanches du mois, il s'y trouva en personne, & fut à la procession le premier portant le cierge allumé à l'offrande où il donna vingt ecus, & il assista à la messe marmottant son grand chapelet de testes de morts, que depuis quelque tems il portoit à la ceinture, & apeloit *le fouet de mes ligueurs*.

Sur la fin d'Avril, le Duc *d'Aumale* qui avec quelques troupes de chetifs soldats, faisoit mille maux aux environs *d'Abbeville*, deffit une compagnie de gens de pied que *Champignolle* sous l'authorité du Roy conduisoit à *Boulogne* pour la renforcer contre la ligue ; de quoy le Roy averty, dit *& deux, patience*, voulant entendre le meurtre tout frais du Capitaine *la Pierre* par ce Duc, ce Prince ayant opinion que la temporisation qui a causé sa ruyne luy étoit utile & necessaire.

Le Samedy 25. le Duc de *Nevers* partit pour aller prendre possession du gouvernement de *Picardie* que le Roy luy avoit nouvellement baillé.

En ce même mois d'Avril, *Castillon* en *Gascogne* fut repris par le Vicomte de *Turenne*, & remis sous l'obeissance de ceux de la Religion, qui se vantoient d'avoir plus fait avec une livre de poudre & en une heure, que le Duc de *Mayenne* en trois mois avec toute son artillerie.

Le premier May, soixante tant Presidents que Conseillers allerent au Louvre faire remontrances au Roy sur ce qu'il avoit deliberé de prendre les deniers destinez au payement des rentes de l'hostel de ville pour le quartier écheant le dernier Juin de cet an, ils luy representerent hautement que les veuves & orphelins qui avoient tout leur bien sur la ville, crieroient contre luy & demanderoient vengeance à Dieu, que pour payer les

1587. les 500. mil ecus qu'il vouloit prendre, il ny avoit qu'à prendre le quart du bien de quelques-uns qui du commencement n'avoient pas vaillant cinq sols & maintenant étoient riches de 5. ou 600. mil ecus, qu'il y avoit à craindre une sedition criant le peuple tout haut qu'on luy voloit son bien pour le donner à je ne sçay quels mignons sanguës & pestes de la *France*, que luy seul avoit levé plus de deniers depuis qu'il étoit Roy que dix de ses Predecesseurs en 200. ans [& ce qui étoit le pis l'on ne sçavoit où le tout étoit allé, le peuple ne s'en étant senti, soulagé ny amandé, & au contraire beaucoup pis & en plus piteux & pauvre état qu'il n'avoit jamais été, que si les finances étoient bien deuement & loyaument administrées il y auroit assez & trop pour subvenir à la neceſſité de ses affaires, que ceux qui luy donnoient conseil de prendre les deniers des payemens des rentes de la ville, étans gens mechans sans foy ny sans loy non vrays *François*, mais ennemys jurez de son etat & de la *France*,] & plusieurs autres raisons qu'ils deduisirent avec beaucoup d'eloquence & de liberté ; le Roy après les avoir ouy fort attentivement & patiemment, leur repondit avec une grande majesté entremeslée de colere, comme il parut à son visage, je connois aussy bien & mieux que vous la neceſſité de mon peuple, l'etat de mes affaires & finances & j'y sçauray donner bon ordre, sans que vous en empeschiez plus avant, rendez justice au peuple qui crie & se plaint de vos injustices ; ma resolution est quoy qu'à regret de prendre sur les rentes les 500. mil ecus dont j'ay neceſſairement affaire, si vous n'avez quelques autres prompts moyens pour me les faire toucher.

Le 3. May, au disner du Roy, il y ût prise & hautes paroles entre les Comtes de *St. Paul* second fils de la maison de *Longueville*, & le Duc de

1587. de *Nemours* pour bailler la serviette au Roy, qui craignant pis les accorda sur le champ, en leur deffendant de passer outre, & commandant que des lors en avant un des gentilshommes servans luy baillat la serviette & non autre.

Le 30. May, certain nombre de Presidents & Conseillers de la Cour firent derechef remontrance au Roy sur la saisie des rentes de la ville & arrest de leurs gages, & luy dirent que s'il ne luy plaisoit d'en donner main levée, ils étoient resolus de ne plus aller au palais; à quoy le Roy tout faché faites ce que vous voudrez leur dit-il, je ne vous donneray main levée que vous demandez, à moins que vous ne me donniez main levée de la guerre; mais je vois bien que vous marchandez à vous faire jetter en un sacq dans la riviere, ce qu'il dit pour ce que le jour de la feste Dieu la pluspart des Predicateurs avoient declamé contre ceux de la justice, jusqu'à dire qu'il les falloit jetter dans un sac en l'eau.

En ce mois, le President *Nicolai* après avoir bien soupé avec Mr. d'*Amours* Conseiller se promenant avec luy tomba mort sur la place, il n'avoit que 50. ans, & étoit de bonne corpulence.

Le Mercredy 3. Juin, le bled se vendit à *Paris* 30. l. & aux villes circonvoisines jusqu'à 40. & 45. l. On fut contraint d'envoyer 2000. pauvres en l'hospital de *Grenelle* vers *Vaugirard* pour y estre nourris par le Roy qui leur faisoit tous les jours distribuer à chacun cinq sols, mais on les remit en l'etat où ils étoient auparavant, pour ce que se derobans de là, ils venoient encor mandier par la ville.

Le Jeudy 4. Juin, *Roland* * elu de *Paris* un des arcboutans de la ligue, fut par ordre du Roy envoyé prisonnier en la conciergerie de *Paris*, pour avoir deux jours auparavant en plein hostel de ville opiné aigrement au desadvantage du Roy, cet

* Il avoit un frere nommé Nicolas Roland Conseiller aux Monnoyes & grand Audiencier en la Chancellerie, Echevin de Paris dans le tems des Barricades & deputé aux Etats de Blois; ces deux freres grands ligueurs furent chassez de Paris après la reduction en l'obeissance du Roy & sont sur la liste du 30. Mars 1594.

cet homme étoit violent & son naturel de mentir beaucoup en parlant, & ne rien faire en promettant: fut le même jour constitué prisonnier, le *Tolosin Belloy* * pour avoir toujours bien parlé du Roy & tenu son party contre les libelles de la ligue, elle montra toutesfois en ce fait qu'elle avoit plus de credit pour ses serviteurs, que le Roy n'en avoit pour les siens; car *Roland* au bout de quelques jours sortit de prison, & *Beloy* y demeura sous un faux donner à entendre qu'il étoit heretique pour avoir écrit en faveur du Roy de *Navarre* contre la Bulle du *Pape*. 1587.

* Pierre de Belloy Avocat general au Parlement de Toulouse, cet ouvrage a pour titre: *Moyens d'abus & nullitez des Bulles de Sixte V. contre Henry Roy de Navarre & Henry Prince de Condé.* 12. Cologne 1586.

Le 27. Juin, les chambres du Parlement de *Paris* furent assemblées pour deliberer sur quatre edits, dont le Roy pressoit l'omologation, le premier pour l'erection d'une sixieme chambre au Parlement, le 2. pour l'erection d'une troisieme chambre aux requestes du Palais, le 3. de l'alienation du domaine de la Couronne jusqu'à la concurrence de 300. mil ecus sans reversion, le 4. de l'erection d'une chambre de domaine au bureau des Generaux; la Cour rejetta ces edits & mit dessus *Neant*.

Le Dimanche 28. arriverent à *Paris* nouvelles de la deffaite de quatre à 500. Huguenots près *St. Maixant* par le Duc de *Joyeuse*, auquel s'étant rendus, il leur fit couper la gorge contre la composition:

Dedita gens ultro veniamque precata, ferocem,
Immitemque haud potuit flectere Joiosium
Sic lictor, non victor ovans incedit, ovantes,
Vidit Roma *duces*, Gallia *carnifices*.

Le Jeudy 9. Juillet fut oté du cimetiere de St. Severin un tableau, que les politiques appelloient le tableau de Madame de *Montpensier*, pour ce que de son invention comme l'on disoit, il y avoit été mis par Jean *Prevost* curé de St. Severin;

1587. rin, le jour de St. Jean precedent de l'avis de ceux de la ligue, & principalement de quelques pedants de la Sorbonne, mangeurs des pauvres novices de la Theologie, entre lesquels on nommoit *Rose*, * *Boucher*, † *Pelletier*, * *Hamilton*, † *Cœuilly*, * en ce tableau étoient representées au vif plusieurs étranges inhumanitez exercées par la Reyne *d'Angleterre* contre les bons Catholiques, & ce pour animer le peuple à la guerre contre les Huguenots; de fait alloit ce sot peuple de *Paris* voir tous les jours ce tableau, & en le voyant crioit qu'il falloit exterminer tous ces méchans politiques & heretiques; de quoy le Roy adverty manda à ceux du Parlement de le faire oster mais secrettement, ce qui fut executé de nuit par *Anroux* * Conseillier du Parlement, & pour lors marguillier de sainct Severin.

* Guillaume Rose Evesque de Senlis.
† Jean Boucher Curé de St Benoist.
* Julien le Pelletier Curé de St. Jaques de la Boucherie.
† Jean Hamilton Ecossois Curé de St Cosme.
* Jaques Cœuilly Curé de St Germain de l'Auxerrois.
* Il y avoit vers ce tems-là un Conseiller au Parlement nommé Hierosme Anroux & non Anroux & aussy un ligueur des plus ardens nommé Anroux Avocat qui étoit du Conseil des 40. & du nombre des seize, le Duc de Mayenne le fit pendre. *Voyez au second Volume.*

Ce jour mourut à *Paris* en la fleur de son age *Mangot* Avocat du Roy en la Cour du Parlement, qui fut nommé la Perle du Palais, à cause de sa singuliere probité & rare doctrine.

Mourut aussy en ce mois à *Soucy* près *Paris* Pierre de *Fitte* Conseiller d'etat & des finances, un des plus hommes de bien & des plus dignes d'une telle charge.

Mourut incontinant après luy Olivier de *Fontenay* Conseiller en la Cour, homme des plus suffisans pour son age qui n'étoit que de 30. ans.

* Jean de la Barriere, *Voyez cy devant année 1583.* le Roy les receut à Vincennes où ils demeurerent jusques au 7. Septembre 1587.

Ce jour même 9. Juillet, les 62. *Bernardins* que le Roy avoit fait venir de l'Abbaye de *Feuillants* près *Toulouse* arriverent à *Paris* avec leur Abbé, * & les logea le Roy premierement au bois de *Vincennes*, puis leur fit construire un Convent au fauxbourg St. Honnoré attenant les Capucins où

où ils se sont habituez, faisans un bien devot service & y vivans fort austerement, même s'y fit le Roy accomoder un logis pour luy & ses favoris; quelquesuns de ces Feuillans se firent suivre & admirer en leurs predications sur tout frere *Bernard Gascon* agé de 21. à 22. ans vivant selon le bruit fort austerement & disant bien jusqu'à miracle, ce qui fut si agreable aux Dames, écueil des moines, qu'elles l'alloient souvent voir, & luy firent presens de si bonnes confitures, qu'il y prit apetit, ce disoit-on. 1587.

Le Mardy 21. Juillet, le Cardinal de *Bourbon* Abbé de St. Germain des Prez, fit faire une solemnelle procession, à laquelle il fit marcher tous les enfans, fils & filles des fauxbourg St. Germain, pour la pluspart vestus de blanc & pieds nuds, portans les garçons un chapeau de fleurs, & tous tant masles que femelles un cierge de cire blanche ardant en la main; les Capucins, Augustins, les Penitents blancs, les Prestres de St. Sulpice, & les Religieux de St. Germain portoient les reliques, & y avoit une musique très-harmonieuse, même y étoient portées les sept chasses de St. Germain par des hommes nuds en chemises, assistés d'autres qui portoient des flambeaux; à icelle le Roy assista en habit de penitent blanc marchant en la troupe des autres, & les Cardinaux de *Bourbon*, & de *Vendosme* en leurs habits rouges suivis d'une grande multitude de peuple; le Roy à son disner loua cette procession, & dit que son cousin le Cardinal y avoit honneur, puis ajouta, c'est un bon homme, je desirerois que tous les Catholiques de mon Royaume luy ressemblassent, nous ne serions en peine de monter à cheval pour combattre les Reistres.

Le Mercredy 22. Juillet, aux halles de *Paris*, le peuple se mutina contre les Boulengers vendans leurs pains trop cher à son gré & ravit leurs

1587. pains, deux Bourgeois passants par là furent tuez, & les hottes & charettes des Boulengers bruslées.

En ce mois de Juillet, *Grillon* Gouverneur de *Boulogne* sur mer comme Lieutenant du Duc *d'Espernon*, faillit à être tué par un soldat de la ligue, qui avoit promis sa mort sur la promesse que le Duc *d'Aumale*, selon le bruit commun, luy avoit faite de luy donner pour cet assassinat quatre mil ecus.

Le Dimanche 2. Aoust, le Roy fit recevoir & reconnoistre par tous les Chevaliers de St. Jean de Jerusalem qui se trouverent lors à *Paris Charles* * Monsieur bastard de *Charles IX.* pour grand Prieur de *France* & luy bailler la Croix blanche, & le fit demeurer à la Cour.

* Charles Duc d'Engoulesme, il quitta l'ordre de Malte & le grand Prieuré de France pour se marier.

Le Mercredy 12. Aoust, fut enterré en grande pompe aux Cordeliers de *Paris*, la Comtesse de *Bouchage* sœur du Duc *d'Espernon*, & femme du Comte de *Bouchage* frere du Duc de *Joyeuse*, elle n'étoit agée que de 20. ans & avoit été toute sa vie fort devotieuse assistant jour & nuit au service divin, principallement aux Capucins ; tost après sa mort son mary se rendit moine Capucin.

Le 25. Aoust, la ville de *Montelimar* en *Dauphiné* fut surprise par les Catholiques & tost après reprise par les Huguenots, qui y tuerent 7. à 800. Catholiques, y demeurerent les Seigneurs de *Suze* pere & fils.

Le jour même *Alphonse Corse* surprit & deffit entre les detroits des montagnes du *Dauphiné* quelques compagnies de *Suisses*, qui venoient pour joindre Mr. de *Montmorancy* en *Languedoc* & y en demeura jusqu'à 3. à 400. hommes, que le Roy fit monter à 3. à 4000. pour mettre plus librement la main dans la bourse des Badauds de *Paris*, envoya une cornette, & onze enseignes la pluspart faites à *Paris*, appendre en la nef de la grande Eglise, fit chanter le *Te Deum*, & tirer force

ce canonade pour une victoire si signallée, de laquelle se mocquant en derriere, il disoit, *nous avons perdu un perroquet & pris une allouette* 1587.

Le Dimanche 30. Aoust, le Duc *d'Espernon* * qui s'étoit marié à la Comtesse de *Candale* le Dimanche precedent au bois de *Vincennes* à petit bruit, fit un festin magnifique en l'hostel neuf de *Montmorancy* près saincte Avoye ; le Roy, les Reynes, les Princesses & les Dames de la Cour & de la ville y assisterent, & y balla le Roy en grande allegresse ayant neanmoins à sa ceinture son gros chapelet de testes de morts. En ce jour le Roy donna à la mariée un collier de cent perles estimé à cent mil ecus, le bruit étoit tout commun qu'il avoit donné au Duc qu'il nommoit son fils aisné quatre cent mil ecus en faveur de ce mariage.

* Jean Louis de Nogaret de la Valette Duc d'Espernon, il epousa Marguerite de Foix Comtesse de Candale fille & heritiere de Henry de Foix Comte de Candale & de Marie de Montmorency.

Le Mercredy 2. Septembre, s'émut une grande rumeur en la rue St. Jacques sur les six heures du soir, quelques hommes étants sortis en rue armez, & criants aux armes : mes amis, qui est bon Catholique il est heure qu'il le montre ; les Huguenots veulent tuer les Predicateurs & les Catholiques ; & sur ce fut sonné le tocsain à St. Benoist ; cette émeute fut fondée sur ce qu'on disoit *Rapin* avoir commandement du Roy de luy amener un theologien qui avoit preché seditieusement à St. Germain de l'Auxerrois & les Curez de St. Severin, & de St. Benoist, autres predicateurs insolents, le Nottaire *Hatte* * impudent ligueur fut tenu comme autheur de cette sedition, ce qui fit que *Lugoli* alla pour le prendre prisonnier sur les neuf heures du soir, le Lieutenant *Seguier* y alla aussy ; mais ce seditieux ne se trouva pas en sa maison, il voulut depuis se venger de la maison dudit *Seguier* menaçant de la ruyner, & disant hautement que ledit *Seguier* ne mourroit d'autres mains que des siennes.

* Nicolas Hatte Notaire au Chastelet *Voyez* la Satyre Menippée.

1587. Le Vendredy 4. Septembre, Henry de *Joyeuse* Comte de *Bouchage*, se rendit de l'ordre des freres Mineurs nommés Capucins.

Le Samedy 26. fut rompu à *Paris* un nommé *Chantepié* Normand qui avoit envoyé au Seigneur de *Millaud d'Allegre* une boette dans laquelle étoient arrangez 36. canons de pistolets chargez chacun de deux bales, & y étoit un ressort accommodé de façon qu'ouvrant la boette ce ressort faisoit jouer à l'instant les 36. canons dont se pouvoient à peine sauver ceux qui se trouvoient à l'environ; cette boette fut envoyée par un laquais sous le nom de la Damoiselle de *Coupigny* * sœur dudit *Millaud*, avec une missive, par laquelle elle luy mandoit qu'elle luy envoyoit une boette de rare artifice, or avoit *Chantepié* montré au laquais comment il falloit ouvrir la boette, lequel de fait l'ouvrit en presence dudit *Millaud*, & soudain se lascherent tous les canons, dont *Millaud* ne fut que peu ou point offensé, le laquais fut fort blessé & toutesfois n'en mourut pas.

* Isabelle d'Allegre epouse de Gabriel du Quesnel Sgr. de Coupigny sœur d'Yves, Baron de Millau; il est parlé de luy en plusieurs endroits de ces memoires.

Au commencement d'Octobre, le Duc *d'Espernon* en la presence du Roy fit un rude affront à Mr. de *Villeroy* Secretaire d'etat l'appellant petit coquin, & le menaçant de luy donner cent coups d'eperons comme à un cheval retif, luy reprochant même quelque intelligence avec la ligue, & le Roy *d'Espagne*, auquel il reveloit les secrets du Roy sous ombre d'une pension de double pistoles qu'il en tiroit; on ût opinion & non sans cause que le Duc luy avoit fait cet affront par l'ordre du Roy.

Le Vendredy 3. de ce mois *Maillard* Maitre des requestes fut condamné par contumace à avoir la teste trenchée.

En ce tems les *Allemands* & *Suisses* passans par la *Champagne* brulerent *l'Abbaye de St. Urbin* apartenante au Cardinal de *Guise*, lequel pour s'en ven-

1587. venger, fit bruler en sa presence le Chateau de *Breme* sis à trois ou quatre lieues de *Chateau-Thiery* appartenant au Duc de *Bouillon* & n'en partit qu'il ne fut reduit en cendre.

Le Mardy 20. Octobre, advint la journée de *Coutras* [avant qu'entrer au combat le Roy de *Navarre* avec ceux de la religion s'étants prosternez en terre pour prier Dieu; le Duc de *Joyeuse* les regardans comme gens qui deja étoient tout humiliez & abbatus, dit à Mr. de *Lavardin* ils sont à nous voyez vous comme ils sont à demy battus & defaits, à voir leur contenances ce sont gens qui tremblent; ne le prenez pas là repondit Mr. de *Lavardin*, je les connois mieux que vous, ils font les doux & les chattemittes; mais que ce vienne à la charge vous les trouverez diables & lions & vous souvenez que je vous l'ay dit] & en effet l'armée du Duc de *Joyeuse* fut entierement deffaite luy & le petit *St. Sauveur* son frere furent tués; la victoire poursuivie trois grandes lieues par le Roy de *Navarre*; la Reyne mere dit tout haut qu'en toutes les batailles depuis 25. ans, il n'étoit mort autant de gentilshommes *François* qu'en cette malheureuse journée; le Roy regretta la noblesse, peu le chef pour avoir reconnu qu'il étoit de la ligue; le Cardinal de *Bourbon* pleura comme un veau, & poussé d'un zele Catholique, *id est ligueur*, dit qu'il ût voulu que le Roy de *Navarre* son neveu ût été en la place du Duc de *Joyeuse*; ce qu'ayant été raporté au Roy, *cette parole dit-il est digne de ce qu'est le bon homme.*

Le Jeudy 29. à *Vimory* près *Montargis*, furent deffaits les *Reistres* par les Ducs de *Guyse* & du *Mayne*; laquelle deffaite fut aussy-tost publiée & imprimée à *Paris* avec les adjonctions accoutumées faisans monter les cent aux mil, & de fait par les supputations le nombre des *Reistres* deffaits se monte à près de 2000. davantage qu'il n'en est entré en *France*.

1587. Le Mardy 24, Novembre, le Duc de *Guyſe*, qui avec ſi peu de forces qu'il avoit, toujours talonnoit les *Reiſtres* & *Lanſquenets*, les ſurprit deslogeans du bourg *d'Auneau*, en tua grand nombre, print leurs chefs priſonniers & remporta un grand butin; après cette deffaite ſignalée, il n'y ût Predicateur à *Paris* qui ne criaſt que *Saul* en avoit tué mil & *David* dix mil, dont le Roy fut fort mal content.

Ce qui fut gravé en l'Egliſe de St. Claude lors que le Duc de *Guyſe* y fut payer ſon vœu après la deroute des *Reiſtres* à *Auneau*.

In Victoriæ feliciter reportatæ Memoriam.

Victis, fractis, fuſis, fugatis ortodoxæ Catholicæ Religionis hoſtibus. Qui, cum Germanicæ, Helveticæ & Gallicæ *gentis 45. millia collegiſſent,* Galliam *ingreſſi, claves. è* D. Petri *manibus evellere, cumque de cælo, ac Sede Apoſtolica avellere fortiter minarentur, ab* Henrico Guiſiæ *Duce cum tribus tantummodo fortium virorum millibus antequam ligerim attigiſſent, confoſſi, attriti, deleti, & tandem ad* Annæum *oppidum ſunt proſtrati, Dux igitur ille, Dux* Guiſius *quum reliquias tantæ multitudinis, quæ tota à Catholica fide deſciverat,* Gebennas *uſque perſequeretur, tantam & tam inſperatam victoriam Deo referens.* D. Claudio *gratias, & vota perſolvit. Laureati vero Principes, Duces, Comites & Milites, qui tantum & tam bene meritum de Chriſti republica Ducem hac in expeditione ſunt ſecuti, in perpetuam rei à Deo feliciter geſtæ memoriam hoc æs poſuerunt & victricibus manibus inciderunt; anno reparatæ ſalutis* 1587.

Au

1587. Au commencement de Decembre, les *Suiſſes* s'étans retirés, après que le Roy leur ût fait fournir des vivres tant qu'ils fuſſent hors de *France* & donné pour 50. mil ecus de draps tant de ſoye que de laine pour remonter eux & leurs officiers, le Roy commença de traiter avec les *Reiſtres*; étonnez du depart des *Suiſſes* juſqu'au 14. de ce mois, que *d'Allincourt* fils de *Villeroy* aporta aux Reynes à *Paris* lettres du Roy, par leſquelles il leur mandoit l'accord fait avec les *Reiſtres*, dont fut chanté un ſecond *Te Deum*, & furent faits feux de joye, mais ſans grande rejouiſſance; cependant les Predicateurs crioient que ſans la proueſſe du Duc de *Guyſe*, l'arche ſeroit tombée entre les mains des *Philiſtins*, & que l'hereſie ût triomphé de la Religion; là-deſſus la *Sorbonne*, c'eſt à dire 30. ou 40. pedans Maiſtres és arts crottés qui après graces traitent des ſceptres & couronnes, firent en leur college le 16. du preſent mois un reſultat ſecret, qu'on pouvoit oſter le gouvernement aux Princes qu'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'adminiſtration au tuteur qu'on avoit pour ſuſpect; ce ſont les propres termes de l'arreſté de la *Sorbonne* fait en leur college.

Le Mercredy 16. du preſent mois, *Scevole de Ste. Marthe* un des plus gentils Poetes de noſtre tems comme bon ſerviteur du Roy, compoſa les vers ſuivans, par leſquels il luy donne tout l'honneur de la deffaite de cette grande armée étrangere.

Unde armata virum fuſis tot millia turmis,
Fugêre ad vultus lumina prima tui?
Iſta quidem laus tota tua eſt, Henrice, *nec illam*
Qui ſibi jure ſuo vindicet, ullus erit.
Quum ſuperos vani bello petiere Gigantes,
Ambigua haud medio tempore palma fuit.
At ſimul irati micuerunt rubra tonantis,
Fulmina, ſacrilegi procubuere Duces,

Scilicet in regnum vultu quædam insita vis est,
Quæ tenuem in populum fulminis instar habet.

Le 30. Decembre, le Roy manda venir au Louvre, sa Cour de Parlement & la faculté de Theologie, & fit aux Docteurs une aspre reprimonde en la presence de la Cour sur leur licence effrenée de precher contre luy & s'adressant à *Boucher* Curé de St. Benoist l'apella mechant, & plus méchant que deffunt Jean *Poisle* son oncle qui avoit été indigne Conseiller de sa Cour, & que ses compagnons qui avoient osé precher contre luy plusieurs calomnies ne valoient gueres mieux; mais qu'il s'adressoit particulierement à luy pour ce qu'il avoit été si impudent que de dire en un sermon qu'il avoit fait jetter en un sac en l'eau, *Burlat* Theologal *d'Orleans*, combien que ledit *Burlat* fut tous les jours avec luy & ses compagnons, leur disant d'avantage vous ne pouvez nier que vous ne soyez notoirement malheureux & damnez. 1. Pour avoir publiquement & en la chaire de verité avancé plusieurs calomnies contre moy; qui suis votre legitime Roy. 2. Pour ce que sortans de chaire après avoir bien menty & medit de moy vous vous en allez droit à l'autel dire la messe sans vous reconcilier & confesser desdits mensonges & mesdisances, combien que tous les jours vous prechiez que quand on a menty ou parlé mal de quelqu'un qui que ce soit, suivant le texte de l'Evangile se faut aller reconcilier avec luy avant de se presenter à l'autel; il ajouta je sçais votre belle resolution de Sorbone du 16. de ce mois, à laquelle j'ay été prié de n'avoir égard pour ce qu'elle avoit été faite après dejeuner; je ne veux pas au reste me venger de ces outrages, comme j'en ay la puissance, & comme a fait le Pape *Sixte V.* qui a envoyé aux galeres certains Predicateurs Cordeliers qui en leurs predications avoient osé medire de luy; il n'y a pas un de vous qui n'en merite autant & d'avantage, mais je veux bien tout oublier & vous pardonner à la charge de ny retourner plus, que s'il vous advenoit, je prie ma cour de Parlement la presente d'en faire une justice exemplaire, si bonne que les seditieux comme vous y puissent prendre exemple pour se contenir en leur devoir; elle étoit lors necessaire, l'audace de ces gens croissant par la patience du Roy, mais il en demeuroit-là, *habens quidem animum sed non satis animi.*

Sur la fin de ce mois les *Allemands* & *Suisses* retournans en leur pays, après que les *François* qui leurs avoient été donnés pour escorte, les urent laissés sur les frontieres de *France*, furent contre la foy promise devers la *Bresse* chargez en queue par le Marquis du *Pont* * & sur les confins de *Savoye* par le Duc de *Guyse*, & cruellement battus, & avoit *Chicot* raison de dire, il ny a pas d'allouette de *Beausse* qui n'ait couté aux Huguenots un *Reistre* armé à cheval.

* C'est le Marquis de Pont à Mousson.

En ce même tems vinrent à *Paris* les nouvelles de la mort du Capitaine *Sacremore* * tué à *Dijon* par le Duc de *Mayenne* son bon maistre à cause de quelque facheux propos que ledit *Sacremore* avoit tenus audit Duc touchant le mariage d'entre ledit *Sacremore* & Ma.le de *Villars* fille aisnée de Madame du *Mayne*, qu'il étoit en propos de marier à un autre, & que *Sacremore* maintenoit luy avoir été promise par le Duc & sa femme, & bien davantage laditte fille s'estre obligée par un plus fort lien de l'epouser.

* Le Capitaine Sacremore se nommoit Charles de Birague & étoit Bastard de cette maison; la fille aisnée de la Duchesse de Mayenne qu'il soutenoit luy avoir été promise s'appeloit Madelaine Desprez & fut depuis mariée à Rostan de la Banme Comte de la Suze.

Sur la fin de cet an, le Roy fut averty par une Dame, que je connois, que le Duc de *Guyse* avoit fait le voyage de *Rome* luy sixiéme, tellement deguisé qu'il n'avoit pû estre reconnu, & qu'ayant été à *Rome* trois jours seulement, il s'étoit decouvert au seul Cardinal de *Pelvé* avec lequel il avoit com-

1587. communiqué jour & nuict ; lequel avis le Roy trouva très-certain.

En même tems le Roy fût avis, que le *Pape* avoit envoyé au Duc de *Guyse* l'epée gravée de flammes, & que le Prince de *Parme* luy avoit envoyé ses armes, luy mandant qu'entre tous les Princes de *l'Europe* il n'apartenoit qu'à *Henry de Lorraine* de porter les armes & d'estre chef de guerre de l'Eglise.

En cet an 1587. parurent divers écrits satyriques entr'autres un sous le titre Bibliotheque de Madame de *Montpensier*.

Le pot pourry des affaires de *France* traduit *d'Italien* en *François* par la Reyne mere.

L'Oisonnerie generale, par le Cardinal de *Bourbon*.

Metaphisique de menteries par le Marechal de *Rets*.

La douce & civile conversation, par le Marechal de *Biron* imprimée nouvellement chés du *Haillan*, *il fut bien battu par ledit Maréchal*.

Moyens subtils pour trouver les choses perdues, par des *Pruneaux* le jeune, *Larron*.

L'art de ne pas croire en Dieu, par Mr. de *Bourges*.

Moyens subtils de crocheter les Finances, par *Milon*, *fils de Serrurier*.

Le miroir des larrons, du Sr. *Molan* Tresorier de l'espargne.

Le denombrement des veaux de la ligue, & le moyen de les garder de baisler, par Mr. de *Rennes*.

Les grimaces raccourcies du P. *Commelet* mises en tablature par deux devotes *d'Amiens*.

Traité de l'alteration du cerveau, à Mr. *Roze*.

Sermons de Mr. de *Cœuilly* Curé de St. Germain recueillys par les Crocheteurs.

Dis-

Discours sur le Tableau du Parquet des gens du Roy representant la Nativité de J. C. 1587.

De *Thou* l'asne, *d'Espesses* le bœuf, *la Gueste*, l'enfant.

De la Ste. Ambition, par Mr. *Seguier* Avocat du Roy augmentée par les *Jesuites*.

Cette Bibliotheque a depuis paru plus ample sous le titre suivant:

Bibliotheque de Madame de Montpensier *mise en lumiere par l'advis de* Cornac *avec le consentement du Sr. de* Beaulieu *son Ecuyer*.

Le Pot pourry des affaires de *France* traduit *d'Italien* en *François* par la Reyne mere.

Les epouvantables menaces du Duc de *Mercure* contre le Roy de *Navarre* & les heretiques de *Poitou* imprimé à *Nantes*.

Poissonnerie * generalle en trois volumes par Mr. le Cardinal de *Bourbon* illustré & mise en lumiere par *Cornac* & *le Clercq* son medecin.

* Il est mis cy-dessus l'Oisonnerie.

Cent quatrains de la vanité par le Duc de *Joyeuse* traduits de nouveau par le Sr. *Lavardin*.

Le mirouer de bonne grace, par Mrs. les Cardinaux de *Vaudemont* & de *Joyeuse*.

Les querelles amoureuses du Comte de *Soissons* avec les observances de Madame de *Rousson*.

Duel memorable des Ducs du *Maine* & *d'Espernon* à la derniere conjuration de *Paris*, mis de *Lorrain* en *François*.

La grande cassade du Duc de *Guyse* avec la prise de *Sedan* & de *Jamets*, par ledit Sr. imprimé à *Reims*.

Le combat civil de Messire de *Nevers* trouvé dans une serviette.

La patience des Princes du sang contre l'insolence des pedans, par Mr. le Cardinal de *Vendosme* & l'Abbé de *Bellozence* son maistre.

In-

1587. Invective contre la jalousie, imprimée de nouveau à *St. Jean*, par le Prince de *Condé*.

Continuation du grand lugubre des pages de Madame de *Mercure*, sur l'inegalité du fouet de Monsieur à la trouppe de leur maitresse.

L'art de ne point croire en Dieu, par Monsieur de *Bourges*.

L'execution des F.... de la Court, par la Duchesse *d'Uzez*.

Le jouet du cocuage, par *Combault* premier maitre d'hotel du Roy avec une lamentation de n'y estre plus employé, par le même.

La douce & civile conversation du Marechal de *Biron*, nouvellement imprimée, par *du Haillan*.

La nouvelle façon de faire le jacquet auprès des grands, par le sieur de la *Guiche*.

La nouvelle façon d'entretenir les vielles lisses & trouver moyen d'avoir argent, par le Marechal *d'Aumont*, commencée * par Madame de la *Bourdaisiere*.

* Ce doit être commencée.

Secret pour depuceler les pages, par le Sr. de *Sourdis*.

La reparation des pucelages perdus, par Madame de *Simiers* avec les apparitions des lunettes de l'Abbé de *Gadaignet*, par *Gravel*.

Les diverses assiettes d'amour, traduit *d'Espagnol* en *François*, par Madame la Marechalle de *Rets*, imprimé par *Pelage* avec privilege du Sr. de *Dimé*.

La maniere d'arpenter les prez brievement, par Madame de *Nevers*.

La revelation des secrets de la ligue mise *d'Espagnol* en *François*, par Mr. de *Nevers* à la louange de la Reine Mere.

Le repertoire de la proportion des V.... *François* avec la dimention des C..... de *Lorraine*, par Madame de *Narmoutiers*.

Les reformidables regrets des amoureux, par Ma-

1587. Madame *d'Estrées* revus & augmentez, par le Sr. *d'Allegre*.

Traittez de la nourriture des poulets, par le Sr. de *Rouzille* Escuyer du Roy.

La Rethorique des maquerelles, par Madame de la *Chatre*.

Almanach des assignations d'amour, par Madame de *Ragny*.

Le j'en veux des filles de la Reyne mere, en musique, par Madame de *St. Martin*.

L'esperance perdue du Royaume de *Picardie* adressée à Mr. *d'Aumale* avec les regrets de Madame, imprimez à *Dourlan*.

L'histoire veritable de *Jeanne* la Pucelle par Madame de *Bourdelles*.

La *Grand muntine* pastoralle, par le Sr. de *Neufvy*.

Les Ribauderies de la Cour, recueillies par le Sr. de *Rancourt* à l'instance de la *Capoche*.

Le grand Tripier d'Etat selon la regle *d'Epicure*, composé par Mr. de *Villequier*.

Metaphisique des mensonges, par Mr. le Marechal de *Rets*.

Le Routier general pour naviger en toutes mers, par *Simié* & l'Abbé *d'Elbene*.

Le foutiquet des Damoiselles de l'invention du petit *la Roche* chevaucheur ordinaire de la paix.

La chronique des *Capucins* en vers heroiques, par Mr. le Comte de *Bouchage*.

Le sommelier de Cour, illustré, par le Sr. de *Mahou*.

Confabulations des Srs. de *Pieme* * & *d'Allincourt* montans à la somme de trente, mis en rime par la Damoiselle de *Verthamont*, imprimées en la rue de *St. Thomas*.

* Ou Pienne.

L'esperance de la reunion de Madame de *Martigues* avec l'Eveſque de *Nantes*, mise en tablature.

Les regrets de Madame de *Bueil* sur la mort de Madame de *Torcey* sa deffunte compagne.

Moyen

1587. Moyen ſubtil pour trouver les choſes perdues, par le Sr. de *Pruneaux* le jeune en faveur des Dames.

L'Eſtain Avuelle des courtiſans, extrait du manuſcrit de Mr. le Chancelier.

L'entitude des plaiſantes comedies, par le Sr. de *Believre* imprimé à *Londres*.

Le grand Patinotrier, traduit de *Flamen* en *Baſque*, par Madame du *Bouchage* avec les illuſtrations du P. *Bernard*.

La lamentations du *St. Lazare*, par Mr. le *Rhoſtein*.

L'oriflame des pucelles, par Mademoiſelle de la *Mirande*.

Remede ſouverain contre la fievre *Stanayenne*, eprouvé par le Duc de *Longueville*.

Copie du mariage matrimonial *d'Haumont* & de Madame de la *Bourdaiſiere*, écrit à la main.

Les couches avant terme de la fille du Preſident de *Neully*, miſes en rimes ſpirituelles par Mr. *Roze* Eveſque de *Senlis*.

Le *Vade mecum* de Madame de *Rendan*, dedié au Sr. *d'Alconac*.

Les miracles de la ligue, compoſez par le Baron de *Seneze*.

L'eſperance du Comte de *Briſſac* ſur le recouvrement de *l'Eſtinguer* ſa licorne.

Les avis du Sr. de *la Foreſt* Me. d'hotel du Roy.

Nouvelle & preſomptueuſe façon de cabinets ſecrets à pluſieurs eſtages, par le Sr. de *Gyvry* imprimé à *Malte*.

L'equipage du jeune *la Chatre* pour ſon voyage de *Poitou*, fait en *Biſcain*, par Madame du *Haler*.

Les proportions demeſurées de *Golias* pour preſenter en perſpective, par le petit *d'Elbene*.

Pitoyables regrets de la lune ſur les annonces de l'Ange *Gabriel*, en vers *Gaſcons*, par *Sambole* Ecuyer de Mr. *d'Eſpernon*.

Trait-

1587. Traittez de l'innocence extraits du latin de Mr. *Lugolis*, par Mr. le grand Prevoſt pour la conſolation des Martyrs.

Les apprehenſions du mariage en langue *Piemontoiſe*, dediez à Mr. de *Nevers*, par le Duc de *Lorraine*.

Le trebuchet des filles de la Cour, tiré de l'exemplaire de la Damoiſelle du *Tiers*, avec les lamentations amoureuſes de *Neptune*.

Unique recepte pour guerir de la punaiſie envoyée de *Calicut* à Madame de la *Rochepot*.

Les rodomontades de l'Ambaſſadeur *d'Eſpagne* envoyées en poſte aux Capitaines *Verdiers*, *Drac* & à Madame de *Montpenſier*.

Invention très-ſubtile de Madame de *Briſſac* pour recouvrer des cornes perdues, avec l'augmentation du Sr. de *Lavardin*.

Les grands exploits & perilleuſes avantures des quarante-cinq, recueillies, par le Sr. de *Challabre* leur compagnon.

Admirable deſſein pour fortifier *Brouage*, extrait d'un vieil boucquin du Sr. de *St. Marc* * par Madame de *St. Luc*.

* Ou St. Meſme qui commandoit au ſiege de Brouage & qui l'abandonna.

Avant propos de l'eſperance de trois beaux livres contre *le Pleſſis*, par le Sr. du *Perron* avec la forcluſion de laditte eſperance.

Pſeaumes mis en rimes, par Philippe *Deſportes* reveus & corrigez, par Madame *Patu* avec les annotations & ſonnets de Madame *d'Aigrontin*.

La peinture du jugement de toutes choſes, par *Barthaud*.

Lieux communs des conſultations & extraits politiques, par Jean de *Bajance*.

Un indice très-ample des maltotes.

Subtil moyen pour reunir les affaires de *France* & la mettre en paix, par l'Ambaſſadeur *Jamet*.

Les remedes contre toutes tentations d'amour, par Madame de *Meregliſe*.

L'hi-

1587. L'hiſtoire memorable & ouys du Roy *Herodes*, par le Sr. de *l'Archant* Capitaine des gardes.

Les rufianeries de la Cour, par le Comte de *Maulevrier* avec les apoſtilles du Pere *Hemond*.

Les regrets du Comte de *Torigny* ſur l'abſence de ſon protecteur enregiſtrez en l'admirande.

L'enclume d'ignorance du Chaſtelet, par Madame la Prevoſte de *Paris* ſubrogé à *Champlinault*.

Second tome de cocuage volontaire, par Mrs. de *Simirax* & *Villequier*.

Complainte & lamentation des poullets du Duc *d'Eſpernon* ſur la bleſſure du Sr. *d'Eſcoublieres*.

L'apologie des *Rabins* ſur l'avenement du *Meſſias*, compoſé par *Forget*.

1588. 1588.

Le premier jour de l'an, le Roy fit la ſolemnité ordinaire de ſon ordre, mais il ne bailla point les mil ecus, qu'il ſouloit bailler à chaque Chevalier, leur faiſant entendre qu'il les avoit baillez aux *Suiſſes*.

Le 12. Janvier, le Duc *d'Eſpernon* fut au Parlement reçu Admiral, & par le premier Preſident de *Harlay* inſtallé au ſiege de la table de marbre.

[L'avocat *Marion* le preſenta & harangua en ſa faveur avec magnifiques louanges; *Faye* Avocat du Roy harangua hautement un peu flateuſement à la louange du Roy, car il l'apella le Saint des Saints, diſant qu'il meritoit d'eſtre canoniſé autant & plus qu'un de ſes Predeceſſeurs Rois de *France* que nous adorons pour Saint, & louant le Duc *d'Eſpernon* dit que le feu Amiral de *Chaſtillon* avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour ruyner l'Egliſe Catholique-Apoſtolique & Romaine, mais que celuy-cy la maintiendroit & retabliroit en ſa propre ſplendeur & dignité; ſur ce

ce nouveau ſainct de Roy de Mr. de *Faye* on ſema au Palais le diſtique ſuivant, 1588.

Quis neget Henricum *miracula prodere mundo*,
Qui fecit montem qui modo vallis erat.]

Ce même jour on ſema à *Paris* pluſieurs vers parmy leſquels ſont ces quatre, qui ſont alluſion au nom de *Valette*.

Chacun dit je voudrois eſtre,
Maintenant auprès des Rois,
Poſſible que je pourrois,
De valet devenir maiſtre.

Ce même jour mourut à *Geneve* le Duc de *Bouillon* pareil jour de ſa naiſſance, & la 25. année de ſon age.

En même tems & en la même ville moururent *Clairvaut*, *du Vau*, & pluſieurs autres de qualité, ſoit de fatigue à la conduite des *Reiſtres*, ſoit de poiſon ſelon l'opinion de beaucoup.

En ce tems le Roy averty de tout ce que faiſoit la Ducheſſe de *Montpenſier* contre luy & ſon Etat luy commanda de vuider de ſa ville de *Paris*, mais elle n'en fit rien, s'en étant exemtée avec ſes menées ordinaires, elle fut même ſi eshontée de dire à trois jours de là, qu'elle portoit à ſa ceinture les cizeaux, qui donneroient la troiſiéme Couronne à frere *Henry de Valois*.

Le Dimanche 24. s'eſleva ſur *Paris* & és environs un ſi epais brouillard principallement depuis midy juſqu'au lendemain que deux perſonnes cheminans enſemble ne ſe pouvoient voir, & étoit on contraint de ſe pourvoir de torches; quoy qu'il ne fut pas trois heures furent trouvées tout plein d'oyes ſauvages, & autres animaux volans en l'air tombés en des cours tout étourdis pour s'étre frapez contre des cheminées & maiſons.

1588.

Le 25. Janvier, le Duc de *Rets* fit en la salle de l'Eveché de *Paris* les nopces de ſes deux filles l'une * mariée au Marquis de *Maignelers* aiſné de *Piennes* un des plus beaux & adroits Gentilshommes de *France*, l'autre † au Seigneur de *Vaſſé*.

* Marguerite Claude de Gondy, qui epoula Florimond de Halluyn, Marquis de Maignelers.

† Françoiſe de Gondy femme de Lancelot Grognet de Vaſſé, Baron de la Roche-Mabille.

Le Dimanche dernier jour de ce mois, le Roy viſita les priſonniers accompagné des Curez de St. Euſtache, & de ſaint Severin, étant au petit Chatelet, il ſe fit amener deux pauvres filles de la Religion qu'on nommoit les *Foucaudes* * priſonnieres pour n'avoir voulu aller à la meſſe, mais ny ſes exhortemens, ny ſes prieres, menaces & promeſſes, ny les argumens de nos Docteurs ne purent ſeulement leur faire promettre d'aller à la meſſe, & convinrent qu'on n'avoit jamais vû femmes ſe deffendre ſi bien que celles-là, & de mieux inſtruites en leur Religion.

* Elles étoient filles de Jaques Foucaud, procureur en Parlement; elles furent pendues & brulées le 28 Juin de la meſme annee *Voyez cy apres.*

Au commencement de Fevrier, au pais *d'Armaignac* un Gentilhomme Huguenot du pays & partiſan du Roy de *Navarre*, bien armé & accompagné, entra de force en la maiſon d'un ſien voiſin Gentilhomme, qui marioit ſa fille, le tua, & tous les Gentilshommes au nombre de 35. qui étoient au feſtin; on diſoit que ce carnage avoit été fait du conſentement du Roy de *Navarre*, qui étoit bien averty que ſous couleur de nopces on y braſſoit une entrepriſe contre ſa vie; la verité eſt que tous ceux, qui y avoient été apellez étoient de la ligue.

Le Dimanche 21. Fevrier, le Roy en la grande Egliſe de *Paris* mit ſur la teſte de Pierre de *Gondi*, Evêque de *Paris*, le bonnet rouge de Cardinal que le *Pape* luy avoit envoyé.

Le Lundy gras dernier de ce mois, le Roy envoya en l'Univerſité oſter les armes aux Ecoliers, qui avoient à la foire St. Germain fait infinies inſolences.

En

1588.

En ce jour le bon homme de *Halluin*, Sr de *Piennes* * fut en la Cour de Parlement declaré Duc de *Meignelers*.

* Charles de Hallwin Sgr. de Piennes; ſa terre de Maignelais ou Maignelers, qui avoit titre de Marquiſat, avoit été erigée en Duche ſous le nom de Hallwin par lettres patentes du mois de Mars 1587.

Le premier Mars, le Marquis de *Beliſle* * fils aiſné du Marechal de *Rets* fut marié avec la troiſiéme fille de Madame de *Longueville*; on diſoit que ledit Marechal, qui 30. ans auparavant n'avoit pas 100. l. de rente, en avoit donné cent mil à ſon fils; la nopce fut faite en la maiſon de la Reyne mere aux bons hommes de *Nigeon* lez *Paris*.

* Charles de Gondy, Marquis de Belleiſle, ſa femme Antoinette d'Orleans de Longueville ſe rendit Feuillantine à Toulouſe après le deceds de ſon mary.

Le Jeudy 3. Mars, un jeune garçon *Normand* agé de 19. à 20. ans ayant été ſurpris, coupant à l'entrée du Parquet de l'audience la montre d'horloge d'un Gentilhomme, qu'il portoit à ſon col, fut ſur l'heure condamné à étre pendu, & il le fut ſur le champ en la Cour du Palais.

Le Vendredy 4. de ce mois, le corps du Duc de *Joyeuſe* fut aporté à *Paris* & mis à St. Jacques de hault pas; le Roy luy fit faire des honneurs funebres quaſi auſſi pompeux que ceux qu'il avoit fait au Duc *d'Alençon*; quand un mary a perdu ce qu'il vouloit perdre il fait faire un beau ſervice.

Le Samedy 5. Henry Prince de *Condé* mourut à *St. Jean d'Angely*, le ſecond jour de ſa maladie, ayant été ſelon le bruit commun empoiſonné par un page à la ſolicitation de Me. de *la Trimouille* ſa femme qui fut conſtituée priſonniere; le page ſe ſauva & fut deffait en effigie, & *Brilland* * domeſtique du Prince tiré à quatre chevaux en la place publique de *St. Jean d'Angely*, & pluſieurs autres empriſonnez, auſquels on commença de faire le procès; ce Prince étoit homme de bien en ſa Religion, & avoit un cœur Royal; le Cardinal de *Bourbon* en ayant apris les nouvelles, vint

* Jean Anſelin Brilaud, il avoit été Procureur au Parlement de Bordeaux & étoit Controlleur de la maiſon du Prince.

1588. trouver le Roy, & luy dit avec une grande exclamation, *voila Sire, que c'eſt d'être excommunié*: auquel le Roy dit en riant, *il eſt vray*, dit-il, *que le foudre d'excommunication eſt dangereux, mais ſi n'eſt-il point beſoin que tous ceux qui en ſont frapez en meurent, il en mourroit beaucoup, je crois que cela ne luy a pas ſervy, mais autre choſe luy a bien aidé.*

En ce mois le Duc *d'Aumale* ſe ſaiſit de l'un des fauxbourgs *d'Abbeville*, & fit fortifier *Pont dormy*, & repondit à *Chemeraut* envoyé de la part du Roy, pour ſavoir ce qu'il vouloit dire par ces remuements, que ce faiſoit-il, par ce que les villes de *Picardie* ne vouloient pas de garniſons, & que la Nobleſſe ne vouloit pas de Gouverneurs *Gaſcons*, ce qui ayant été raporté au Roy, *je vois bien dit-il, que ſi je laiſſe faire ces gens, je ne les auray pas ſeulement pour compagnons mais pour maiſtres; il eſt bien tems d'y donner ordre, ce qui étoit vray, le pis étoit que tout ſe paſſoit en paroles.*

Sur la fin de ce mois on impoſa cent ſols d'augmentation ſur un minot de ſel tellement qu'il coutoit 13. l. tant de ſols.

Le Dimanche 24. d'Avril, le Roy ût avis d'une entrepriſe, qui ſe devoit executer par ceux de la ligue le jour de St. Marc, pour ce furent renforcées les gardes du Louvre, & les 45. y coucherent; & le Roy fit venir au fauxbourgs St. Denys les 4000. *Suiſſes* qui étoient à *Lagny*.

Le Lundy 9. May, le Duc de *Guyſe* arriva ſur le midy à *Paris* avec huit Gentilshommes des ſiens, & *Brigard* courier de l'union qui luy avoit été envoyé par les *Pariſiens* pour le preſſer de venir à leur ſecours; à ſa venue on cria dans les rues de St. Denys & de St. Honoré *vive le Duc de Guyſe, vive le Pilier de l'Egliſe*; même une Demoiſelle qui étoit ſur une boutique baiſſant ſon maſque

que luy dit tout haut: *bon Prince puiſque tu eſt icy, nous ſommes tous ſauvez*; cette venue étant annoncée au Roy, qui étoit en ſon Cabinet avec *Alphonſe Corſe*, il luy dit: voila Mr. de *Guyſe* qui vient d'arriver contre ma deffenſe, ſi vous étiés en ma place que feriez vous? Sire répondit *Alphonſe* il ny a qu'un mot en cela, tenez vous le Duc de *Guyſe* pour amy ou pour ennemy? ſurquoy le Roy ſans parler ayant fait un geſte qui faiſoit bien connoitre ce qu'il penſoit; Sire dit *Alphonſe*, il me ſemble que je vois à peu près le jugement qu'en fait votre Majeſté, cela étant s'il vous plaiſt de m'honorer de cette charge ſans vous en donner autrement en peine, j'aporteray aujourd'huy à vos pieds la teſte du Duc de *Guyſe*, où je vous le rendray en lieu où il vous plaira ſans qu'aucun bouge ſinon à ſa ruyne, à quoy le Roy repondit qu'il eſperoit de donner ordre à tout par autre moyen. 1588.

Le Jeudy 12. May, le Roy fit placer des ſoldats dans pluſieurs endroits de *Paris*, ſon intention étoit de ſe ſaiſir de quelques Bourgeois des plus aparents de la ligue, & de quelques partiſans du Duc de *Guyſe* & de les faire mourir par la main du bourreau pour ſervir d'exemple aux autres; le peuple voyant toutes ces forces diſpoſées par les rues commença à s'emouvoir, & ſe firent les barricades en la maniere que tous ſçavent; pluſieurs *Suiſſes* furent tués qui furent enterrés en une foſſe faite au parvis de notre Dame; le Duc de *Guyſe* qui étoit reſté juſqu'à quatre heures du ſoir en ſon logis en ſortit à la priere du Marechal de *Biron* que le Roy luy avoit envoyé pour ſauver les troupes de Sa Majeſté de la furie du peuple; paſſant par les rues c'étoit à qui criroit le plus haut *vive Guyſe*, & luy baiſſant ſon grand chapeau, leur dit, *mes amys c'eſt aſſez, Mrs, c'eſt trop*; *criez vive le Roy*.

Le lendemain le Roy averty par la Reyne ſa

mere de l'opiniastreté du Duc de *Guyse* en sa resolution, voyant d'ailleurs le peuple continuer en sa furie, averty aussy que le Comte de *Brissac* & les Predicateurs qui marchoient en teste, & ne tenoient autre langage, sinon *qu'il falloit aller prendre frere Henry de Valois dans son Louvre* avoient fait armer 7. ou 800. ecoliers & 3. ou 400. Moines, & ceux qui étoient près de luy ayans sur les cinq heures du soir reçu avis par un de ses bons serviteurs qui, deguisé, se coula dans le Louvre, qu'il ût à en sortir plutot tout seul sinon, qu'il étoit perdu, sortit du Louvre à pied tenant une baguette à la main selon sa coutume comme s'allant promener aux *Thuilleries*; il n'étoit encor sorty la porte qu'un Bourgeois qui le jour de devant avoit sauvé le Marechal de *Biron*, l'avertit de sortir en diligence, pour ce que le Duc de *Guyse* étoit après pour l'aller prendre avec 1200. hommes dont étoit *Boursier* Capitaine de la rue St. Denys; étant arrivé aux *Thuilleries* où étoit son ecurie, il monta à cheval avec ceux de sa suitte, qui ûrent moyen d'y monter; *du Halde* le botta & luy mettant son eperon à l'envers, c'est tout un dit le Roy je ne vais pas voir ma maistresse j'ay un plus long chemin à faire; étant à cheval il se retourna vers la ville, & jura de n'y rentrer que par la breche; il prit le chemin de *St. Cloud* coucha tout botté à *Rambouillet*, & alla disner le lendemain à *Chartres* où il sejourna jusqu'au dernier de May; un *quidam* ne rencontra point mal quant il dit, que les deux *Henry* avoient bien fait les asnes, l'un pour n'avoir pas sçu se servir du moyen qu'il avoit û jusques à onze heures du matin du jour des Barricades d'executer ce qu'il avoit resolu dans le cœur, & l'autre pour avoir le lendemain laissé échaper sa proye des filets.

* Laurent Testu Chevalier du Guet y commandoit & la rendit laschement.

Le Samedy 14. May, la *Bastille* fut rendue au Duc de *Guyse*, * & en établit Gouverneur

neur Jean *le Clerc* * Procureur au Parlement & Capitaine de la dixaine de la rue des Juifs. 1588.

* Jean le Cleic avoit été Prevost de salle avant d'être Procureur; il entra dans la ligue en 1587. & fut fait Lieutenant de la Bastille sous la Chapelle Marteau Maitre des Comptes que la ligue fit Prevost des Marchands de Paris après les Barricades: ce Prevost des Marchands ayant été deputé aux Etats de Blois y fut retenu prisonnier après le deceds du Duc & du Cardinal de Guise & c'est en ce tems-là que le Clerc se fit Capitaine de la Bastille.

Ce jour le Duc de *Guyse* fit offrir par le Comte de *Brissac* à l'Ambassadeur *d'Angleterre* une sauvegarde pour sa seureté parmy ces insolences populaires, auquel ledit Ambassadenr repondit resolument qu'étant à *Paris* pour la Reyne sa maistresse qui avoit avec le Roy alliance, il ne vouloit & ne pouvoit prendre sauvegarde que du Roy.

Le Dimanche 15. Hector de *Perreuse* * maistre des Requestes & Prevost des Marchands fut mis prisonnier en la Bastille, où fut aussy mené le fils *d'Andreas*, & *Favereau* le boiteux, & quelques autres suspects d'étre politiques, ou heretiques, c'est à dire bons serviteurs du Roy, mais dès le lendemain ils furent tous renvoyés en leurs maisons, fors le Prevost des Marchands qui étoit mal voulu du peuple, & sur ce que la Reyne mere pria le Duc de *Guyse* de le faire mettre dehors, il luy repondit, *s'il vous plait je l'iray querir & vous le rameneray par la main, mais il est mieux là qu'en sa maison.*

* Nicolas Hector sieur de Pereuse fils de René Hector & de Nicole de Marle dont cette famille a pris le nom.

En ce jour fut semé le suivant quatrain bien rencontré sur le jeu de prime auquel le Duc jouoit souvent.

La fortune à jouant le Guisard *bien traité,*
Car ayant un valet & un Roy écarté,
Une & une autre Reyne en sa main retenue,
O trois fois heureux sort, Prime luy est venue.

Ce même jour on ecrivit en grosses lettres sur

1588. la porte de la Presidente *Seguier* avec laquelle demeuroit l'Avocat du Roy son fils, *Valet a louer* & fut effacé & récrit plusieurs fois.

Le Mardy 17. les Bourgeois Catholiques zelés qu'on appelloit, firent une assemblée en l'hostel de ville en laquelle ils nommerent *Clausse* Seigneur de *Marchaumont* * Prevost des Marchands au lieu de *Perreuse*, & *Compans*, *Cotteblanche*, & Robert *des Prés* Eschevins au lieu de *Lugoli Sainctyon*, & *Bonnard*, & *Brigard* Procureur du Roy en l'hostel de ville au lieu de *Perrot*; le Sr. de *Marchaumont* ne voulut jamais accepter la charge de Prevost des Marchands tellement que la *Chapelle Marteau* * gendre du President de *Neuilly* fut nommé & l'accepta.

Ledit jour 35. Capucins precedez par frere *Ange de Joyeuse* qui portoit la croix s'en allerent pieds nuds à *Chartres* trouver le Roy.

Le Jeudy 19. le President *la Gueste*, le Procureur general son fils & les Conseillers de la Cour qui le Dimanche precedent deputez par icelle étoient allé trouver le Roy à *Chartres* pour recevoir ses commandemens revinrent à *Paris*, & raporterent que son intention étoit que ladite Cour & autres jurisdictions de ladite ville continuassent l'exercice de la justice; entr'autres propos notables que le Roy leur tint, il leur dit, il y en a en ce fait qui se couvrent du manteau de la Religion, mais mechamment & faussement, ils usent mieux fait de prendre un autre chemin car mes actions & ma vie les dementent assés, il ny a au monde, Prince plus Catholique que moy, & voudrois qu'il m'en ût couté un bras, & que le dernier heretique fut en peinture en cette chambre, autant en dit-il aux autres compagnies deputées pour le venir trouver; au President de *Neuilly* * deputé de la Cour des

* Pierre Clausse second fils de Cosme Clausse Seigneur de Marchaumont Secretaire d'Etat.

* Michel Marteau Sr. de la Chapelle, receu Maitre des Comptes au lieu de Robert son Pere le 26. Novembre 1585 il se retira de Paris avant sa reduction à l'obeissance du Roy.

* Etienne de Neuilly premier President des Generaux ou Cour des Aides qui avoit succedé en cet office au President de la Place qu'il avoit fait tuer à la journée de St. Barthelemy; il fut le troisieme President des quatre que le Duc de Mayenne crea dans le Parlement pour la ligue, c'est à sa fille que le Pedant Rose, Evesque de Senlis, fit un enfant.

aides

1588. aides qui faisant sa harangue pleuroit comme un veau & s'excusoit de ce qui étoit avenu; hé pauvre sot que vous étes, luy dit-il, pensés vous que si j'usse û quelque mauvaise volonté contre vous & ceux de vostre faction que je ne l'ûsse point bien pû l'executer, non j'aime les *Parisiens* en depit d'eux combien qu'ils m'en donnent fort peu d'occasion, retournés vous en, faites votre état comme de coutume, & vous montrés aussy bons sujets comme je suis montré bon Roy, en quoy je desire continuer pourveu que vous vous en monstriez digne.

Le 27. May furent en Parlement publiées lettres patentes du Roy, par lesquelles furent revoqués 35. ou 40. edits publiés és années precedentes.

En ces jours *Mercier* pedagogue fut pris à neuf heures du soir en sa maison, poignardé & jetté en la riviere par deux coquins nommés *Pocard* potier d'estain, & *la Rue* * tailleur; le pretexte étoit l'heresie dont ils disoient que cet homme faisoit profession, encor que il ût reçu la Communion dans l'Eglise de St. André des arts de la main du Curé * & que la Presidente *Seguier* qui étoit près de luy à la communion ayant remontré audit Curé, *je m'en souviens bien*, luy repondit-il, *mais pour cela il ne laisse pas d'être Huguenot*, aussy disoit-on qu'il l'avoit fait comme hipocrite & non comme Catholique, & quand sa pauvre femme en cuida demander justice, on ne luy fit autre reponse, sinon que son mary étoit un chien de ministre, & que si elle en parloit davantage on la jetteroit à l'eau.

Le Mercredy dernier jour de May, par les Bourgeois de *Paris* gardans la porte St. Jaques furent arrestez 13. mulets, portans chascun deux bahuts pleins, ce disoit-on, de la vaisselle du Duc *d'Espernon*, & de ses autres principaux meubles, &

* Toussainte Pocart & Jean la Rue grands fripons & ligueurs, il en sera parlé dans la suite.

* Christophe Aubry Curé de St. André des arts du conseil des Quarente. Pierre Barriere le consulta pour sçavoir s'il pouvoit entreprendre sur la vie du Roy Henry IV. aprés la conversion, il traitta ce scrupule de bagatelle.

1588. & furent menez en l'hoſtel de ville, nonobſtant le paſſeport de la main de la Reyne mere & les couvertures de ſes mulets dont elle les avoit fait couvrir, pour mieux faire croire qu'ils étoient à elle, & combien qu'elle fit ce qu'elle put pour les avoir, jamais n'en ſceut elle venir à bout.

Le 23. Juin, le Prevoſt des Marchands & Echevins firent mettre ſur l'arbre la repreſentation d'une grande furie qu'ils nommerent hereſie pleine de feux artificiels dont elle fut toute bruſlée, & ſur le portrait de l'hoſtel de ville un tableau où étoit repreſenté le Roy ſeant ſur ſon throſne & tenant ſur ſes genoux un crucifix, ſur lequel mettoient la main les trois Etats, au bas du tableau étoit écrit,

Relligio nobis divina hæc fœdera ſanxit.

Le Mardy 28. Juin, furent pendues & puis bruſlées deux ſœurs *Pariſiennes* filles de Jacques *Foucaud* Procureur en Parlement comme Huguenottes obſtinées, partant furent billonnées, quand on les mena au ſupplice qu'elle endurerent fort conſtamment; une des deux fut brulée vive par la fureur du peuple, qui coupa la corde avant qu'elle fut étranglée.

En ce tems, Madame de *Montpenſier* contente à merveille des heureux ſuccès de ſon frere, ſe vint loyer comme de bravade en l'hoſtel de *Montmorency*, de quoy étant repriſe par la Reyne mere, *que voulez vous Madame*, luy repondit-elle, *je reſſemble à ces braves ſoldats qui ont le cœur gros de leurs victoires.*

Les quatre premiers jours de Juillet, les Prevoſt des Marchands & Echevins de *Paris* firent aſſembler les Bourgeois par dizaines pour proceder à la depoſition des chefs d'icelle ſuſpects, ce qu'ils firent & depoſerent ſingulierement les gens de longue robe, & ceux qui étoient officiers du Roy

pour

1588. pour ce qu'ils étoient à leur dire tous heretiques, tellement qu'au lieu de gens de qualité & d'honneur qui commandoient à la ville furent établis de petits mercadans & un tas de faquins ligueurs.

Le Samedy 9. Juillet, un nombre de Bourgeois ſe trouva au Palais des ſix heures du matin, un deſquels s'adreſſant au premier Preſident luy dit inſolemment que la Cour adviſaſt de faire juſtice de *du Belloy* * Huguenot priſonnier depuis longtems dans la conciergerie, autrement qu'il y avoit danger que le peuple ne la fiſt; le Preſident *Potier* avec deux Conſeillers fut deputé vers le Roy pour luy faire entendre la forme des requetes de ceux de la ligue à ſa Cour.

En ce tems *Rapin* Prevoſt de l'hoſtel fut chaſſé de *Paris* pour étre bon ſerviteur du Roy, & depouillé de ſon etat, duquel la ligue inveſtit un larron nommé *la Morliere*, † de laquelle injuſtice, il s'en revangea ſur le papier par des vers n'en pouvant avoir autre raiſon,

Ergone poſt longos provectâ ætate labores,
Navatæ hæc referam præmia militiæ?
Nec poterit prodeſſe fides, multoſque per annos
Obſequium, & ſtudii tot monimenta mei?
Quo fugiam extorris ſine munere, privus & exſpes
Conjuge cum chara, pignoribuſque novem?

Le Jeudy 21. Juillet l'edit de l'union * fait non tant contre la Religion du Roy de *Navarre* que

* Pierre du Belloy Avocat general au Parlement de Toulouſe arreſté priſonnier des le 4. Juin 1587. *Voyez cy-deſſus*

† La Morliere Notaire au Chaſtelet l'un des ſeize, il fut fait Lieutenant criminel de Robe courte & non pas Prevoſt de l'hoſtel.

* Les articles arreſtez entre la Reyne mere & le Cardinal de Bourbon & Duc de Guiſe le 11. Juillet 1588. portent qu'il ſera fait un edit de reunion pour extirper entierement toute hereſie du Royaume, mais ſans attendre cet edit les articles furent publiez dez le meſme jour à Paris en Parlement avant meſme que le Roy l'eut ordonné, car ſon ordre pour la publication eſt du 21. Juillet dix jours après. Ces articles qui ſont en apparence contre la Religion pretendue reformée, ne tendent qu'à exclure de la couronne le Roy de Navarre & les Princes de la maiſon de Bourbon.

pour

1588. pour le forclorre de tout ce qu'autre que Dieu ne luy pouvoit oſter, fut publié en la Cour de Parlement ſeant en robes rouges; après cette publication fut chanté un ſolemnel *Te Deum* ou toutes les cours des compagnies, Reynes, Princes, & Princeſſes aſſiſterent, & le lendemain le feu d'allegreſſe en fut fait.

Ce jour arriva à *Mante*, où le Roy étoit, le Comte de *Soiſſons*, auquel le Roy fit dire qu'il ſe retiraſt juſqu'à ce qu'il le mandaſt, car les deux Reynes & Madame de *Joyeuſe* diſoient ne le pouvoir voir de bon cœur que premierement il ne fut purgé de la mort du Duc de *Joyeuſe* * qu'on diſoit avoir fait tuer de ſang froid en la journée de *Contras*.

* Il fut tué par deux Capitaines Officiers du Roy de Navarre.

Le Samedy 23. la Reyne mere alla trouver le Roy à *Mante* où à la priere du Duc de *Guyſe* & de ſes partiſans, elle la ſupplia avec beaucoup d'humilité & d'affection de revenir pour l'amour d'elle à *Paris*, de quoy elle fut refuſée tout à plat & revint elle à *Paris* fort mecontente le 27.

Le Mercredy 29. le Prevoſt des Marchands accompagné de *Compans*, * *Buſſy*, & autres allerent par le conſeil de la Reyne mere trouver le Roy à *Chartres* pour recevoir ſes commandemens & le ſuplier de revenir à *Paris*.

* Jean Compans ou Compan Marchand qui avoit été Huguenot ſe fit catholique & ligueur & fut Echevin de Paris après les Barricades.

Le Samedy 30. la Reyne mere, le Duc de *Guyſe* accompagné de 80. chevaux, le Cardinal de *Bourbon* precedé de 50. archers de ſa garde veſtus de caſaques de velour cramoiſy bordées de paſſement d'or, l'Archeveque de *Lyon*, & pluſieurs autres partirent de *Paris*, & arriverent le Lundy à *Chartres*, & furent bien recueillis par le Roy; icy la Reyne mere interpellée du Duc de *Guyſe*, & de ceux de ſon party d'interpoſer derechef ſon credit pour perſuader le Roy de retourner à *Paris*, luy en fit une fort affectionnée ſuplication, mais le Roy luy repondit qu'elle ne l'obtiendroit ja-

jamais, & la pria de ne l'en importuner d'avantage, alors ayant recours aux larmes qu'elle avoit toujours en commandement, comment mon fils luy dit-elle, que dira-t'on plus de moy, & quel compte penſés vous qu'on en faſſe? ſeroit-il bien poſſible, qu'uſſiez changé tout d'un coup votre naturel que j'ay toujours connu ſi aiſé à pardonner? Il eſt vray, Madame ce que vous dites, répondit le Roy, mais que voulez vous que j'y faſſe? c'eſt ce méchant *d'Eſpernon* qui m'a gaſté, & m'a tout changé mon naturel bon.

1588.

Le Mardy 2. d'Aouſt, ſa Majeſté entretenue du Duc de *Guyſe* pendant ſon diſner luy demanda à boire, puis luy dit à qui boirons nous, à qui vous plaira, Sire repondit le Duc, c'eſt à voſtre Majeſté d'en ordonner, beuvons à nos bons amys les Huguenots dit le Roy, c'eſt bien dit, Sire, repond le Duc, & à nos bons Barricadeurs, va dire le Roy, ne les oublions pas, à quoy le Duc ſe prit à ſourire, mais d'un rys qui ne paſſoit pas le nœud de la gorge, mal content de l'union nouvelle que le Roy vouloit faire des Huguenots avec les Barricadeurs.

Le Vendredy 26. d'Aouſt, furent publiées au Parlement de *Paris* les lettres patentes du Roy expediées à *Chartres* le 4. d'Aouſt par leſquelles il declaroit le Duc de *Guyſe* ſon Lieutenant general en toutes ſes armées.

Par autres patentes donné au Cardinal de *Bourbon* * comme au plus proche parent de ſon ſang la faculté de faire un maiſtre de chaſcun metier en chacune des villes de ſon Royaume, & à ſes officiers mêmes privilleges qu'ont ceux de ſa maiſon.

* Mathieu Zampini fit en ce tems là un traitté du droit & prerogatives de premier Prince du ſang deferez au Cardinal Charles de Bourbon comme plus proche du ſang Royal par le deceds de François Duc d'Anjou, il a été imprimé à Paris en latin & en François en 1588.

En ce tems y ût une entrepriſe faite & faillie contre le Duc *d'Eſpernon* à *Engouleſme* laquelle on diſoit avoir été conduite ſous main par la Reyne mere, & par *Villeroy* tous deux ennemys de ce Duc.

Le

1588. Le Mercredy premier Septembre, le Roy arriva à *Blois* où quelques jours après, il envoya par *Benoise* Secretaire de son cabinet à *Hurault* Chancelier, *Bellievre*, *Villeroy*, *Bruslard*, & *Pinard* lettre particuliere à chacun par laquelle il leur mandoit de se retirer en leurs maisons dont tout le monde fut fort esbahy, mesme de ce qu'il avoit envoyé querir François de *Montolon* Avocat du Parlement de *Paris*, pour luy donner les sceaux, car il étoit à la verité des plus anciens, des plus doctes, des plus hommes de bien, & des plus zelez Catholiques du Palais, mais peu versé aux affaires d'etat, & des finances.

[Le 6. de Septembre, les Prevost des Marchands & Echevins de *Paris* envoyerent querir & prier l'Avocat du Roy *Seguier*, lequel on avoit chassé de *Paris* le jour de St. Barthelemy precedent par des placards attachez à sa porte fort seditieux & comminatoires de revenir à *Paris* exercer son etat & qu'ils le tiendroient en leur protection & sauvegarde, de fait il revint & assista à la prononciation des arrests, le Mercredy 7. on disoit à *Paris* que ledit *Seguier* leur avoit promis de faire publier & recevoir au Parlement le *Concile de Trente*, & qu'à cette occasion ils l'avoient rapellé.]

Le 25. Septembre mourut à *Paris* Jean de *Ferrieres* Curé de St. Nicolas des Champs, *le Geay* Theologien de *Navarre*, auquel peu auparavant il avoit resigné sa cure, fut troublé par nombre de gens se disans de la parroisse, en la prise de possession d'icelle, disans pour toutes raisons qu'ils vouloient un Curé qui prechat à leur devotion pour la ligue, de fait ils chasserent ledit *le Geay* l'apelants Huguenot comme leur feu Curé & nommerent *Pigenat* * un des six predicateurs gagez de la ligue qui en demeura paisible possesseur, autant en firent-ils à St. Gervais rejettans Mi-

* François Pigenat Curé de St. Nicolas des Champs du Conseil des Quarente-

Michel *du Buisson*, à qui la cure avoit été resignée par le petit Curé *Chauveau* vivant, & y installant sans autre formalité *Lincestre* * Theologien *Gascon* qui ne fit conscience de l'accepter se montrant aussy homme de bien que *Pigenat*; le Roy ayant entendu tous ces beaux menages, dit que les *Parisiens* étoient Roys & *Papes*, & que qui les voudroit croire ils disposeroient de tout le spirituel & temporel de son Royaume.

Le Dimanche 16. d'Octobre, le Roy à *Blois* ouvrit la premiere seance des Etats, après luy, parla le garde des sceaux de *Montolon*, puis l'Archeveque de *Bourges* * pour le Clergé, le Seigneur de *Senneçay* † pour la Noblesse, & la *chapelle Marteau* * pour le tiers Etat.

La harangue du Roy prononcée avec une grande eloquence & Majesté ne fut guere agreable à ceux de la ligue, le Duc de *Guyse* en changea de couleur, & perdit contenance, & le Cardinal encor plus, qui susçita le Clergé à en aller faire le lendemain grande plainte à sa Majesté, le Roy fut si retenu qu'il souffrit d'estre tancé & comme menacé d'eux, & principallement du Cardinal de *Guyse*, auquel il permit de la corriger & imprimer, suivant les termes de la retractation qu'ils firent faire à ce pauvre Prince en leur presence, & si fut ce Cardinal si eshonté de dire à son frere qu'il ne faisoit jamais les choses qu'à demy, & que s'il l'avoit voulu croire, on n'ût été en la peine où on étoit, lesquelles paroles raportées au Roy n'amanderent pas le marché des *Lorrains*, & fut notté que pendant cette retractation il survint une si grande obscurité par un orage qu'il falut allumer la chandelle pour lire & écrire, ce qui fit dire que c'estoit le testament du Roy & de la *France* qu'on écrivoit, & qu'on avoit allumé la chandelle pour luy voir jetter le dernier soupir.

Le 18. d'Octobre, à la requeste des Etats le Roy

1588.

* Jean Lincestre ou Vincestre Curé de St. Gervais, il fut un des premiers Precheurs de Paris qui se livra à la ligue qu'il servit avec tout l'emportement que l'on pouvoit attendre de luy. il estoit Ecossois de naissance.

* Regnauld de Beaune Archevesque de Bourges, puis de Sens grand Aumosnier de France.

† Claude de Beaufremont Baron de Senecey.

* La Chapelle Marteau Maistre des Comptes Prevost des Marchands de Paris eleu après les Barricades.

1588. Roy jura ſolemnellement l'obſervation de l'edit de l'union pour l'extirpation de l'hereſie & extermination des heretiques, & le 20. envoya Pierre *Senault* * archi-ligueur pour en faire chanter le *Te Deum* à *Paris*.

Le Jeudy 10. Novembre, ſur les quatre heures du ſoir un jeune homme monta en la chambre de la femme † d'Antoine *du Prat* Prevoſt de *Paris* ſœur du Sr. de *Cani* en *Picardie* ſeparée d'avec ſon mary par arreſt comme elle ſe deshabilloit auprès du feu avec une ou deux de ſes femmes, & luy donna un coup de dague dans la gorge, & après ce coup donné ſe retira ſans étre vû ne retenu par aucun de la maiſon, on ût opinion que ce avoit fait faire ſon mary pour le procès de ſeparation, dans lequel elle le chargeoit de pluſieurs crimes.

Le Mercredy 24. Novembre, mourut à *Lyon* *Mandelot* Gouverneur de cette ville, le gouvernement fut donné au Duc de *Nemours* à l'inſtante priere de Madame de *Nemours* ſa mere.

Le 4. Decembre, le Roy donna congé à *d'O* & à *Miron* ſon premier Medecin ſe diſant fort importuné de ce faire par les deputez des Etats, c'eſt à dire par le Duc de *Guyſe*, enfin après la ſoumiſſion de *d'O* & de *Miron* audit Duc à qui ils promirent d'eſtre fidels ſerviteurs ils rentrerent au ſervice du Roy.

Cela fait on fit promettre & jurer au Roy ſur le St. Sacrement parfaite reconciliation avec le Duc de *Guyſe*, ce qu'il fit fort franchement en apparence, mais il ſongeoit bien à autre choſe comme l'iſſue le montra, [même pour les contenter & amuſer declara qu'il s'étoit reſolu de remettre ſur ſon couſin de *Guyſe* & la Reyne ſa mere le gouvernement & conduite des affaires de ſon Royaume ne ſe voulant plus empecher que de prier Dieu & faire penitence.]

Quel

* Clerc du Greffe du Parlement du Conſeil des 40 & des ſeize, Greffier de la ligue, il fut chaſſé de Paris lorſque le Roy Henry IV. y entra, il eſtoit pere de JeanFrançois Senault General de l'Oratoire de France.

† Anne de Barbençon fille de François Sgr. de Cany.

1588.

Quelques jours après, le Roy reçut de tous coſtez avis qu'il y avoit conſpiration contre ſa perſonne ; le Duc *d'Eſpernon* par lettres l'en aſſure ; le Duc du *Mayne* luy envoye dire par un Gentilhomme que l'execution de ſon frere étoit proche ; le Duc *d'Aumale* envoye ſa femme pour luy donner pareil avis ; là-deſſus le Roy ſe reſout de faire mourir le Duc de *Guyſe*, ſurquoy ayant aſſemblé quelques-uns de ſes plus confidens, il leur propoſa ſa reſolution, un ou deux voulurent luy conſeiller l'empriſonnement pour luy faire ſon procès, mais tous les autres furent de contraire opinion, diſans qu'en matieres de crimes de leze Majeſté, il faloit que la punition precedaſt le jugement ; cet avis fut ſuivy du Roy, qui dit, mettre le *Guiſard* en priſon ſeroit tirer le ſanglier aux filets, qui ſeroit peut eſtre plus puiſſant que nos cordes, là ou quand il ſera tué il ne nous fera plus de peine, & arréta luy-méme avant que de ſortir du Conſeil de le faire tuer au ſouper que l'Archevêque de *Lyon* luy donnoit, & au Cardinal le Dimanche avant St. Thomas ; laquelle execution pour quelque avis qu'on luy donna il differa au Mercredy ſuivant jour de St. Thomas lequel jour il fut encor conſeillé de laiſſer paſſer.

Le Jeudy 22. le Duc de *Guyſe* ſe mettant à table pour diſner trouva ſous ſa ſerviette un billet dans lequel étoit écrit, *donnez vous de garde, on eſt ſur le point de vous jouer un mauvais tour*, l'ayant lû il écrivit au bas, *on n'oſeroit* & le rejetta ſous la table, ce jour même il fut aſſuré par ſon couſin le Duc *d'Elbeuf*, que le lendemain on entreprendroit ſur ſa vie, à qui il répondit, *je voy bien que vous avez regardé notre almanach car tous les almanachs de cette année ſont farcis de telles menaces.*

Le Vendredy 23. le Roy manda de bon matin au Duc & au Cardinal de *Guyſe* qu'ils vinſſent au

1588. Conseil, & qu'il avoit à leur communiquer affaires d'importance ; entrans au Chasteau, ils trouverent les gardes renforcées qui prierent le Duc de les faire payer, mais d'une maniere moins respectueuse, qu'à l'ordinaire, à quoy ne prenant aucunement garde ils passerent outre, ce matin il avoit receu de divers endroits neuf avertissemens, & dit tout haut en mettant le neuviéme billet en sa pochette, voila le neuviéme d'aujourd'huy, étant entré au conseil il seigna du nez deux ou trois gouttes, & vit on un œil pleurer, après il ût mal au cœur ; & un affoiblissement qu'on attribua plutot à une desbauche qu'à un pressantiment, sur ce le Roy le manda par *Revel* qui le trouva comme il resserroit dans son drageoir quelques raisins & prunes aportées pour son mal de cœur, comme il entroit en la chambre du Roy ; un garde luy marcha sur le pied, & cependant continua de marcher vers le cabinet, & soudain par dix ou douze des 45. fut saisy aux bras & aux jambes & par eux massacré, jettant entr'autres cris & paroles celles-cy qui furent clairement entendues : *Mon Dieu je suis mort ayés pitié de moy ce sont mes pechez qui en sont cause*, sur ce pauvre corps fut jetté un mechant tapis & la laissé quelque tems exposé aux moqueries des courtisans qui l'apelloient *le beau Roy de Paris* nom que luy avoit donné sa Majesté lequel étant en son cabinet leur ayant demandé s'ils avoient fait ; en sortit & donna un coup de pied par le visage à ce pauvre mort ; tout ainsy que ledit Duc de *Guyse* en avoit donné au feu Amiral chose veritable & remarquable avec une que le Roy l'ayant un peu contemplé dit tout haut : Mon Dieu qu'il est grand il paroist encor plus grand mort que vivant.

Le Cardinal de *Guyse* qui étoit assis avec Mr. l'Archeveque de *Lyon* au Conseil entendant la voix de son frere ; qui crioit mercy à Dieu, remua

1588.

mua sa chaire pour se lever disant, *voila mon frere qu'on tue*, lors se leverent les Marechaux *d'Aumont*, & de *Retz* & l'épée nue en la main crierent qu'homme ne bouge s'il ne veut mourir, incontinant après lesdits Cardinal & Archevêque furent conduits en un galatas basty peu de jours auparavant pour y loger des *Feuillans* & *Capucins*, ainsy finit le regne de *Nembrot* le *Lorrain*.

Le Samedy 24. le Roy averty par Claude *d'Angennes* Eveque du *Mans* que les Deputez du Clergé avoient resolu en l'assemblée du matin de venir prier le Roy de leur rendre le Cardinal de *Guyse* leur President, sa Majesté qui avoit resolu de le faire suivre son frere, sachant qu'il succederoit à sa creance, & qu'il étoit autant & plus mauvais garçon que luy se trouvant neantmoins empeché sur l'execution, à cause de la qualité du Prelat, en voulut avoir un mot de Conseil, dont le resultat fut que *le Roy n'avoit rien fait s'il ne se deffaisoit du Cardinal comme du Duc*, ainsy l'execution fut resolue, on trouva pour 400. ecus quatre instrumens de cette execution.

Après cette execution, le Roy sortit pour aller à la Messe & rencontra à ses pieds le Baron de *Luz*, qui luy offroit sa teste pour sauver la vie de l'Archevesque de *Lyon* son Oncle, & il l'assura de sa vie, mais non de sa liberté, par ce qu'il vouloit disoit-il, tirer de ce Prelat la quintessence de la ligue dont il étoit l'intellect agent.

Le soir de ce jour les deux corps furent mis en pieces puis bruslez & mis en cendres lesquelles furent jettées au vent.

Les nouvelles de ces meurtres, & des emprisonnemens arrivées à *Paris* le 24. veille de Noel troublerent bien la feste & echaufferent les ligueurs qui ne garderent plus aucune mesure, le Duc *d'Aumale* se trouvant lors à *Paris* en fut créé Gouverneur qui, commençant la guerre par

1588. les bourſes, envoya fouiller les maiſons des Royaux & politiques par les ſeize, comme fut la mienne la premiere du quartier par *Senault & la Rue* le jour des Innocents, & tout plein d'autres empriſonnés, entre les autres un nommé *Quatre hommes* Conſeiller au Chatelet, qui ayant entendu la nouvelle de la mort des deux freres avoit dit, *je vois bien que la ligue à ch..... au lict*, les ſeize pour ces mots l'envoyerent à la Baſtille diſans qu'il en laveroit les draps, comme de fait il y trempa longtems, & en fit *Buſſy le Clerc* une bonne leſſive.

Pierre *Verſoris* Avocat ayant entendu les nouvelles de la mort de ces deux Princes ſe ſaiſit ſi fort qu'il en mourut le lendemain de Noel, il étoit tellement ligueur & amateur du Duc de *Guyſe* qu'il voulut embraſſer ſon portrait avant que de mourir, l'apelant bon Prince, & ayant pris celuy du Roy qu'il apela *Tiran* le rompit & mit en pieces.

Le Jeudy 29. le peuple ſortant l'aprèsdinée du ſermon que le Docteur *Linceſtre* avoit fait à St. Barthelemy où étoient les prieres, arracha de furie les armoiries du Roy qui étoient au portail, les briſa, jetta dans le ruiſſeau, & foula aux pieds, animez de ce que le Predicateur qu'il venoit d'ouir, que ce *vilain herodes*, ainſy les Predicateurs avoient anagrammatizé le nom de *Henry de Valois*, n'étoit plus leur Roy eu égard au parjure, desloyautez & tueries par luy commiſes envers les Catholiques; les gens de bien manquans de courage, les mutins prirent le deſſus.

1589. 1589.

Le premier de Janvier, *Linceſtre* après ſon ſermon dans l'Egliſe de St. Barthelemy exigea de tous les aſſiſtans le ſerment en leur faiſant lever la main d'employer juſqu'à la derniere goutte de leur ſang, & juſqu'au dernier denier de leur bourſe pour venger la mort des deux Princes *Lorrains* maſſa-

1589.

massacrez par le tiran dans le Chateau de *Blois* à la face des Etats, il exigea un serment particulier du premier President de *Harlay* qui, assis devant luy dans l'œuvre, avoit ouy sa predication, l'interpellant par deux fois en ces mots, „levez la „main Mr. le President, levez-là bien haut, en„cor plus haut afin que le peuple le voye, ce qu'il fut contraint de faire, mais non sans danger du peuple auquel on avoit fait entendre, que ledit President avoit sceu & consenty la mort des deux Princes *Lorrains* que *Paris* adoroit comme ses dieux tutelaires.

Le 2. Janvier, le peuple continuant ses furies & insolences ausquelles les animoient leurs Curez & Predicateurs, abbatit les sepulchres & figures de marbre que le Roy avoit fait eriger auprès de l'autel de l'Eglise de St. Paul pour *Saint Maigrin*, *Quelus* & *Maugiron* ses mignons, disans qu'il n'apartenoit pas à ces mechans morts, en reniant Dieu, sangsues du peuple & mignons du tiran d'avoir si braves monumens & si superbes en l'Eglise de Dieu, & que leur corps n'étoient dignes d'autre parement que d'un gibet.

Le Jeudy 5. la Mere du Roy deceda au Chateau de *Blois* agée de 71. ans, * [& portoit bien l'age pour une femme pleine & grasse comme elle étoit, elle mangeoit & se nourrissoit bien & n'aprehendoit pas les affaires, combien que depuis trente ans que son mary étoit mort, elle en ût eu d'aussy grandes & importantes qu'oncques ût Reyne du monde.]

* Elle étoit née à Florence le 13. Avril 1519, ainsy elle étoit dans la 70. année.

Elle mourut endebtée de 800. mil ecus étant liberale & prodigue par de là la liberalité plus que Prince & Princesse de la Chretienté, ce qu'elle tenoit de ceux de sa maison, elle étoit deja malade lors que les deux freres furent occis, & l'allant voir le Roy, & luy disant, *Madame, je suis maintenant seul Roy, je n'ay plus de compagnon*, que

1589. penſez vous avoir fait, luy repondit-elle, Dieu veuille que vous en trouviez bien, mais au moins, mon fils avez vous donné ordre à l'aſſurance des villes, principalement *d'Orleans* ſi ne l'avez fait, faites le au pluſtoſt, ſinon il vous en prendra mal, & ne faillez d'en avertir le Legat du *Pape* par Mr. le Cardinal de *Gondi*, elle ſe fit porter enſuite toute malade qu'elle étoit au Cardinal de *Bourbon* qui étoit malade & priſonnier qui dès qu'il la vit, ah Madame, dit-il la larme à l'œil, *ce ſont de vos faits ce ſont de vos tours Madame, vous nous faites tous mourir*, deſquelles parolles elle ſe mut fort, & luy ayant repondu, quelle prioit Dieu de la damner ſi elle y avoit jamais donné ny ſa penſée ny ſon avis, ſortit incontinant, diſant je n'en puis plus il faut que je me mette au lit, comme de ce pas elle fit & n'en releva, ains mourut la veille des Roys, jour fatal à ceux de ſa maiſon, car *Alexandre de Medicis* fut tué à ce jour, & *Laurent de Medicis*, & autres moururent.

Ceux, qui l'aprochoient de plus près, ûrent opinion que le deplaiſir de ce que ſon fils avoit fait luy avoit avancé ſes jours, non pour amitié qu'elle portoit aux deux freres, qu'elle aimoit à la *Florentine*, c'eſt à dire pour s'en ſervir, mais par ce qu'elle voioit par ce moyen le Roy de *Navarre* ſon gendre eſtably dont elle avoit juré la ruyne, toutesfois les *Pariſiens* crurent qu'elle avoit donné occaſion & conſentement à la mort des Princes *Lorrains*, & diſoient les ſeize que ſi on aportoit ſon corps à *Paris* pour l'enterrer à *St. Denys* dans le ſepulchre magnifique de la chapelle des *Vallois*, quelle y avoit baſty pour elle & le feu Roy ſon mary, ils le jetteroient à la voirie ou dans la riviere, voila pour le regard de *Paris*, quant à *Blois* où elle étoit adorée & reverée comme la *Junon* de la Cour, elle n'ût pas plutot rendu

du le dernier ſoupir, qu'on n'en fit non plus de compte que d'une chevre morte, quant au particulier de ſa mort, le deſeſpoir & la violence y ont été remarquez, comme en une fin très-miſerable conforme à ſa vie, *Baſile Florentin* Mathematicien très-renommé à fait la revolution de la nativité de cette Princeſſe qui s'eſt trouvée très-veritable en ce qu'il predit, qu'elle ſeroit cauſe de la ruine du lieu où elle ſeroit mariée. 1589.

On publia contre ſa memoire pluſieurs Paſquils & vers dont voicy les meilleurs fais pour luy ſervir d'epitaphe. *

La Reyne, qui cy giſt, fut un diable & un Ange,
Toute pleine de blâme, & pleine de louange,
Elle ſoutint l'Etat, & l'Etat mit à bas,
Elle fit maints accords, & pas moins de debats,
Elle enfanta trois Roys, & cinq guerres civiles,
Fit batir des Chateaux, & ruyner des Villes,
Fit bien de bonnes loix, & de mauvais Edits,
Souhaite luy, paſſant, Enfer & Paradis.

* Ces vers ne ſont pas de la main de l'autheur de ces Memoires dans ſon manuſcrit.

Le Dimanche 8. Janvier, *Lincestre* fit entendre au peuple la mort de la Reyne mere, laquelle, dit-il, a fait beaucoup de bien & de mal & crois qu'il y a encor plus de mal que de bien: aujourd'huy ſe preſente une difficulté, ſçavoir ſi l'Egliſe Catholique doit prier pour elle qui a vécu ſi mal & ſoutenu ſouvent l'hereſie, encor que ſur la fin elle ait tenu dit-on pour notre droite union & n'ait conſenty à la mort de nos bons Princes, ſurquoy je vous diray que ſi vous voulez luy donner à l'aventure par charité un *Pater* & un *Ave*, il luy ſervira de ce qu'il pourra, je vous le laiſſe à votre liberté.

Ce même jour le petit *Feuillant* * en ſon ſermon fit cet apoſtrophe pour le Duc de *Guyſe* en ſe tournant vers Madame de *Nemours* ſa mere qui étoit vis à vis de luy; *ô ſaint & glorieux mar-*

* Bernard de Percin de Montgaillard, grand ligueur & boiteux, il ſe retira aux Pays-Bas ſur le declin de la ligue, & fut Abbé d'Orval au Comté de Chiny. André Valladier a fait ſon eloge funebre & parle de luy comme d'un Saint.

1589. *tir de Dieu, benit eſt le ventre qui t'a porté, & les mammelles qui t'ont allaitté.*

Le Lundy 16. Janvier, Jean *le Clerc*, n'agueres Procureur au Parlement, lors Capitaine de ſon quartier, & Gouverneur de la Baſtille accompagné de 25. ou 30. coquins comme luy, armez de cuiraſſes, ayant le piſtolet à la main, étant les chambres aſſemblées, dit haut & clair, *vous tels & tels qu'il nomma ſuivez moy venez en l'hoſtel de ville, où l'on a quelque choſe à vous dire*, & au premier Preſident, & autres qui luy voulurent demander, de par qui il vouloit faire cet exploit, il repondit qu'ils ſe hataſſent ſeulement, ſinon quelqu'un d'eux pourroit s'en mal trouver, lors le premier Preſident, & les Preſidens *Potier* & de *Thou* s'acheminerent pour le ſuivre & après eux marcherent volontairement cinquante ou ſoixante Conſeillers de toutes les chambres du Parlement, mêmes des Requeſtes du Palais qui ne ſe trouverent point ſur la liſte, diſans, qu'ils ne pouvoient moins faire que de ſuivre leurs Capitaines.

Marchant le premier il les mena ſur les dix heures du matin comme en triomphe juſqu'en la place de Greve, où voulans s'arreſter pour entrer en l'hoſtel de ville, furent par luy contraints de paſſer outre & menez à la Baſtille St. Antoine tout au travers des rues pleines de peuple, qui eſpandu par icelles les armes au poing, & les boutiques fermées pour les voir, les lardoit de mille brocards, il en alla encor ce jour prendre quelques uns en leurs maiſons, qui ne s'étoient point trouvez à la Cour & de la Cour des aides, Chambre des comptes & autres compagnies, dont il y en eut quelques uns ſerrez en la conciergerie & aux autres priſons de la ville, mais les uns furent eſlargis dès l'apreſdinée, d'autres les jours enſuivans, parce qu'ils n'étoient pas

1589. pas ſur la liſte de Jean *le Clerc*, où eſtoient eſtimez eſtre des zelez Catholiques, [& à la verité la face de *Paris* étoit miſerable, car l'on eut vu un *le Clerc*, * un *Louchard*, un *Senault*, un *Morliere*, un *Olivier* & autres qui avec main armée fourageoient les meilleures maiſons de la ville, principalement où ils ſçavoient qu'il y avoit des ecus, & ce ſous un maſque digne de voleurs, pour ce diſoient-ils qu'ils étoient Royaux & de bonne priſe,] mais pardeſſus tous les autres brigans avoit ce Mr. *Buſſy le Clerc*, car ainſy ſe faiſoit-il apeller, la grande puiſſance, car encor que par la ville ou par le Conſeil quelquesuns des priſonniers uſſent ordonnance de ſortir, ils ne ſortoient pas toutefois que quand il plaiſoit à Mgr. *de Buſſy*, auquel outre les 3. 4. & 5. ecus qu'il exigeoit par jour de chaque teſte pour la depenſe, quoy que fort maigre, il faloit encor faire quelques preſent de perles ou de chaiſnes d'or à Madame, & de vaiſſelle d'argent & deniers contans à Monſieur, avant qu'en ſortir, luy & ſes compagnons fourageoient les meilleures maiſons de la ville, où ils cherchoient les ecus qu'ils diſoient de bonne priſe parce qu'ils étoient Royaux.

* Jean le Clerc Prevoſt de Salle, puis Procureur. Anſelme Louchard, Pierre Senault Clerc de Greffe La Morliere Notaire tous quatre du Conſeil des ſeize Olivier Capitaine de Bourgeois au quartier du Temple le Duc de Mayenne le fit garde des meubles du Louvre.

Ce même jour les Etats de *Blois* furent clos, & le Roy au lieu de monter à cheval, & de ſe fortiffier d'hommes & d'argent va ſi nonchalemment, qu'il laiſſa perdre *Orleans*, qu'il ût ſauvé, & beaucoup de ſes bons ſerviteurs en ſe montrant ſeulement, ceux de *Paris* n'ayans jamais entrepris ce qu'ils ont fait, que ſur l'aſſurance de la reddition de cette place.

Le Mardy 17. Janvier, on plaida à la grande chambre, à huis ouverts, nonobſtant l'empriſonnement des plus ſaines & meilleures parties de la Cour & fut tenue l'audience par le Preſident *Briſſon*, qui combien qu'il fut des plus ſuſpects, par quelque *Poictevine* ruſe, & promeſſe aux ſei-

ze,

ze, qui disoient tout haut, qu'il leur avoit promis d'être homme de bien, se garantit de la prison, de fait exerceant etat de premier President & demeurant toujours depuis en la Cour. *

* Barnabé Brisson fils de François, Brisson Conseiller en la Senechaucée de Fontenay en Poitou. S'il evita la prison, il ne se garentit pas de la corde, il fut pris le 15. Novembre 1591. à neuf heures du matin, jugé à dix sans forme de procès & executé à onze, avec Claude l'Archer Conseiller au Parlement & Jean Tardif Conseiller au Chateler Jean Bussi le Clerc, Louis Motin dit Cromé Conseiller au grand Conseil les avoit jugez. Julien le Pelletier Curé de St. Jaques. Jean Hamilton Curé de St Cosme & plusieurs autres furent condamnez à être brulez vifs & executez par effigie, pour s'être trouvez chargez de cet horrible attentat.

Le Jeudy 19. la Cour assemblée ordonna par arrest qu'elle se joindroit au corps de la ville de *Paris* pour luy adherer & l'assister en toutes choses, même contribuer aux frais de la guerre resolue pour le bien public.

Par autre arrest du 20. est dit que *Compans* & *Cotteblanche* Echevins, que le Roy avoit sur leur foy envoyez à *Paris*, pour retourner à *Blois* dans quinzaine, ny retourneroient point & que du serment de retour qu'ils avoient fait, seroient admonestez l'Evêque de *Paris* & ses Vicaires de leur donner l'absolution.

* Anselme Louchart Commissaire au Chastelet le même dont il vient d'être parlé, luy & Esmonnet ou Esmonnot Procureur étoient du nombre des seize, ils furent pendus par ordre du Duc de Mayenne, auquel ils deplaisoient.

Le Samedy 21. furent nommez par la Cour & par *Senault* Greffier & chef d'icelle Mr. *Molé* Conseiller en la Cour pour exercer l'etat de Procureur general, qu'il accepta enfin, à son grand regret & à son corps deffendant, étant vaincu de la voix & multitude de peuple echaufé qui crioit; *Mole Molé*, & aussy de la crainte de mort ou prison, où il s'assuroit bien de rentrer au cas qu'il le refusat.

Furent aussy nommez Jean *le Maistre* & Louis *d'Orleans* Avocats du Roy, qui auparavant étoient en Parlement, le matin dudit jour le Commissaire *Louchard* * & *Esmonnet* avoient été chez Mr. *Molé* le prier d'en raporter luy-même la requeste, & le consolans sur la prison, luy dirent que c'étoient des probations que N. S. envoyoit souvent aux siens.

Ce jour Mr. Barnabé *Brisson* premier President de la ligue craignant un catastrophe de tragedie à la ruine de luy & de sa maison, & qui étoit forcé & violenté en son ame de faire & passer tous les jours choses iniques contre le service de son Roy, desirant qu'à l'avenir rien ne luy fut imputé, comme ayant toujours les fleurs de lys bien avant gravez dans le cœur, & qu'au contraire on connut qu'il faisoit contre son gré, y étant induit par la violence d'un peuple mutiné, qui l'empechoit de sortir, & dont il craignoit avec sujet la fureur, fit une protestation écrite & signée de sa main, & reconnue le lendemain pardevant deux Nottaires en forme de disposition & ordonnance de derniere volonté, de laquelle la teneur s'ensuit extraite fidelement mot à mot de l'original.

Je soussigné declare qu'ayant consulté & tenté tous les moyens à moy possibles pour sortir de cette ville, afin de m'exempter de faire ou dire chose qui put offenser mon Roy & souverain Seigneur, lequel je veux servir, obeir, respecter & reconnoitre toute ma vie & perseverer en la fidelité que je dois, detestant toute rebellion contre luy, il m'a été impossible de me pouvoir retirer & sauver pour être mes pas observez de toutes personnes guettez & gardez, & que plusieurs qui en habit deguisé ont taché de sortir ont été surpris & empriſonnez, & d'ailleurs on a empriſonné le general *le Comte* mon gendre, saisy sa maison, & denié l'entrée d'icelle à ma fille, qui a été contrainte de se refugier chez ses amys, à raison de quoy étant contraint de demeurer en cette ville & adherer es deliberations ausquelles le peuple nous force d'entrer, je proteste devant Dieu,

1589. Dieu, que tout ce que j'ay fait dit & deliberé en la Cour de Parlement & ce que je feray diray & delibereray, jugeray & signeray cy-après, a été & sera contre mon gré & volonté & par force & contrainɛte y étant violenté par la terreur des armes & licence populaire qui regne à present en cette ville, & aussy par le conseil des gens de bien & d'honneur bons & fidels serviteurs du Roy exposez à mêmes perils & injures qui me conseillent & exhortent de temporiser & m'accommoder au desir & vouloir d'un peuple, quoy qu'ils soient injustes & deraisonnables & contre le devoir de sujets, & ce tant pour sauver ma vie & à ma femme & enfans qui seroient en peril & danger indubitable & nos biens en proye, que pour tacher avec le tems de profiter quelque chose pour la reconciliation & reduction dudit peuple avec le Roy quand l'occasion se pourra presenter d'en parler, dont à present on n'oseroit ouvrir la bouche à peine de hazarder sa vie, & afin qu'à l'avenir ma demeure & residence en cette ville & mes actions & deportemens ne me soient imputez à blame ; dont j'apelle Dieu à témoin qui connoit la pureté de mon cœur, & la candeur, interieur & sincerité de ma conscience ; j'ay écrit & signé la presente protestation, en continuant la precedente ja par moy faite, voulant que la presente serve une fois pour toutes, pour tout le tems futur, fait à *Paris* le 21. Janvier 1589. signé *Brisson*.

Aujourd'huy Messire Barnabé *Brisson* Seigneur de Gravelle Conseiller du Roy & President en sa Cour de Parlement, a reconnu & declaré avoir écrit & signé de sa main la disposition & ordonnance de derniere volonté cy-dessus & de l'autre part contenue, qu'il veut & entend sortir son plein & entier effect selon sa forme & teneur. dont il a requis le present acte à luy delivré, ce fut

fut fait après midy en la maison dudit Sieur President l'an 1589. le 22. jour de Janvier, & a signé *Brisson*, signé aussy *Lusson* & *le Noir* Notaires. 1589.

Le Jeudy 26. le Herault nommé *Auvergne* envoyé de la part du Roy, arriva à *Paris* portant au Duc *d'Aumale* qui s'en disoit Gouverneur, mandement d'en vuider & interdiction à la Cour de Parlement, à la chambre des comptes, à la cour des aides, au Prevost de *Paris* & à toutes les compagnies, officiers & juges Royaux de plus exercer aucune jurisdiction, il ne fut ouy, ny son pacquet vû, ains emprisonné en grand danger d'estre pendu, finallement renvoyé sans réponse avec contumelie tant étoient les *Parisiens* animez contre leur Roy, duquel le nom étoit si odieux entre le peuple, que qui l'eut proferé seulement étoit en danger de sa vie.

En ce même tems la *Sorbonne* & la faculté de Theologie, c'est à dire huit ou dix soupiers & marmitons, comme portes enseignes & trompettes de la sedition, declarerent tous les sujets de ce Royaume absous du serment de fidelité & obeissance qu'ils avoient jurée à *Henry de Valois* n'aguere leur Roy, * rayerent son nom des prieres de l'Eglise, composerent les suivantes pour prieres Catholiques, & firent entendre qu'on pouvoit en conscience prendre les armes contre ce Tyran execrable *Henry de Valois* qui avoit violé la foy publique au notoire prejudice & contemnement de leur sainɛte foy Catholique *Romaine* & de l'assemblée des Etats du Royaume.

* Il y eut une deliberation prise en la forme ordinaire, il est vray qu'il s'y trouva peu de Docteurs, le decret est du 7 Janvier 1589.

Pone te Domine signaculum super famulos tuos principes nostros Christianos, ut qui pro tui nominis defensione, & communi salute accincti sunt gladio, Cœlestis auxilii virtute muniti, hostium tuorum comprimant feritatem, contumaciam prosternant, & à cunctis eorumdem protegantur insidiis. Per Dominum.

SE-

SECRETA.

Oblatis quæsumus Domine placare muneribus, & ut omni pravitate devicta, errantium corda ad Ecclesiæ tuæ redeant unitatem, opportunum Christianis nostris Principibus tribue benignus auxilium. Per Dominum.

POST-COMMUNIO.

Hæc Domine salutaris Sacramenti perceptio famulos tuos Principes nostros, populo in afflictione clamanti divina tua miseratione concessos, ab omnibus tueatur adversis: quatenus Ecclesiasticæ pacis obtineant tranquillitatem, & post hujus vitæ decursum ad æternam perveniant hereditatem. Per Dominum.

[Furent faites à *Paris* force images de cire qu'ils tenoient sur l'autel, & les piquoient à chacune des 40. messes qu'ils faisoient dire durant les 40. heures en plusieurs paroisses de *Paris*, & à la quarantiéme piquoient l'image à l'endroit du cœur, disans à chaque picqueure quelque parole de magie pour essayer à faire mourir le Roy, aux processions pareillement & pour le même effet, ils portoient certains cierges magiques, qu'ils apelloient par moqueries cierges benits, qu'ils faisoient éteindre au lieu où ils alloient, renversans la lumiere contre bas, disans je ne sçais quelles paroles que des sorciers leur avoient appris.

Le Lundy 30. Janvier, on fit en la grande Eglise de *Paris* un solemnel & magnifique service pour les deffunts Duc, & Cardinal de *Guise*, encor qu'étans martirs, comme les Predicateurs & ligueurs le publioient, ils n'en ussent pas beaucoup affaire, il y eut aussy grand concours que si c'eussent été les funerailles d'un Roy, l'Evesque de *Rennes* * fit le service & *Pi-*

* Aimar Hennequin Abbé d'Espernay Evesque de Rennes, fils de Dreux Hennequin Sgr. d'Assy President aux Comptes & de Renée Nicolai.

Pigenat * l'oraison funebre, la ville fit les frais de la cire, & le Chapitre de *Paris* le surplus des autres frais.

Sur la fin de ce mois se firent plusieurs processions par la ville, premierement des enfans, puis des Religieux, & ensuite de toutes les parroisses de *Paris* de tous ages, sexes; & qualitez, la plupart en chemises, & nuds pieds quoy qu'il fit bien froid.

Le premier de Fevrier, sur les 10. heures du soir le Duc de *Nemours* échapé par subtil moyen du Chateau de *Blois* où il étoit prisonnier arriva à *Paris*.

Le 7. Fevrier, le Posthume fils du Duc de *Guise* fut porté de l'hostel de *Guise* à St. Jean en Greve, où il fut tenu sur les fonds par la ville de *Paris* qui le nomma *François*, * & par la Duchesse *d'Aumale*, la ceremonie fut magnifique, car la plupart des Capitaines des dizaines de *Paris* marchoient deux à deux portans flambeaux de cire blanche, & étoient suivis des archiers, harquebuziers, & arbalestriers de la ville, portans semblables flambeaux, fut donnée en l'hostel de ville une belle collation, & l'artillerie tirée.

Le 14. Fevrier jour du Mardy gras se firent de devotes processions au lieu des dissolutions & mascarades, entr'autres s'en fit une de 600. ecoliers pris de tous les Colleges, dont la plupart avoient au plus 12. ans qui marchoient nuds en chemises portans un cierge de cire blanche & chantans bien devotement.

Le peuple étoit si enragé, s'il faut parler ainsy, qu'après ces devotions processionnaires, il se levoit souvent de nuit & faisoit lever leurs Curez & Prestres de la parroisse pour les mener en procession, comme ils firent en ces jours au Curé de St. Eustache, * lequel pensant leur faire

1589.

* François Pigenat Curé de St. Nicolas Deschamps, il a desja été parlé de luy.

* Il fut nommé Alexandre Paris & non pas François, il a été Chevalier de Malte & Gouverneur de Provence est mort le 1. Juin 1614.

* René Benoist Curé de St. Eustache; il fut chassé de Paris parce qu'il tachoit d'inspirer à ses Paroissiens l'obeissance qu'ils devoient à leur Roy.

1589. faire quelque remontrance, fut apellé politique & heretique, & enfin contraint de les mener promener, ce bon Curé avec deux ou trois autres de *Paris* condamnoient avec raiſon ces proceſſions nocturnes, ou hommes, & femmes, garçons & filles marchoient peſle meſle, & où tout étoit de Careſme prenant, c'eſt aſſés dire qu'on en vit des fruits.

Ce bon Religieux de Chevalier *d'Aumale* qui en faiſoit ſes jours gras s'y trouvoit ordinairement, & même aux grandes rues & aux Egliſes jettoit au travers d'une ſarbacanne des dragées muſquées aux Demoiſelles par luy reconnues, auſquelles il donnoit enſuite des collations, ou la *ſaincte Veuve* * n'étoit oubliée qui ſeulement couverte d'une fine toille, & d'un point coupé à la gorge, ſe laiſſa une fois mener par-deſſous le bras au travers de l'Egliſe de St. Jean & muguetter & attoucher au ſcandale de pluſieurs qui alloient de bonne foy à ces proceſſions.

Les Predicateurs à leurs ſermons diſoient mil-les injures du Roy, ce tigneux diſoit *Boucher* eſt toujours coeffé à la Turque d'un turban, lequel on ne luy a jamais veu oſter, même en communiant pour faire honneur à J. C. & quand ce malheureux hipocrite faiſoit ſemblant d'aller contre les Reiſtres, il avoit un habit d'*Allemand* fourré, & des crochets d'argent qui ſignifioient la bonne intelligence & accord qui étoit entre luy & ces diables noirs empiſtolez, bref c'eſt, dit-il, un *Turc* par la teſte, un *Allemand* par le corps, une harpie par les mains, un *Anglois* par la jarretiere, un *Polonois* par les pieds, & un vray diable en l'ame.

Le Mercredy jour des Cendres *Linceſtre* † dit en ſon ſermon qu'il ne précheroit point l'Evangile, pour ce qu'il étoit commun, & que chacun

* C'eſt la Dame de ſainte Beuve Couſine du Chevalier d'Aumale, elle étoit apparemment fille d'André de Hacqueville premier Preſident au grand Conſeil & d'Anne Hennequin, puiſque la Notte de Mr du Puy ſur la Satyre Menippée, parlant d'Antoine Hennequin d'Aſſy Preſident des Requeſtes du Palais le fait frere de la mere de la Demoiſelle de Ste Beuve.

† Jean Linceſtre ou Vinceſtre Eſcoſſois Curé de St. Gervais, il avoit enlevé cette Cure à Michel du Buiſſon, auquel elle avoit été reſignée, & on pretend qu'il n'en a jamais eu de proviſions.

1589. cun le ſçavoit, mais qu'il precheroit la vie, geſtes & faits abominables de ce perfide tyran *Henry de Valois* contre lequel il degorgea une infinité de vilainies ; diſant qu'il invoquoit les diables, & pour le faire ainſy croire à ce ſot peuple, tira de ſa manche un des chandeliers du Roy que les ſeize avoient derobez aux Capucins, & auſquels il y avoit des ſatyres engravés, leſquels il affirmoit eſtre les démons du Roy que ce miſerable tyran diſoit-il au peuple, adoroit pour ſes dieux & s'en ſervoit en ſes incantations.

Le 17. Fevrier, les perſonnages choiſis & nommés par les ſeize pour tenir le conſeil general de la Ste. Union furent arreſtez, *Senault* ne s'y faiſoit nommer que Secretaire, mais en effet il en étoit le premier Preſident, car quand au conſeil il ſe propoſoit quelque affaire qui ne luy plaiſoit pas, & qu'il voyoit que d'un commun conſentement elle étoit preſte à paſſer, ſe levant il diſoit tout haut Mrs. je l'empeſche & m'y oppoſe pour 40. mil hommes, à laquelle voix ils baiſſoient la teſte comme cannes & ne diſoient plus mot.

Le Mardy 21. Fevrier, le Chevalier *d'Aumale* ſortit de *Paris* pour quelque exploit de guerre, comme il diſoit, qui fut de paſſer premierement à *Poiſſy*, où il viſita les Religieuſes, auſquelles entr'autres beaux propos, il dit & aſſeura par ſerment que depuis trois ans il ne s'étoit confeſſé, & n'avoit receu ſon Createur, & ne le recevroit qu'il n'ût executé un deſſein qu'il avoit en teſte, & qu'on a decouvert depuis eſtre de faire par toute la *France* une St. Barthelemy de tous les ſerviteurs du Roy, de *Poiſſy* il alla à *Freſnes* maiſon du Seigneur *d'O*, fit tuer huit ſoldats en ſa preſence & pilla toute la maiſon des mieux meublées qu'il y eut en *France*, étant entré en la chapelle enrichie de beaux ornemens, des armes du Roy & de tableaux exquis, il fit & ayda à met-

1589. tre tout en pieces, & après ces beaux exploits luy & ſes ſatellites firent leur ordure en cette chapelle.

Le Mercredy premier jour de Mars, on aprit à *Paris* le tranſport des priſonniers de *Blois* à *Amboiſe*, & fut en ce tems decouverte la trahiſon de *Longnac* * qui feignant d'étre en la mal grace du Roy avoit envoyé à *Paris* *Bourbonne* ſon oncle avec le frere du Capitaine *le Gaſt* † pour eſſayer à tromper les *Pariſiens* en tirant d'eux 200. mil ecus, & une ville forte pour leur retraite ſous promeſſe de leur rendre tous les priſonniers que le Roy tenoit, mais les *Pariſiens* ayant decouvert la fourbe, les ſerrerent tous deux en la Baſtille, d'où ils furent retirez quelque tems après, & rendus en échange avec la *Chapelle Marteau*.

* Il eſtoit Capitaine des quarente-cinq & eſtoit effectivement dans la mauvaiſe grace du Roy.

† Il s'appeloit du Guaſt eſtoit Gouverneur d'Amboiſe & gagné par qui eſtoient

l'Archeveſque de Lion & la Chapelle-Marteau priſonniers entrez en compoſition avec luy pour leur delivrance ce qui n'eut effect.

Le Samedy 4. Mars, le Conſeil d'etat de l'union envoya en la maiſon de *Molan* * Treſorier de l'eſpargne pour la fouiller & découvrir les cachettes d'argent, joyaux & autres meubles precieux decelées à ce qu'on diſoit par les maçons qui les avoient faites, de fait l'avis ſe trouva bon, car ils y trouverent des monceaux d'or & d'argent, de vaiſſelle d'or & d'argent, de bagues & autres bonnes beſongnes ſans nombre qui accommoderent fort les larrons de l'union auſquels il ſembloit que la *France*, ût exprès nourry d'autres larrons pour faire un fonds qui leur put ſervir à faire la guerre contre leur Roy.

* Pierre Molan Treſorier de l'Epargne avoit amaſſé de grands biens, ſon treſor fut decouvert par les domeſtiques du Duc de Mayenne Baptiſte de Machault & Bertrand Soly, Conſeillers au Parlement, furent commis pour s'en ſaiſir. Mr. de Thou fait monter ce treſor à 360. mil ecus en argent, Molan avoit de grandes terres en Tourainne qui furent pillées par les ligueurs. Il avoit refuſé peu auparavant au Roy une ſomme modique qu'il luy avoit demandée en preſt, ce qui fâcha fort le Roy qu'il ne put appaiſer que par un don de trente mil ecus.

En

1589. En même tems les ſeize affriandez du gain de leurs recherches firent l'Inventaire avant qu'ils fuſſent morts des meubles & argent du Docteur *Amelot* Prieur de St. Martin des champs, du Preſident *Amelot* ſon frere, & du Preſident de *Verdun*, auſquelles maiſons on diſoit avoir été trouvé par eux 40. mil ecus & plus.

Le Dimanche 12. Mars notre Me. *Benedicti* Cordelier à l'iſſue de ſon ſermon dit Meſſieurs nous donnerons à *Molan* ce grand larron du tyran un *Ave*, & s'il s'en trouve un plus grand que luy nous luy donnerons la *Patenotre* toute entiere.

Le Lundy 13. le Duc de *Mayenne* fit à la Cour le ſerment de Lieutenant general de l'etat Royal & Couronne de *France*, laquelle qualité ridicule luy ayant été deferée par ſeize faquins luy fut confirmée par le Parlement imaginaire, le vray Parlement étant captif en diverſes priſons de la ville, & eſt remarquer que par les lettres de Lieutenant general il fut ordonné qu'il y auroit deux ſceaux nouveaux de differente grandeur aux armes de *France*, le grand pour le Conſeil, & le petit pour les Parlements & Chancelleries, dont l'inſcription ſeroit le ſeel du Royaume de *France*.

[Un Sire de *Paris* fit peindre en ce tems le Duc de *Mayenne* avec une couronne Imperiale ſur la teſte.]

Le Samedy 18. par ordonnance du Duc de *Mayenne* & du conſeil de l'union furent tirez des priſons du Louvre, & de la Baſtille, le Doyen *Seguier*, les Conſeillers *Perrot*, *Jourdain*, *du Puys*, *Turnebus*, les Preſidents *Amelot*, & *Forget*, le Secretaire *Mortier*, & l'Avocat *Beney*, & remis en liberté qui fut rachetée de la pluſpart par quelque ſomme, combien qu'ils fuſſent ſeulement chargez de ſoupçon de favoriſer le party

du Roy, la reputation d'estre riche étoit un des plus mauvais temoins qu'on ût sçeu avoir, les autres demeurent prisonniers encor qu'ils ne fussent plus coupables que ceux qu'on avoit eslargis, la *Ste. Veuve* * se mocquoit des Damoiselles & femmes de bien qui alloient voir leurs marys à la Bastille, je prens, disoit-elle, un singulier plaisir à voir ces Demoiselles crottées qui vont à la Bastille raccoutrer les hault de chausses de leurs marys.

* C'est la sainte Beuve dont il est parlé cy devant.

Le Vendredy 24. de ce mois le Roy par un edit transporta à *Tours* l'exercice de la justice qui se souloit rendre en la Cour de Parlement de *Paris*, & la fut fait Avocat du Roy Me. Louis *Servin* par demission de Me. Jacques *Faye* que le Roy honora de l'etat de President en la Cour, & pour le regard de *Servin* sa Majesté en faisant difficulté audit *de Faye* pour la legereté de son esprit, & parce qu'on luy avoit dit que ledit *Servin* n'étoit pas bien sage ledit *de Faye* luy repliqua que les sages avoient perdu son etat & qu'il faloit que les fols le retablissent.

* Etienne Duranti dont on a plusieurs ouvrages & Jaques d'Affis, leurs corps furent ensuite mis au gibet le portrait du Roy entre deux. C'est Urbain de St. Gelais de Lansac Evesque de Cominges bastard de Louis de St. Gelais qui fit cette expedition: cet indigne Prelat étoit à Blois deputé de sa province aux états, il se sauva après la mort des Guises à Toulouse qu'il fit revolter & institua dans cette ville une Confrairie du St. Sacrement en laquelle s'enrolerent quantité de scelerats.

En ce même mois le ministre *d'Amours* frere du Conseiller ayant été decouvert dans *Paris* fut mené à la Bastille & nonobstant sa profession y fut mieux traité par *Bussy le Clerc* que pas un des autres prisonniers disant ledit *Bussy*, en jurant Dieu comme un zelé catholique, que *d'Amours* tout Huguenot qu'il étoit valoit mieux que tous ces politiques de Presidens & de Conseillers qui n'étoient que des hipocrites & fit si bien que le ministre sortit.

En ce tems les *Tholozains* tuerent *Duranti* * premier President, & *d'Affis* Avocat du Roy en ce Parlement & pendirent l'effigie de sa Majesté qu'ils trouverent en la maison de ville.

Le

Le Vendredy Saint dernier de Mars, le Marechal *d'Aumont* s'empara *d'Angers* sans autre perte que d'un homme, il entroit par une porte comme *Brissac* sortoit par une autre, ce heros quittant assés lachement la place avant de mettre en execution ce qu'il avoit protesté en cette semaine Sainte, qui étoit de noyer les femmes & les filles de ceux qui ne voudroient pas signer la ligue.

[*Lincestre* le Vendredy Saint dit à un des premiers de l'union qui faisoit scrupule de faire ses Pasques pour la vengeance qu'il avoit empreinte dans le cœur contre *Henry de Valois*, qu'il s'arrestoit en beau chemin & faisoit conscience de rien, attendu qu'eux tous & luy-même le premier qui consacroit chacun jour en la Messe le Corps de N. S. n'eut fait scrupule de le tuer, ores qu'il eut été à l'autel tenant en main le precieux Corps de Dieu.]

Le Dimanche dernier d'Avril, le Roy de *Navarre* après avoir été mandé du Roy & s'estre acheminé avec petite troupe passa la riviere pour venir trouver sa Majesté au *Plessis-lez-Tours* au passage de la riviere, il dit à un des siens qui luy vouloit donner quelque ombrage, pour ce qu'il alloit faire, Dieu m'a dit, que je passe, & que je voise, il n'est en la puissance de l'homme de m'en garder, car Dieu me guide & passe avec moy, je suis assuré de cela, & si me fera voir mon Roy avec contentement & trouver grace devant luy, comme il advint. Il est incroyable la joye que chacun montra dans cette entrevue, & il s'y trouva telle foule de peuple que nonobstant tout l'ordre qu'on essaya d'y donner les deux Roys furent un grand quart d'heure dans l'allée du Parc du *Plessis* à se tendre les bras l'un à l'autre sans se pouvoir joindre, pendant lequel temps tous crioient avec grande force & exaltation, vive le Roy, vive le Roy de *Navarre*, vivent

1589. les Roys, enfin s'étant joints ils s'entrembraſſerent très-amoureuſement même avec larmes. Le Roy de *Navarre* ſe retirant le ſoir dit, je mourray content deſormais puiſque Dieu m'a fait la grace de voir la face de mon Roy.

[En ce temps le Roy ayant receu nouvelles que le *Pape* le vouloit excommunier & en ayant receu avis de *Rome* aſſembla ſon Conſeil & y propoſa trois moyens poſſibles & faiſables pour rompre ce coup & divertir l'orage qui le menaçoit, diſant que qui voudroit ſe moqueroit de ſes foudres, mais quant à luy il les avoit toujours craints & craignoit plus qu'il ne faiſoit toutes les forces & canons de la ligue.]

Le 28. Avril, le Duc de *Mayenne* qui s'étoit avancé juſques aux fauxbourgs *d'Amboiſe* & de *Tours* chargea & deffit le Comte de *Brienne* qui avoit neuf enſeignes dont deux ou trois furent priſes.

Le Samedy 6. May par ſentence du Prevoſt de *Paris* confirmée par la Cour fut brulée toute vive en Greve une pauvre femme Huguenotte, qui ne voulut jamais ſe deſdire.

La nuict du Lundy 8. de May, le Duc de *Mayenne* enleva le faubourg de St. Simphorien de *Tours* à la barbe & veue de ſon maiſtre, qui eut telle peur, qu'il fut ſur le point de quitter la ville, & s'en aller & ne fut ſa Majeſté bien raſſurée juſqu'à ce qu'il eut ouy des nouvelles du Roy de *Navarre*, qui étoit party de *Tours* pour aller à la guerre, & qui étant averty du Roy de cette charge, y retourna tout court, jurant ſon ventre ſainct gris, que s'il y eut eſté il en fut allé autrement, mais c'en eſtoit fait, quand il rentra dans *Tours*, la crainte du ſeul nom de ce Prince ayant arreſté la plus grande fureur des ennemis, qui ſans cela euſſent paſſé outre: ils mirent le feu dans le faubourg après y avoir commis

1589. mis d'honteux & cruels excès. Le chef de la pluſpart de ces braves exploits étoit le Chevalier *d'Aumale*: ſes gens ayant trouvé deux calices, l'un d'eſtain & l'autre d'argent, laiſſerent celuy d'eſtain, pource, diſoient-ils, qu'il eſtoit de la ligue, & prirent celuy d'argent qui étoit heretique, & royal & partant de bonne priſe. Ces bons Catholiques avoient coupé la corde qui tenoit le ciboire penſans qu'il fut d'argent, mais trouvans qu'il étoit de cuivre le jetterent à terre par depit. [Le Chevalier *d'Aumale* eut pour butin une fille de *Tours* agée de 12. ans qu'il força dans un grenier le poignard ſur la gorge.]

Selon les memoires de l'union imprimez à *Paris* le Duc de *Mayenne* eut le corps mort de *St. Mallin*, qu'on diſoit avoir donné au Duc de *Guyſe* le premier coup de poignard, lequel corps par arreſt de ſon grand Prevoſt eut le poing & la teſte coupée, & pendu par les pieds avec un ecriteau attaché, contenant que la teſte ſera portée à *Montfaucon*, attendant qu'elle ſoit accompagnée de celle de *Henry de Valois*.

Eſt à noter que lors que les echarpes blanches parurent en l'iſle pour le ſecours du Roy le Duc de *Mayenne* & ſes troupes commencerent à leur crier retirez vous echarpes blanches, retirez vous *Chaſtillon*, ce n'eſt pas à vous que nous en voulons, c'eſt aux meurtriers de votre pere, voulans par la faire entendre qu'ils n'en vouloient qu'au Roy & non pas aux Huguenots, & que la vengeance & l'attentat à la couronne étoit le vray ſujet de leurs armes, mais *Chaſtillon* entre les autres leur repondit, vous êtes tous des traiſtres à votre patrie, je mets ſous les pieds toute vengeance & tout intereſt particulier, où il y va du ſervice de mon Prince, & de l'État, ce qu'il dit ſi haut que ſa Majeſté l'entendit & l'en loua & aima.

1589. Le Roy ne voulut poursuivre d'avantage le Duc de *Mayenne* après cette chaufourée dans un des fauxbourgs de *Tours*, ny que le Roy de *Navarre* y allat, disant qu'il n'étoit raisonnable de *hazarder un double Henry contre un Carolus.*

Le Vendredy 12. à *Paris*, on fit feste chommée, ce jour estant l'an revolu du jour des Barricades.

Le Mercredy 17. de May, le Duc de *Longueville*, *la Noue Givry* & autres qui tenoient *Compiegne* pour le Roy vinrent au secours de *Senlis* que *Thoré* avoit surpris par intelligence le 26. d'Avril & étoit assiegée par les ligueurs, & mirent en deroute leur armée qui montoit de neuf à 10. mil hommes, *Maineville* que le Roy nommoit *Maineligne*, & les hommes de *Paris* qu'il conduisoit firent beaucoup mieux que les *Walons* de *Balagny*, & les soldats du Duc *d'Aumale* qui dès le commencement de la charge prirent l'epouvente & la fuite, comme ce Duc qui fuit jusqu'à *St. Denys* sans regarder derriere luy, & abandonnerent canons, bagages & leurs compagnons dont plusieurs furent tués, *Maineville* * leur chef demeura mort sur la place.

* François de Roncherolles de Meneville Lieutenant du Duc de Mayenne au Gouvernement de Paris.

Il faisoit lors à *Paris* fort dangereux de rire, car ceux qui portoient seulement le visage un peu guay étoient tenus pour politiques, & il y ût une maison honorable qui faillit d'être saccagée pour ce que la servante avoit raporté que son maistre & sa maistresse avoient ce jour la ri de bon courage.

Le Jeudy 18. les troupes de *Saveuses*, & *Forceville* Seigneurs *Picards* furent deffaites à *Bonneval* par *Chastillon*, *Saveuses* pris & blessé fut mené à *Baugency* où il mourut en Catholique zelé, c'est à dire desesperé sans vouloir demander pardon à Dieu, ny reconnoistre le Roy, il portoit en sa cornette la Croix de *Lorraine* avec ces paroles

1589. roles en lettres d'or *Morir ô mas contento*, *Chastillon* étant ensuite venu à *Tours* sa Majesté l'embrassa par deux fois & le tint deux heures dans son cabinet.

Le Mardy 20. Juin, fut fait à *Paris* une solemnelle procession en laquelle furent portés par les Evêques les corps de sainct Denys, de St. Rustic, & de St. Eleuthere, & la chasse de sainct Louis, son chef & le chef St. Denys furent portez par des Conseillers de la Cour de Parlement vetus en robes rouges.

En ce mois deux honestes Dames de *Paris* de la Religion, lesquelles pour en faire ouverte profession, & n'avoir obey aux edits du Roy, étoient demeurées cachées en leur maisons, & qui ça qui la tantost en un endroit & tantost en l'autre, ayant été finallement decouvertes, tomberent entre les mains du peuple qui sans autre figure ny forme de procès les vouloit saccager & trainer en la riviere, étant reconnues de tout le monde pour Huguenotes qui n'alloient point à la Messe, d'où elles furent recouvrées & garenties miraculeusement par *Lincestre* un des Docteurs de Madame de *Montpensier* & des plus seditieux & fendans Predicateurs de *Paris*, qui ne prechoient que le sang & le meurtre, principalement contre telles gens, au logis duquel à cette occasion ces deux Dames furent trainées par cette populace furieuse afin d'avoir plus de couverture de les faire mourir, après avoir parlé à ce Docteur qu'ils croioient leur devoir servir de guide & de porter enseigne à l'execution qu'ils se preparoient faire, comme aussy ces deux bonnes Dames ne s'attendoient à gueres mieux, attendu la renommée du personnage, & le tems, & la Religion dont elles faisoient profession, & toutesfois comme si de loup en un instant cet homme eut été tranformé en agneau & devenu

tout

1589. tout un autre homme, elles trouverent en luy tant de douceur & d'humanité qu'avoir avoir conferé amiablement avec elles, remonſtré & diſputé ſur les points de la Religion les ayant trouvées fermes & reſolues d'y perſiſter, & même ayant trouvé à une deſdittes Dames une meditation de Th. de *Beze* ſur le Pſeaume 80. après la luy avoir rendue non ſeulement les conduiſit luy même en lieu de ſeureté, les tirant des mains de cette populace enragée, à laquelle il fit accroire qu'elles étoient toutes reduites & converties à retourner à la Meſſe, encor qu'elles n'en euſſent rien promis, mais auſſy leur donna moyen d'evader & ſortir de la ville, & leur ayda en ce qu'il put, Dieu les retirant du gouffre de la mort par les mains de cet homme leur capital ennemy, & ſe ſervant de luy en cet œuvre pour les conſerver & mettre en liberté, ce qui ſeroit mal-aiſé à croire, s'il n'avoit été temoigné par la bouche de ces honneſtes Dames leſquelles, avec exaltation & louanges à Dieu, le conterent à une honneſte Damoiſelle de mes amyes de laquelle je l'ay appris.

Le Mercredy 5. Juillet, les *Cordeliers* oterent la teſte à la figure du Roy qui étoit peint à genoux priant Dieu auprès de ſa femme au-deſſus du maiſtre autel de leur Egliſe, & les *Jacobins* barbouillerent tout le viſage d'une pareille figure du Roy en leur Cloiſtre, belle occupation de gens, qui n'ont que faire & ouvrage dignes de Moines.

Le Vendredy 7. Juillet, quelques troupes de la ligue entrerent par force dans *Villeneufve ſainct George* & firent mille brutalitez & inhumanitez il n'y avoit ny ordre ny diſcipline militaire en l'armée du Duc de *Mayenne*, ny ſeulement apparence de Religion, car quoy qu'ils ſe diſſent Catholiques ils ne laiſſoient point de manger publi-

1589. bliquement de la chair aux jours deffendus, & pour prouver leur impieté, ils contraignoient les Preſtres le poignard ſur la gorge de batizer, car ils uſoient de ce mot, les veaux, moutons, cochons, &c. & leur donner les noms de Carpes, Brochets, Barbeaux & ſur les plaintes qu'on en faiſoit au Duc de *Mayenne* qui ne le pouvoit ignorer, il repondoit, *il faut patienter j'ay beſoin de toutes mes pieces pour vaincre le Tyran.*

[Le Roy etant à *Eſtampes* receut les nouvelles de ſon excommunication qui le faſcherent fort, & le dit au Roy de *Navarre* ſon beaufrere, qui luy dit qu'il n'y avoit qu'un remede à cela qui étoit de vaincre, car il ſeroit incontinant abſous, & qu'il n'en doutat point, mais s'ils étoient vaincus & battus qu'ils demeureroient excommuniez voire aggravez & raggravez plus que jamais.]

Le 20. Juillet l'Archidiacre *Fare*, & l'Archidiacre du *Meſnil* ſortirent du Louvre où ils avoient longtems demeuré priſonniers, & ce par la porte d'argent.

Le Jeudy 27. un Gentilhomme envoyé de la part du Roy dit à Madame de *Montpenſier* qu'il avoit charge de ſa Majeſté de luy dire qu'il étoit bien averty que c'étoit elle qui entretenoit le peuple dans ſa rebellion, mais que s'il y pouvoit jamais entrer, il la feroit bruſler toute vive, à quoy elle repondit ſans autrement s'étonner, le feu eſt pour les Sodomites comme luy & non pas pour moy, & au ſurplus qu'elle feroit tout ce qu'elle pourroit pour le garder d'entrer dans *Paris*,

Sur la fin de Juillet, les deux Rois approcherent leur camp de *Paris*, le Roy prit ſon logis à *ſaint Cloud* en la maiſon de *Gondi*, d'où il voioit tout à ſon aiſe ſa ville de *Paris* qu'il diſoit étre le cœur de la ligue, & que pour la faire

1589. re mourir il luy falloit donner le coup droit au cœur.

Le Lundy dernier jour de Juillet, les *Parisiens* étonnez de se voir si étroitement investis & entendans que le Roy se mettant par fois aux fenestres & regardant *Paris*, disoit, *ce seroit grand dommage de ruiner une si belle & bonne ville, toutesfois si faut-il que j'aye raison des rebelles qui sont dedans, & m'en ont ignominieusement chassé*, étant aussy avertys que le Dimanche penultiéme de Juillet, le Roy s'étoit vanté d'entrer dans *Paris* le Mardy ou Mercredy suivant, firent resserrer dans les prisons 300. Bourgeois des plus notables de ceux qu'ils appelloient Politiques ou Huguenots.

Le Mardy premier jour d'Aoust, un jeune Religieux Prestre de l'ordre de St. Dominique natif du village de *Sorbonne* à quatre lieues de *Sens* des pieça persuadé & resolu de faire ce qu'il executa, étant party le Lundy precedent à cet effet, & pour lequel les politiques avoient été le méme jour enfermez, se fit conduire chés le Roy, où il ût entrée par le Procureur general *la Gueste*, il étoit environ huit heures du matin, quant le Roy fut averty qu'un Moine de *Paris* vouloit luy parler, & étoit sur sa chaize percée ayant une robe de chambre sur ses espaules, lors qu'il entendit que ses gardes faisoient difficulté de le laisser entrer dont il se courrouça, & dit qu'on le fit entrer, & que si on le rebuttoit on diroit qu'il chassoit les Moines & ne les vouloit voir; incontinant le *Jacobin* entra, ayant un couteau tout nud dans sa manche, & ayant fait une profonde reverence au Roy, qui venoit de se lever, & n'avoit encor ses chausses attachées, luy presenta des lettres de la part du Comte de *Brienne*, & luy dit qu'outre le contenu des lettres, il étoit chargé de dire en secret à sa Majesté quelque

1589.

que choſe d'importance ; lors le Roy commanda à ceux qui étoient prés de luy, de ſe retirer, & commença à lire la lettre, que le Moine luy avoit aportée ; pour l'entendre après en ſecret ; lequel Moine voiant le Roy attentif à lire, tira de ſa manche ſon couteau, & luy en donna droit dans le petit ventre au-deſſous du nombril, ſi avant qu'il laiſſa le couteau dans le trou, lequel le Roy ayant retiré à grande force, en donna un coup de la pointe ſur le ſourcil gauche du Moine, & s'écria *ha le mechant Moine il m'a tué, qu'on le tue* : auquel cry étant vitement accourus les gardes & autres, ceux qui ſe trouverent les plus près maſſacrerent cet aſſaſſin de *Jacobin* aux pieds du Roy, & ſur ce que pluſieurs eſtimerent que ce fut quelque ſoldat deguiſé, * paroiſſant cet acte trop hardy pour un Moine ayant été incontinant tiré mort de la chambre du Roy fut depouillé nud juſqu'à la ceinture couvert de ſon habit & expoſé au public.

* C'eſt de là que les Jacobins ont valu perſuader au public que ce n'eſt pas un des leurs qui a fait ce coup quoy qu'il ait été par eux avoué auſſi toſt après. *Voyez* le diſcours veritable de l'étrange & ſubite mort de Henry de Valois compoſé par un Religieux de cet Ordre, & la Fatalité de St. Cloud, dont le veritable autheur eſt le P Bernard Guyart Jacobin & la veritable Fatalité de St. Cloud.

Le Mercredy 2. d'Aouſt deux heures après minuit le Roy mourut, ſon corps embaumé & mis en plomb, fut par le Roy de *Navarre* proclamé Roy de *France* en l'armée, fait porter en l'Abbaye de St. Cornille de *Compiegne*, ſes inteſtins furent enterrez au coté du maiſtre autel de l'Egliſe de St. Cloud avec cet epitaphe * en lettres d'or.

* Cette inſcription eſt en la Chapelle à coté du Chœur de l'Egliſe de St. Cloud.

Adſta viator, & dole Regum vicem,
Cor Regis iſto conditum eſt ſub marmore,
Qui jura Gallis, Sarmatis *jura dedit,*
Tectus cucullo hunc juſtulit ſicarius,
Abi viator & dole Regum vicem.

Ce

1589. Ce Roy étoit un bon Prince, s'il ût rencontré un meilleur siecle, il étoit né à *Fontainebleau* le Samedy 20. Septembre 1551. & fut apellé *Alexandre Edouard*. * Son parain fut *Edouard VI.* Roy *d'Angleterre* & Antoine de *Bourbon*, la maraine la Princesse de *Navarre* sa femme on a observé qu'au lieu même, au logis même, à l'heure même & au jour même de sa blessure mortelle, le massacre de la St. Barthelemy avoit été conclu, ce pauvre Roy qu'on apelloit lors Monsieur Presidant au Conseil en 1572. à sçavoir au Bourg de *St. Cloud* dans le logis de *Gondi* en la même chambre & à la même heure qui étoit huit heures du matin, le dejeuner qui étoit trois brochées de perdreaux attendant en bas les conspirateurs.

* Ces noms furent changez à la confirmation en celuy de Henry.

Le Roy de *Navarre* après sa mort, laquelle il ne pleura pas beaucoup, bien qu'il protestoit de la venger, prenant titre de Roy de *France* & de *Navarre*, retint les forces du camp & de l'armée comme elle étoit à *St. Cloud*, au contraire la ville de *Paris* & les autres villes liguées baillerent au Cardinal de *Bourbon* prisonnier le titre de Roy de *France*, & en firent des images qui le representoient Roy en papier.

Le corps mort de frere *Jaques Clement* fut tiré à quatre chevaux & mis en quatre quartiers, puis bruslé en la place qui est devant l'Eglise dudit bourg de *St. Cloud* par le commandement de Henry de *Bourbon IV.* du nom Roy de *France* & de *Navarre*, duquel le regne commença le Mercredy 2. Aoust 1589. & prit fin celuy des *Valois* qui avoient regné en *France* depuis l'an 1515. par la mort de *Henry III.* du nom Roy de *France* & de *Pologne* dernier de ladite race des *Valois*.

Non audet stygius Pluto tentare, quod audet
Effrenis Monachus, plenaque fraudis anus.

Les nouvelles de la mort du Roy furent sceues à

à *Paris* dès le matin du 2. d'Aoust & divulguées entre le peuple, qui pour temoigner sa joye, en porta le deuil verd qui est la livrée des foux, & fit incontinant Madame de *Montpensier* distribuer des écharpes vertes à tous les conjurés; à celuy qui luy en porta les premieres nouvelles, luy sautant au col, & l'embrassant luy dit, *ha mon amy, soyez le bien venu, mais est il vray au moins: ce mechant, ce perfide, ce tyran est il mort? Dieu que vous me faites aise, je ne suis marrie que d'une chose, c'est qu'il n'ait sceu, avant de mourir, que c'est moy qui l'ay fait faire*, * puis se retournant de vers ses Demoiselles, hé bien, dit-elle, *que vous en semble ma teste ne tient elle pas bien à cette heure? il m'est avis qu'elle ne branle plus comme elle branloit auparavant*, & à l'instant s'étant acheminée vers Madame de *Nemours* sa mere, elles monterent en leurs carrosses & se faisans promener par les rues, en toutes les places où elles voyoient du peuple assemblé, luy crioient, *bonnes nouvelles, mes amis, bonnes nouvelles, le tyran est mort, il n'y a plus de Henry de Valois en France.* 1589.

* Tel discours peut faire croire que cette Princesse n'avoit point eu de scrupule d'accorder à ce Moine debauché ce qu'il y avoit de plus capable de le tenter, & cela pour venger la mort de ses freres, comme quelques historiens l'ont écrit.

Puis s'en estans allées aux Cordeliers Madame de *Nemours* montant sur les degrez du grand Autel, harangua ce sot peuple sur la mort de *Henry de Valois*, montrant en cela la rage d'une femme, de mordre après la mort: elles firent faire aussy des feux de joye par tout.

Ceux qui portoient tant soit peu la face melancholique étoient reputez pour politiques.

D'autre part les Theologiens & predicateurs crioient au peuple dans leurs sermons, que ce bon Religieux qui avoit enduré la mort si constamment pour delivrer la *France* de ce chien *Henry de Valois*, étoit un vray martyr, & furent faits plusieurs écrits & libelles diffamatoires à ce sujet imprimés avec privilege de la saincte union, signé *Senault*, * approuvez par les Docteurs de Theo-

lo-

* Pierre Senault Clerc du Greffe du Parlement & Greffier de la ligue du Conseil des 16 & des 40. il en est parlé cy-devant.

1589. logie, entr'autres le *Martyre de F. J. Clement* de l'ordre de *St. Dominique*, *le Teſtament de Henry de Valois*, & *Graces à Dieu pour la juſtice du cruel Tyran*; on fit auſſy graver en pluſieurs façons le portrait de ce Moine aſſaſſin avec des vers en ſon honneur, dont voicy quatre qui feront juger des autres.

Un jeune Jacobin nommé Jacques Clement,
Dans le Bourg de St. Cloud, *une lettre preſente*
A Henry de Valois, *& vertueuſement*,
Un couteau fort pointu dans l'eſtomach luy plante.

Le Lundy 7. d'Aouſt tous ceux qui avoient été empriſonnez le dernier Juillet pour faciliter le coup du Moine, furent élargis, comme auſſy furent élargis pluſieurs detenus au Louvre & à la Baſtille, mais à bourſe ouverte, cette condition poſée toujours.

Le Jeudy 24. d'Aouſt une bande de ligueurs & ligueuſes de *Paris*, qui avoient fait partie d'aller à *St. Cloud* par devotion & veneration des cendres de Fr. *Clement*, qu'ils reveroient comme un nouveau ſainct & Martyr, comme ils revenoient en bateau raportans des cendres de ce Jacobin, fut ledit bateau ſubmergé, & ne rechapa un ſeul des dixhuit, qui étoient dedans.

Le Jeudy dernier d'Aouſt, Mr. de *Neufville* Secretaire du Roy, oncle de ma femme mourut, & fut enterré le deux Septembre aux Innocens, au lieu même, où Mr. de *Vaucourtois* oncle de maditte femme avoit été inhumé peu auparavant, c'étoit un bonheur pour les gens de bien de mourir, pour ne voir pas la deſolation de la patrie, & n'avoir part à l'iniquité.

Liberè ſed verè.

CER-

1589.

CERTIFICAT

De pluſieurs Seigneurs de qualité qui aſſiſterent le Roy depuis qu'il fut bleſſé juſques à ſa mort.

NOus ſouſſignez, après avoir conſideré qu'il eſt très-veritable que Dieu eſt ſeul Scrutateur des cœurs, & qu'il connoiſt l'interieur d'iceux, s'eſtant reſervé cela comme choſe à luy propre & particuliere, & qu'au contraire les hommes jugent par l'apparence du bien ou du mal d'autruy. A ceſte occaſion avons bien voulu faire la preſente atteſtation, & ſi beſoin eſtoit la ſigner de noſtre propre ſang, à vous Monſieur l'Illuſtriſſime & Reverendiſſime Cardinal de *Gondy*, comme Eveſque & Paſteur de ce Dioceſe, & à tous autres à qui il appartiendra, ſur le decez & treſpas de Très-haut, Très-puiſſant, Très-Magnanime & Très-Chreſtien Prince *Henri III.* Roy de *France* & de *Pologne*, qui paſſa en une meilleure vie, ce jour d'hier en ſon camp de *St. Cloud*, en très-grand regret de tous ſes bons, fideles & affectionnez ſujets, d'une bleſſure par luy receuë avec toute la felonnie & acte plus que barbare & ſi deteſtable, qu'à peine la poſterité le pourra croire, attendu la profeſſion du malfaiteur, & la bonté & pieté de ſa Majeſté envers ceux de ſon Ordre. Laiſſans doncques à d'autres perſonnes pour atteſter comme durant le temps de ſa vie il a employé ſes meilleures heures aux exercices de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, pour ſervir d'exemple & miroir à ſes ſucceſſeurs, nous ſuffira de repreſenter les divers actes de ſa vie; à commencer de l'heure de ſa bleſſure, qui fut ſur les ſept à huit heures du jour de Mardy, premier de ce mois, eſtant en ſa chambre, juſques à l'inſtant de ſon trépas. Comme il ſe ſentit bleſſé il

1589. se recommanda tout aussi-tost à Dieu, comme au souverain medecin. Et après le premier appareil, il auroit en nos presences demandé à son premier Chirurgien quel jugement il faisoit de sa playe, & qu'il luy commandoit de ne luy celer le mal, afin qu'il ne fust prevenu de la mort, sans avoir recours aux remedes de l'ame, qui sont les Sacremens de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, à sçavoir, la Sainte Confession & Sacrement de Penitence, la Sainte Communion du Corps & Sang de *Jesus-Christ* & Extrême-Onction: qui luy auroit respondu avec le jugement des autres Chirurgiens ses Compagnons, qu'on ne connoissoit pas qu'il fust en danger, & qu'ils esperoient avec l'aide de Dieu, que dans dix jours au plus tard il monteroit à cheval. Ce qui donna à sa Majesté une grande asseurance. Quelque temps aprés ayant demandé son Chapelain pour ouïr la Sainte Messe, il auroit esté dressé un Autel vis à vis de son lit dans sa chambre, laquelle il auroit ouïe avec toute l'attention & devoir qu'on sçauroit desirer: & au temps de l'élevation du Saint Sacrement & precieux Corps & Sang de *Jesus-Christ*, ayant sa Majesté la larme à l'œil, auroit à haute voix proferé telles paroles: „Seigneur „Dieu, si tu connois que ma vie soit utile & pro„fitable à mon peuple & à mon Estat, que tu m'a „mis en charge, conserve moy, & me prolonge „mes jours: sinon, Mon Dieu, prend mon corps „& sauve mon ame, & la mets en ton Paradis, ta „volonté soit faite: y adjoustant ces beaux mots, que l'Eglise chante à telle action, *O salutaris hostia, &c.* Et la Messe finie, il prit quelque rafraischissement pour pouvoir reposer, & tout le reste du jour il ne parla que de Dieu, & combien il estimoit heureux ceux qui mouroient en sa grace, & qu'il desiroit sur tout de s'y disposer pour estre plus asseuré, encores qu'il n'y avoit que dix

dix jours qu'il avoit receu son Createur, qui fut le jour de Dimanche vingtiéme du mois dernier, estant en son Camp de *Pontoise*. Il est venu à nostre connoissance comme son Confesseur signa avec nous, que luy ayant dit, que le bruit estoit que nostre Saint Pere le Pape avoit envoyé une monition contre sa Majesté, sur ce qui s'estoit passé dernierement aux Estats à *Blois*, toutefois qu'il ne sçavoit pas les clauses de ladite monition, mais qu'il ne pouvoit, sans manquer à son devoir, faillir de l'exhorter de satisfaire à ce que sa Sainteté demandoit de luy, & qu'autrement il ne luy pouvoit donner l'absolution des fautes qu'il venoit de luy confesser: „A quoy il auroit respon„du qu'il estoit premier fils de l'Eglise Catholique, „Apostolique & Romaine, & qu'il vouloit vivre „& mourir tel, & qu'il contenteroit sa Sainteté „en ce qu'elle desiroit de luy. Quoy oyant le Confesseur, il luy en donna absolution, suivant le pouvoir qu'il en avoit. Sur le soir du mesme jour du Mardy, sa Majesté commença à sentir quelques douleurs & grandes tranchées pour avoir esté blessé au petit ventre, lesquelles douleurs s'accreurent sur les onze heures, & se sentant foible envoya querir sondit Chapelain pour l'ouyr en confession, & esperant que les douleurs s'appaiseroient par les remedes que l'on appliqueroit, il desiroit se confesser. Sur les deux heures après minuit son mal rengregea si fort, que luy-mesme commanda audit Chapelain d'aller prendre le precieux corps de *Jesus-Christ*, afin qu'estant confessé, je le puisse adorer & recevoir pour viatique; car je juge que l'heure est venuë que Dieu veut faire sa volonté de moy, qui fut cause que nous tous presens, commençâmes à luy donner courage, & de vouloir prendre la mort en patience, qu'il reconneust que Dieu luy pardonneroit ses pechez, pour le merite de la mort & pas-

1589.

1589. passion de *Jesus-Christ* son fils. Ce qu'il confessa fort librement & fort asseurément. Un autre d'entre nous luy dit : Sire, Monstrez nous à ce coup que vous estes vray Catholique, & reconnoissez la puissance de Dieu, & monstrez nous que les actes de pieté & de Religion qui ont esté faits par vous, que vous les avez faits franchement & sans contrainte, parce que vous y avés tousjours creu. „Ouy, dit-il, Je veux mourir en „la Religion Catholique, Apostolique & Romai„ne : Mon Dieu, ayez pitié de moy, & me par„donnez mes pechez ; disant, *In manus tuas, &c.* „& ce Pseaume, *Miserere mei Deus, &c.* Lequel il ne put tout achever, pour estre interrompu de l'un de nous, qui luy dit, Sire, puisque desirez que Dieu vous pardonne, il faut premierement pardonner à vos ennemis ; sur quoy il respondit, ouy, je leur pardonne de bien bon cœur ; mais, Sire, luy fut-il dit, pardonnez-vous à ceux qui vous ont pourchassé vostre blessure ? Je leur pardonne aussi, & prie Dieu leur vouloir pardonner leurs fautes, comme je desire qu'il pardonne les miennes. Du depuis il fit approcher son Chapelain, qui à la verité luy trouva la parole fort foible, & ne put faire la confession si longue qu'il eust bien desiré, lequel luy donna l'absolution, & ayant perdu la parole, bien tost après, il rendit l'ame à Dieu, faisant par deux fois le signe de la croix, au regret de tous nous autres ses serviteurs. Et du depuis à la façon qu'on a accoustumé de faire prier Dieu pour les Rois, l'on y a procedé le mieux qu'il a esté possible, & ne luy avons pas pû rendre les honneurs derniers, que la grandeur de sa Majesté meritoit, pour la necessité du tems. Ce que nous certifions & disons tout ce que dessus estre veritable, & l'avons signé de nos mains au Camp de *Saint Cloud*, le troisiéme jour d'Aoust, en l'an-

1589. l'année quatre-vints & neuf. Ainsi signé, Charles *d'Orleans*, grand Prieur de *France*. I. Louis de la *Valette*, Duc *d'Espernon*, qui l'a assisté jusques au dernier souspir, & a ouy ce que dessus de ses oreilles. *Biron* pere l'ayant ouy & assuré par gens d'honneur. Roger de *Bellegarde*, grand Escuyer de *France*, qui luy ay entendu dire de sa propre bouche tout ce qui est porté cidessus. François *d'O*, Gouverneur de *Paris* & Isle de *France*, qui luy ay assisté jusques à la fin, certifie luy avoir ouy dire ce que dessus. De *Chasteau-vieux*, premier Capitaine des Gardes du corps de sa Majesté, qui luy ay assisté depuis qu'il a esté blessé, jusques à ce qu'il a rendu l'esprit, certifie luy avoir ouy dire ce que dessus. Charles de *Balsac*, Capitaine des Gardes du corps de sa Majesté, qui luy ay assisté depuis l'heure de sa blessure jusques à la fin, certifie luy avoir ouy dire ce que dessus. *M. Lanon*, Capitaine des Gardes du corps de sa Majesté, certifie ce que dessus estre veritable. *Ruzé*, premier Secretaire d'Estat du feu Roy, certifie ce que dessus estre veritable. Charles du *Plessis*, premier Escuyer de sa Majesté, certifie ce que dessus estre veritable. Louis *Des Parades*, Aumosnier ordinaire du Roy, certifie ce que dessus estre veritable. Estienne *Bollogne*, Chapellain ordinaire du feu Roy en son cabinet, certifie ce que dessus estre veritable, & l'ay confessé.

Collationné à l'original, par moy Conseiller, Notaire & Secretaire du Roy.

Signé,

BEAUCLERC.

LETTRE

D'un des premiers Officiers de la Cour de Parlement, Escrite à un de ses amis sur le sujet de la mort du Roy.

MOnsieur, j'ay veu par vostre lettre le desir extréme qu'avez de sçavoir le triste & pitoyable discours de l'accident advenu au feu Roy nostre Maistre, & estimez qu'il n'y a personne qui le vous puisse faire entendre plus particulierement, & plus au vray que moy, d'autant que le commandement de sa Majesté & mon extréme malheur m'en ont rendu partie. Et combien que mon ame refuye d'y entrer, & ait horreur de s'en souvenir; neantmoins pour le desir que j'ay de vous contenter, & aussi que j'estime estre necessaire qu'un chacun sçache comme le tout s'est passé, afin de connoistre la barbare cruauté des Ennemis de la *France*, je vous diray (non sans larmes qui par plusieurs fois effaceront ce que j'escriray:) Que le dernier de Juillet de cette malheureuse année mil cinq cent quatre-vingt & neuf, retournant avec quelques-uns de mes amis de devers *Paris* au Bourg de *St. Cloud*, où le Roy estoit logé, j'eus pour ma rencontre un Religieux *Jacobin*, de l'age, comme il apparoissoit par l'inspection de sa personne, de vingt-sept à vingt-huit ans, qui estoit parmy deux soldats du Regiment de *Comblanc*, estimant qu'ils le tinssent prisonnier, & sçachant l'intention du Roy estre que telles personnes demeurassent saines, sauves & libres, combien que pour la pluspart ce fussent les trompettes de cette sanglante sedition, je leur demanday, s'il estoit leur prisonnier; leur response fut, que non, mais que c'estoit un Religieux qui apportoit à Sa Majesté lettres & nouvelles de quelques serviteurs qu'il avoit dans *Paris*, & qu'à cette fin ils

ils le conduisoient vers son quartier, & que m'ayant rencontré à propos, ils me supplioient de luy mener. Ce que je fis, pensant que ce fût quelque advertissement qui pourroit servir aux affaires. Arrivé en mon logis, je l'interrogeai fort particulierement de ce qui le menoit, & après plusieurs difficultez & refus, comme si c'eust esté chose qu'il ne pouvoit faire entendre qu'à sa Majesté, il me dit qu'il venoit de la part de Monsieur le premier President, pour dire à sa Majesté, que luy & tous les serviteurs qu'elle avoit dans *Paris*, estoient merveilleusement affligez de ne pouvoir entendre aucunes nouvelles de son armée; Combien qu'ils sceussent qu'elle fût fort prés. Que ceux qui restoient dans la ville de ses serviteurs estoient fort tourmentez, comme en ayant esté le jour precedent empriſonnez mil ou douze cens; Que tous ces rudes traitemens augmentoient bien leur douleur, mais ne diminuoient point leur vertu, & que le mesme consentement & la mesme volonté de la servir demeuroit en leurs cœurs, qu'ils estoient en tel nombre, qu'aisement ils pouvoient faire un bon service, & que partant ledit sieur premier President, qui encores qu'il fût prisonnier, ne laissoit pas de sçavoir leurs intentions, & le moyen qu'ils avoient de servir, l'envoyoit vers sa Majesté, pour luy dire de sa part, qu'ils estoient prests de se saisir d'une porte, & luy donner entrée dans la ville; disoit davantage, avoir charge luy faire entendre quelque autre chose plus particuliere. Sur lequel propos j'insistay fort long-temps, l'interrogeant plus avant sur la façon & sur les paroles dudit sieur President, s'il estoit seul ou en compagnie, lors qu'il luy tint lesdits propos; il me dit que *De Rivault* Abbé de *Lagny* estoit avec luy, par quelle façon & par quel moyen il entroit dans

1589. la Baſtille, que c'eſtoit faiſant ſemblant d'aller voir un Conſeiller de la Cour, qui y eſtoit priſonnier nommé *Portail*, fils de *Portail* Chirurgien du Roy, avec lequel il avoit familiarité & habitude, recevant de luy & de ſa mere pluſieurs biens & commoditez, & qu'il alloit ſouvent en ladite Baſtille. Je luy demanday s'il avoit lettre dudit ſieur premier Preſident, ou quelque autre ſigne ou marque, lequel monſtrant, il pouvoit eſtre creu. Sur quoy, il me monſtra un petit billet eſcrit en lettre Italienne, qu'il diſoit eſtre de la main du ſieur Preſident; & de fait il en approchoit bien fort comme la lettre Italienne eſt fort aiſée à imiter & contrefaire, & contenoit à peu prés ces paroles: „Sire, ce „preſent porteur vous ſera entendre l'eſtat de vos „ſerviteurs, & la façon de laquelle ils ſont trai„tez, qui ne leur oſte neantmoins la volonté „& le moyen de vous faire très-humble ſervi„ce, & ſont en plus grand nombre que voſtre „Majeſté peut-eſtre n'eſtime. Il ſe preſente une „belle occaſion, ſur laquelle il vous plaira fai„re entendre voſtre volonté, ſuppliant très-hum„blement voſtre Majeſté croire ce preſent por„teur en tout ce qu'il dira.„ Après ces paroles il y avoit une croix enfermée dans un O. Ayant lû ce billet, & luy ayant demandé quel moyen il avoit tenu à ſortir de *Paris*, il reſpondit, qu'il avoit fait entendre qu'il s'en alloit à *Orleans*, & que ſous ce pretexte il avoit demandé un paſſeport au Comte de *Brienne*, priſonnier au *Louvre*, lequel à l'inſtant il m'exhiba. Ce diſcours fut fort long entre nous deux, taſchant par tous moyens à deſcouvrir quel il eſtoit, me doutant que ce fuſt quelque eſpion, ſans neantmoins jamais penſer qu'il couvaſt en ſon ame une ſi deſeſperée & enorme trahiſon: Meſme je luy dis, que peut-eſtre il eſtoit ſuſcité de la part

1589. part des ennemis, pour ſous ces belles paroles & promeſſes, nous faire donner en quelque embuſche: mais je le trouvay ferme & reſolu, en ce que premierement il m'avoit dit, & meſme reſpondant pertinemment ſur mon doute, à ſçavoir qu'aprés qu'il auroit fait entendre à ceux de *Paris* la volonté du Roy, il viendroit retrouver ſa Majeſté pour l'advertir du jour & heure, & qu'on le pourroit mettre entre les mains de qui elle adviſeroit, juſques à ce que l'entrepriſe eut reüſſi; pour reſpondre ſur ſa vie de la faute qu'il auroit commiſe, ſi aucune y en avoit de ſa part. Lors ne pouvant tirer autre choſe de luy, je le delaiſſay parmy les miens & m'en allay trouver le Roy, lequel n'eſtoit encore revenu de devers *Paris*, où il eſtoit allé. Je l'attends en un logis d'un de mes amis, prochain du ſien, chez lequel ayant ſouppé, & ſçachant ſa Majeſté eſtre de retour, je luy fis entendre tout ce que deſſus; de quoy eſtant extrémement aiſe, pour le moyen qu'il ſe voyoit ouvert, ſans plus grande ruïne de ſes ſujets, laquelle il deploroit, de tirer ſes bons ſerviteurs qu'il avoit dans la ville, de la ſanglante & cruelle tyrannie ſous laquelle ils languiſſoient, me commanda de le luy amener le lendemain de bon matin ſur les ſix à ſept heures, nonobſtant que je luy diſſe que s'il luy plaiſoit, par ſon commandement, je luy demanderois s'il avoit quelque autre choſe à luy faire entendre, outre ce qu'il m'avoit ja dit. Cependant (comme depuis j'ay appris) le méchant & miſerable demeuré en mon logis ſouppa gayement avec les miens, taillant ſes morceaux du funeſte couſteau, meuble ordinaire de tels oyſeaux: meſme l'un d'eux luy diſant, qu'il y en avoit de ſon Ordre ſix qui avoient (à ce qu'on diſoit) entrepris de tuer le Roy; luy froidement, ſans changer de couleur,

1589. leur, respondit qu'il y en avoit par tout & de bons & de mauvais. Le lendemain au matin premier jour d'Aoust, jour à jamais lamentable pour la *France*, m'estant levé pour aller trouver sa Majesté suivant son commandement, je le fis esveiller ayant paisiblement dormy toute la nuit; & devant qu'entrer au logis du Roy, je le fis parler à *Portail*, auquel il donna des remarques fort particulieres de sa femme, de son fils, & de sa maison. Entré au logis & peu de temps après appellé par *Du Halde*, qui fit pareillement entrer par le commandement du Roy ce malheureux, je le trouvay assis sur sa chaise tout debraillé, qui fut cause que je le fis arrester à la porte, & pris de luy les billet & passeport, & les presentay à sa Majesté, qui les ayant lûs, deceuë de la similitude de la lettre, estima que ce billet venoit dudit sieur premier President, lequel parce qu'il ne portoit que creance il fit approcher ce Moine pour entendre de luy ce qu'il avoit à dire; lequel approché m'estant mis entre le Roy & luy, & de l'autre costé estant Monsieur le Grand Escuyer, qui lors estoit en la chambre, il luy dit qu'il venoit de la part dudit sieur President, & des autres serviteurs que sa Majesté avoit dans *Paris*, pour luy dire choses d'importance, & qui concernoient grandement son service, lesquelles il ne pouvoit dire qu'à luy seul, sur quoy, je ne sçay par quel instinct, ou si quelque esprit aymant la *France* me poussoit, je pris la parole, luy disant qu'il eust à parler haut, & qu'il n'y avoit dans la chambre autres que serviteurs tres-fidelles de sa Majesté. Ce que luy insistant de parler en secret, je repetay une autre fois, & enfin m'adressant au Roy mesme, luy dis qu'il n'estoit besoin qu'il approchast de si prés: mais lors le malheur de la *France* estant trop puissant, suivant sa benignité & fa-

1589. facilité accoustumée, le fit passer du lieu où il estoit en la place dudit sieur *le Grand*, & luy tendant l'oreille, nous deux reculez, nous fusmes tous estonnez que nous le vismes s'escrier, en disant ha malheureux que t'avois-je fait pour m'assassiner ainsi? & se lever le sang luy sortant du ventre, duquel il tira le cousteau, qui incontinent fut suivy des boyaux, & d'iceluy frappa ce mal-heureux assassin sur le front, lequel se tenant ferme vis à vis de luy, j'eus crainte qu'il eust encore quelques armes & dessein d'offencer sa Majesté, qui me fit sacquer l'espée au poing, & luy baillant des gardes contre l'estomac; je le poussay & jettay dans la ruelle. Sur ce bruit arrivent les ordinaires, desquels l'un tirant l'assassin de la ruelle où il estoit, incontinent fut tué par les autres: nonobstant que je leur criasse par plusieurs fois qu'ils n'eussent à le tuer; mais leur juste colere ne put permettre que mon advertissement servist d'aucune chose. Vous pouvez juger, Monsieur, quel estoit ce piteux & miserable spectacle, de voir d'un costé le Roy enfanglanté, tenant ses boyaux entre ses mains, de l'autre ses bons serviteurs qui arrivoyent à la file, pleurans, crians, se desconfortans extrémement, rempliſſans l'air de regrets, & l'eschauffans de leur ardans soupirs & gemissemens. Quant à moy, ce tres-grand & non preveu malheur me toucha de telle sorte, que la force m'abandonna, le sens se troubla, & mon ame estant ja sur le bord de mes levres ne s'arrestoit que sur un seul point, qui estoit un desir merveilleux de la mort, que je priois un chacun me donner; & mon œil (feneſtre de mon ame) devint pierre immobile, insensible, sans que pour lors les larmes en coulassent, le mal estant trop grand, trop fraischement & vivement empreint en icelle, pour se pouvoir repaistre de larmes, com-

1589. comme cét ancien Pſammenitus Roy *d'Egypte*, aprés la priſe de luy, des ſiens, & de ſa ville, eſtant par ſon cruel victorieux mis en un fauxbourg pour le combler d'injure & fâcherie, voyant ſa fille avec les filles des autres Princes & Seigneurs *d'Egypte*, qui en habit d'eſclave alloit tirer de l'eau, & ſon fils avec deux mil autres Gentilshommes, les mains liées, la bouche bridée, tirant à la mort, tous ceux qui eſtoient avec luy, pleurans & ſe lamentans, il ne jetta ni ſouſpir ni larmes, ni ne fit autre ſigne de douleur, ſinon qu'il baiſſoit le viſage : mais lors qu'il vit un de ſes familiers chargé d'ans & de pauvreté allant par le Camp demander l'aumoſne, il ſe mit fort à pleurer & à ſe frapper la teſte, & faire autres ſignes d'homme très-affligé ; dequoy ſon ennemy eſtonné, & luy en ayant demandé la raiſon, il reſpondit, que les miſeres & calamitez des ſiens eſtoient trop grandes pour eſtre plorées, celles de ſes amis, comme luy touchant moins au cœur, eſtre dignes de larmes & pleurs. Tel eſtoit lors le mal que je ſentois : mais incontinent après ce premier eſtonnement & ſtupeur, les larmes en ſont coulées en grand nombre ; larmes qui ſont perpetuelles & deſquelles au ſouvenir de mon malheur, ou pluſtoſt du malheur public, je laveray à jamais mon viſage. Le Roy bleſſé s'eſtant mis ſur ſon lit fut viſité par ſes Medecins & Chirurgiens, qui aſſeurerent qu'avec l'ayde de Dieu ils le gueriroient ; ce qui diminua de beaucoup la douleur de toute l'armée, & nous donna à tous eſperance que cet effort, puiſqu'il n'avoit reüſſi, ſeroit le dernier de la rage ennemie.

LE

1589.

LE PROCEZ VERBAL

D'UN NOMME'

NICOLAS POULAIN,

Lieutenant de la Prevoſté de l'Iſle de France, *qui contient l'hiſtoire de la Ligue, depuis le ſecond Janvier* 1585. *juſques au jour des Barricades, eſcheues le* 12. *May* 1588.

L'An 1585. le 2. jour de Janvier, furent à moy Nicolas *Poulain* Lieutenant de la Prevoſté de l'Iſle de *France*, natif de *St. Denis* en *France*, envoyez de la part du party de Meſſieurs de la Ligue de *Paris* : Maiſtre Jean *le Clerc* Procureur en la Cour de Parlement, & Georges *Michelet*, Sergent à verge au Chaſtelet de *Paris*, qui me connoiſſoient de vingt ans & plus, & avec leſquels j'avois ordinairement frequenté. Et après m'avoir parlé de pluſieurs affaires, me firent entendre qu'il ſe preſentoit une belle occaſion, où ſi je voulois il y avoit moyen de gaigner une bonne ſomme de deniers pour ſe mettre à ſon aiſe avec la faveur de pluſieurs grands Seigneurs & perſonnages de la ville de *Paris* : & d'ailleurs, qui avoient moyen de me faire advancer, pourveu que je leur fuſſe fidelle en ce qui me ſeroit donné par eux en charge, qui n'eſtoit ſinon pour la conſervation de la foy Catholique, Apoſtolique & Romaine. Ce que je leur juray & promis faire. Et ſur cette aſſeurance il me fut donné jour par ledit *le Clerc* le lendemain en ſon logis. Et ledit jour du lendemain trois dudit mois, ſur les huit heures du matin, me ſerois tranſporté au logis dudit *le Clerc*, où eſtoient aucuns des habitans de ladite ville, qui eſtoient du party, & avec eux un Gentilhomme nommé le Seigneur de *Mayneville*, qui leur eſtoit en-

1589. envoyé (comme ils disoient) par le Duc de *Guyse*, pour leur communiquer de leurs affaires & entrepriſes : en la preſence duquel me fut dit par ledit *le Clerc*, que la Religion Catholique eſtoit perdue, ſi on n'y donnoit ordre & prompt ſecours, pour empêcher ce qui ſe preparoit pour la ruiner, & qu'il y avoit plus de dix mil Huguenots au fauxbourg *St. Germain*, qui vouloient couper la gorge aux Catholiques, pour faire avoir la Couronne au Roy de *Navarre*, & qu'il y en avoit pluſieurs tant aux fauxbourgs que dans la ville, atitrez, qui tenoient ſon party, moitié Huguenots, moitié Politiques : que pluſieurs du Conſeil & de la Cour de Parlement favoriſoient le Roy de *Navarre*, à quoy il eſtoit beſoin de pourvoir : mais auſſi qu'il eſtoit très-neceſſaire que les bons Catholiques priſſent les armes ſecrettement, pour ſe rendre les plus forts & empêcher telles entrepriſes : qu'ils avoient de bons Princes & grands Seigneurs pour les ſouſtenir, à ſavoir le Duc de *Guyſe*, de *Mayenne*, *d'Aumale*, & toute la maiſon de *Lorraine*, & qu'en leur faveur le Pape, Cardinaux, Eveſques, Abbés, & tout le Clergé, joint avec Meſſieurs de la *Sorbonne*, les aſſiſteroient, pour eſtre portez & ſoûtenus par le Roy *d'Eſpagne*, le Prince de *Parme*, & le Duc de *Savoye*, qu'ils connoiſſoient qu'à la verité le Roy favoriſoit le Roy de *Navarre* : & qu'à cet effet il luy avoit envoyé *d'Eſpernon* pour luy faire toucher par preſt ou autrement, la ſomme de deux cent mil eſcus, pour faire ſous main la guerre aux Catholiques, mais qu'il y avoit déja un bon nombre d'hommes ſecrettement pratiquez dans *Paris*, qui avoient tous juré de mourir pluſtoſt que de l'endurer : ce qui leur ſeroit facile, car ils n'avoient affaire qu'à rompre & ruiner les forces que le Roy avoit dans *Paris*, qui eſtoient foibles & en petit nombre, à ſavoir deux

ou

ou trois cent de ſes Gardes qu'on mettoit en garde au *Louvre*, le Prevoſt de l'Hoſtel & ſes archers, & le Prevoſt *Hardy*, qui eſtoient toutes les forces dont le Roy ſe pouvoit ayder dans *Paris*. Et quant au Prevoſt *Hardy* qui eſtoit vieil, ils ſçavoient qu'il ne faiſoit les executions des mandemens qui luy eſtoient donnez, & qu'il les renvoyoit à moy : & que ſi je voulois eſtre de leur party, auquel je pouvois beaucoup ſervir, je ne manquerois de moyens. Ce que leur juray & promis. Eux auſſi me jurerent que le premier d'entre-eux, fuſt-ce moy ou un autre, qui ſeroit mis priſonnier pour cette querelle, qu'on employeroit la vie & les moyens pour le ſecourir, meſmes par les armes, ſi autrement faire ne ſe pouvoit, & qu'il ne faloit rien craindre : car à la premiere occaſion le Duc de *Guyſe* ſeroit preſt pour les ſecourir, qui avoit des forces levées ſecrettement en *Champagne* & *Picardie*, juſques au nombre de quatre mil hommes ſoudoyez par beaucoup de gens de bien : ce qu'ils me firent confirmer par le Sieur de *Mayneville*, & remirent au lendemain pour me faire connoiſtre aux principaux de *Paris*, qui avoient cette affaire en main.

1589. Le lendemain 4. Janvier me tranſportay au logis dudit *le Clerc*, où eſtoit *Michelet*, lequel il avoit prié me mener au logis de la *Chapelle-Marteau*, où il y avoit pluſieurs des principaux de la Ligue, pour me preſenter à eux, & leur faire entendre que j'eſtois le Lieutenant du Prevoſt *Hardy*, dont il leur avoit parlé : Ce que ledit *Michelet* auroit fait, & m'auroit mené au logis dudit de la *Chapelle*, où eſtoient aſſemblez les Sieurs *de Bray*, *Hotteman* qui eſtoit Receveur de Monſieur de *Paris*, le *Turc*, *Rolland* General des Monnoyes, le pere la *Bruyere*, de *Santeüil*, prés *Saint Gervais*, *Droüart* Advocat, *Crucé* Procureur au Chaſtelet, *Michel* Procureur en Parlement, &

plu-

1589. plusieurs autres. Et leur dit ledit *Michelet* qui j'estois, & l'asseurance que *le Clerc* luy donnoit de moy, & lors me firent entendre ce que ledit *le Clerc* & eux m'avoient le jour precedent proposé avec le Seigneur de *Mayneville*, après lesquels le propos fut conclu entre eux, qu'il faloit que les armes fussent achetées par moy, afin qu'il ne fussent descouverts: d'autant que le Roy avoit fait defenses à tous Quinqualliers & Armuriers de *Paris* de vendre aucunes armes ou cuirasses, sans sçavoir à qui: & me donnerent un pretexte pour acheter lesdites armes: à sçavoir, de dire, au cas que je vinsse à estre descouvert: Que c'estoit pour aller en une Commission secrette en une maison forte, où il estoit besoin de mener quantité d'hommes: & me donnerent des memoires, où eux-mesmes sçavoient qu'il y avoit des armes & gens atitrez par eux, qui faisoient semblant de les vendre secrettement. Et toutesfois je faisois le prix desdites armes sans dispute, & les faisois payer sous main par un autre, & les faisois porter la nuit en certaines maisons, qui estoient l'Hostel de *Guyse*, du *Clerc*, *Compan*, Commissaire *de Bar*, *Rolland*, *Crucé*, & autres lieux en tous les quartiers de la ville. Et en fut par moy acheté en six mois pour six mil escus, suivant l'arrest qu'ils en avoient fait. & comme je m'enquerois un jour dudit *le Clerc*, qui bailloit l'argent pour payer lesdites armes; il me respondit, que c'estoient tous gens de bien, qui ne se vouloient declarer qu'au besoin, crainte d'estre descouverts: & toutesfois il m'en nomma plusieurs, entre autres un Seigneur de *Paris*, duquel je tairay le nom, qui avoit baillé des premiers dix mil livres, avec d'autres encores qu'il ne voulut declarer: Pendant lequel temps & achapt desdites armes, je serois entré plus avant en connoissance de leur affaire, voyant tous les jours practiquer plusieurs personnes

nes à leur devotion sous les pretextes dessus declarez: & se practiquoient de la façon suivante. Ceux de la Chambre des Comptes, par la *Chappelle Marteau*. Ceux de la Cour, par le President *le Maistre*. Les Procureurs d'icelle, par *le Clerc* & *Michel* Procureurs. Les Clercs du Greffe de la Cour, par *Senaut*: Les Huissiers, *par le Leu*, Huissier en ladite Cour, voisin de *Louchart*. La Cour des Aydes, par le President *de Nully*. Les Clers, par *Choulier*, voisin *du Clerc*. Les Generaux des Monnoyes, par *Rolland*: Les Commissaires ont aussi practiqué la plus grand part des Sergens à cheval & à verge, comme aussi la pluspart des voisins & habitans de leurs quartiers, sur lesquels ils avoient quelque puissance. Le Lieutenant Particulier *la Bruyere*, avoit charge de practiquer ce qu'il pourroit des Conseillers du Siege du Chastelet, comme aussi *Crucé*, qui a practiqué la pluspart des Procureurs, & une grande partie de l'Université de *Paris*. De *Bar* & *Michelet* ont aussi practiqué tous les Mariniers & garçons de riviere du costé de deçà, qui font nombre de plus de 500. tous mauvais garçons. *Toussaint Poccart* potier d'estain, avec un nommé *Gilbert*, Chaircutier, ont practiqué tous les Bouchers & Chaircutiers de la ville & fauxbourgs, qui font nombre de plus de 1500. Hommes. *Louchart* Commissaire a practiqué tous les Marchans & Courtiers de chevaux, qui montent à plus de six cents hommes, à tous lesquels l'on faisoit entendre que les Huguenots vouloient couper la gorge aux Catholiques, & faire venir le Roy de *Navarre* à la Couronne. Ce qu'il estoit besoin d'empescher, & s'ils n'avoient des armes, que l'on leur en fourniroit. Ce qu'ils avoient tous juré & promis se tenir prests quand l'occasion se presenteroit. 1589.

Quelque temps aprés, *le Clerc* m'auroit mené au logis de *Hotteman*, qui estoit ou avoit esté Re-

1589. ceveur de Monsieur de *Paris*, demeurant ruë *Michel le Comte*, devant les estuves *Saint Martin*, qui estoit celuy qui avoit la bourse des deniers de la Ligue, qu'ils tenoient fort homme de bien, & fort zelé au party, où estant, seroit venu *la Chapelle*, *la Bruyere*, le pere *Droüard* Advocat au Chastelet, *Ameline*, & *Santeuil*, lesquels furent d'advis que suivant la lettre qu'ils avoient receüe du Duc de *Guyse*, qu'il estoit necessaire de practiquer le plus qu'ils pourroient les meilleures villes de ce Royaume, & leur faire entendre ce que dessus, afin de se ranger de leur party. Et pour ce faire prierent ledit *Ameline* de vouloir prendre cette charge, & aller par la *Beausse*, *Touraine*, *Anjou*, & le *Maine*, & autres Provinces dont il luy fut baillé memoire, avec les noms de ceux à qui il se devoit adresser, afin de leur faire entendre, mais principalement aux plus zelez, sous le pretexte dessus declaré, la volonté & intention du Duc de *Guyse*, & la grande diligence qu'il avoit faite d'assembler des forces secrettement, tant en *Picardie* qu'en *Champagne*, & ailleurs, avec la grande provision de grains qu'il avoit fait pour nourrir ladite armée qu'il promettoit mettre sus, jusques au nombre de quatre-vingt mil hommes & plus, pour l'execution de cette entrepriſe, que le Duc de *Guyse* avoit juré & promis que dans trois ans il n'y auroit qu'une Religion en *France* : sur laquelle promesse il avoit tiré de Messieurs de *Paris* 300. mil escus par plusieurs fois, fut baillé par ledit *Hotteman* trois mille escus audit *Ameline*, & deux bons chevaux pour faire son voyage : luy firent aussi entendre que si-tost qu'il auroit esté en quelques villes, qu'il leur mandast incontinent ce qu'il y auroit fait, & la disposition en laquelle il auroit trouvé les affaires : & quant aux lettres qu'il escriroit, qu'il les fist tenir en mon logis, de moy, dis-je, qui parle : ce que fit ledit *Ameline*, &

& s'en alla de *Paris* droit à *Chartres*, où il se seroit addressé au Receveur *Bon-homme*, Receveur du Domaine, & qui avoit esté Commis de Monsieur de *Bray*, parent de Madame de *Grand-ruë* : & de *Chartres* seroit allé droit à *Orleans*, *Blois*, *Tours*, & plusieurs autres villes, où si-tost qu'il avoit fait ses pratiques, il escrivoit incontinent à *Paris*, & addressoit ses lettres en mon logis, lesquelles je portois incontinent à Messieurs de la Ligue, au lieu où ils tenoient le Conseil, lequel j'aprenois d'un nommé *Merigot*, Graveur, tenant sa boutique aux pieds des degrez du Palais, qui sçavoit tousjours le lieu où se tenoit le Conseil : où si-tost que j'estois entré, faisoient en ma presence lecture desdites lettres, par lesquelles il leur manda en somme qu'il avoit practiqué pour le party tous ceux qu'il avoit pû, & qu'ayant parlé aux plus zelés il les avoit trouvez en disposition & resolution de suivre ceux de *Paris* en tout & par tout, & d'estre tousjours prests de bien faire quand ils le seroient. 1589.

Ledit *Ameline* estoit homme d'affaires & grand negotiateur.

Pendant ces menées je me trouvay un jour aux *Jesuites* prés *sainct Paul*, où se tenoit le Conseil. Et là un d'entre eux fit une ouverture pour la ville de *Boulogne*, qu'ils disoient leur estre fort necessaire, pour faire aborder & descendre l'armée qu'ils attendoient *d'Espagne*, & de fait leur fit entendre que le Prevost *Vetus* avoit accoustumé d'aller de trois mois en trois mois à *Boulogne* pour faire sa chevauchée, & qu'en y allant il pourroit avec cinquante bons hommes se saisir de l'une des portes, attendant que Monsieur *d'Aumale* qui avoit des forces près la ville, & qui seroit adverty du fait, luy donnast secours. Et que par ce moyen ils se pourroient rendre maistres de la ville de *Boulogne*, qui ne se doutoit en rien dudit Pre-

1589. voſt *Vetus* ; lequel advis fut trouvé fort bon de Meſſieurs du Conſeil, tellement qu'au meſme inſtant fut eſcrite une lettre audit Prevoſt, narrative de tout leur fait : ce qu'eſtant par moy entendu, j'en advertis auſſi-toſt ſa Majeſté, qui en eſcrivit incontinent au ſieur de *Bernay* Gouverneur de la ville, qui eſtant averty ſe tint ſi bien preparé, qu'il receut fort honorablement ledit Prevoſt *Vetus* entre les deux portes, & le fit mettre priſonnier avec une bonne partie des ſiens. Cependant le Duc *d'Aumale* qui penſoit que ledit Prevoſt euſt gagné l'une des portes, s'avança aſſez prés de la ville pour ſouſtenir ledit Prevoſt : mais il fut ſalüé de coups de canon qu'on luy tira tout à travers de ſes troupes, ce qui fut cauſe de les faire eſcarter, & faillit ledit *d'Aumale* à eſtre priſonnier par une embuſcade d'arquebuziers que luy avoit dreſſée le ſieur de *Bernay*, qui tailla en ſa preſence quelquesuns de ſes gens : & demeura ledit Prevoſt *Vetus* priſonnier audit *Boulogne* quatre mois & plus, & n'en ſortit que par la priere qu'en fit le Duc de *Guyſe* au Roy. Au ſortir de la priſon il vint à *Paris*, où il fut bien receu & careſſé de tous ceux de la Ligue, & me fut commandé de le mener par les meilleures maiſons, & les plus honorables de la Ligue. Ce que je fis, & demeuraſmes huit jours à faire nos viſites : car pluſieurs eſtoient bien-aiſes de le revoir, pour l'apprehenſion qu'ils avoient conceuë de l'iſſuë de ſa priſon.

Cependant une infinité de menu peuple qui avoient envie de mener les mains, & de piller ſous ce beau pretexte qu'on luy avoit fait entendre, eſtant impatient de la longueur de cette entrepriſe murmuroit fort, tant qu'il falut aller par les quartiers, leur remonſtrer qu'ils euſſent patience, autrement qu'ils ſe perdroient tous, que les Chefs n'eſtoient encores preſts, & que cette en-

1589. entrepriſe eſtoit de grande conſequence : Nonobſtant leſquelles raiſons, deſquelles ils ne ſe payoient gueres, ils diſoient qu'ils craignoient d'eſtre deſcouverts ſi on ne ſe haſtoit, & que le Roy les feroit tous pendre (ce qu'ils m'ont dit à moy-meſme,) & qu'ils s'entendoit avec les Huguenots : & là-deſſus baſtiſſoient eux-meſmes des entrepriſes pour commencer le jeu de ſe défaire du Roy, ſans parler ni à Prince, ni à Chef, ni à Conſeil, qu'à eux-meſmes : les uns diſoient qu'il ſe faloit jetter ſur luy & le tuer ; les autres diſoient que non, & qu'il le faloit ſeulement prendre & le mettre en un Monaſtere. De fait, ils furent un jour, qui ne ſe peut cotter, en deliberation de le ſurprendre en la ruë *ſaint Antoine*, revenant du bois de *Vincennes*, & n'avoit lors avec luy que deux hommes de cheval & quatre laquais, propoſerent de tuër ſon cocher & quelques-uns d'autour de luy, & incontinent devoient crier au Roy, Sire, ce ſont les Huguenots qui vous veulent prendre. A laquelle parole il ſeroit tellement effrayé, qu'il ſortiroit de ſon caroſſe ; & lors ils s'en ſaiſiroient & le meneroient où bon leur ſembleroit, que s'il ne vouloit ſortir, ils l'en tireroient de force, & le meneroient en l'Egliſe *ſaint Antoine* en une petite tour qui eſt fort prés du clocher, en attendant que le commun peuple s'aſſemblaſt pour y venir. Mais ſur l'execution de cette entrepriſe leur fut remonſtré par un plus ſage qu'eux, qu'un Roy ne ſe prenoit pas ainſi, que cela ne ſe pouvoit faire ſans murmure ; & quand il ſe fuſt pû faire, qu'il euſt falu avoir un Prince de marque pour la conduite : ce qu'ils n'avoient pas, & n'eſtoient aſſeurez d'eſtre ſecourus, au cas qu'ils ſe trouvaſſent foibles ; Bref, que telles entrepriſes eſtoient trop grandes pour eux, & trop hazardeuſes, dont ils demeurerent tous refroidis, & ne fut executée

1589. ladite entrepriſe. Or attendoient-ils touſjours le Duc de *Guyſe*, qui promettoit les venir voir de jour à autre : mais ſur ces entrefaites arriva le Duc de *Mayenne* de ſon voyage de *Guyenne*, où ils diſoient qu'il avoit fait de grands faits d'armes contre les Heretiques, & n'eſtoit aucun bien-venu envers la Ligue, s'il ne tenoit ce langage. Eſtant arrivé à *Paris*, les principaux de la Ligue le furent trouver à dix heures du ſoir en l'Hoſtel de *ſaint Denis*, où il eſtoit logé, mais en petite compagnie, luy communiquerent leurs deſſeins, & comme le Duc de *Guyſe* ſon frere leur avoit promis de les aſſiſter & ne les abandonner point; mais qu'ils craignoient en cela la longueur, & d'eſtre deſcouverts par le Roy, qui les pourroit ſurprendre ſi on n'y donnoit ordre promptement. Lequel Duc de *Mayenne* trouva bon, & leur promit aſſiſtance de ſa vie & de ſes moyens meſmes, ſur la plainte qu'ils luy firent d'un des leurs nommé la *Morliere*, priſonnier en l'Hoſtel de Ville, par le commandement du Roy, pour avoir uſé de quelques menaces, & fut luy-meſme chez le Prevoſt des Marchans *Perreuſe*, & l'intimida tellement qu'il fut contraint le meſme jour mettre la *Morliere* en liberté. Depuis ce temps fut adviſé entre eux du moyen qu'ils devoient tenir pour ſe ſaiſir des places fortes de la ville : En premier lieu, pour avoir la Baſtille, ils devoient aller ſur la minuit au logis du Chevalier *du Guet*, à la Couſture *ſaint Catherine*, lieu fort eſcarté, & là faire heurter un homme à la porte, qui demanderoit à parler à luy de la part du Roy, ce qui luy ſeroit rapporté par un de ſes Archers, prattiqué de leur intelligence, qui luy diroit que le Roy le mandoit, comme il faiſoit ſouvent, & leur feroit ouvrir la porte, où eſtans entrez au nombre de cent ou ſix vingt, monteroient & ſe la feroient ouvrir ſous eſperance de grande recompenſe, & d'avoir la

1589. la vie ſauve : Ce qu'eſtant accomply, ils luy couperoient la gorge. Autant en devoient-ils faire à Monſieur le premier Preſident, au Chancelier, au Procureur General, à Meſſieurs de la *Gueſle*, *d'Eſpeſſes* & pluſieurs autres, leſquels ils devoient faire mourir & piller tout leur bien. Pour le regard de l'Arſenal, ils s'en aſſeureroient par le moyen d'un fondeur qui eſtoit dedans, & quelques autres pour eux. Touchant le grand & petit Chaſtelet qui leur eſtoit neceſſaire, ils les devoient ſurprendre par des Commiſſaires & Sergens qui feindroient y mener de nuit des priſonniers : Quant au Palais, ils trouvoient aiſé de le prendre à l'ouverture d'iceluy. Le Temple & l'Hoſtel de Ville de meſme façon. Mais quant au *Louvre*, qu'ils trouvoient un peu plus mal-aiſé, ils le devoient aſſieger & bloquer par les avenuës des ruës ; puis défaire les Gardes du Roy, ou les affamer, afin de ſe ſaiſir de ſa Majeſté, & de ceux qui ſeroient dedans le *Louvre*. Sur quoy il leur fut remonſtré qu'il y avoit dans la ville une grande quantité de voleurs & gens mechaniques, qui paſſoient le nombre de ſix voire de ſept mille, qui n'eſtoient advertis de l'entrepriſe, leſquels il ſeroit mal-aiſé de retenir, s'eſtans une fois mis à piller, que leur bande ſeroit une pelote de neige, qui groſſiroit touſjours, & apporteroit enfin ruïne & confuſion totale à l'entrepriſe & aux entrepreneurs. Sur cet advis, qui ſembla conſiderable, & tres-pertinent, fut propoſée l'invention des Barricades, ſuivies & approuvées, finalement concluës ; aſſavoir que joignant chacune chaine, il ſeroit mis des tonneaux pleins de terre pour empecher le paſſage : & que ſi-toſt que le mot ſeroit donné, nul ne pourroit paſſer par les ruës, que ceux qui auroient le mot & la marque pour paſſer. Et que chacun en ſon quartier feroit la Barricade ſuivant les memoires qu'on leur envoyeroit. Seulement quatre mil hom-

1585 mes passeroient par lesdites Barricades, tant pour aller au *Louvre* rompre les Gardes du Roy, qu'és autres lieux où il y auroit des forces pour sa Majesté, par le moyen desquelles Barricades ils empescheroient aussi que la Noblesse qui estoit logée en divers quartiers ne luy pourroient donner secours, ausquels on devoit couper la gorge, & à tous les Politiques qui tenoient le party du Roy, specialement aux suspects de la Religion. Cela fait, on devoit crier par les ruës, *vive la Messe*; & ce, afin d'inviter tous les bons Catholiques à prendre les armes : Aussi qu'au mesme jour toutes les villes du party seroient adverties de faire le semblable. Qu'aussi-tost qu'ils se seroient rendus maistre du Roy & du *Louvre*, ils tuëroient son Conseil, & luy en donneroient un autre à leur devotion, sauvant sa personne, à la charge qu'il ne se mesleroit d'aucunes affaires. Et quant à l'armée qui venoit *d'Espagne*, elle seroit envoyée avec autres forces en *Gascogne*, pour faire la guerre au Roy de *Navarre* & aux Heretiques, jusques à ce qu'ils les eussent ruïnez & exterminez du tout. Bref, chacun se deliberoit de meurtrir, piller, & se vanger à toutes restes, & s'enrichir du bien de son voisin. Les principaux se promettoient les premiers Estats & dignitez de la Republique, au moyen des confiscations qui proviendroient des massacres des premiers Officiers du Roy.

Moy après avoir longuement consideré cette meschante & damnable entreprise (je dis moy qui parle,) & que ce n'estoit qu'une pure volerie : aussi que les Princes & les Grands faisoient jouër ce jeu par le petit peuple, pour deposseder le Roy de sa Couronne, & en investir ceux de *Lorraine*, après avoir coupé la gorge aux vrais heritiers d'icelle, & aux principaux membres & Officiers de cette Couronne : L'horreur de cette entreprise m'estonna, & tant de sang qui se devoit espandre se representant

tant continuellement à mes yeux, & mesmes quand je pensois prendre mon repos, m'effraya tellement & me donna une si grande apprehension, inquietude, & remors de conscience, que je pensois deslors à bon escient de me tirer de la Ligue & compagnie conjurée de tels meschans ; me proposant en moy mesme que si je pouvois avec la grace de Dieu estre cause d'empescher un si grand carnage de gens de bien, qui estoit la ruïne & dissipation de cet Estat, je ferois une bonne œuvre ; aussi bien que les grandes richesses qui m'estoient promises par tels voleurs & rebelles, ne profiteroient en rien ; que je pouvois mourir, & au partir de là aller droit en enfer, qui estoit le grand chemin de la Ligue. Je me remettois après devant les yeux, que moy qui estois *François* naturel, de la premiere ville de *France*, où mon Roy souverain avoit pris sa Courronne, & que je luy avois presté le serment de fidelité, mesmes lorsque je fus receu en l'Estat de Lieutenant General en la Prevosté de l'Isle de *France*. Tellement que s'il se brassoit quelque chose contre son Estat, j'estois tenu sous peine de crime de leze Majesté l'en advertir. Joint que je vivois des gages & profits que me donnoit sa Majesté. Toutes ces considerations, dis-je, jointes ensemble, me toucherent tellement le cœur, qu'après avoir invoqué Dieu à mon ayde, je pris resolution d'en advertir le Roy : mais m'en proposant la maniere, je me trouvay si fort perplex & troublé sur les difficultez qui s'y presentoient, outre la peur que j'avois d'estre descouvert par les conspirateurs, que je demeuray tout court : Car premierement je n'avois personne auquel je peusse ou osasse me descouvrir. Je n'avois jamais parlé au Roy, & ne me connoissoit aucunement, sinon peut-estre par l'advis que je luy avois fait donner de *Boulogne* par Monsieur le Chancelier: depuis lequel tems s'estoit passé beaucoup de choses de grandes con-

1589

conſequences, dont je ne l'avois averty; qui ſeroit cauſe qu'il ne me croiroit pas de ce que je luy dirois. Il me ſouvenoit d'ailleurs, qu'on en avoit fait mourir tout plein pour avoir dit la verité, & que j'avois affaire à des Princes & à une maiſon de *Guyſe*, contre laquelle les plus Grands n'oſoient parler. Et ainſi je demeurois entre deux ſelles le cul à terre, ne ſçachant à quoy me reſoudre: mais enfin une nuit que je me mis à prier Dieu, le priant de me vouloir bien conſeiller & fortifier, je me ſentis tellement reſolu en mon eſprit, qu'il me tardoit grandement qu'il ne fuſt jour, pour en advertir ſa Majeſté. Le jour donc venu, je fus trouver Monſieur le Chancelier, auquel je fis entendre que j'avois affaire de conſequence à luy dire, qui concernoit l'Etat, & la perſonne du Roy, la vie de luy & de tous les ſiens & de pluſieurs autres: lequel ne pouvant lors m'entendre ſecretement, pource qu'il luy faloit aller au Conſeil, me donna heure au lendemain matin. Mais le jour meſme comme je revenois de ſon logis, il me ſurvint un accident à la ſuſcitation d'un nommé *Ratier*, & d'un autre nommé *Faizelier*, & fus mené priſonnier au *grand Chaſtelet*, ce qui me fit penſer qu'il y avoit quelque malin eſprit qui vouloit empeſcher mon deſſein: toutefois je me reſolus de paſſer outre & faire entendre par eſcrit à Monſieur le Chancelier, ce dont je luy avois fait ouverture le jour precedent, lequel auroit incontinent commandé à Monſieur le Lieutenant Civil *Seguier* me venir prendre en la priſon & me mener le ſoir en ſon logis, & m'auroit mis entre les mains du Commiſſaire *Chambon*, qui m'auroit mené avec cinq ou ſix Sergens à Monſieur le Chancelier, où eſtant, comme il me vouloit tirer à part je luy fis entendre, que je ne pouvois parler ſeurement devant ledit *Chambon*, que je ne fuſſe deſcouvert Lors il me fit entrer dans ſon cabinet, où je luy fis entendre

dre bien au long tout ce qui ſe paſſoit, & afin de n'eſtre deſcouvert, je le priay que me remettant és mains dudit *Chambon* il me donnaſt devant luy quelques reprimendes: Ce qu'il trouva bon, & me dit en ſa preſence, que j'avois fait une grande faute en mon eſtat, & que je devois informer du fait de la Commiſſion qui m'avoit eſté baillé, ou bien faire bons & ſuffiſans procez verbaux: que le Roy eſtoit courroucé contre moy, & que reſoluëment il faloit que je me deſiſſe de mon office, ou autrement qu'on me le feroit perdre. Auquel je fis reſponſe qu'il me faloit faire premierement mon procez, & à l'inſtant (ce jeu ayant eſté aſſez bien joüé) commanda audit *Chambon* de me remener priſonnier, ce qu'il auroit fait. Le lendemain *le Clerc*, *la Chapelle* & quelques autres vinrent au Chaſtelet me viſiter & ſçavoir les cauſes de mon empriſonnement, & pourquoy on m'avoit mené au logis du Chancelier, dont ils eſtoient fort eſtonnez & bien empeſchez: Mais la grace de Dieu qui ne me laiſſa jamais deſpourveu de reſponſe, je leur fis entendre que le Commiſſaire *Chambon* m'auroit mené audit Chancelier, qui m'auroit bien crié, meſmes en preſence dudit *Chambon*, juſques à me vouloir contraindre de reſigner mon eſtat, & qu'il en avoit charge du Roy, qui me vouloit beaucoup de mal. Auquel j'avois fait reſponſe qu'il me faloit faire devant mon procez. Ce qui leur fut confirmé par ledit *Chambon*, duquel ils furent ſçavoir la verité, & adjouſtant foy à ces paroles, me dirent qu'il faloit patienter & avoir courage, & que devant qu'il fuſt quatre ou cinq jours qu'ils l'en empeſcheroient bien, & me viendroient querir en bonne compagnie, voulant parler de l'execution de leur entrepriſe. Ce qu'incontinent je fis entendre par une lettre à Monſieur le Chancelier, dont ayant eſté incontinent advertie ſa Majeſté, il m'auroit envoyé querir derechef par

1589. par le Commissaire *Colletet*, qui m'avoit mené au soir bien tard au logis de Monsieur le Chancelier, où je fis entendre incontinent au Roy tout ce qui se passoit, & les places desquelles ils pretendoient se saisir pour effectuër leur entrepriſe : & commanda sa Majesté à Monsieur le Chancelier m'envoyer au logis de Monsieur de *Villeroy*. Ce qu'il fit, & m'y mena *Colletet*, entre les mains duquel ledit Chancelier me mettant (tousjours pour couvrir cet affaire) dit tout haut, qu'il ne faloit point faire le retif, qu'il y faloit aller, & me disoit que c'estoit pour mon Estat, lequel il faloit resigner, & qu'on n'en parlast plus. Estant arrivé au logis de Monsieur de *Villeroy*, ledit Seigneur me tira tout aussi-tost à part, auquel je discourus sommairement de toute l'entrepriſe, laquelle il redigea par escrit : & quant & quant me demanda si je voulois sortir de prison, & qu'il m'en tireroit de puissance absoluë. Auquel je fis responſe que si je sortois par la puissance du Roy, que je serois descouvert : mais qu'il y avoit autre bon moyen, dont je luy ferois ouverture quand il seroit temps.

Cependant le Roy sur mes advis commanda la garde estroite des portes de la ville, mit des forces au *grand Chastelet* & au petit : A savoir Monsieur *Lugoli* & Monsieur *Rapin*, au Temple ; pareillement à l'Arsenal, *pont St. Cloud*, *Charanton* & *saint Denis*. Et si fit venir forces troupes, dont ceux de la Ligue se trouverent estonnez, & craignoient fort que le Roy ne les fist prendre & punir : ne sçachans le moyen par lequel ils avoient esté descouverts : Or avoient-ils opinion sur la *Bruyere* le pere, pource que le Roy l'avoit envoyé querir.

Sur ces entrefaites je sortis de prison, sur une simple requeste que je presentay à Monsieur le Lieutenant Civil, pour estre mené par la Ville à mes affaires, à la charge de retourner coucher cha-

chacun jour à la prison : & par ce moyen je demeuray libre jusques à ce que je sortis de *Paris*. 1589.

Or Monsieur de *Mayenne* voyant cette entrepriſe descouverte ; fut au *Louvre* voir le Roy, où il n'avoit esté qu'une fois depuis un mois ou six semaines, qu'il estoit arrivé de *Castillon*, & prenant congé de sa Majesté, le Roy luy dit ces mots, Comment, Cousin, quittez vous le parti de la Ligue ? Auquel il fit responſe qu'il ne sçavoit que c'estoit, comme luy mesme le conta à Messieurs de la Ligue : desquels prenant congé, leur promit de voir le Duc de *Guyse* son frere & luy communiquer de leurs affaires : leur promettant cependant de ne les abandonner point, au cas que le Roy, ou autre quel qu'il fust s'en vouluſt fascher : & pour cet effet qu'il ne s'esloigneroit pas fort loin d'eux, dont ils le remercierent. Et ne pouvans faire pis, semerent force Pasquils & autres libelles diffamatoires contre sa Majesté, desquels ils remplirent *Paris*, pour de plus en plus le rendre odieux au peuple.

Le Duc de *Mayenne* d'autre costé, qui ne dormoit pas, bastit une autre entrepriſe, qui tourna à neant comme les precedentes ; à sçavoir à soixante Capitaines, tant à luy qu'au Cardinal de *Guyse* son frere, qu'à son depart il laissa, & logea au fauxbourg *S. Germain*, esperant surprendre le Roy à la foire, auquel on devoit donner à disner pour cet effet en l'Abbaye : Mais sa Majesté en fut par moy advertie, & ne fut ni à l'Abbaye ni à la foire. Mais y envoya le Duc *d'Espernon*, où on luy dressa une querelle d'Aleman, qui commença par les escoliers : Ce que voyant ledit Duc se retira.

Les conspirateurs se sentans frustrez, furent contraints renvoyer leurs Capitaines : ausquels fut à chacun d'eux baillé argent pour se retirer secrettement & à petit bruit : & fut la levée faite sur les plus affectionnez, de certaines grandes sommes de

1589. de deniers, & un roole fait d'iceux, qui estoit intitulé *pour bouës:* Ceux qui estoient taxez à trente-sols, c'estoit trente escus; & ceux de six sols, six escus: de laquelle invention ils tirerent une bonne somme de deniers de toutes les paroisses, tant de la ville que des fauxbourgs.

Monsieur de *Guyse* estant averty de l'entrepriſe du Duc de *Mayenne*, en fut fort courroucé contre ceux de la Ligue: de fait il leur envoya le Sieur de *Mayneville*, pour sçavoir qui les avoit meus de ce faire, s'ils avoient esté pressez du Roy en quelque chose, & pourquoy ils ne luy avoient fait entendre; qu'ils sçavoient ce qu'il leur avoit promis, s'ils ne s'asseuroient pas assez sur sa foi: & finalement qu'ils eussent à dire, s'ils estoient entrez en quelque soupçon & defiance luy. A quoy ceux de la Ligue ne sçavoient bonnement que respondre, ni comment s'excuser, sinon qu'ils avoient eu peur que le Roy leur joüast un mauvais tour, voyant qu'il avoit fait emprisonner la *Morliere*, supplians ledit de *Mayneville* de prier pour eux le Duc de *Guyse*, de ne le trouver mauvais, & l'asseurer qu'ils avoient plus d'esperance en luy que jamais, qu'ils n'y retourneroient plus. Et pour faire leur accord, donnerent à *Mayneville* une chaisne d'or de quatre ou cinq cens escus.

En l'an 1587. sa Majesté partit de *Paris* pour aller au devant des Reistres, & laissa à *Paris* la Royne sa Mere & la Royne sa femme, pour gouverner en son absence. Et lors Messieurs de la Ligue furent en deliberation de se saisir de la ville de *Paris* en l'absence du Roy, selon les memoires que leur en avoit dressé le Duc de *Guyse*, qui pensoit se saisir de la personne du Roy en la campagne. De fait ils envoyerent le Commissaire *Louchart* avec dix ou douze Courtiers de chevaux à *Estampes* où estoit logé le Duc de *Guyse*, pour sçavoir si cette entrepriſe reüssiroit. Estoit venu aussi

1589. aussi à *Paris* le Chevalier *d'Aumale*, & s'estoit logé à la roze rouge près *St. Germain* de *l'Auxerrois*, qui attendoit les nouvelles de *Louchart*, qui ne furent pas telles qu'il desiroit, ni la Ligue aussi: car le Duc de *Guyse* ne trouva pas cette entrepriſe seure, voyant une si grosse & forte armée près la ville, tellement qu'il la rompit.

En ce mesme tems, Monsieur de *Villequier* m'envoya querir pour parler à luy, où estant il me demanda, si j'avois parlé au Roy, & de quelles affaires je l'avois entretenu: Je luy fis response que je n'avois point veu le Roy, & ne sçavois de quoy il me vouloit parler: mais il me repliqua en reniant Dieu, & blasphemant, qu'il sçavoit le contraire, & que je luy avois rapporté des mensonges; Mais que s'il m'advenoit jamais plus, qu'il m'apprendroit à me mesler de mes affaires & non de celles de l'Estat. Et me fit toutes lesdites menaces en la presence d'un nommé *la Croix*, Capitaine de ses Gardes: lesquelles toutefois m'estonnerent si peu, que je ne laissay, suivant le commandement que m'en avoit laissé le Roy, d'advertir journellement Monsieur le Chancelier de tout ce qui se passoit à *Paris* en l'absence de sa Majesté, laquelle estant de retour à *Paris*, m'en fit remercier avec grandes promesses de recompense.

S'ENSUIVENT LES PREPARATIFS de la Ligue pour les Barricades, afin de tuer ou prendre le Roy.

MEssieurs de la Ligue continuans leurs mauvais desseins, escrivirent au Duc de *Guise*, le prians de leur tenir promesse: & qu'ils estoient en bon nombre pour executer leur entrepriſe. Ausquels il fit response, qu'ils regardassent de s'accroistre en plus grand nombre d'hommes qu'ils pour-

1589. pourroient, & du surplus qu'ils l'en laissassent faire. Qu'il faloit attendre la commodité, laquelle il ne lairroit passer quand elle se presenteroit. Cette lettre fut apportée par le Sieur de *Mayneville*, & fut leuë en ma presence au logis de *Hotman*, ruë *Michel le Comte*, où il y avoit plusieurs du parti: & lors ils commencerent à practiquer le plus de peuple qu'ils peurent, sous le pretexte de la Religion; & les Predicateurs se chargerent en leurs Sermons de parler fort & ferme contre le Roy le denigrer envers le peuple plus qu'ils n'avoient jamais fait, & ce pour provoquer le Roy à faire prendre quelqu'un d'eux, afin d'avoir sujet de s'eslever contre luy. Ce qui advint enfin par la seditieuse Predication d'un des leurs à *St. Severin*, auquel ils firent vomir en chaire tant de vilaines injures contre le Roy, que sa Majesté fut contrainte de l'envoyer querir pour parler à luy. Incontinent ils firent courir le bruit qu'on le vouloit prendre & se saisir de tous les Predicateurs, & là-dessus *le Clerc* avec sa compagnie s'arme secrettement & se met en embuscade au logis d'un Notaire, près *Saint Severin*, nommé *Hatte*, pour empescher ledit Predicateur d'estre pris. Dequoy le Roy averty envoya le Lieutenant Civil *Seguier* au logis dudit *Hatte*, pour sçavoir que vouloient faire ces gens armez là-dedans: mais ils ne le voulurent laisser entrer, & retinrent un valet de chambre du Roy qu'il leur avoit envoyé, sans vouloir parler à luy. Adonc le Lieutenant Civil envoya querir force Sergens & Commissaires pour la forcer: mais voyant que la commune s'eslevoit & que la pluspart de ceux qu'il avoit envoyé querir estoient gagnez du costé des mutins, fut contraint de se retirer, pour aller le tout faire entendre à Messieurs le Chancelier & de *Villeroy*: que si lors sa Majesté eust suivy leur conseil & celuy du Duc *d'Espernon*, *le Clerc* & ses complices eussent esté pris

pris prisonniers, n'y ayant rien plus aisé, & le mesme jour eussent esté pendus & estranglez, qui eust esté un grand coup d'Estat. Mais il en fut empesché par *Villequier* & autres, qui luy firent croire que le peuple de *Paris* l'aimoit trop, pour attenter jamais quelque chose contre sa Majesté. Et par ainsi *le Clerc* & ses complices avertis par luy & quelques autres du Conseil s'absenterent pour quelque temps. Continuans donc en leur rebellion ils dresserent une nouvelle entreprise, que si sa Majesté le jour de Caresme-prenant alloit en masque par la ville comme de coustume, ils se jetteroient sur luy & sur le Duc *d'Espernon* & sa troupe: ce qu'ils trouvoient plus aisé en un tel jour qu'en un autre. Dequoy je fis avertir incontinent sa Majesté (pource qu'il ne m'estoit possible ce jour-là d'aller au *Louvre*,) qu'il ne sortit point ce jour-là. 1589.

Voyans à la fin que toutes leurs entreprises ne pouvoient sortir à effet, & craignans d'estre prevenus par le Roy, Messieurs les Cardinaux de *Bourbon* estans allez à *Soissons* par commandement de sa Majesté, ils penserent se servir de cette occasion, pour executer leur entreprise, laquelle ils resolurent mettre à fin à quelque prix que ce fust, soit que le Duc de *Guise* le trouvast bon ou non (estans extremement ennuyés de sa longueur;) & toutefois, crainte de l'offenser, ils luy escrivirent une lettre, par laquelle ils le prioient de leur tenir promesse, & ne differer davantage; que leurs gens estoient prests, forts & en bon nombre, & que rien ne leur manquoit que sa presence. A laquelle lettre ledit Duc de *Guise* fit respondre, qu'ils eussent à establir secrettement leur quartier, & voir quel nombre ils pourroient faire. Qu'ils luy mandassent, & ne se souciassent du demeurant, car tout iroit bien. Suivant laquelle response, assemblée fut faite entre eux au logis de *Santeuil*, devant

1589. *saint Gervais*, où estoient la *Bruyere*, la *Chapelle*, *Rolland*, *le Clerc*, *Crucé*, *Compan*, & plusieurs autres; & si j'y estois aussi. Après la lecture bien au long de la lettre dudit de *Guise*, & des belles offres & favorables recommandations qu'il faisoit, la *Chapelle* auroit pris la parole, & remonstré que suivant l'advis du Duc de *Guise*, il estoit necessaire d'establir les quartiers; assavoir secrettement, quel nombre ils pourroient estre en chacun quartier, y establir un Colonel, & sous chaque Colonel quatre Capitaines, afin qu'en l'execution de leur entrepriſe il n'y eust aucune confusion. Et à l'instant ledit *la Chapelle* auroit desployé une grande carte de gros papier, où estoit peinte la ville de *Paris*, & ses fauxbourgs: qui fut tout aussi-tost, au lieu de seize quartiers qu'il y avoit à *Paris*, partie & separée en cinq quartiers, & à chacun quartier estably un Colonel: depuis sous chacun desdits Colonels furent establis nombre de Capitaines, à chacun d'eux baillé un memoire de ce qu'ils avoient à faire, & le lieu où devoient trouver des armes ceux qui n'en avoient point.

Après ledit establissement ils firent la reveuë secrette de leurs forces, selon le mandement du Duc de *Guise*, & trouverent qu'ils faisoient le nombre de trente-mil hommes. Ce qu'ils firent entendre audit Duc, qui leur manda là-dessus ce qu'ils avoient à faire.

Le quinziéme jour d'Avril 1588. estant au logis du *Clerc*, il me commença à dire des nouvelles qui estoient venuës de la part du Duc de *Guise*, qui estoit en bonne deliberation de les assister bientost: & que c'estoit à ce coup qu'il faloit combattre pour la Foy Catholique; qu'avant qu'il fust le jour de *Quasimodo*, il y auroit bien de la besogne, que Monsieur de *Guise* avoit déja envoyé un nombre de Capitaines bien experimentez à la guerre, logez en tous les quartiers de *Paris*, dont sa Majesté

jesté ne sçavoit rien, & qu'il y en devoit venir encores un plus grand nombre. Toutefois qu'il connoissoit bien que Monsieur de *Guise* se vouloit asseurer, premier que de venir à *Paris*, & qu'il y vouloit avoir des forces à sa devotion, pource qu'il ne s'asseuroit du tout sur les *Parisiens* & sur leurs gens: qui estoit la cause qu'il leur avoit mandé qu'il envoyeroit cinquante chevaux qui seroient conduits par Monsieur *d'Aumale*, qui devoit loger à *Aubervilliers*, *saint Denis*, *la Villette*, *saint Ouin*, & autres lieux: qu'ils devoient entrer la nuit du Dimanche de *Quasimodo* en la ville, & qu'ils tenoient dejà les clefs de la porte *saint Denis*, mais de *saint Martin* que le Comte *l'Eschevin* ne les leur avoit voulu bailler, & que c'estoit un meschant homme. Toutefois qu'ils ne lairroient de faire entrer leurs forces par la porte *saint Denis* qui estoit à leur devotion: qu'estans entrez, il devoient défaire le Duc *d'Espernon*, qui faisoit la ronde à *Paris* depuis dix heures du soir, jusques à quatre heures du matin; & qu'ils avoient gagné deux hommes des siens qui le devoient tuër: qu'ils estoient bien asseurez que si-tost qu'il entendroit le bruit des chevaux il ne faudroit d'y courir, & que c'estoit là où ils le vouloient avoir; que de là ils iroient droit au *Louvre* rompre les Gardes du Roy, & se saisir dudit *Louvre*, & que les Capitaines de la ville se tiendroient chacun en son quartier à garder & faire Barricades, horsmis trois mil hommes que ledit *le Clerc* devoit mener par la ville pour aller aux bonnes & fortes maisons: & me pria de tenir la compagnie preste que je leur avois promise, pour marcher avec luy, & que je le suivrois par tout où il iroit. Que la promesse qu'il m'avoit faite ne manqueroit point, & qu'il auroit le moyen par la grace de Dieu de l'effectuer: car il me feroit gagner ce jour-là pour ma part vingt mil escus. Et après avoir esté si longuement avec luy, où il me 1589.

1589. tardoit beaucoup, je pris congé, sans toutefois oublier rien de tout ce qu'il m'avoit dit.

Estant retourné à mon logis, songeant aux moyens que je pourrois tenir pour empescher cet abominable dessein, & comme je pourrois parler au Roy secretement, sans estre apperceu & descouvert. Après avoir fait ma priere à Dieu, sortant de ma maison, je trouvay un mien amy nommé *Pinguer*, à present Huissier du Conseil, que je connoissois pour politique, auquel je demandai s'il sçavoit point quelqu'un qui me pust faire parler au Roy secrettement. Il me fit response que ouy, & fut incontinent trouver le Seigneur de *Petremol* (qui a depuis esté Gouverneur *d'Estampes*, où il fut pris prisonnier par la Ligue & amené à *Paris* aux prisons, où ils le firent mourir,) lequel *Petremol* fut le Jeudy douzieme Avril après disner trouver le Roy, pour luy dire que je voulois parler à luy. Si tost qu'il en eût ouvert la bouche, le Roy luy demanda où j'estois, & me faisoit chercher, commandant audit *Petremol* de me mener le lendemain matin en son cabinet à cinq heures du matin.

21.e

Le Vendredy donc vingt-deuxieme Avril 1588. je fus trouver de grand matin ledit *Petremol*, qui m'attendoit en la sale du *Louvre*, & me fit entrer au cabinet de sa Majesté par une petite montée, où je ne fus veu de personne. Si-tost que le Roy m'apperceut il appella Monsieur *d'O*, & luy dit: Voilà celuy qui m'a donné tous les advis, de ce que ceux de la Ligue font contre moy, & mesmes lorsque Monsieur de *Mayenne* me voulut surprendre revenant du *Castillon*. Ledit Sieur *d'O* luy fit response: Vrayement, SIRE, il merite bien une bonne recompense. Le Roy luy dit qu'il m'avoit promis vingt-mil escus, & qu'il me les feroit bailler avec le temps; puis me demanda ce qui se passoit. Incontinent je luy fis entendre tout ce que *le*

1589. *le Clerc* m'avoit dit, & qu'il n'y avoit rien de plus certain. Après luy avoir fait tout entendre, il me commanda de le rediger par escrit, & le bailler à Monsieur *d'O*, le plus promptement qu'il me seroit possible. Commanda au Sieur de *Petremol* de sçavoir mon logis. Et après m'avoir licencié, je sortis dudit cabinet, sans estre apperceu d'aucun. Mais estant dans la Cour du *Louvre*, je trouvay cinq ou six espions de la Ligue, qui me demanderent d'où je venois. Je leur fis response que je venois de voir si je pourrois donner une requeste à cet homme de bien *d'O*, pour presenter au Conseil, afin d'avoir mes gages, qu'on avoit saisi, comme on avoit fait tous ceux des Prevosts des Mareschaux. Laquelle requeste j'avois toute preste en main pour excuse, leur disant, que ledit *d'O* estoit entré au cabinet, & qu'il me faudroit retourner après disner: ce que j'aurois fait, & aurois baillé le memoire à Monsieur *d'O*, que le Roy m'avoit commandé le matin, en la presence de quatre ou cinq de la Ligue, qui estoient là. Ce que j'avois fait tout exprès: car baillant ledit memoire ils penſoient que ce fust ma requeste. Aussi je dis à Monsieur *d'O* (qui entendit incontinent mon jargon,) que c'estoit une petite requeste pour avoir mes gages, & que je le suppliois d'avoir pitié de moy. Il me fit response qu'on me feroit justice.

Le lendemain, qui estoit le Samedy vingt-troisiéme Avril, sa Majesté envoya querir cent ou six vingt cuirasses au *Louvre*, à la veuë d'un chacun; car elles furent apportées dans des paniers & hottes. Ce qui estonna fort ceux de la Ligue, & incontinent j'envoiay un desdits espions que j'avois trouvé le jour precedent au *Louvre*, dire à Monsieur *le Clerc*, que j'avois veu porter des cuirasses, & que j'estois demeuré pour prendre langue. De fait je demeuray audit *Louvre* jusques à six heures du soir, que *le Clerc* y vint, & me trouva encores

1589. aux escoutes, faisant bien l'empeché. Il me demanda si j'avois veu entrer lesdites cuirasses. Je luy dis que ouï, & qu'il y avoit encores autres nouvelles par les champs, que j'estois après à descouvrir. Après nous estre promenez environ demie heure, arriva le Sieur *de la Chapelle*, qui nous dit qu'il avoit entendu du Conseil, que l'entreprise estoit descouverte, & que le Roy avoit envoyé querir ses quatre-mil *Suisses* à *Lagny*, & qu'il les faisoit loger le lendemain, qui estoit le Dimanche de *Quasimodo*, aux fauxbourgs *saint Martin* & *saint Denis*. Mais il ne sçavoit rien des cuirasses. Après ces propos il se retira, & *le Clerc* incontinent après, que j'accompagnay jusques à son logis, où il me voulut faire souper, & m'en estant excusé me fit promettre de l'aller voir le lendemain de grand matin.

Ce que je fis, & ne l'ayant trouvé chés luy, je fus au petit *saint Antoine*, où il oyoit la Messe. Il me dit que tout estoit descouvert, & qu'il y avoit quelque traitre qui avoit tout decelé, qu'il n'en pouvoit soupçonner que *le Comte*, lequel avoit refusé les clefs de la porte *saint Martin*, qu'il s'en alloit au Conseil au logis *de la Chapelle* adviser ce qu'ils auroient à faire, & qu'il me prioit le vouloir venir voir après disner. Ils furent au Conseil depuis onze heures du matin jusques à trois heures après midy; de quoy j'advertis sa Majesté esperant que là elle les feroit prendre, comme elle pouvoit faire aisément, & l'eust fait si elle eust esté bien conseillée. Toutefois elle m'envoya dire que j'euisse à descouvrir seulement ce qu'ils auroient arresté en leur Conseil; ce que je pourrois apprendre aisément du *Clerc*, & que je luy en donnasse promptement advis. Ce que je fis, attendant que *le Clerc* fust sorty dudit lieu, & me promenant tousjours là auprès, afin qu'au sortir il m'y trouvast, & ses compagnons m'y visent. Car s'ils me voyoient par les

1589. les ruës proche où ils s'estoient assemblez, ils croiroient que c'estoit pour eux, & m'en porteroient davantage d'amitié, pource qu'ils croiroient que je me rendrois sujet & affectionné à leur party: ce qu'il faloit faire pour n'estre descouvert.

Ledit *le Clerc* donc estant sorty du conseil, comme je le conduisois en son logis, me dit que tout estoit descouvert, & que ce pauvre Prince estoit venu jusques à *Gonnesse*, & ses troupes jusques à *saint Denis* & *la Villette*, jusques là mesme qu'il y en avoit de logez aux fauxbourgs *saint Laurens* & *saint Denis*: mais qu'il les avoit fait retirer, & que delà il s'en estoit allé à *Dampmartin*: me dit davantage qu'ils avoient advisé de luy envoyer *la Chapelle*, & devoit partir à cinq heures pour l'aller trouver en poste, & qu'il alloit monter à la porte *saint Martin*, que le Roy faisoit venir quatre mil *Suisses*, qui arriverent incontinent, & que de tout il alloit avertir le Duc de *Guise*, pour le supplier de ne les abandonner au besoin: car ils sçavoient que le Roy estoit grandement animé contre eux.

Estant retiré d'avec *le Clerc* j'entray au soir bien tard au cabinet du Roy, pour luy faire entendre ce que j'avois apris, & sur ce que je luy dis que *la Chapelle* s'en alloit vers le Duc de *Guise*, il me respondit qu'il avoit bien fait & qu'il le vouloit envoyer voir cette nuit.

Le Lundy vingt-cinquiéme Avril, *la Chapelle* revint de son voyage sur les quatre à cinq heures du soir, que ledit *le Clerc* fut incontinent voir, & m'y mena avec luy: il nous dit qu'il avoit trouvé & laissé Monsieur de *Guise* en bonne deliberation de bien faire, que si l'affaire n'eust esté descouverte il nous eust ja fait paroistre des effets de sa promesse & bonne volonté: mais que pour cela il ne nous abandonneroit point, qu'il estoit trop homme de bien pour nous faillir. Mesmes qu'il nous verroit plustost que nous ne pensions; & pour vous

1589 en asseurer, me dit-il, j'envoye avec vous *Chamois* & *Boisdauphin*, qui vous assisteront & ne manqueront à leur devoir, si on vous veut forcer. Et d'ailleurs je ne seray loin de vous, & me verrez possible plustost que ne pensez.

Or les Seigneurs de *Chamois* & *Boisdauphin* furent passer au bas des *Tuilleries*, & vindrent loger au fauxbourg *saint Germain* à l'Arbaleste, où je les fus voir le lendemain avec *le Clerc* qui y alla faire la cour.

Le lendemain vingt-sixiéme Avril, sa Majesté m'envoya querir par le sieur *Petremol*, environ sur les deux heures après midy en son cabinet, où estoient lors Messieurs *d'Espernon*, *d'O*, & de la *Guiche*, & fis entendre à sa Majesté ce que *la Chapelle* avoit exploité vers le Duc de *Guise*, & comme il avoit envoyé à *Paris* les Sieurs de *Boisdauphin* & *Chamois*, pour asseurer ses amis de sa bonne volonté, luy faisant entendre particulierement tout ce qui a esté cy-devant declaré. Je vis lors sa Majesté comme estonnée & quasi en doute de ce qu'on luy faisoit voir à l'œil; car il me demanda si je luy pourrois fournir memoires asseurez de ce que je luy avois baillé par escrit, si je n'estois point de la Religion, persuadé par quelques-uns d'eux, de me mettre entre les mains lesdites memoires. Ce qu'ayant entendu, je suppliay sa Majesté de me faire prisonnier & envoyer querir quatre des principaux de la Ligue, que je luy nommerois, dont je m'assurois qu'il sçauroit la verité, & que je verifierois mes memoires, voire plus que je n'en avois escrit, à peine de ma vie: suppliant sa Majesté de croire que je n'avois dit, ni escrit, que la pure verité sans aucun fard ni dissimulation: que je n'avois jamais hanté la Cour, & estois un très-mauvais Courtisan, n'ayant jamais eu cét honneur de parler à sa Majesté: que le seul zele de son service & l'asseurance que j'avois de la parole veritable que

1589. que je portois, m'avoit donné la hardiesse de comparoistre devant sa Majesté: que je n'estois ni n'avois jamais esté de la Religion, ni persuadé par aucunes personnes d'icelle.

Lors sa Majesté me fit response qu'elle n'estoit en doute de ce que je luy avois dit: mais la preuve qu'il en desiroit estoit pour y besogner d'autre façon que je ne pensois, & cependant me pria de continuer, usant de ce mot & me disant, que bien-tost il me desgageroit d'où j'estois engagé, qu'il s'en alloit à *saint Germain en Laye*, où il seroit sept ou huit jours. Ce qui se passeroit pendant son absence que j'en advertisse Monsieur *d'O*, & que je n'y faillisse pas, & quant à ce qu'il m'avoit promis, qu'il estoit tout asseuré, & qu'il n'y manqueroit point, & ce mesme jour sortit de *Paris* pour aller à *saint Germain* conduire Monsieur *d'Espernon*. Je croi qu'il avoit bonne envie pour lors, de ce que j'en pouvois juger, de donner ordre à ses affaires, & que pour cela en partie le Duc *d'Espernon* sortit de *Paris*. Mais quand il fut de retour, en ayant communiqué avec la Reyne sa mere, & *Villequier*, il fut intimidé d'un costé & destourné de l'autre, si que son intention demeura d'estre executée lors qu'il le pouvoit faire, & depuis quand il l'a voulu il n'a pas pû.

Le Mecredy vingt-septiéme Avril, je me trouvay au logis *du Clerc*, où plusieurs estoient assemblez, entr'autres y estoit le Commissaire de *Bar*, *Santueil*, tous estonnez d'où estoit party cet advertissement qu'on avoit donné au Roy de leur entreprise. Les uns en soupçonnoient *Compan*, pour ce qu'autrefois il avoit esté heretique: les autres le *Comte* Eschevin, les autres le pere de la *Bruyere*, & estoient fort divisez en opinion, s'en empeschans fort, pour ce qu'ils disoient que jamais ils ne pourroient rien faire qui valust, tant qu'ils eussent descouvert les traitres de leur compagnie.

Sur

1589. Sur ces entrefaites Madame de *Montpenſier* leur donna advis que le Roy leur en vouloit fort, & qu'ils y penſaſſent s'ils vouloient, voire plutoſt que plus tard, qu'elle avoit parlé à luy pour le Duc de *Guiſe* ſon frere, & ſupplié très-humblement ſa Majeſté luy permettre de venir à *Paris*, pour ſe juſtifier des faux bruits & calomnies qu'on luy avoit mis à ſus, qu'il y viendroit en pourpoint, tout ſeul pour y perdre la vie, au cas qu'il ſe trouvaſt en rien coupable de ce qu'on l'accuſoit. Mais qu'il n'avoit pas fait grand conte de toutes ces paroles, & avoit bien deſcouvert parlant à luy qu'il avoit du deſſein contre eux, qu'il faloit prevenir s'il eſtoit poſſible. Ce qui donna un grand courage à la Ligue d'executer à tous hazards leurs entrepriſes. De fait ils envoyerent incontinent un homme en diligence vers le Duc de *Guiſe*, avec lettres, par leſquelles ils luy mandoient, que s'il ne venoit à ce coup les ſecourir à leur beſoin, qu'ils ne le tenoient plus pour Prince de foi : Laquelle lettre fut cauſe que ledit Duc envoya en diligence ſous main pluſieurs Capitaines à *Paris*, que la Ligue logea en divers quartiers de la ville, avec charge de leur dire qu'il venoit aprés. De quoy je donnay advis à ſa Majeſté, qui me fit reſponſe qu'elle avoit envoyé *Bellievre* luy dire qu'il ne vint à *Paris* pour eſmouvoir ſon peuple.

Le Jeudy cinquiéme May huit jours avant les Barricades, ſe dreſſa une entrepriſe contre le Roy, de Madame de *Montpenſier*, qui donna ce jour à diſner à cinq ou ſix cuiraſſes en une maiſon nommée *Bel-esbat* hors la porte *ſaint Antoine* à main gauche, qui devoient ſurprendre le Roy venant du bois de *Vincennes* accompagné ſeulement de quatre ou cinq grands laquais & un Gentilhomme ou deux ; ils devoient faire rebrouſſer ſon caroſſe en toute diligence vers *Soiſſons*, & incontinent

1589. nent donner l'alarme à *Paris* & par tout que les Huguenots avoient pris le Roy & l'avoient emmené, & luy vouloient couper la gorge, afin d'avoir occaſion de ſe ruër chaudement ſur les politiques, comme ils euſſent fait, les maſſacrans & tous ceux du Party du Roy non ſeulement à *Paris*, mais par toutes les villes liguées, auſquelles on avoit donné le mot. Mais *le Clerc* m'ayant revelé en grand ſecret cette entrepriſe, je fus trouver ſa Majeſté au bois de *Vincennes*, qui en eſtant adverty, envoya incontinent querir cent ou ſix vingt chevaux à *Paris*, qui l'accompagnerent, qui fut le Vendredy au ſoir, auparavant les Barricades, & ſi-toſt qu'ils virent partir leſdites troupes pour aller querir le Roy, chacun deſdits hommes qui eſtoient en ladite maiſon de *Bel-esbat*, ſe retirerent tout doucement chacun en ſon quartier.

Le Samedy enſuivant je fus advertir ſa Majeſté, que Monſieur de *Guiſe* venoit, laquelle me fit reſponſe qu'il y avoit envoyé le Sieur *de la Guiche* luy dire qu'il ne vint pas.

Le Dimanche enſuivant je fus adverty que la Reyne Mere & *Villequier* me faiſoient chercher pour parler à moy : mais je n'y voulus aller, craignant eſtre deſcouvert, & n'attendois que quelque mauvaiſe recompenſe de mes ſervices.

Le Jeudy neuviéme May, le Duc de *Guiſe* arriva à *Paris*, & auſſi-toſt m'envoya querir le Prevoſt *Hardy*, qui eſtoit fait de la main de *Villequier* ; me voyant, il demanda ſi j'eſtois encores à *Paris*, & que je ſerois pendu devant qu'il fuſt trois jours, que Monſieur de *Guiſe* eſtoit venu pour ſe juſtifier, & qu'on avoit trouvé mes memoires : mais je vis bien qu'il parloit à la traverſe & par la bouche de *Villequier*, qui luy faiſoit tenir ce langage, afin de me faire prendre la fuite, ce qu'eſtant, ledit de *Villequier* diroit au Roy que celuy qui luy avoit baillé les memoires s'en eſtoit

fuy

1589. fuy dés qu'il avoit ſceu la venuë de Monſieur de *Guiſe*; laquelle faute je ne voulois faire. Au contraire je niay le tout aſſeurément, apres je fus trouver le Sieur de *Petremol*, auquel je fis entendre que je voulois parler au Roy, il me dit que Monſieur de *Guiſe* y eſtoit, & qu'il me faloit attendre, comme je fis juſques à cinq heures du ſoir que ledit *Petremol* me fit entrer dans ſon cabinet. Incontinent ſa Majeſté me demanda ce qu'il y avoit. „Je luy dis, SIRE, j'ay eſté averty que Monſieur „de *Guiſe* eſt venu icy ſe juſtifier, s'il plaiſt à vo„ſtre Majeſté me faire mettre priſonnier, & en en„voyer querir quatre ou cinq que je vous nomme„ray, ils vous confirmeront ce que je vous ay „dit, & le ſouſtiendray à peine de ma vie, de„vant qui il vous plaira: Lors il me demanda ſi j'eſtois deſcouvert; auquel je reſpondis que je ne ſçavois. Il me dit que je me tinſſe ſur mes gardes. Pour m'en retourner chés moy, je trouvay que l'on mettoit les *Suiſſes* en bataille devant la Chapelle de *Bourbon*. Ce jour ni le lendemain je ne fus point voir le *Clerc*: mais le Mardy au ſoir ſur les ſix à ſept heures je trouvay un memoire, par lequel il me mandoit, que je ne fiſſe faute le lendemain au ſoir, qui eſtoit le Mécredy, veille des Barricades, de le venir trouver avec la compagnie, que je leur avois promiſe.

Ce meſme jour, comme je revenois du *Louvre*, je trouvay *la Chapelle* qui me voulut mener faire la reverence au Duc de *Guiſe*, dequoy je m'excuſay fort bien, craignant un coup de poignard: Et le lendemain voyant que je ne pouvois ſatisfaire à la demande du *Clerc*, & par ce moyen je demeurois tout-à-fait deſcouvert je fus trouver Monſieur *d'O*, auquel je fis ſçavoir tout ce que je ſçavois, qui me fit reſponſe qu'il y donneroit bon ordre: Après laquelle reſponſe je ſortis de la ville, & gagnay les champs, attendant les

les nouvelles qui demeureroit le plus fort. 1589.

Les Barricades achevées, qui reüſſirent à la fin que chacun ſçait; ceux de la Ligue voyans que je n'avois ſatisfait à ma promeſſe, ils ſe douterent que je les avois deſcouverts, & furent à mon logis ſaiſir mes papiers, & y pillerent ce que bon leur ſembla; Mais ils ne trouverent rien des memoires qu'ils cherchoient. En vengeance de quoy ils mirent ma femme priſonniere, de ſorte que depuis mon depart de la ville de *Paris*, j'ay tousjours ſuivy ſa Majeſté ſelon ſon commandement.

Mais je loüe Dieu, & luy rends graces, de ce qu'il m'a tousjours aſſiſté en une ſi bonne œuvre, preſervé des mains de tous ces meurtriers & voleurs, & m'a fait la grace d'avoir donné des advis ſi à propos a ſa Majeſté, qu'ils ont ſauvé la vie à beaucoup de gens de bien de ſes ſerviteurs & ſujets, m'eſtimant plus heureux d'eſtre pauvre pour le ſervice de mon Roy & du public, que le premier & le plus riche de la terre en donnant conſentement à une ſi malheureuſe entrepriſe: & ne deſeſpere point que quelque jour mes ſervices ne ſoient reconnus par le Roy & les gens de bien.

Le Samedi d'aprés les Barricades, ayant ſceu les nouvelles que ſa Majeſté eſtoit ſortie de *Paris*, & qu'elle avoit pris le chemin de *Chartres*, je commençay à ſuivre ſa piſte, & l'y fus trouver le Lundy enſuivant, où je me preſentay à luy. Il me demanda quel jour j'eſtois ſorty, je luy dis que ç'avoit eſté la veille des Barricades, ſuppliant ſa Majeſté avoir pitié de moy, que j'eſtois le premier de ſes ſerviteurs, qui pour ſon ſervice avois eſté contraint d'abandonner *Paris*, que je n'avois pas un ſol, & cependant avois eſté forcé de laiſſer à l'abandon de la Ligue, ma femme & mes enfans. Sa Majeſté dit lors tout haut qu'il eſtoit faſché de ce qu'il n'avoit mieux creu mes advis & plûtoſt, & qu'il en avoit reconnu la verité,

1589. té, mais trop tard ; que les traitres l'avoient abusé. Je luy fis reſponſe que c'eſtoit à mon grand regret, & qu'il n'avoit tenu à moy : il me commanda lors de le ſuivre, & d'avoir l'œil ſur ceux que je verrois autour de luy, qu'ils ne fuſſent du party de la Ligue, & commanda à *Richelieu* de me donner forces quand je luy en demanderois ; pour les prendre priſonniers, & ay tousjours ſuivi ſa Majeſté juſqu'à ce qu'il plut à Dieu l'appeller, qui a eſté trop toſt pour moy & pour pluſieurs, pour quoy je prie la divine bonté luy faire paix. Amen.

Il y en a beaucoup qui quitterent le party de la Ligue, lors qu'ils virent qu'on avoit failly à prendre ſa Majeſté le jour des Barricades, qu'eſtoit le premier & principal deſſein des Ligueurs, & une de leurs fautes remarquables, qu'ils penſerent recouvrer aux Eſtats de *Blois* : mais ils firent encores plus mal leurs affaires.

Je ne mettray icy les autres ſignalez ſervices que j'ay faits à ſa Majeſté depuis ſon départ de *Paris*, tant à *Blois*, *Tours*, qu'autres lieux, pource que je ne puis eſcrire au vray ſans en toucher quelques-uns qui n'en ſeroient pas contens, d'ailleurs que j'ay aſſez d'ennemis pour avoir ſervy fidellement le Roy, au contentement des gens de bien, & grand meſcontentement des ennemis de cette Couronne.

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans le premier Tome des Memoires pour l'Hiſtoire de France.

A.

Abraham Secretaire du Prince de Condé, pendu. Pag. 57

Adjacet [Ludovic] Partiſan, 44. *Comte de Chateau-Villain*, 94. *épouſe la fille du Duc d'Atry*, 100. *achete la charge de premier maiſtre d'hotel*, 113. *ſe bat contre Pulveret & le fait aſſaſiner*, 131. *ſa femme lui ſauve la corde.* 132

d'Affis [Jaques] tué. 276

Aimar Preſident de Bordeaux. 77

d'Albon [Jaques] Marechal de St. André ſa mort. 8

d'Albret [Henry] Baron de Mioſſans envoyé au Roy Henry III. 36

d'Albret [Jeanne] Reine de Navarre prediction de ſa mort, 17. *fait publier l'édit pour la Religion*, 19. *empoiſonnée*, 20. *Charles IX. l'aſſeure du mariage de ſon fils*, 21. *meurt avant la St. Barthelemy.*

d'Alegre [Iſabelle] Dame de Coupigny. 228

d'Alegre [Ives] tué. 80

d'Alegre [Ives] Baron de Millaud tue le Baron de Vitteaux, 165. *entrepriſe ſur ſa vie.* 228

Alienation ſur le Clergé. 46. 67 205. 206

Allemans brulent l'Abbaye de St. Urbain. 228

Altouiſi [Philippe] tué. 207

Ambaſſadeur d'Eſpagne ſe plaint des Huguenots. 13. 14

Ambassadeurs de Mantoue, 37. *des Suisses.* 136. 137. 152. 153. *du Turc.* 134. 135. *d'Angleterre*, 186. 247. *d'Allemagne.* 212
Amelot Prieur de St. Martin. 275
Amelot President. 275
Amiastro complice de l'assassinat du Prince d'Orange. 139. 140
Amiens ne veut signer la Ligue. 7. 78
Amiot [*Jaques*] *Evesque d'Auxerre grand Aumonier.* 41
d'Amours [*Pierre*] *Conseiller au Parlement.* 222. 276
d'Andelot [*François*] *de Coligny Colonel d'Infanterie.* 9
Andreas Prisonnier à la Bastille. 247
d'Angennes [*Nicolas*] *Sgr. de Rambouillet va en Pologne.* 36
d'Angennes [*Claude*] *Evesque du Mans.* 259
Angenoust [*Hierome*] *Conseiller l'un des Rapporteurs du procès de Salcede.* 145
Angers pris par Du-Bouchage. 198
Angueschin Procureur du Roy en la Cour des aides. 217
Anjoran [*Claude*] *Conseiller au Parlement*, 114. *sa mort.* 175
Anroux Avocat Ligueur. 224
Anvers saccagé par les Espagnols. 74. *le Duc d'Alençon y fait son entrée*, 137. *veut saccager la Ville & la manque.* 155. 156
Appanage du Duc d'Alençon augmenté, 66. *renni à la couronne.* 179
Aquaviva d'Atry [*Anne*] *Epouse Ludovic Adjacet* 100. *& luy sauve la corde.* 132
d'Argence fait le Prince de Condé prisonnier à Jarnac. 17
Argent fort rare à la Cour. 47
d'Armagnac Cardinal. 47
d'Arpentis veille à la garde de Paris. 189
d'Arques Anne de Joyeuse 88. *blessé à la Fere*, 119. *a la Finance de plusieurs Offices*, 129 *receu Duc* 129. 130. *Epouse la Sœur de la Reine* 130. 131. *Voyez Joyeuse.*
Assemblée à Paris pour les pauvres, 216. *pour une subvention.* 217
d'Avançon [*François*] *Evesque de Grenoble.* 48
Aubry [*Christophe*] *Curé de St. André, grand Ligueur.* 249
Auger [*Edmond*] *Jesuite bateleur, Vers de luy*, 27. 28. *son discours sur la mort du Cardinal de Lorraine.* 49
d'Aumont [*Jean*] *Chevalier du St. Esprit* 104. *blesse* 108. *Marechal de France, retient à Blois le Cardinal de Guise* 259. *s'empare d'Angers.* 277
d'Aurilly gentilhomme du Duc d'Alençon. 178
Auroux [*Hieroſme*] *Conseiller.* 224
d'Austriche [*Elisabeth*] *Reine de France.* 34
d'Austriche [*Don Jean*] *passé en France.* 74
d'Austriche [*Maximilien*] *ses obseques à Paris.* 76

B.

Baif [*Jean Antoine*] *Poete François.* 130
Baillet [*André*] *Bailly du Palais.* 75
Baillet [*René*] *President sa mort.* 67
Baillet [*Tbibaut*] *President.* 2
Bailly [*Guillaume*] *President aux Comptes sa mort*, 143. *son éloge.* 148
Balagny [*Blaise*] *de Mont-Luc Gouverneur de Cambray.* 128
Bar Duché. 57
Barbançon [*Anne de*] *femme d'Antoine du Prat.* 256
Barbisy beau jeune homme. 83
Barricades à Paris, 245. *leur anniversaire.* 280
Barjot President. 211
de la Barriere [*Jean*] *instituteur des Feuillans.* 164. 165. *receu à Paris.* 224. 225
Barry [*Guillaume*] *pendu.* 180
Bataille de Marignan 1. *de St. Laurent ou St. Quentin* 5. *de Dreux* 8. *de St. Denis* 15. *de Jarnac.* 15. 16. *de Coutras* 229. *de Senlis.* 280
de Bauquemare President sa Mort. 179
Bayard [*Pierre*] *du Terrail Chevalier sa mort.* 3
de Beaune [*Jaques*] *Sr. de Samblancay pendu.* 3

de Beaune [*Jean*] *Vicomte de Tours.* 75
de Beaune [*Guillaume*] *vic de Tours.* 114
de Beaune [*Renauld*] *Chancelier du Duc d'Alençon.* 95. *qui luy ote les Sceaux*, 114. *Archeveſque de Tours fait ſon oraiſon funebre*, 178. 179 *harangue aux Etats de Blois.* 255
de Beaufremont de Senecey harangue aux Etats de Blois. 255
Beaupré decapité. 108
Beauvais la Nocle Deputé des Huguenots. 64
Beauvais Nangis Colonel. 101. 125
de Belleforeſt [*François*] *ſon Hiſtoire de neuf Charles.* 34
de Bellegarde [*Roger*] *de St. Lary Marechal de France.* 43
de Bellievre [*Pompone*] *Preſident au Parlement*, 67. 120 *envoyé au Roy de Navarre*, 167. & *en Angleterre* 213. *pour la Reine d'Ecoſſe.* 214. 215. 216. *éloigné de la Cour.* 254
de Belloy [*Pierre*] *Avocat du Roy au Parlement de Toulouſe.* 223. &. 251
Benedicti Cordelier l'un des precheurs de la Ligue. 275
Benoiſe Secretaire du Cabinet. 254
Benoiſt [*René*] *Curé de St. Euſtache.* 271
Bentivoglio [*Corneille*] *tue le Duc d'Enghien.* 4
de la Beotie [*Eſtienne*] 6
Bernard de Montgaillard feuillant grand Ligueur. 225
Berqueville decapité. 140
Berſon [*Jaques*] *dit le Cordelier aux belles mains a dans le convent une fille à ſon ſervice.* 86. 87. *fait l'Eloge funebre du Duc d'Alençon.* 179
Berteville Gouverneur de Bouteville. 56
Beſme Baſtard du Cardinal de Lorraine eſt tué. 56
Bezieres domeſtique d'Antoine Roy de Navarre. 7
de Beze [*Theodore.*] 6. 7. 16. 17. 26.
Bianque [*René*] *Italien parfumeur de la Reine Mere, empoiſonne la Reine de Navarre*, 20. 25. *L'un des maſſacreurs de la St Barthelemy*, 24. 25 *meurt ſur le fumier, ſes deux fils rompus à Paris.* 203
de Birague [*René*] *Italien Chancelier de France*, 55. *Juge la Vergerie* 56. *ſoupçonné d'empoiſonnement* 61. *ſa harangue aux Etats de Blois* 75. *Cardinal* 90. *regale le Roy* 92. *reçoit le Chapeau* 94. *quitte le Sceaux* 100. *feſtin au bapteſme de ſon petit Neveu* 112. 113. *Chancelier du Roy & non de France* 125. *publie des Edits, fait élever ſon tombeau* 143. 144. *ſon diſcours au Parlement* 159. *ſa mort* 171. 172. *vivoit delicieuſement* 172. *ſes funerailles.* 172. 173
de Biron [*Armand*] *de Gontaut envoyé au Duc d'Alencon* 62. *Marechal de France* 246. *eſt preſent à la mort de Henry III.* 293
Biſſeaux Conſeiller au Parlement. 119
Blondeau ou Blondel empoiſonne le Duc d'Alençon. 61
la Bobeterie decapité. 107
Bodin [*Jean*] *Avocat deputé aux Etats de Blois.* 77
Bonnard Eſchevin Ligueur. 248
Bouchemont tué. 108
Boucher [*Jean*] *Curé de St. Benoiſt, Ligueur* 224. *Neveu de Jean Poiſle* 232. *preſche contre le Roy.* 272
Bouchet Preſident. 211
Boudet [*Michel*] *Eveſque de Langres.* 2
de Bouillon [*Henry Robert*] *de la Marck Gouverneur de Normandie* 10. *ſa mort.* 47
de Bouillon [*Guillaume Robert*] *de la Marck ſa mort.* 241
de Boullencourt [*Charlotte de Liures*] *femme de Nicolas l'Huillier* 91. *ſa mort.* 195
Boulenger Procureur. 123
Boulogne tremblement de terre. 62
de Bourbon [*Antoine*] *Roy de Navarre* 6. *ſa mort.* 7. 8. 16
de Bourbon [*Antoinette*] *Douairie re de Guiſe ſa mort.* 195
de Bourbon [*Charles*] *Conneſtable ſa mort.* 3. 4.

de Bourbon [*Charles*] *Prince de la Roche-ſur Yon, ſa mort* 7. & *de ſa Veuve.* 91
de Bourbon [*Charles*] *maltraite le Chancelier* 12. 13 *eſt le dernier de ſes freres* 16. *Legat d'Avignon* 46. *diſſipe les Huguenots* 69. *va à Nerac* 100. & *au Parlement* 125. *ſon feſtin aux noces de Joyeuſe* 133. *pretend à la Royaute* 181. *nommé le grand Duc de Bourbon* 188. & *l'aſne rouge* 214. *ſa declaration pour la Ligue* 189. *fait ſa proceſſion à Saint Germain* 225. *pleure la bataille de Coutras* 229. *ce qu'il dit de la mort du Prince de Condé* 243. 244. *Edit d'Union* 251. *va à Chartres* 252. *eſt declaré premier Prince du ſang* 253. *priſonnier à Blois transferé à Amboiſe.* 274
de Bourbon [*Charles*] *dit le Jeune Cardinal de Bourbon Archeveſque de Rouen.* 173
de Bourbon [*Charles*] *Comte de Soiſſons va à Mante.* 252
de Bourbon [*Charlotte*] *Princeſſe d'Orange ſa mort.* 142. 143
de Bourbon [*François*] *Duc d'Enghien ſa mort.* 4. 16
de Bourbon [*François*] *Duc de Montpenſier aſſiege Luſignan* 48. *n'eſt receu dans Engouleſme* 60. *a querelle avec le Duc de Nevers* 116. 117. *va à Orleans qui luy ferme les portes.* 189
de Bourbon [*François*] *Prince de Conty va au Parlement.* 125. 126. *épouſe la Comteſſe de Montafié.* 135
de Bourbon [*Henry*] *Marquis de Beaupreau ſa mort.* 6
de Bourbon [*Henry*] *Roy de Navarre* voyez *Henry.*
de Bourbon [*Henry*] *Prince de Condé jaloux* 29. *demande l'exercice de ſa Religion* 43. *mort de ſa femme* 45. *envoye des deputés au Roy* 53. *Branquete Dijon & raſe la maiſon de Tavanes* 62. *le Roy de Navarre le joint* 63. *fait la paix* 65.

65. ne veut entrer dans Bourges 68. 69. *rentre en guerre* 76. *remue en Picardie* 115. *leve des Reiſtres* 121. *bat le Regiment de Tiercelin* 206. *ſa mort avancée.* 243
de Bourbon [*Jean*] *Duc d'Enghien tué à St. Quentin.* 5. 16
de Bourbon [*Louis*] *Prince de Condé pris & tué à Jarnac.* 15. 16. *prediction de ſa mort.* 17
de Bourbon [*Louis*] *Duc de Montpenſier, ſa mort.* 150
Bourſier Ligueur. 248
la Braigne Capitaine tué. 76
le Breton [*François*] *pendu.* 223. 214
Brigard courier de l'union 244. *grand Ligueur.* 248
Brillault [*Jean Ancelin*] *écartelé.* 243
de Briſſac [*Timoleon de Coſſé*] *tué.* 17
de Briſſac [*Charles de Coſſé*] *ligueur* 248. *chaſſé d'angers.* 277
Briſſon [*Barnabé*] *Avocat du Roy* 54. *Preſident au Parlement* 120. *Juge de Salcede* 145. *Preſident de la Chambre Royale* 177. *tient le Parlement* 265. 266. *premier Preſident pour la Ligue, ſa proteſtation.* 267. 268
Brulart Preſident au Parlement 193. *éloigné de la Cour.* 254
Buiſſon [*Louis*] *Avocat.* 210
du Buiſſon [*Michel*] *chaſſé de ſa Cure de St. Gervais.* 255
Burlat Theologien d'Orleans. 232
Buſſy d'Amboiſe [*Louis de Clermont*] *ſon Duel contre Grammont* 87. & *contre Quelus* 88. *s'accommode avec luy* 89. *ſuit le Duc d'Alençon* 90. *ſe bat contre la Ferté & Hallot* 105. *avoit tué ſon Couſin Buſſy St. George* 112. *eſt tué* 110. 111. *ſon éloge.* ibid.
Buſſy le Jeune tué à Iſſoire. 180
Buſſy le Clerc [*Jean*] *Procureur Lieutenant de la Baſtille* 247. *va à Chartres* 252. *mene le Parlement à la Baſtille*

ſtille 264. *grand voleur* 265. *fait grace à d'Amours Miniſtre.* 276

C.

CAboche Secretaire du Prince de Condé évite la St. Barthelemy. 27
Carentan rendu. 41
du Carroy [*Gilles*] *Imprimeur ſuſtigé.* 219
Caſtillon pris par le Duc de Mayenne 212. 213. *repris par les Huguenots.* 220
Catherine de Medicis Reine de France, voit Antoine Roy de Navarre 7. *eſt en liaiſon avec le Roy d'Eſpagne* 13. *fait empoiſoner la Reine de Navarre* 20. *ſa diſſimulation* 21. *voit le corps de l'Amiral mort* 24. *fait étrangler Lomenie* 26. *comparée à Jeſabel* 28. *& à Medée* 34. *ſe fait prier de prendre la Regence, fait murer les portes du Louvre* 35. *ſes lettres de Regence* 36. *que le Roy ſon fils confirme* 41. *va au-devant de luy à Lion* 42. *ſa vie publiée ſous le nom de Ste. Catherine* 45. *ſes frayeurs ſur la mort du Cardinal de Lorraine* 49. 50. *va aux nopces du Duc de Mercœur* 55. *ne veut pas que l'on diſe le Roy, mais leurs Majeſtés* 55. 56. *va trouver le Duc d'Alençon à Chambord veut le faire arreſter à Blois* 57. *retourne à Paris* 62 *feſtin à Chenonceau* 70. *va trouver le Duc d'Alençon & revient mecontente* 90. *meine la Reine de Navarre à Nerac* 100. *ſes droits ſur le Royaume de Portugal, defaite de Stroſſy* 146. *fait pardonner à Roſieres* 163. *recoit le Duc d'Alençon à Paris* 174. *va le voir malade à Chaſteau-Thierry* 175. *entire les meubles les plus precieux* 177. *quitte Chenonceau* 183. *va en Champagne* 188. *fait un accord avec le Duc de Guiſe* 192. *veut exclure les Princes du ſang* 194. *avertit le Roy de l'opiniatreté du Duc de Guiſe* 244. *demande la liberté du Prevoſt des marchands* 247. *blame la Ducheſſe de Montpenſier* 250. *fait l'Edit d'Union* 251. 252. *va à Mante & à Chartres voir le Roy* 252. *le prie de revenir à Paris* 253. *malade à Blois y aprend la mort des Guiſes* 261. *ſe fait porter chez le Cardinal de Bourbon* 262 *ſa mort* 262. 263. *ſon éloge.*
de Caumont la Force [*Anne*] *enlevée par le Duc de Mayenne* 213. *düel à ſon ſujet.* 206
du Cerceau [*Jaques Androuet*] *Architecte commence le pont neuf à Paris* 94. *ne veut ſe rendre Catholique.* 200
Chabot [*Guy*] *Comte de Jarnac ſon düel avec la Chaſteigneraye.* 5
Chambre contre les Financiers. 177
Champignole battu. 220
Chandon [*Louis*] *Preſident au grand Conſeil.* 211
Chanvallon aimé de la Reine de Navarre. 166
Chantepié rompu. 228
Chantereau Prieur des Auguſtins. 3
la Chapelle aux Urſins. 188
la Chapelle marteau [*Michel*] *grand Ligueur. Prevoſt des Marchands à Paris* 247. 248. *harangue aux Etats de Blois* 255. *priſonnier à Blois & à Amboiſe.* 274
Charles IX. Roy de France maltraite le Prince de Porcean 15. *trompe la Reine de Navarre, l'Amiral Teligny, & tous les Huguenots* 20. 21. 22. *maſſacre de la St. Barthelemy* 23. 44. 25. *comparé à Herodes* 26. *prend le Prince de Condé en averſion* 29. *veut faire tuer la Mole* 29. 30. *le fait condamner à mort* 30. 31. 32. *eſt malade, fait appeller ſon Medecin & ſa nourice* 32. 33. *meurt à Vincennes* 33. 34. *ſon corps embaumé* 35. *porté à St. Denis & ſon cœur aux Celeſtins de Paris* 41. *Belleforeſt fait ſon hiſtoire.* 34
Charron Prevoſt des Marchands. 67
Chartier [*Mathieu*] *conſeiller au Parlement.* 114. 129. 140. *Raporteur du procès de Sal-*

Salcede 145. & de le Breton 214. Commissaire pour la reformation de la coutume de Paris. 114
de Chartres [François de Vendome dit Le Vidame] sa mort. 6
Chassincourt Agent du Roy de Navarre. 188
Chasteauneuf [Renée de Rieux] aimée de Henry III. 28. qui veut la marier au Comte de Brienne 52. Epouse Antinotti & le tue 84. se remarie avec Altoviti. 207
Chasteauneuf tue son Oncle du Chesnay Lallier. 106
la Chasteigneraye [François de Vivonne] son duel avec Jarnac. 5
de Chastillon de Coligny [Gaspard] Amiral de France perd la bataille de Jarnac 15. sa mort luy est predite 19. 20. est blessé 21. 22. sa mort 22. 23. son Corps mis à Montfaucon. 24. 25.
Chastillon [François de Coligny] 279. bat les Ligueurs à Bonneval est bien receu du Roy. 280. 281
Chastillon Procureur du Roy de la Chambre Royale. 173
la Chastre Gentilhomme du Duc d'Alençon. 178
Chavigny [François le Roy] Chevalier du St. Esprit 104. veille à la Garde de Paris. 188
Chauveau Curé de St. Gervais. 255
Chemerault fait raser Lusignan 53. envoyé au Duc d'Aumale. 244
Chesnay Lallier tué. 106
Chicot Boufon raille le Cardinal de Guise 204. & le Duc de Mayenne 213. ce qu'il dit des Reistres. 233
de Chiverny [Philippe Hurault] Garde des Sceaux 100. Gendre du Premier President de Thou 151. Chancelier de France remet les Sceaux. 254
Cimier tue son frere 95. vend l'Abbaye de Bourgueüil. 143
Cintrey tiré de prison. 106
Clement VII. Pape. 21
de Clermont Entragues Capitaine de Gardes. 76
de Clermont [Françoise] Ducheſſe d'Uſez. 193
Cler-
Clergé alienation de Rentes 46. s'oppose à l'alienation de ſes biens. 205
Cleruaut Agent du Roy de Navarre. 188
de Cleves [Catherine] femme du Prince de Porcean, puis de Henry Duc de Guise. 15
de Cleves [Marie] Princeſſe de Condé sa mort. 45
de Coconas [Annibal] Gentilhomme Piemontois massacreur d'Huguenots decapité. 29. 30. 31. 32. 36.
Coignet de Pontchartrain. 122
de Coligny [Louise] Veuve de Charles de Teligny épouse Guillaume Prince d'Orange. 22
College de fortet ou forteret dit le berceau de la Ligue. 218
Colombiens Commandant à St Lo tué. 37
Combat près de Fismes. 58
Combaud épouse la Roüet. 113
Comediens Italiens à Blois 78. & à Paris 79. le Parlement leur defend de jouer 81. ont des lettres dont l'enregitrement est refusé. 82
Comete. 84. 85
Compans [Jean] Ligueur Eſchevin de Paris 248. 252. Priſonnier à Blois. 266
Concile de Trente. 144
Concordat 1. 2 3
Conſalve [Ferdinand.] 4
Conſeil de la Ste. Union 273. tire des priſonniers de la baſtille. 275
Conſeil des Seize fait le Duc de Mayenne Lieutenant General de l'Eſtat. 275
Cordeliers ont chez eux une fille deguiſée ſous le nom de frere Antoine 86. 87. tiennent leur Chapitre general à Paris 108. leur Egliſe eſt bruſlée 121. aumoſnes pour la rebatir 136. diſciplinez par le Nonce 138. 139. abatent la teſte d'une figure du Roy. 282
Coqueluche maladie. 117
de Coſſé [Artus] Marechal de France ſon avarice 22. priſonnier à la Baſtille gardé fort eſtroitement 42. Chevalier du St. Eſprit 104. ſa mort. 136. 137
de Coſſé Briſſac [Jeanne] femme de St. Luc. 89
de Coſſé de Briſſac [Charles] Ligueur ſe retire d'An-

d'Angers. 277
Cotteblanche Ligueur Echevin 248. prisonnier à Blois. 266
Cotton [Gerard] premier Président au Parlement de Rouen. 179
Courton veille à la Garde de Paris. 188
Couterel Angevin Cardinal. 173
Coutume de Paris reformée. 114
de Croy [Antoine] Prince de Porcean sa mort. 15
Crucifix enlevé. 114
Crussol [Jaques] Duc d'Usez Chevalier du St. Esprit. 103
Custos Docteur se tue. 68
Cueuilly [Jaques] Curé de Saint Germain Ligueur envoyé au Roy de Navarre 193. l'un des Docteurs opposez au Roy. 224

D.

Dadon [Jean] pendu. 204
Dangeau Duel de luy & Bussy contre la Ferté & Hallot 105. contre la Hette 109. sa maison pillée. 199
David [Jean] Avocat ses memoires. 74
Dauvet [Guillaume] Sr. d'Arenes Conseiller au Parlement 53. Président de la Chambre mi-partie. 68
Debordement à Paris 106. 154
Deputez des Estats de Flandre receus à Senlis & à Paris. 165
Desbordes tüe le Duc de Nevers. 8
Desle Pendu. 121
Des Guais ou Desguain [Pierre] Sr. de Belleville empriſonné. 184
Des Portes [Philippe] Abbé de Tiron. 198
Desprez [Robert] Echevin de Paris Ligueur. 248
De Thou [Augustin] Avocat du Roy au Parlement 124. Conclud pour des Edits 125. frere du premier Président 159. Président au Parlement. 198
De Thou [Christophe] Premier Président 94. Commissaire pour la reformation de la coutume de Paris 114. sa mort & ses funerailles. 150. 151
De Thou [Nicolas] Evêque de Chartres. 151
Deux-Ponts [Duc de] sa mort. 18
Dijon deputation contre l'Edit des Religionaires. 11. 12
De Dinteville [Martin] Abbé de Molesme tué. 53
De Dognon fontaines Maistre d'hôtel a differend aux obseques de Charles IX. 41. va trouver le Marechal de Montmorency. 46
Dorigny [Nicole] Conseiller au Parlement. 3
Dreux Procureur General de la Chambre des Comptes. 198
Du Bourg [Anne] Conseiller au Parlement, sa mort. 5. 6
Du Cerceau [Jaques Androuet] commence le Pont-neuf. 94
Duel de Jarnac & de la Chasteigneraye 5. de Bussy & de Grammont 87. de Du Prat Vitteaux & d'Alegre 68. de Quelus & de Bussy 88. de Quelus & d'Entragues 92. de Grammont & de Chavigny 96. de deux Duras & du Vicomte de Turenne & Baron de Salignac 106. de Dangeau & de la Hette 109. de Maignelais & de Livarot 123. de Ludovic Adjacet & de Pulveret 131. du Baron de Vitteaux & de Yves d'Alegre 165. de Gerzey & de Mouchy 176. de la Vauguion Estisac & la Bastie contre Biron Genissac & d'Auchie. 206
Du Faur de Pibrac vend son office d'Avocat du Roy 54. est Président au Parlement 81. qui refuse ses lettres & le recoit. 83. 84
Du Guast Colonel des Gardes Francoises tué. 58
Du Gast Conseiller d'Estat sa mort. 187
Du Halde. 246
Du Perron [Jaques Davy] son discours contre les Athées. 172
Du Prat Antoine Chancelier. 1
Du Prat [Antoine] Sr. de Nantoüillet sa maison pillée 28. 29. & par le Baron de Vitteaux 68. donne avis au Roy d'une conjuration contre luy 85. sa femme blessée d'un coup de Dague. 256

Du Prat [*Guillaume*] *Baron de Vitteaux tue Du Guast Favory du Roy* 58. *pille la maison de son frere* 68 *tue en Duel d'Alegre son Cousin* 68. *est tué par Yves d'Alegre.* 68. 80. 85. 165.

Duranti [*Estienne*] *Premier President de Thoulouse tué.* 276

Duras [*Jean & Jaques*] *freres leur Duel contre le Vicomte de Turenne & le Baron de Salignac.* 106

Duras [*Jean*] *envoyé au Roy Henry III.* 72

Du Rancher [*Pierre*] *Conseiller au Parlement.* 120

Du Val Conseiller au Parlement l'un des raporteurs du procès de Jean Poisle. 129

Du Vau sa mort. 241

E.

Ecoliers mis en prison. 105

Ecuyer du Duc de Nemours tué. 67

Edits en faveur des Religionaires. 12. 13. 14. 19. 66. 84.

Edits publiez & revoquez. 183

Edit qui revoque les Edits de pacification. 192. 193

Edit d'Union. 251

Elisabeth de France Reine d'Espagne sa mort. 18

d'Elbene [*Abbé*] *decouvre les desseins de la Ligue.* 218

d'Engouleme [*Henry*] *grand Prieur, fils de Henry II.* 42. *sa mort.* 207

d'Engoulesme [*Charles*] *de Valois fils de Charles IX. Grand Prieur de France* 207. *receu au temple.* 226

d'Entragues [*Charles de Balsac*] *son Duel avec Quelus* 92. *le Duc de Guise prend son party.* 93

d'Entragues [*François de Balsac*] *Chevalier du St. Esprit* 104. *Gouverneur d'Orleans.* 189

d'Epernon [*Jean Louis de Nogaret*] *suit le Roy de Navarre & le quitte* 63. *Colonel General de l'Infanterie* 185. 186. *Gouverneur de Provence* 207. *Epouse Marguerite de Foix de Candale* 227. *insulte Villeroy* 228. *receu Amiral de France* 240. *vers contre luy* 241. *sa vaisselle d'argent prise à Paris* 250. *entrepriſe contre luy.* 253

d'Epaisses [*Jaques Faye*] *Avocat General du Parlement* 120. *son discours à la reception du Duc d'Epernon en l'Office d'Amiral.* 240

d'Epinac [*Pierre*] *Harangue aux premiers Estats de Blois* 76. *Archevesque de Lion va en Champagne* 188. *& à Chartres* 252. *prisonnier à Blois.* 259

Errauld Lieutenant Criminel d'Angers. 115

Espagne se plaint que l'on favorise les Religionaires 13. 14. *menace le Roy* 121. *le sollicite de recevoir le Concile de Trente & l'inquisition.* 144

d'Escars [*François*] *Chevalier du St. Esprit.* 103

d'Escars [*Jean*] *Chevalier du St. Esprit* 103. *tué en duel.* 206

d'Est [*Cardinal*] *donne des avis contre le Cardinal Pellevé.* 214

Etats de Blois tenus en 1576. leur ouverture 73. 75. *& harangues* 76. *sont congediez* 78. 79. *Edit sur leurs cahiers* 112. *seconds Etats de Blois en* 1588. *harangues qui y sont faites.* 255

Estienne [*Henry*] *Imprimeur.* 193. 194

d'Estissac [*Jeanne*] *femme du Vidame de Chartres.*

d'Estrées [*Antoine*] *Envoyé au Roy Henry III.* 36. *Chevalier du St. Esprit.* 104

Eveché d'Amiens vendu. 47

Eveché de Grenoble vendu. 47

F.

Famine à Paris 207. *& en France* 212. 222. *cause une sedition dans Paris.* 225. 226

Fare Archidiacre prisonnier au Louvre delivré. 283

Faucon de Ris Premier President au Parlement de Rouen. 179

Favereau prisonnier à la bastille. 247

Faye d'Epaisses [*Jaques*] *Avo-*

Avôcat General au Parlement 120. *ſon diſcours à la reception du Duc d'Epernon en l'Office d'Amiral* 240. *fait Preſident au Parlement.* 276

de Ferrieres [*Jean*] *Curé de St. Nicolas des Champs.* 254

la Ferté Imbault Gentilhomme du Duc d'Alençon. 178

de Fervaques [*Guillaume de Hautemer*] *ſuit le Roy de Navarre.* 63

Feuillans receus à Paris. 224. 225

Le Febvre Preſident en la Cour des Aydes. 217

de Fieſque [*Scipion*] *Comte de Lavagne Chevalier du St. Eſprit.* 104

Fille deguiſée chez les Cordeliers ſous le nom de frere Antoine fouettée. 86. 87. 179

Fiſes [*Simon*] *Secretaire d'Eſtat.* 75

de Fitte [*Pierre*] *Conſeiller d'Eſtat ſa mort.* 224

de Flandre [*Eſtats*] *font une entrée au Duc d'Alençon* 137. *deputent au Roy Henry III.* 185

de Foix [*Odet*] *Sr. de Lautrec ſa mort & ſon Epitaphe.* 4

Fontenay ſa priſe. 44

de Fontenay [*Catherine du Val*] *épouſe François d'Orleans de Rothelin.* 138

de Fontenay [*Olivier*] *Conſeiller au Parlement, ſa mort.* 224

Forceville battu à Bonneval. 280

Forget [*Jean*] *Preſident au Parlement.* 275

Foucaud filles Huguenottes 242. *pendues & brulées.* 250

Foulon [*Joſeph*] *Abbé de Sainte Genevieve.* 175

François I. Roy de France ſuccede à Louis XII. 1. *Sacré à Reims, ſon entrée à Paris, gaigne la bataille de Marignan Concordat avec Leon X.* ibid. *Le fait recevoir au Parlement* 2. 3. *ſa mort, comparaiſon de Louis XII. & de luy.* 5

François II. Roy de France ſa mort. 6

François de France Duc d'Alençon conduit le Corps de Charles IX. à St. Denis 41. *envoye d'Eſtrées au Roy Henry III.* 36. *va au devant de luy à Lion* 42. *& au Pont Beauvoiſin* 43. *L'aſſeure de ſa fidelité* 45. 46. *n'approuve le lit de Juſtice pour le Duché de Bar* 57. *ſort de Paris mecontent* ibid. *entre en conference avec ſa mere à Chambord, demande la liberté des Mareschaux de Montmorency & de Coſſé* 57. *quitte Blois & vient à Romorantin* 57. 58. *gagne les Rochelois* 60. *croit eſtre empoiſonné* 61. *Biron envoyé vers luy* 61. *& Lafin Michery & Beaufort* 64. *le Roy de Navarre le joint* 63 *fait ſa paix avec le Roy* 65. *qui augmente ſon appanage* 66. 67. *eſt receu a Bourges* 68. *vient trouver le Roy à Olinville* 73. *aſſiege & prend la Charité* 78. 79. *& Iſſoire d'aſſault* 80. *va à Angers* 89. 90. *paſſe dans les pays bas* 94. *cherche de l'argent* 95. *va à Alençon* 105. *vient à Paris y voit le Roy* 106. *eſt fait Lieutenant General par tout le Royaume* 115. *le Roy ne veut l'aider dans la guerre de Flandre* 124 *il maltraite le Marechal de Matignon* 125. *aſſemble ſon armée à Chaſteau-Thierry* 126. *deſordres à ſon paſſage* 126. 127. *entre dans Cambray & autres Ville des pays bas* 128. *revient d'Angleterre, eſt receu dans Anvers* 137. *aſſemble ſon armée en Flandre, ſes titres* 143. *conjuration contre luy, ſuplice des conjurez* 144. 145. *veut ſaccager Anvers, manque ſon coup. Se retire à Termonde* 155. 156. *vient à Paris, loge chez la Reine Mere, court en maſque avec le Roy* 174. *eſt malade à Chaſteau-Thierry* 176. *ſa mort* 177. *ſon corps porté à Paris* ibid. *ſon oraiſon funebre.* 178. 179

de Fraiſe Priſonnier, ſa mort. 204

G.

le Gas Trafique de benefices. 47. 48

Gau-

Gauric [*Lucas*] *Mathematicien pronostique la Mort de Henry II.* 5
Le Geay Curé de St Nicolas des Champs chassé de sa Cure. 254
Generaux des aydes interdits 109. *refusent des Edits.* 127. 128
Gentil [*René*] *President, sa mort.* 4
Gerard [*Balthasard*] *assassine le Prince d'Orange.* 180
de Gerzey tué en duel. 176
Givry est à la bataille de Senlis. 280
Godefroy [*Henry*] *fait l'oraison funebre de Maximilien d'Autriche.* 76
de Gondi [*Albert*] *Comte puis Duc de Retz Marechal de France* 26. *revient de Pologne* 36. *estoit fils d'un Banquier Florentin* 38. *veut avoir la Principauté d'Orange* 39. *a different avec le Parlement* 41. *recoit les Suisses & les Reistres* 42. *le Roy luy refuse la charge de premier Gentilhomme* 48. *le fait Chevalier du St. Esprit* 104. *accompagne la Reine Mere en Champagne* 188. *retient à Blois le Cardinal de Guise.* 259
de Gondi [*Alfonse*] *se noye dans le Rhone.* 46
de Gondi du Perron [*Antoine*] *Banquier Florentin.* 38
de Gondi [*Charles*] *Sr. de la Tour sa Mort.* 38
de Gondi [*Charles*] *Marquis de Belliste épouse Antoinette d'Orleans de Longueville.* 243
de Gondi [*Francoise*] *Epouse le Seigneur de Vassé.* 242
de Gondi [*Henry*] *Evesque de Paris après son Oncle.* 162
de Gondi [*Jean Baptiste*] *sa mort.* 116
de Gondi [*Marguerite Claude*] *épouse Florimond de Halluin.* 242
de Gondi [*Pierre*] *Evêque de Paris à plusieurs Abbayes* 38. *assiste aux obsèques de Charles IX. va à Rome* 67. *en revient avec Bulles pour alienation de Rentes sur le Clergé* 71. *veut un Coadjuteur.* 162. *retourne à Rome.* 198. 199. *en obtient Bulles pour aliner biens d'Eglises* 206. *fait Cardinal.* 242
de Gonzague [*Louis*] *Duc de Nevers Gouverneur de Normandie.* 47
de Gonzague [*Scipion*] *General des Cordeliers.* 108
Gouffier [*Adrien*] *Cardinal de Boissy.* 2
Gouffier [*Francois*] *Sr. de Crevecœur, Chevalier du St. Esprit* 103
Gourreau Prevost d'Angers pendu. 115
Grammont [*Philibert de*] *son duel avec Bussy* 87. *& avec Chavigny* 96. *blessé à la Fere, sa mort.* 119
de Grandrue [*Jean*] *Conseiller.* 204
Gregoire XIII. sa mort. 189
Grillon Gouverneur de Boulogne. 226
du Guast Colonel des Gardes tué. 58
du Guast Gouverneur d'Amboise. 274
la Gueste [*Jean*] *President au Parlement.* 248
la Gueste [*Jean*] *Procureur General.* 211. 248.
Guisards en credit. 194
Guittery Prisonnier de Guerre. 41

H.

de Halwin de Piennes [*Charles*] *Chevalier du St. Esprit* 104. *Duc de Halwin.* 243
Hacqueville decapité. 41
Habert Tresorier. 174
du Hallot [*Michel Bourouge*] *Gouverneur d'Angers prisonnier de guerre rompu vif.* 198
Hamilton [*Jean*] *Curé de St Cosme Ligueur.* 224
de Harlay [*Achilles*] *President au Parlement* 151. *puis premier President* 152. *fait remontrances sur plusieurs Edits* 159. *preside à la Chambre Royale* 177. *placards contre luy* 218. *fait serment de vanger la mort des Guises* 261. *mené à la Bastille avec le Parlement.* 264
Hatte [*Nicolas*] *Notaire Ligueur.* 227
Hennequin [*Aimar*] *Eveque de Rennes officie aux obsèques des Guises.* 270
Hennequin [*Pierre*] *President au Parlement sa mort.*

mort. 81
Henry II. Roy de France 5. *haiſſoit les Huguenots, vouloit voir executer Anne du Bourg, meurt avant luy* 5. 6. 7. *ſa mort vangée.* 40
Henry III. Roy de France & de Pologne viſite l'Electeur Palatin 25. *eſt au pillage de la maiſon de Nantouillet.* 28. 29. *eſtoit en Pologne lors du deces de Charles IX.* 35. *confirme la Regence de ſa mere* 35. *Part de Pologne, paſſe à Vienne, Veniſe & Turin* 42. *donne audience aux Ambaſſadeurs des Princes de l'Empire* 43. Te Deum *pour ſon retour* 44. *aimoit la Princeſſe de Condé* 45. *va en Avignon* 46. *aſſiſte à la proceſſion des penitens* 47. *fait donner aſſaut à Livron & leve le ſiege, eſt ſacré à Reims, épouſe la fille du Comte de Vaudemont* 51. *veut marier la Chaſteauneuf au Comte de Brienne* 52. *arrivé à Paris y entend des ſermons, tient lit de Juſtice pour Bar* 57. *fait dreſſer ſes oratoires, ſe fait lire la Grammaire* 59. *donne dans les plaiſirs* 61. *va au-devant de la Reine Mere, envoye Biron au Duc d'Alençon* 62. *Traitte avec luy & avec le Prince de Condé* 65. *tire un emprunt du Parlement* 66. Te Deum *pour la paix, augmente l'appanage du Duc d'Alençon* 66. 67. *prend les Rentes de la Ville, crée une Chambre mi-partie* 67. *rapporte de Normandie des Guenons & des Perroquets* 68. *vient au Parlement, gagne le Jubilé* 71. *Placcarts contre luy* 72. *court la Bague en Amaſone* 73. *harangue aux Etats de Blois* 75. *ne veut d'autre Religion que la Catholique* 76. *joue des balets* 79. *feſtin pour la priſe de la Charité* 79. *renforce ſa Garde* 85. *va aux Noces de la fille de Marcel* 86. *meine la Reine de la feve à la Meſſe* 87. *diſne à l'hoſtel de ville* 88. *danſe le Careſme avec ſes Mignons* 91. *va au feſtin du Cardinal de Birague, voit Quelus & Maugiron morts* 92. *les Guiſes profitent de ſa conduite* 93. *le Marechal de Montmorency le regale* 94. *va à Rouen & à Dieppe* ibid. *fournit de l'argent au Duc d'Alençon pour ſon entrepriſe de Flandres* 95. *demande des decimes au Clergé* 97. *tolere le Trafic des benefices & offices* 97. *va à Fontainebleau, envoye* 22. *Edits au Parlement* 98. *fait un emprunt ſur le Clergé* 99. *donne les Sceaux à Chiverny* 100. *inſtitue l'ordre du St. Eſprit* 102. 103 *perd* 30. *mil eſcus au jeu, fait empriſonner des Ecoliers* 105. *recoit à Paris le Duc d'Alençon, fait clorre l'autel de la Sainte Chapelle* 106. *donne* 10. *mil francs aux Cordeliers pour leur chapitre* 108. *interdit les Generaux des aydes* 109. *Edit ſur le cahier des Eſtats* 112. *diſne chez le Cardinaux de Bourbon, de Guiſe, de Birague & autres* 113. *fait le Duc d'Alençon Lieutenant General* 115. *demande cinq cent eſcus à chaque Procureur des Comptes* 116. *aſſiege la Fere* 118. *demande deux decimes au Clergé* 119. *crée des offices de Finances* 122. *ne veut ſe meler de l'entrepriſe de Flandres* 124. *va au Parlement* 125. & 126. *entend la cauſe des habitans du Nivernois* 127. *noces du Duc de Joyeuſe* 130. 131. *grand feſtin* 133. 134. *refuſe la grace du Partiſan Adjacet* 131. 132. *achete Limours pour Joyeuſe, congedie d'O* 132. *nomme le fils du Duc d'Aumale* 135. *fait des Chevaliers du St. Eſprit, recoit les Ambaſſadeurs Suiſſes, va à pied à Chartres* 136. *marie ſa Cathau au Baſtard de Longueville* 138. *ſecond voyage à Chartres* 144. *Conſeil ſur le Concile de Trente* ibid. *ne veut plus faire de nouveaux offices & en crée pour*

ſes Mignons 152. *renouvelle l'Alliance avec les Suiſſes* 152. 153. *Taxe les marchands de vin, leve une ſubvention ſur les villes, confirme la reformation du Calendrier* 154. 155. *court Paris en maſque* 157. *inſtitue la confrairie des Penitens* 158. *va au Palais pour des Edits* 159. *fait empriſonner le Moine Poncet* 159. 160. *fait fouetter pages & Laquais* 161. 164. *3e. voiage à Chartres & à Clery* 161. *demande au Clergé deux nouvelles decimes* 163. *veut le gouvernement de Languedoc pour la Vallette, luy donne celuy des 3. Evechés, envoye Joyeuſe à Rome* 164. *renvoye la Reine de Navarre à ſon Mary* 166. 167. *fait batir un Convent de Hieronimites* 167. 168. *4e. voyage à Chartres, voit Joyeuſe à ſon retour de Rome, demande au Pape une alienation ſur le Clergé* 169. *aſſiſte aux obſeques de Birague, Chambre contre les Financiers* 173. 174. *maſque pendant le Carnaval* 174. *ſe fache contre le Grand Prieur de Champagne* 174. 175. *Proceſſion de Penitens* 174. *5e. voyage à Chartres & Clery* 175. *envoye d'Epernon au Roy de Navarre* 176. 177. *ſe retire aux Hieronimites* 177. *voit la pompe funebre de ſon frere* 177. 178. *va à Gaillon* 81. *& à Blois* 183. *manie bien un cheval* 184. *regle ſa maiſon* 185. *renvoye les Deputés de Flandres* 186. *reçoit l'ordre de la Jarretiere* 187. *fait garder les Portes de Paris* 188. *& publier une declaration contre les Ligueurs* 189. *compoſe avec les Financiers* 191. *& avec les Guiſes, revoque les Edits de pacification* 192. 193. *ne veut recevoir le Nonce du Pape* 194. *joue au bilboquet* 195. *6e. voyage à Chartres* 199. *nouveaux Chevaliers* 202. *preſſé de recevoir le Concile de Trente* 202. 203. *malade à Vincennes* 203. *7e. voyage à Chartres Proceſſion de Penitens* 206. *donne le Gouvernement de Provence à d'Epernon* 207. *Edits nouveaux* 208. *les Envoye à la Chambre des Comptes & Cour des aydes* 208. 209. *en revoque quelques-uns, en fait d'autres* 211. *Placcarts contre luy* 212. *Believre en Angleterre pour la Reine d'Ecoſſe* 213. 214. 215. *donne mil eſcus à chaque Chevalier du St. Eſprit* 216. *demande 600 mil eſcus à Paris* 217. *renforce ſa garde* 218. *va à la Proceſſion Generale* 220. *prend l'argent des Rentes* 220. 221. *maltraite le Parlement* 222. *loge les Feuillans à Vincennes* 224. *Proceſſion du Cardinal de Bourbon* 225. *defaite des Suiſſes en Dauphiné* 226. *Nôces d'Epernon* 227. *Traitte avec les Suiſſes & Reiſtres* 231. *reprimande les Docteurs* 232. *Ceremonie de l'ordre du St. Eſprit* 240. *éloigne la Ducheſſe de Montpenſier* 241. *viſite les Priſonniers* 242. *obſeques du Duc de Joyeuſe* 243. *augmente, la Gabelle renforce ſa garde* 244. *le Duc de Guiſe l'allarme* 245. *ſe retire à Chartres* 246. *le Parlement Depute vers luy* 248. *il revoque des Edits* 249. *Edits d'Union* 251. 252. *ne veut venir à Paris, declare le Duc de Guiſe Lieutenant General* 252. 253. *va à Blois, donne les Sceaux à François de Montolon* 254. *Harangue aux Eſtats* 255. *Jure l'Edit d'Union, éloigne d'O & Miron, ſe reconcilie avec les Guiſes* 256. *reſout leur mort* 257. *les fait tuer* 258. 259. *les Predicateurs declament contre luy* 260. *ce qu'il dit à la Reine Mere* 261. 262. *les Eſtats ſe ſeparent, il perd Orleans* 265. *interdit les Cours de Paris* 269. *Prieres, imprecations* 270. *& invectives des Predicateurs* 272. 273. *fait me-*

mener les prisonniers à Amboise 274. transfere le Parlement à Tours 276. le Roy de Navarre le joint 277. le Duc de Mayenne l'attaque à Tours 278. & se retire 279. Bataille de Senlis, defaite des Ligueurs 280. est excommunié 283. vient avec son armée à St. Cloud 284. y est blessé & meurt 285. son éloge 286. effet de sa mort à Paris 287. 288. declaration des Seigneurs presens à sa mort 289. lettre sur sa mort. 294
Henry Roy de Navarre son mariage 20. 21. fait un mauvais personnage 26. envoye le Baron de Miossans au Roy Henry III. 36. va au devant de luy 44. luy jure fidelité 45. 46. assiste en Avignon à la Procession des Penitens 47. raillerie sur la Princesse de Condé 53. 54. oste les Sceaux à son Chancelier 54. joint le Duc d'Alençon & le Prince de Condé reprend sa Religion 62. 63. 64. Regrette la Messe & sa femme 63. la demande au Roy 72. entre en guerre 76. ce qu'il dit de St. Megrin tué 96. recoit sa femme à Nerac 100. évite une embuscade 114. remue en Gascogne 115. prend Cahors 116. ne veut de sa femme, bon mot 166. 167. mandé par le Roy 176. 177. qu'il croit d'intelligence avec les Guises 188. écrits contre luy 189. excité à changer de Religion 193. Bulle d'Excomunication contre luy 196. fait afficher son opposition dans Rome 197. 198. gaigne la Bataille de Coutras 229. entrepris sur sa vie 242. Edit d'Union contre sa maison 251. 252. joint le Roy Henry III. au Plessis-lez-Tours 277. grande joye de cette jonction 277. 278. son seul nom arrete le Duc de Mayenne 279. le Roy ne veut pas qu'il le poursuive 280. il l'asseure contre son Excomunication, approche de Paris 289. proclamé Roy de France après la mort de Henry III. 285. qu'il jure de vanger. 286
Hieronimites établis à Boulogne 162. puis à Vincennes. 173
Hiver fort rude. 10. 53
Homme sans bras qui écrit. 205
de l'Hopital [Michel] Chancelier 9. a querelle avec le Cardinal de Lorraine. 12. 13
Horloge du Palais. 199
Hotman [François] 197
Huguenots trompez 20. leur massacre 23. 24. 25. 26. envoyent des Deputez en Cour 53. Branquetent Nevers, l'Auvergne & le Berry 64. maltraitez à Paris, leurs allarmes 73. 74. font Ligue avec les étrangers 78. surprennent le Mont St. Michel & le perdent 82. obtiennent un Edit 84. leurs logis marquez en Craye 112. plusieurs se font Catholiques. 199. 200
de Humieres [Jaques] veut faire signer la Ligue à Amiens 77. obligé de se retirer 77. 78. Chevalier du Saint Esprit. 104
Hurault de Chiverny [Philippe] Garde des Sceaux 100. Gendre du Premier President de Thou. 151

I.

Jacobin [Jaques Clement] blesse Henry III. 283. est tué 285. son corps écartelé 286. éloges de ce Scelerat. 288
Jacobins barbouillent une figure du Roy Henry III. 282
Jaupitre Tresorier. 174
Javrigny assassine le Prince d'Orange, est tué. 139. 140
Jesuites tuez à Cologne par un insensé. 45
Inquisition Conseil sur sa reception en France. 144
Inscription à St. Cloud pour le cœur du Roy Henry III. 285
Jodelle [Estienne] Poete sa mort. 30
de Joyeuse [Anne] nommé d'Arques blessé à la Fere 119. offices créez en sa faveur 122. est fait Duc 129. Epouse la Sœur de la Reine 130. 131. receu Amiral 143. va à Rome 164.

164. *fait égorger les Huguenots* 223. *deffait à Coutras & tué* 229. *ſes obſeques à Paris.* 243
de Joyeuſe [*Antoine Scipion*] *Grand Prieur de Toulouſe.* 152
de Joyeuſe [*Claude*] *Sr. de S. Sauveur tué à Coutras.* 229
de Joyeuſe [*Francois*] *Archeveſque de Narbonne* 152. *Cardinal* 173. *va à Rome pour le Conclave* 189
de Joyeuſe [*Guillaume*] *Marechal de France* 137. *ne peut avoir le Gouvernement de Languedoc.* 164
de Joyeuſe [*Georges*] 152. *ſa mort.* 176
de Joyeuſe [*Henry*] *Sr. du Bouchage, Epouſe Catherine de la Valette* 135. *prend Angers* 198. *mort de ſa femme* 226. *ſe fait Capucin* 228. *va pieds nuds à Chartres.* 248
Iſabelle d'Autriche femme de Charles IX. 34. *ſe retire en Allemagne.* 60
Iſabelle de France fille de Charles IX. 34. *ſa mort.* 91
Italiens gagnent 30. *mil écus au Roy.* 105
Juranville tüe Scorſel Conſeiller au Parlement. 69
Jubilé à Paris. 7. 138. 174

L.

LA Chapelle aux Urſins. 188
La Charité pris par les Huguenots 75. *aſſiegé* 78. *pris & pillé.* 79
de La Croix [*Michel*] *Abbé d'Orbais tué.* 82
La Fere aſſiegé. 118. 119. *rendu.* 120
de La Gueſle [*Jean*] *du Procureur General Preſident au Parlement* 152. *va à Chartres.* 248
de La Gueſle [*Jean*] *fils Procureur General* 152. *conclud pour des Edits* 211. *va à Chartres.* 248
de La Guiche [*Philbert*] *Chevalier du St. Eſprit.* 104
de La Haye tué en ſa maiſon. 56
de Lancome entrepriſe ſur la Rochelle ſans effet. 113
de la Lande Commandant à la Charité. 79
de La Noüe [*François*] *quitte Paris* 73. *n'eſt compris dans l'Edit des Huguenots* 117. *priſonnier à Mons & Namur* 117. 118. *eſt à la Bataille de Senlis.* 280
de Lanſac. 35
Laquais de 13. *ans pendu.* 98
Large-Baſton premier Preſident à Rouen. 179
La Roche Miniſtre pendu. 36
La Rochelle la paix s'y publie. 19. *le Roy y écrit de poſer les armes* 47. *le Duc d'Alencon veut l'attirer à ſon party* 60. *la Meſſe y eſt celebrée.* 72
La Rondelle pendu. 179
La Rüe [*Jean*] *Tailleur d'habits Ligueur* 249. *grand Pillard.* 260
de La Tour [*François*] *Eveſque de Cornouailles.* 113
de Laval [*Jean*] *Seigneur de Loué Capitaine des cent Gentilshommes.* 101
de Laval [*Jeanne*] *Dame de Senneterre, ſa mort.* 216
de Lavardin [*Jean*] *de Beaumanoir bleſſé à St. L.* 37. *ſuit le Roy de Navarre* 63. *tüe le Jeune Rendan, ſe retire en Gaſcogne* 93. *eſt à la bataille de Coutras.* 229
de La Vau [*Jean*] *Conſeiller au Parlement, ſa mort.* 183
de Lautrec [*Odet de Foix*] *ſa mort.* 4
Le Clercq [*Jean*] *dit Buſſy Lieutenant, puis Capitaine de la Baſtille* 247. *va à Chartres* 252. *mene le Parlement à la Baſtille* 204. *Ligueur, Pillard & volleur.* 265
Legende du Cardinal de Lorraine. 9
de Lenoncourt [*Robert*] *Archevêque de Reims, ſacre le Roy François Premier.* 1
de Lenoncourt [*Philippe*] *Archeveſque de Reims* 188. *envoié au Roy de Navarre* 193. *Cardinal.* 214
de Lenos ſa mort. 19
Leon X. Pape. 1
Le Roy [*Claude*] *Sr. de la Potterie Treſorier de l'Eſpargne.* 101
de Leſcoüet [*Charles*] *Eveſque de Cornoaille.* 113
Le voix [*Jean*] *Conſeiller au Parlement.* 123. 124

de L'hospital [Michel] Chancelier 9. 19. sa Veuve se fait Catholique 200
L'Huillier President Deputé aux Estats de Blois. 77
de Liancourt premier Ecuyer du Duc d'Alençon. 178
Ligue signée à Paris 77. rejettée à Amiens 77. 78. a la Religion pour pretexte 74. le Roy Henry III. la fortifie 93. inventée par le Cardinal de Lorraine, decouverte à Paris 187. n'est favorisée de Gregoire XIII. 189. Pasquils contre la Ligue. 201. 202
Ligueurs publient divers écrits 189. manquent Marseille 189. 190. s'assemblent au College de forteret 218. battus à Senlis & à Bonneval 280. noyez allant à St. Cloud. 288
Limours donné au Duc de Joyeuse. 132
Lincestre [Jean] Ligueur, s'empare de la Cure de St. Gervais 255. fort emporté 260. preche contre la Reine Mere 263. dit qu'il ne feroit scrupule de tuer le Roy 277. traitte humainement deux Huguenots. 271
Linchamp place frontiere. 15
Livarot tué en düel. 123
Livron en Dauphiné, le Roy y fait donner assaut, leve le siege. 51
Lognac Capitaine des quarante cinq. 274
Loisel [Antoine] Avocat. 211
Lomenie Secretaire du Roy, sa mort. 26
de Longueil Conseiller au Parlement 114. sa mort. 135
de Longue-Joue Avocat. 211
de Longueville [Henry d'Orleans] gagne la Bataille de Senlis. 280
de Lorraine [Alexandre Paris] fils postume du Duc de Guise. 271
de Lorraine [Charles] Cardinal, sa Legende 9. a different avec le Chancelier de l'hospital 11. 12. 13. son Jugement de la vie de Ste. Catherine 45. sa mort 48. la Reine Mere dit qu'elle apportera la paix. 49. 50
de Lorraine [Charles] Duc de Mayenne Epouse Henriette de Savoye de Villars 71. receu Amiral 93. tue St. Megrin 93. veut se ranger du Party des Huguenots 122. prend Castillon 212. 213. enleve l'heritiere de Caumont 213. parle hautement au Roy. 218. bat les Reistres à Vimory 229. tue le Capitaine Sacremore 233. est Lieutenant General de la Ligue 275. peint avec une couronne Imperiale ibid. attaque les fauxbourgs d'Amboise & de Tours 278. & se retire 229. ses troupes vivent sans discipline. 282. 283
de Lorraine [Charles] Duc d'Aumale son mariage avec Marie de Lorraine d'Elbeuf 72. Chevalier du St. Esprit 104. va au Parlement 130. le Roy Parrain de son fils 135. Court & pille la Picardie 191. deffait de l'Infanterie près Abbeville 220. en occupe les fauxbourgs 244. Gouverneur de Paris pour la Ligue 259. 260. perd la bataille de Senlis. 280
de Lorraine [Charles] fils du Duc de Lorraine fait Cardinal. 90
de Lorraine [Charles] Duc d'Elbeuf 140 son mariage 157. accusé de vouloir faire tuer le Roy 191. avertit le Duc de Guise des desseins sur sa vie. 257
de Lorraine [Claude] Chevalier d'Aumale 272. visite les Religieuses de Poissy 273. ses excès à Tours. 279
de Lorraine [Catherine] Ducheſſe de Montpensier son Tableau 223. sa Biblioteque 234. 235. a ordre de sortir de Paris 241. sa joie des exploits du Duc de Guise 250. sa reponse au Roy Henry III. 283. dont elle publie la mort. 287
de Lorraine [François] Duc de Guise massacre de Vassy 7 sa mort. 9
de L'Orraine [Henry] Duc de Guise joüe avec le Roy de Navarre 26. prend party pour d'Entragues 93. fait tuer St. Megrin 96. vend Nanteuil à Schomberg 98. vient à Paris 105. 106.

106. *est malade* 117. *va au Parlement* 130. *& aux noces du Duc d'Elbeuf* 157. *tire la Finance de plusieurs Edits* 159. *voit la pompe funebre du Duc d'Alençon* 178. *va en Sorbonne* 185. *leve des troupes* 187. *s'empare de Chalons* 188. *traitte avec le Roy* 192. *la Reine Mere soutient son party* 194. *vers contre luy* 201. *va à Chalons* 207. *bat les Reistres à Vimory* 229. *& à Auneau* 230. *va à Rome* 233. *le Pape luy donne une épée* 234. *arrive à Paris, y cause du tumulte, Barricades* 244. 247. *chasse le Roy de Paris* 246. *offre Sauvegarde à l'Ambassadeur d'Angleterre qui la refuse* 247. *Edit d'Union* 251. 252. *va à Chartres trouver le Roy* 252. *qui le fait Lieutenant General par tout son Royaume* 253. *va à Blois pour les Estats, force le Roy de reformer sa harangue* 255. *recoit des avis & les mepriſe* 257. *est tué* 288. *son corps & celuy de son frere le Cardinal reduits en cendres.* 259

de Lorraine [Louis] Archevesque de Reims dit le Cardinal de Guise sa mort. 91

de Lorraine [Louis] Cardinal de Guise Archevesque de Reims 90. *fait brusler le Chateau de Breme* 229. *se plaint de la harangue du Roy aux Etats, la fait reformer* 255. *arresté à Blois* 258. *& tué* 259. *son corps brusté & reduit en cendres.* ibid

de Lorraine [Louise de] épouse le Roy Henry III. 51

de Lorraine [Marguerite] Sœur de la Reine épouse le Duc de Joyeuse. 130

de Lorraine [Philippe Emanuel] Duc de Mercœur epouse l'heritiere de Martigues 55. *fait Chevalier du St. Esprit* 103. *malade à Paris.* 117

Louis XII. Roy de France sa mort 1. *comparaison de luy & du Roy François Premier.* 5

de Loynes [François] Conseiller au Parlement. 3

de Lucé blessé à Lusignan. 48

Lugoli [Pierre] Echevin de Paris. 248

Lugoli Lieutenant du Prevost. 227

de Luynes [Honoré d'Albret] prend le Pont St. Esprit. 75

Lusignan assiegé 48. *& pris.* 51

Luxe reformé. 170. 171

de Luxembourg [Sebastien] tué à St. Jean d'Angely. 17

de Luxembourg [François] Comte de Brienne ne veut épouser la Chateauneuf 52. *Epouse Diane de Lorraine d'Aumale.* 72

de Luxembourg [Charles] Comte de Brienne épouse la Sœur de la Valette. 157

de Luz demande la vie de l'Archevesque de Lion son oncle. 259

M.

de Machault [Baptiste] Conseiller au Parlement. 274

Maignelais [Antoine de Halluin] tué en duel. 123

Maillard [Jean] Lieutenant criminel. 3

Maillard [Charles] Maistre des Requestes. 228

de Mailly de Rumesnil enlevé des Prisons. 202

de Maineville [François] de Roncheroles battu à Senlis. 280

Maisons tombées à Paris. 105

Le Maistre [Nicole] Conseiller au Parlement. 3

le Maistre [Jean] Avocat General pour la Ligue. 266

Maladies à Paris. 117

de Malicorne [Jean de Chourches] Chevalier du St. Esprit. 104

Malingre Secretaire de Renaud de Beaune. 114

Malmedy Medecin se tue. 176

Malvedy Medecin à Paris pour la peste. 118

Mandelot [François] Gouverneur de Lion 181. *sa mort.* 256

Mangot Avocat du Roy au Parlement 198. *sa mort,* 224

Marcel [Claude] Orphevre Sur-Intendant des

des Finances noces de ſa fille. 86
Marchaumont [*Pierre Clauſſe*] *Prevoſt des Marchands refuſe cet employ.* 248
de la Marck [*Charles Robert*] *Chevalier du St. Eſprit.* 104
Margueritte de France Ducheſſe de Savoie ſa mort. 44
Margueritte de France Ducheſſe de Valois Reine de Navarre ſert à tromper les Huguenots 21. 24. *la Mole ſe recommande à elle en mourant* 31. *ſes équipages perdus dans le Rhone* 46. *ſon Mary la demande* 72. *va à Olinville & à Blois* 73. *aux bains d'Aix* 82. *& aux Noces de la fille de Marcel* 86. *ne veut aller à celles de St. Luc* 88. *voit la Princeſſe de la Roche-Sur-Yon mourante* 91. *va trouver ſon Mary à Nerac*, 100. *revient à Paris* 143. *retourne en Guienne* 166. *le Roy la fait arreſter, puis relacher.* 166. 167
Marie Stuart Reine d'Ecoſſe fait mourir le Comte de Lenos ſon Mary, condamnée à mort 213. *Henry III. intercede pour elle* 214. 215. 216. *à la tête tranchée.* 219
Marion [*Simon*] *Avocat.* 127. 140
Maurevert bleſſé 107. *attaqué par de Mouy & tué.* 161. 162
Marſeille entrepriſe des Ligueurs manquée. 189. 190
la Marthonie [*Geoffroy*] *Eveſque d'Amiens.* 47
Matignon [*Jaques*] *Marechal de France, fait Montgomery priſonnier* 36. *prend Carentan* 41. *aſſiege la Fere.* 119
de Marle [*Hector*] *Prevoſt des Marchands de Paris.* 218
de Maugiron [*Louis*] *ſa mort.* 92
de Maulevault] *Guillaume*] *Conſeiller au Parlement.* 142
de Maulevault [*François*] *Conſeiller au Parlement.* 142
Mazile Medecin de Charles IX. 32. 33. *ſa mort.* 101
Mercier tué & jetté en la riviere. 249
de Meſmes [*Jean Jaques*] *Chancelier du Duc d'Alençon* 54. *& de la Reine, privé de ſes charges.* 136
du Meſnil Archidiacre de Paris. 283
le Meſnil mis à la Baſtille pour vol 169. 170. *veut ſe ſauver.* 172
Michon [*Pierre*] *Conſeiller au Parlement Rapporteur de Salcede.* 145
Mignons du Roy 70. *ont la Finance des offices crées.* 125. 144. 152. 159.
Milon [*Benoiſt*] *achette Olinville* 69. *Intendant des Finances* 175. *congedié.* 182
Miraille [*Dominique*] *pendu & brulé.* 218. 219.
Miron premier Medecin negotie avec les Guiſes 192. *congedié.* 256
Molan [*Pierre*] *Treſorier de l'eſpargne, ſa maiſon pillée.* 274
Molé [*Edouard*] *Procureur General pour la Ligue.* 266
la Mole [*Boniface*] *Favory du Duc d'Alençon* 29. 30. *condamné à mort & executé.* 30. 31. 32. 36.
la Montagne. 45
Montaud pendu. 190
Montelimart pris & repris. 226
Monteſquiou tue le Prince de Condé à Jarnac. 16
Mont-gommery [*Gabriel*] *dit le Capitaine Lorges bleſſe Henry II. 5. pris à Domfront & mené à Caen* 36. *à St. Lo* 37. *& à Paris jugé & executé.* 39. 40
de Montluc [*Jean*] *Eveſque de Valence.* 14
de Montmorency [*Anne*] *Connetable tué à la bataille de St. Denis.* 15
de Montmorency [*Charles*] *Sr. de Meru puis Damville ſe retire à Geneve* 43. *le Marechal ſon frere luy ecrit de poſer les armes* 46. *vend ſa Capitainerie de la Baſtille.* 75
de Montmorency [*François*] *Marechal de France priſonnier à la Baſtille* 36. *gardé étroitement* 42. *ecrit à ſes freres de poſer les armes* 46. *reſerré* 54. 55. *declaration de ſon innocence* 65. 66. *met d'accord*

cord Buſſy & Grammont 88. *regale le Roy à Eſcoüen & à Gentilly* 94. *meurt d'apoplexie.* 107
de Montmorency [*Gabriel*] *Sr. de Montberon tué à la bataille de Dreux.* 8
de Montmorency [*Guillaume*] *Sr. de Thoré ſe fait Huguenot* 43. *le Marechal ſon frere luy mande de poſer les armes* 46. *eſt battu près Fiſmes* 58. *croit eſtre empoiſonné* 61. *manque à eſtre pris à pont St. Eſprit.* 75
de Montmorency [*Henry*] *dit le Marechal Damville va trouver le Roy à Lion* 42. *luy envoye des Deputés* 53. *fauſſes nouvelles de ſa mort* 54. 55. *ne veut ceder ſon Gouvernement de Languedoc* 164. *reçoit deux brefs du Pape* 200. 201. *qui refuſe de l'excommunier* 169.
Monnoyes. 80. 81. 83. 85
Monnoyeurs pendus & bouillis à Paris. 218
de Montolon [*François*] *Avocat nommé Garde des Sceaux* 254. *harangue aux Etats de Blois.* 255
Montraſſin ſe joint au Duc de Guiſe. 191
Mont St. Michel ſurpris par les Huguenots, repris par les Catholiques. 82
Montſorreau fait tuer Buſſy d'Amboiſe. 110. 111.
la Morliere tué par Hacqueville. 41
la Morliere Notaire grand Ligueur & pillard. 251. 265
de Morſan [*Bernard Prevoſt*] *Preſident au Parlement* 141. *de la Chambre Royalle* 177. *ſa mort.* 195
la Motte Fenelon envoyé au Cardinal de Bourbon. 188
de Mouchy tué en duel. 176
du Moulin Miniſtre à Fontenay pendu. 44
du Moulin Miniſtre à Paris banni. 176
de Mouy attaque Maurevert & le tüe, ſa mort. 161

N.

Namur ſurpris. 82
de Nancey [*Gaſpard de la Chaſtre*] *ſa mort.* 76
Navarre [*Pierre*] *ſa mort.* 4
de Navarre [*Jeanne d'Albret Reyne*] 17. *fait publier la paix à la Rochelle* 19. *eſt empoiſonnée* 20. *mariage de ſon fils, ſa mort.* 21
de Nemours [*Jaques de Savoye*] *querelle le Deputé des Huguenots* 64. *ſa mort.* 192
de Nemours [*Charles Emanuel de Savoye*] 221. *Gouverneur de Lion* 256. *ſe ſauve de Blois, vient à Paris* 271. *y harangue le peuple.* 287
de Nevers [*François de Cleves*] *ſa mort.* 8
de Nevers [*Ludovic de Gonzague*] *Gouverneur de Normandie* 47. *Chevalier du St. Eſprit* 103. *Gouverneur de Picardie* 220. *a different avec le Duc de Montpenſier.* 117
de Neuilly [*Eſtienne*] *Premier Preſident de la Cour des Aydes, Prevoſt des Marchands* 146. 147. *deputé au Roy.* 248. 249
de Neuville [*Nicolas*] *ſa mort.* 288
Nicolai [*Aimar*] *Premier Preſident des Comptes* 156. *Preſident en la Chambre Royale* 177. *ſa mort.* 222
Nicolai [*Antoine*] *Conſeiller.* 156
de Noailles. 54. 55
Nonce ſa mort & ſes obſeques. 167
Notaires tenus de faire ſigner leurs actes par les contractans. 105
la Noüe [*François*] *quitte Paris* 73. *n'eſt compris en l'Edit des Huguenots rebelles* 127. *priſonnier à Mons & Namur* 117. 118. *ſe trouve à la Bataille de Senlis.* 290

O.

d'O [*François*] *Seigneur de Freſnes l'un des Mignons du Roy* 132. 133. *diſgracié.* 256
Offices de Judicature, leur prix. 181
Orage vers Avignon 48. *au Maine & en Anjou* 62. *à Paris* 122. 123. *au Mans* 163. *ſur la Loire.* 185
Orange [*Guillaume de Naſſau*] *épouſe Louiſe*

se de Coligny 22. *recoit le Duc d'Alençon à Anvers* 137. *y est blesse* 139. *& assassiné à Delft.* 183
Oratoires du Roy Henry III. 57
Ordre de St. Michel dit le Collier à toutes bestes. 103
Ordre du St. Esprit, son institution 102. *noms de ses Chevaliers* 103. 104. *ceremonies de l'ordre.* 136. 154. 202. 216. 240.
Orleans assiegé 9. 10. *les Ligueurs s'en emparent.* 262. 265
d'Orleans [François] de Rothelin, son mariage. 138
d'Orleans [Louis] Avocat general de la Ligue. 266
d'Ornano [Alfonse] defait les Suisses en Dauphiné 226. *offre de tuer ou prendre le Duc de Guise.* 245

P.

PAix accordée aux Huguenots. 11. 19. 65.
Palatin [Electeur] montre à Henry III. le portrait de l'Amiral. 25. 26.
de Paloiseau [Claude] de Harville, son mariage avec l'heritiere de Jouvenel des Ursins. 107
Parisiens apprennent la mort des Guises 261. *assiegez* 284 *donnent le titre de Roy au Cardinal de Bourbon* 286. *font grandes rejouissances de la mort de Henry III.* 287
Parlement de Paris prie Catherine de Medicis de prendre la Regence 35. *a different aux obseques de Charles IX.* 41. *Remontrances sur le Concordat* 2. 3. *lit de Justice pour le Duché de Bar.* 57. *le Roy luy demande un emprunt* 65. *les Avocats & procureurs y entrent* 66. *Chambre my partie* 67. *deffend aux Italiens de jouer leurs Comedies* 81. 82. *ses Remonstrances sur l'office de President de Guy du Faur* 83. 84. *& sur les Edits* 98. *assiste à une procession Generale* 107. *depute pour la reformation de la coutume de Paris* 114. *rend arrest contre le Nonce du Pape* 138. *ne veut recevoir la bulle contre le Roy de Navarre & le Prince de Condé* 196. 197. *entend L'Evêque de Noyon sur l'alienation des biens d'Eglise* 205. 206. *Remontrances sur les rentes* 220. 221. 222. *delibere sur plusieurs Edits* 223. *reçoit d'Espernon Amiral* 240. *depute vers le Roy* 298. *Registre la revocation de plusieurs Edits* 249. *Edit d'Union* 251. *est mené à la Bastille par le Clerc* 264. *prend party contre le Roy* 266. *est interdit & transferé à Tours.* 276
Parme [Alexandre Farnese Duc de] fait assassiner le Prince d'Orange 180. *envoye des armes au Duc de Guise.* 234
Pasquier [Estienne] Avocat du Roy en la Chambre des Comptes. 198
Paul III. Parrain de François II. 6
le Pelletier [Julien] Curé de St. Jaques de la Boucherie Ligueur. 224
de Pellevé [Nicolas] Archevesque de Sens, nommé le Cardinal Pelé ses benefices saisis 214. *va à Rome avec le Duc de Guise.* 233
Penitens ou battus Confrairie. 47
de Perreuse [Nicolas Hector] Prevost des Marchands. 247
Perrier [Jean] Massacreur d'Huguenots. 100
Perrot Conseiller au Parlement l'un des Rapporteurs de Salcede 145. *mis hors de la Bastille.* 275
Perrot Procureur du Roy de la Ville. 248
Peste & morts subites à Paris. 115. 117. 118. 119. 169.
Petit [Henriette] Religieuse pendue. 182
Peuple de Paris furieux. 261
de Pibrac [Guy du Faur] vend sa charge d'Avocat du Roy 54. *est fait President au Parlement.* 83. 84
la Pierre Capitaine tué. 220
Pigenat [François] Ligueur

gneur s'empare de la Curé de St. Nicolas des Champs 254. fait l'oraison funebre des Guises. 271
Pilon [Germain] Sculpteur celebre. 199
Pinard [Claude] Secretaire d'Etat est congedié. 254
Pisani [Jean de] Vivone de S. Goard sort de Rome par ordre de Sixte V. 194. 195
Pithou [Pierre] Avocat. 211
Placcart à Paris. 72
Pluye de sang au Pont de Cey en Anjou. 183
Pocart [Toussaint] Potier d'Estain grand Ligueur. 249
Poigny Envoyé au Roy de Navarre. 193
Poisle [Jean] Conseiller au Parlement l'un des Juges du Comte de Montgomery 36. son procès 128. 129. & Jugement. 140. 141. 142.
Poltrot [Jean de Meré] tue le Duc de Guise. 9. 10
Poncet [Maurice] Curé de Saint Pierre des Arcis preche contre les Edits de pacification 84. contre le duel de Quelus 93. contre le jugement de Jean Poisle 142. relegué à Melun 161. retabli dans sa Cure 168. preche contre les Evêques 170. reçoit des avis contre le Roy 211. 212. sa mort. 214
Poncher [Estienne.] 4
de Pons Reine de la Feve. 87
de Pons [Antoine] Comte de Marenes Chevalier du St. Esprit. 104
Pontault decapité. 181
de Portien [Antoine de Croy] sa mort. 15
Potier [Louis] Secretaire des Finances. 66
Potier [Nicolas] Presisident au Parlement. 251
Poulain [Nicolas] proces Verbal de la Ligue. 301
Predicateurs se dechainent contre le Roy Henry III. 260. debitent en Chaire toutes sortes d'injures 272. ce qu'ils disent de sa mort. 287. 288.
Prevost [Jean] Curé de St. Severin 162. envoyé au Roy de Navarre pour le convertir 193. grand Ligueur. 223
Prevost des Marchands & Eschevins de Paris prient Catherine de Medicis de prendre la Regence 35. leurs Remontrances sur les rentes 62. traitent le Roy 88. ordre contre la Peste 118. vont au devant des Suisses 152. 153. imposent une capitation 154. assistent aux obseques du Nonce 167. & du Chancelier de Birague 172. le Roy leur demande 600. mil escus 217. sont empriſonnez 247. & privez de leurs employs 228. changent les chefs de la bourgeoisie 250. 251. prient le Roy de revenir à Paris 252. rappellent l'Avocat du Roi Seguier 254. font un service pour les Guises 270. tiennent sur les fonds le fils posthume du Duc de Guise. 271
la Primaudaie dit la Barrée decapité aux Halles. 109
Procession de Penitens en Avignon 47. des reliques de la Sainte Chapelle 58. Generale 106. des Penitens 174. de divers endroits de France 169. du Peuple ligué de Paris. 271. 272. solemnelle. 281
Procureur du Parlement Taxés 66. 152. ne veulent plus aller au Palais. 208. 209. 210
Du Puy [Claude] Conseiller au Pariement. 275

Q.

QUatrehommes Conseiller au Chastelet, prisonnier à la Bastille. 260
de Quelus [Jaques de Levis] son duel avec Bussy 88. font leur accomodement 89. duel avec Entragues & sa mort. 92

R.

RAmbouillet [Nicolas d'Angenes] Envoyé au Roy Henry III. 36
Raphael Medecin du Roy de Navarre. 7
Rapin Lieutenant du Prevost de l'hostel 227. chassé de Paris. 251
de Refuge [Jean] sa mort. 109. 110

Reistres viennent au secours de Henry III. 42 *le Prince de Condé n'en a point faute d'argent* 43. *defaits à Fimes* 58. *branquetent Dijon* 62. *se retirent après la paix* 65. *servent le Duc d'Alençon* 143. *pillent Joinville* 195. *sont defaits à Vimori* 229. & *à Auneau* 230. *le Roy traitte avec eux.* 231
Religionaires, plaintes de l'Ambassadeur d'Espagne à leur sujet 14. *le Cardinal de Lorraine empéche de leur accorder liberté de conscience* 11. 12. 13. *leurs logis marquez à Paris.* 112
Reliques vollées en la Ste. Chapelle 53. *le Roy fait faire une autre croix.* 65
René Bianque parfumeur Italien empoisonne la Reine de Navarre 20. 25. *l'un des meurtriers de la St. Barthelemy* 24. 25. *grand Pillard, meurt sur le fumier, ses deux fils rompus à Paris.* 203
Renée de France Duchesse de Ferrare, sa mort. 55
de Riant [François] President au Parlement. 104
Riberac [François d'Aidie] son duel avec Quelus, sa mort. 72
Richebourg Pere & fils decapitez. 72
Richelieu [Antoine du Plesis] tué. 61
Rochefort envoyé au Duc de Mayenne. 188
la Rochefoucault [Charlotte de Roye] sa mort. 19
la Rochefoucault [François.] 19
la Rochefoucault de Barbezieux [Charles] Chevalier du St. Esprit. 104
la Rochepot [Antoine de Silly] va à la Rochelle 60. *envoyé au Roy* 90. *fait Chevalier de l'ordre.* 178
la Rochette conduit des armes pour la Ligue. 188
de Rohan [Henry] sa mort. 55
de Rohan [René] épouse l'heritiere de Soubize. 55
Rolland [Nicolas] & son frere grands Ligueurs. 222

la

la Rondelle pendu. 179
Ronsart [Pierre] 30. 130. *sa mort.* 200
Rosieres [François de] demande pardon. 162. 163.
Rose [Guillaume] Eveſque de Senlis fait un enfant à la belle Neuilly 146. *preſche contre Henry III.* 157. *grand Ligueur.* 224
Roſtain laiſſé à Vincennes auprès du corps de Charles IX. 35
le Rouge [Pierre] rompu en Greve. 44
Rouillard Conſeiller au Parlement tué. 24
le Rouille [Pierre] Conſeiller au Parlement. 128. 129
Ruffiens ou Archers du Prevoſt Tanchou. 123. 150.
Ruffec Gouverneur d'Engouleſme. 60
Ruſcelay [Hierome] partiſan Italien 127. *parle librement de la Cour.* 183
Ruzé de Beaulieu [Martin] Secretaire d'Etat. 43

S.

Sacremore [Charles de Birague] tué. 233
de Saignes [François] Conſeiller au Parlement ſa mort. 99
St. Aignan [Claude de Beauvilliers] tué à Anvers. 156
St. Andre [Jaques d'Albon] Marechal de France tué à la bataille de Dreux. 8
St. Barthelemy 17. & *ſuivans.*
St. Beuve 272. *ſe moque des femmes qui vont à la Baſtille voir leurs maris.* 276
de St. Gelais [Urbain] Eveſque de Cominges. 276
St. Germain Chanoine de Paris Confeſſeur d'Henry III. 144. *Coadjuteur de Paris* 162. *fait l'oraiſon funebre du Nonce* 162. *ſacré Eveſque de Ceſarée.* 170
St. Luc [François d'Epinay] 88. *epouſe la Demoiſelle de Briſac* 89. *Gouverneur de Brouage* 101. *diſgracié.* 113
St. Lo pris d'aſſault. 37
Ste. Marthe [Scevole.] 231
St. Leger Priſonnier à Paris. 122
St. Megrin [Paul Eſtuer]

son duel avec Bussy 88. *tué en sortant du Louvre.* 95. 96
St. Sulpice tué à Blois. 75
Salcede Pere. 91
Salcede fils conspire contre le Duc d'Alençon 144. *accuse les Guises est condamné & executé* 145. *vouloit faire rendre Calais à l'Espagnol.* 146
de Salignac se bat en duel contre les Duras 106. *prisonnier à Cambray & à Valenciennes.* 128
Sancerre assaut qui y est donné. 18
Sardini [*Scipion*] *Partisan* 44. *leve plusieurs taxes* 208. *Prisonnier en la Conciergerie.* 217. 218.
de Savoye Henry Duc de Genevois. 185
de Saucourt tué. 162
de Saveuses tué. 280
Scorcel Conseiller au Parlement tué. 69
de Schomberg son duel avec Quelus & sa mort. 92
de Schomberg [*Gaspard*] *achette le Comté de Nanteüil.* 98
Seguier [*Pierre*] *President au Parlement prisonnier à Dreux* 57. *sa mort* 120. *ses enfans.* 121
Seguier [*Pierre*] *Lieutenant Civil* 94. *menacé par le Notaire Hatté.* 227
Seguier [*Antoine*] *Avocat du Roy au Parlement* 248. *prié de revenir à Paris.* 254
Seguier [*Louis*] *Doien de l'Eglise de Paris.* 275
Senault [*Pierre*] *Archiligueur* 256. 260. 266. *Secretaire du Conseil de l'union.* 273. 287
de Senecey [*Claude de Beaufremont*] *harangue aux Etats de Blois.* 76. 255
de Senneterre. 189
Servin [*Louis*] *Avocat General.* 276
Sixte V. élu Pape, fait pendre le Comte de Tripoli 190. *son Nonce n'est receu en France, il chasse de Rome Pisani Ambassadeur de France* 194. 195. *excommunie le Roy de Navarre & le Prince de Condé* 196. *qui font afficher leur opposition dans Rome* 197. 198. *le Roy luy envoye des Ambassadeurs* 198. 199. *accorde l'alienation des biens d'Eglise* 205. *envoye aux Galeres des Predicateurs qui medisoient de luy.* 232. 233
Sorbonne sa conclusion contre les Prince 231. *reprimendée* 232. *declare les sujets du Roy absous de leur serment de fidelité* 269. *dresse une formule de prieres.* 269. 270
Soli [*Bertrand*] *Conseiller au Parlement.* 274
de Soubise [*Catherine de Barthenay*] *épouse René Vicomte de Rohan.* 55
Spisame [*Jean*] *Avocat.* 211
Stuart [*Marie*] *Reine d'Ecosse fait mourir son mary* 19. *condamnée à mort* 213. *Henry III. intercede pour elle* 214. 215. 216. *executée, ses obseques à Paris.* 219
Strossi [*Philippe*] *Chevalier du Saint Esprit* 104. *Colonel de l'Infanterie* 118. *vend sa charge à la Valette, achette la Terre de Bressuire* 134. *est defait aux Acores. sa mort.* 146
Suisses defaits à Marignan, servent Henry III. 42. *bruslent l'Abbaye de St. Urbain* 228. *le Roy traitte avec eux* 231. *se retirent & son battus dans leur retraitte.* 233
Surgeron Prisonnier à Vincennes. 128
la Suze Pere & fils tuez. 226
Silva Medecin accusé de plusieurs crimes. 203. 204.

T.

Tableau de Mr. de Montpensier. 223. 224.
Tanchou Prevost, ses Archers. 123. 150
de Tavannes [*Guillaume de Saulx*] 22. *sa maison rasée.* 62
Te Deum *pour le retour d'Henry III.* 44. *pour la desfaite des Reistres* 58. *pour la paix* 66. *pour l'arrivée du Duc d'Alençon* 106. *pour l'alliance avec les Suisses* 153. *pour un combat en Dauphiné* 226. *pour la retraite des Reistres* 231. *pour l'Edit d'Union.* 252. 256
de Teligny [*Charles*] *tué.*

tué. 22
Testu [*Laurent*] *Chevalier du Guet Capitaine de la Bastille* 75. *la rend au Duc de Guise.* 245
de Thevalle [*Jean*] *tué.* 126
Thomas tue Rouillart Chanoine de Paris. 24
Timmerman [*Antoine*] *Jacobin executé à mort.* 139. 140
Touard [*Claude*] *condamné à mort & recous.* 148. 149. 150
de Torcy [*Jean*] *Blosset Chevalier du St. Esprit.* 104
Touchet [*Marie*] *Maitresse de Charles IX.* 34
de Tournon [*Juste Louis*] *Comte de Roussillon, son mariage.* 156. 157
Tourray [*François*] *condamné à mort.* 36
Traittez avec les Religionaires. 11. 19
Tremblemens de terre. 62. 115.
de la Trimoille [*Charlotte*] *Princesse de Condé.* 243
de Turenne [*Henry de la Tour*] *son duel contre les Duras* 106. *prisonnier à Cambray & Valenciennes.* 128

V.

du Val [*Germain*] *Conseiller au Parlement.* 182
la Valette Docteur pendu. 115
Vallée [*Geoffroy*] *pendu & brusté.* 50
de la Valette [*Jean Louis de Nogaret*] 116. *blessé à la Fere* 119. *n'épouse la sœur de la Reine* 132. *Colonel General de l'Infanterie* 134. *achette la Terre d'Espernon qui est érigée en Duché* 135. *marie sa Sœur* ibid. *Gouverneur de Metz.* 164. *envoyé au Roy de Navarre.* 176. 177
de la Valette [*Bernard de Nogaret*] *Gouverneur de Saluces epouse Anne de Batarnay du Bouchage.* 137
de la Valette [*Catherine*] *epouse Henry de Joyeuse* 135. *sa mort.* 226.
Vassé prend le Comte de Montgomery, le livre à Catherine de Medicis. 40
Vassy [*le fait de*] *excusé par Antoine Roy de Navarre.* 6. 7
de Vaucourtois, sa mort. 288
Venero [*Antoine*] *condamné à mort.* 139. 140
Vente d'offices & benefices. 97. 101
de Verdun [*Nicolas*] *President.* 275
la Vergerie pendu. 56
Verjus [*André*] *Conseiller au Parlement.* 3
Vermandet decapité. 195
Versailles donné à Gondi. 26
Vesins Senechal de Quercy. 116
Versoris [*Pierre*] *Avocat harangue aux Etats de Blois* 77. *Ligueur, sa mort.* 260
Vialard President à Rouen. 36
Vialard [*Pierre*] *President au grand Conseil assassiné.* 72. 73
la Vielle Ville [*François de Scepeaux*] *Marechal de France.* 11. 12. 22.
de Vieuxpont tué à Sancerre. 18
de Villars [*Honorat de Savoye*] *Chevalier du St. Esprit.* 103
Vigor [*Simon*] *Archevesque de Narbonne.* 40
Villebon Bailly de Rouen. 10. 11
de Villequier [*René*] *Premier gentilhomme de la Chambre* 42. *tue sa femme* 82. 83. *Chevalier du Saint Esprit.* 104. *accompagne le Duc de Joyeuse au Parlement.* 130
de Villequier [*Claude*] *Chevalier du St. Esprit.* 104
de Villeroy [*Nicolas de Neuvile*] 178. *Ligueur* 228. *ennemi d'Espernon* 253. *congedié.* 254
Villeroy fils traitte avec les Suisses. 231
Vimont Comte de Morvilliers condamné à mort. 10. 11
Viole [*Jaques*] *Conseiller au Parlement* 114. *sa mort.* 181
de Vitel [*Olivier*] *tué.* 44
de Vivonne [*Jeanne*] *Veuve du Sr. de Dampierre, sa mort.* 160
Université s'oppose au concordat. 2
Vol des reliques à la Sainte Chapelle de Paris. 53
Ursin [*Troilus*] *tué.* 86
des Ursins [*Christophe Juvenel*] *Chevalier du St. Esprit.* 104

Z.

Zampini [*Mathieu*] 253

FAUTES A CORRIGER.

PAge 11. lig. 23. on defendit *lisez* on descendit
pag. 36. lig. 36. & rapporte, *lis.* & rapporta,
pag. 41. lig. 24. Jaques Amirot. *lis.* Jaques Amiot,
pag. 51. lig. 16. furent tiré, *lis.* furent tirez,
pag. 90. lig. 5. & elle departir, *lis.* & elle partir,
pag. 93. lig. 2. Maugirou, *lis.* Maugiron,
pag. 103. lig. 2. & appelloit on, *lis.* & l'appelloit on,
pag. 104. lig. 7. Jean de Chourches, *lis.* Jean de Chources,
pag. 122. lig. 3. Chancelliere de l'hospital, *lis.* Chanceliere de l'hôpital,
pag. 143. lig. 3. Jean Bailly, *lis.* Guillaume Bailly,
pag. ibid. lig. 23. Mante, Meuleuc, *lis.* Mante, Meulenc,
pag. 177. lig. 30. *Laveras*, lis. *Laverat.*
p. 179. en marge punie de fouet, *lis.* punie du foüet,
pag. 184. lig. 8. vers diffamans Sa Majesté, *lis.* sur Sa Majesté,
p. 223. en marge Cologne 2526. *lis.* Cologne 1586.
pag. 232. lig. 1. *Scilicet in Regnum*, lis. *Scilicet in Regum.*
pag. 249. lig. 24. Et que la Presidente, *lis.* ce que la Presidente,
pag. 250. lig. 27. se vint loyer, *lis.* se vint loger,
pag. 252. lig. 18. elle la supplia, *lis.* elle le supplia,
pag. 253. lig. 29. donné au Cardinal, *lis.* fut donné au Cardinal,
pag. 255. lig. 2. & y installant, *lis.* y installant,
pag. 260. lig. 25. après ces mots qu'il venoit d'ouir, *lis.* adjoutez avoit dit,
pag. 263. lig. 11. fais pour luy, *lis.* faits pour luy,
pag. 266. en marge les avoit jugez, *lis.* qui les avoit jugez,
pag. 274. lig. 7. en la mal grace, *lis.* en la malle grace,
pag. 282. l. 2. qu'avoit avoir, *lis.* qu'après avoir,
pag. 289. l. 31. les divers actes, *lis.* les derniers actes.